VISION VERTE 2015

Avant-Propos **4**

Introduction **6**

L'économie verte **10**
1.1 Principes directeurs d'une économie sensée, le plan économique vert 12
1.1.1 Réduisons le gaspillage : justice sociale améliorée et prospérité réelle 12
1.1.2 Redressement des prix 13
1.2 Application de ces principes au processus de prise de décision économique 14
1.3 Meilleure comptabilisation du bien-être de la nation 15
1.4 Impôts équitables – réformes fiscales 16
1.5 Équilibre du budget – Réduction de la dette 20
1.6 Éliminer les subventions aux sociétés : Fausser le marché 21
1.7 Fiducies de revenu 22
1.8 Travail 23
1.9 Logiciels libres 25
1.10 Prêts aux petites entreprises et incitatifs à l'entreprise 26
1.11 Coopératives 27
1.12 Lignes de chemin de fer – réhabiliter le rêve national 28
1.13 Transport urbain écologique 30
1.14 Infrastructure et collectivités 31
1.15 Agriculture et aliments 34
1.16 Organismes génétiquement modifiés 39
1.17 Les pêches 40
1.18 Vision verte des forêts 44
1.19 Développement du tourisme culturel et de l'écotourisme 47
1.20 Mines 48
1.21 Industrie de l'énergie : Dire non au nucléaire 50

Faire face au défi du réchauffement climatique : améliorer la performance économique tout en préservant notre avenir **53**
2.1 Réduire concrètement les émissions de CO2 58
2.1.1 Politique énergétique et politique sur les changements climatiques 60
2.1.2 Opérations gouvernementales 61
2.1.3 Bâtiments 61
2.1.4 Rendement énergétique 63
2.1.5 Énergies renouvelables 63
2.1.6 Transport 65
2.1.7 Industrie 69
2.1.8 Foresterie 70
2.1.9 Agriculture 71
2.1.10 Combustibles fossiles 71
2.1.11 Le Monde 72
2.2 Adaptation aux changements climatiques au Canada 73

Préserver et restaurer l'environnement **76**
3.1. La qualité de l'air 77
3.2 La protection et la conservation de l'eau 78
3.3 Les parcs nationaux 82
3.4 Les espèces menacées 87
3.5 Les substances toxiques et les risques pour la santé associés aux rayonnements 88

3.6 Soutien des sciences de l'environnement : Rétablir la capacité scientifique du gouvernement fédéral 91
3.7 Gaspillage zéro 93
3.8 La chasse au phoque commerciale 95
3.9 La chasse à la baleine commerciale 96
3.10 Le bien-être des animaux 96
3.11 Stratégie verte pour l'Arctique 100
3.12 Mesure et protection des comptes naturels du Canada 102

Les gens 104
4.1 Un programme axé sur les familles 106
4.2 Répit pour la classe moyenne 107
4.3 Services de garde 107
4.4 Personnes âgées 108
4.5 L'aide médicale à la mort : Mourir avec dignité 112
4.6 Un pacte équitable pour les jeunes 113
4.7 Des personnes en meilleure santé – Un système de santé plus sain 115
4.8 Promotion de la santé 125
4.9 Mettre fin à la lutte antidrogue 128
4.10 Droits, respect et dignité 129
4.10.1 Égalité de la femme 129
4.10.2 Personnes handicapées 130
4.10.3 Immigration et Néo-Canadiennes et Néo-Canadiens 132
4.10.4 Droits des gais, lesbiennes, bisexuels et transgenres (GLBT) 135
4.10.5 Politique autochtone 136
4.10.6 Protection de la recherche de l'excellence en enseignement postsecondaire 139
4.11 À la poursuite de la justice 142
4.11.1 Véritable justice, vraie sécurité 142
4.11.2 Protéger les droits des travailleuses et travailleurs du sexe 145
4.11.3 Réforme de la Loi sur le divorce 147
4.11.4 La lutte contre le crime organisé et la criminalité en col blanc 149
4.11.5 Antiterrorisme et sécurité à la frontière 150
4.11.6 La responsabilisation de l'entreprise 152
4.11.7 Accès à la justice 153
4.11.8 Contrôle et droit de posséder des armes à feu 154
4.12 Abolition de la pauvreté 157
4.13 La réforme du système d'assurance-emploi 159
4.14 Mettre fin à l'itinérance 160
4.15 Politiques justes et respectueuses sur les anciens combattants 162
4.16 Arts et culture : beauté et intégrité 164

La planète a besoin du Canada (et vice-versa) 168
5.1 Le rôle du Canada comme leader international en matière de consolidation de la paix, d'atténuation de la pauvreté et de protection de l'environnement 169
5.2 Abolissons la pauvreté 173
5.3 Taxe sur les transactions financières internationales 175
5.4 Élimination de toutes les armes nucléaires 177
5.5 Réforme des Nations Unies 179
5.6 Politique sur la défense 180
5.7 Afrique 181
5.8 Mettre fin au génocide au Darfour 182

5.9 Gérer la crise de l'accroissement de la population mondiale 184
5.10 Rétablir l'influence diplomatique du Canada 186
5.11 Conflit israélo-palestinien 187
5.12 Iran 188
5.13 Maintien de relations saines avec notre voisin 190
5.14 Partenariats avec l'Amérique latine et l'Amérique du Sud 191
5.15 Haïti 191
5.16 Commerce et souveraineté 192
5.16.1 Accord investisseur-État (APIE) 195
5.17 Union nord-américaine (UNA) par intervalles 197

Bon Gouvernment 199
6.1 Renouvellement démocratique et représentation proportionnelle 201
6.2 Améliorer la responsabilité et l'éthique gouvernementale 202
6.3 Le droit constitutionnel à la négociation collective 203
6.4 Faire du gouvernement un chef en approvisionnement éthique 204
6.5 Autoriser les organisations caritatives à défendre le changement 205
6.6 Soutenir la libre circulation de l'information au Canada 205
6.7 Ouverture des données gouvernementales 206
6.8 Limiter la concentration de la propriété médiatique 207
6.9 Assurer la propriété canadienne des ressources et des industries essentielles 207
6.10 Rétablir la confiance du public dans la GRC 208
6.11 Préparation aux situations d'urgence et sécurité publique 209
6.12 Rétablir les relations fédérales-provinciales-territoriales 210
6.13 La place du Québec au sein du Canada 211

Conclusion 213

AVANT-PROPOS

En 2006, la chef adjointe de l'époque, Adriane Carr, et moi-même voulions créer un document de fondement des politiques du Parti vert. En travaillant avec les membres de notre cabinet fantôme, nous avons assemblé et expliqué les politiques approuvées lors des congrès sur les politiques au cours des années. Notre but visait à faire en sorte qu'il soit plus facile pour le public et les membres de connaître les positions des verts sur les principaux enjeux publics.

Je me souviens quand Adriane est arrivée avec un préambule pour chaque partie du document où l'on retrouve la mention suivante : « Les députés verts ». À ce moment, il s'agissait d'un acte de foi de savoir que le Parlement du Canada aurait des députés du Parti vert, et de savoir ce pour quoi ces députés verts se battraient.

Le 2 mai 2011, j'ai eu l'énorme privilège d'être élue par la population de Saanich-Gulf Islands en tant que députée à la Chambre des communes. En votant, ces gens ont aussi posé un acte de foi pour avoir élu la première députée verte du Canada. Depuis ce jour, je travaille sans relâche, tout d'abord pour servir les intérêts des gens de ma circonscription, et deuxièmement à titre de chef du Parti vert. Je crois que c'est la façon dont tout cela devrait se faire.

Au printemps 2013, les verts de la Colombie-Britannique ont écrit une autre page d'histoire en faisant élire le premier député du Parti vert de la Colombie-Britannique, le chercheur sur le climat bien connu Andrew Weaver. En décembre 2013, notre caucus fédéral a doublé grâce à la décision du député indépendant de Thunder Bay – Superior Nord, Bruce Hyer, de se joindre à moi au Parlement pour devenir chef adjoint du Parti vert du Canada. Et en septembre 2014, le chef du Parti vert du Nouveau-Brunswick, David Coon, nous a tous agréablement surpris en se faisant élire et en permettant au Parti vert du Nouveau-Brunswick d'avoir un statut de parti officiel à l'Assemblée législative de cette province.

Maintenant que nous avons des députés verts, je peux faire des ajouts à notre liste d'engagements.

AVANT-PROPOS

LES DÉPUTÉS VERTS:

- Établiront des normes de transparence et de responsabilisation. (Nous avons été les premiers à faire des copies de nos reçus originaux et à publier toutes nos dépenses sur notre site Web);

- Se comporteront avec respect à la Chambre des communes, à travers notre engagement à ne jamais chahuter;

- Feront de la politique de hauts niveaux, en évitant les attaques ad hominem et en s'en tenant aux enjeux lors des débats;

- Travailleront fort en plaçant les intérêts des gens de nos circonscriptions et des citoyens du Canada au-dessus de ceux de notre parti;

- Formeront le seul parti avec une politique sans vote partisan;

- S'efforceront de trouver des affinités communes avec les autres partis, sans partisanerie, dans l'intérêt public.

Vision verte, qui expose nos espoirs de rebâtir le Canada que nous voulons, est de plus en plus une réalité de jour en jour. Nous vous invitons à vous joindre à nous.

Elizabeth May, O.C.
Chef, Parti Vert du Canada

Introduction

Depuis 2007, le Parti vert du Canada présente un rapport détaillé de ses politiques et ses programmes. Dans chaque élection, nous offrons un condensé de nos grandes priorités dans une plateforme électorale. Le coût de nos engagements est évalué et un budget est distribué avec la plateforme électorale. Dans un souci de clarté, veuillez noter que Vision verte n'est pas une plateforme électorale. Le document est trop long et détaillé pour servir d'énoncé des principes électoraux. Il permet aux Canadiennes et aux Canadiens d'avoir une compréhension plus approfondie de ce que les députés verts au Parlement tenteront d'instaurer parmi toute la gamme de choix de politiques publiques.

De façon périodique, nous faisons une mise à jour de Vision verte pour nous assurer que nous sommes prêts en tout temps à aller de l'avant avec une vision des choses positive et enracinée dans la réalité actuelle.

Vision verte présente une analyse fouillée des enjeux environnementaux, économiques et sociaux les plus pressants pour les Canadiennes et les Canadiens, d'un océan à l'autre, et offre des solutions pratiques que seuls la volonté et le leadership politique de prendre des mesures avant-gardistes permettront de réaliser. Élaboré par notre cabinet fantôme et avec les conseils d'experts, de militants et de citoyennes et de citoyens ayant pris part à des groupes de discussion stratégiques organisés dans l'ensemble du Canada, ce document présente des propositions fondées sur les politiques approuvées par les membres du Parti vert.

Nos solutions sont réalistes parce qu'elles respectent les « pratiques exemplaires » déjà en place dans certaines régions du Canada et à l'étranger. Ces pratiques sont rentables, éprouvées et produisent des résultats bons à la fois pour les gens, l'économie et l'environnement.

Les solutions terre-à-terre du Parti vert fonctionneront pour le Canada parce qu'elles ont déjà fonctionné un peu partout dans le monde. Bon nombre de nos solutions ont été utilisées avec succès en Europe où des verts se font élire à tous les ordres de gouvernement, notamment au sein de l'Union européenne et de parlements nationaux. Les pays où des verts ont été élus sont des pays qui créent de nouveaux emplois payants tout en atteignant leurs objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Ce sont des pays où l'écart entre les riches et les pauvres est faible et le niveau de vie élevé. Ces pays ne compromettent pas l'environnement au profit de l'économie. Leurs économies sont vigoureuses et leurs lois environnementales, rigoureuses également.

Les solutions du Parti vert sont rationnelles parce que le Parti vert, contrairement aux autres partis, comprend les limites à la croissance fondées dans la science et

établies par la capacité biotique de notre planète. Nous devons respecter ces limites. Autrement, nous épuiserons les ressources, dégraderons notre environnement et mettrons en péril notre économie, notre santé et l'avenir de nos enfants. De nombreuses personnes trouvent difficile de positionner le Parti vert dans le spectre politique traditionnel. Nous croyons qu'une économie durable passe par la saine gestion financière et le renforcement de notre économie. Cela veut-il dire que nous soyons « de droite »? Nous croyons que le gouvernement doive fournir des services sociaux essentiels tout en protégeant notre environnement et les droits des femmes, des minorités et des personnes défavorisées. Cela fait-il de nous un parti « de gauche »? Pas du tout. Les gens perçoivent de plus en plus le Parti vert simplement comme le parti de l'avenir.

Une autre différence importante distingue le Parti vert des autres partis. Nous ne ferons jamais passer la quête du pouvoir avant les principes. Nous ne laisserons pas les politiques partisanes entraver les bonnes idées et leur mise en œuvre. Nous sommes d'accord avec les gens qui disent que le moment est venu pour tous les partis politiques de cesser leurs querelles et leurs manœuvres et commencer à faire preuve de leadership, à lutter contre les changements climatiques et à œuvrer pour notre environnement, notre système de santé et notre économie.

Le Parti vert, fondé en 1983, est aujourd'hui un géant sur la scène politique canadienne. Nous sommes un parti de la Chambre des communes qui compte actuellement deux députés. Près d'un million de Canadiennes et de Canadiens ont voté vert à l'élection fédérale de 2008. Plus d'une personne sur dix se dit aujourd'hui prête à voter vert.

Les grandes orientations stratégiques vertes sont synonymes de création d'emplois, de temps de qualité avec nos familles et d'un monde habitable aujourd'hui et demain, pour nos enfants et les générations futures.

Nous soutiendrons une société dans laquelle l'obligation de gagner sa vie ne l'emportera pas sur vivre; où avoir plus ne supplantera pas être plus.

Nous croyons que le rôle des gouvernements est de favoriser l'équité et l'égalité dans les aspects sociaux comme la nutrition, l'éducation et la justice. Nous voulons œuvrer pour vous au sein d'un gouvernement qui :

- encourage la créativité, la diligence, la générosité et la durabilité
- protège le faible
- réglemente la conduite des entreprises pour atteindre ces buts.

Grâce à notre Vision verte, les Canadiennes et les Canadiens auront une meilleure qualité de vie où ils connaîtront la santé et le bien-être, l'éducation et un travail significatif, la prospérité et la réussite économique, et ce, dans le respect de la santé écologique.

Dans notre vision du Canada, la capacité ou le handicap, le cadre économique, la race et la culture n'empêcheront personne de contribuer à la prospérité du Canada ou d'en tirer parti.

Les collectivités canadiennes – urbaines et rurales – prospèreront grâce à notre Vision verte, y compris les collectivités dépendantes des pêches, des forêts et de l'agriculture.

Le Canada est destiné à jouer un rôle positif dans le monde, collaborant avec les gouvernements, au Nord comme au Sud, pour assurer l'égalité, la paix et la sécurité mondiales.

« L'époque de la procrastination, des retards et des demi-mesures axées sur des expédients rassurants et déconcertants tire à sa fin. Nous entrons désormais dans l'ère des conséquences. »
Sir Winston Churchill

Dans son dernier livre, Retour à l'âge des ténèbres, l'urbaniste et auteure canadienne de renom Jane Jacobs écrit que cinq piliers de notre civilisation et de notre culture sont actuellement menacés. Elle écrit également que les politiques gouvernementales contribuent aux « signes inquiétants de déclin » par l'érosion constante de la famille, de la communauté et de l'éducation. Elle prévient que la famille, la communauté et l'enseignement supérieur, tout comme la rigueur de la science et la bonne fiscalité, sont « en voie de devenir inutiles et ainsi dangereusement proches de la perte de mémoire et de la vacuité culturelle ».

C'est ce que nous ressentons au plus profond de nous-mêmes. Toutefois, quel parti politique tient compte de cette menace?

Des politiques réalistes dans un monde réel peuvent nous orienter vers un avenir meilleur. À l'inverse, des politiques médiocres, mal conçues, reposant sur une vision bancale, et mises en œuvre de façon imprécise risqueraient de laisser à nos enfants et à leurs enfants un monde invivable. Le Parti vert croit que des améliorations peuvent être faites immédiatement tout en reconnaissant que la planification à long terme est indispensable pour donner la chance aux générations futures d'en bénéficier.

Voici le plan du Parti vert pour le Canada. Voici les mesures que nous prendrons lorsque nous formerons le gouvernement. Voici les politiques que nous présenterons d'ici là aux autres partis. Nous travaillerons en étroite collaboration avec la Chambre des communes pour modifier les priorités et promouvoir ces idées novatrices dont l'heure est venue.

« Il n'est rien au monde d'aussi puissant qu'une idée dont l'heure est venue. »
Victor Hugo

Nous commençons avec une vision de la société que nous voulons.

- Cela sert-il l'intérêt commun?
- Cela améliore-t-il la paix et la sécurité mondiales?
- Cela répond-il aux besoins des enfants?
- Cela permet-il au Canada de préserver sa qualité de vie et sa santé économique?
- Cela protège-t-il les familles?
- Cela permet-il de protéger, d'améliorer et de restaurer les systèmes entretenant la vie de la planète?
- Cela favorise-t-il des systèmes – culturels, institutionnels et technologiques – résilients et capables de s'adapter aux traumatismes d'un monde moins prévisible?

Le gouvernement vert abandonnera le bagage d'idées politiques actuelles qui sont plutôt stagnantes. Les verts laisseront les partis de la vieille garde à leurs rivalités de clocher à la fine pointe du statu quo.

Nous avons une vision. Avec votre aide, nous pourrons la réaliser.

« Quand il n'y a point de vision, le peuple est sans freins. »
Proverbes, Testament hébreu

Comment envisageons-nous le Canada en 2020? Comment concrétiserons-nous cette vision?

Le Parti vert a une vision positive du Canada, aujourd'hui et pour l'avenir.

L’économie verte

Les principes d’une économie verte sont pragmatiques. Grâce à l’influence de partis verts un peu partout dans le monde, ces principes fondamentaux ont été testés et fonctionnent.

La vision selon laquelle il n’y a pas de contradiction entre environnement et économie est centrale dans les politiques du Parti vert.

Une économie sensée est une économie résiliente. Une économie sensée est diversifiée, moins vulnérable aux changements internationaux. Une économie sensée enrichit les chaînes de valeurs localisées, ce qui augmente la production de biens et fait travailler un plus grand nombre de Canadiens et de Canadiennes. Selon de nombreuses études, notamment les travaux de Michael E. Porter à Harvard, plus les normes et la réglementation environnementales sont ambitieuses, plus compétitive et productive est l’économie.

La plupart des Canadiennes et des Canadiens jouissent d’une qualité de vie parmi les plus élevées au monde. Nous avons la chance d’avoir des ressources

abondantes, une main-d'œuvre qualifiée et instruite, et une culture organisationnelle fortement innovante.

Même si le système bancaire réglementé nous a permis de traverser la crise financière de 2008 beaucoup mieux que de nombreux pays, nos indicateurs économiques sont stables. La situation de l'emploi au pays est relativement stagnante. Et le taux de chômage chez les jeunes - très préoccupant - est le double du taux national.

Nous avons un sérieux problème de manque de productivité. La productivité est une mesure d'innovation et d'investissement en recherche et développement. Nous sommes très en retard par rapport aux États-Unis pour la première fois depuis que la productivité est mesurée.

Depuis les années 1970, notre économie a connu une transition d'exportations de biens transformés (en majorité) à des exportations de ressources brutes non transformées (en majorité). Depuis cette transition, nous avons perdu des emplois dans la transformation de biens « à valeur ajoutée », et sommes devenus moins productifs. La production de ressources brutes est un secteur où les investissements sont bien moins importants en recherche, développement et innovation que dans la fabrication.

Les conservateurs de Stephen Harper ont fait dévier notre économie vers l'exportation de combustibles fossiles. Mettre tous nos œufs dans le panier des sables bitumineux n'a jamais été une bonne politique économique. La chute du baril de pétrole en est un exemple manifeste. Même si le prix du baril rebondit, la menace à la productivité canadienne demeure un véritable boulet à notre santé économique.

« La productivité ce n'est pas tout, mais à long terme c'est presque tout. »
Paul Krugman, prix Nobel d'économie

Un nombre encore trop élevé de petites entreprises sont acculées à la faillite tandis que de grands secteurs industriels, comme le secteur manufacturier et la foresterie, luttent pour survivre. Le secteur automobile a bénéficié d'énormes subventions des gouvernements provinciaux et fédéral pour les tirer d'affaire, sans toutefois s'engager à protéger les emplois canadiens ou à adopter des technologies vertes.

Malheureusement, les travailleuses canadiennes et les travailleurs canadiens comptent parmi les plus surchargés de travail dans le monde industrialisé. Un rapport du Centre canadien de politiques alternatives affirme que seuls les 10 pour cent des Canadiennes et des Canadiens les plus riches ne font pas d'heures supplémentaires. Le rapport conclu que, bien que plus instruite et travaillant plus fort que les autres, notre génération de familles canadiennes [traduction] « … met les bouchées doubles simplement pour conserver son niveau de vie, tandis que la moitié inférieure perd du terrain. »

Il est essentiel que nous devenions beaucoup plus créatifs en réduisant notre dépendance démesurée au commerce avec les États-Unis et que nous investissions de manière sérieuse dans un programme national énergétique de technologies propres pour que nos prix demeurent concurrentiels et que nous restions à l'abri des sanctions. Enfin, il faut conserver nos ressources naturelles et investir plus dans l'éducation à long terme et le perfectionnement professionnel.

Cette génération pourrait tirer profit de la plus grande occasion d'affaires de tous les temps – la transition vers une économie faible en carbone. Qu'elle soit le résultat des plans de relance mis en branle pour sauver l'économie de la récession, des coûts élevés de l'extraction des ressources énergétiques ou du prix à la baisse du pétrole, de menaces géopolitiques stratégiques au pétrole étranger, de la crise climatique ou d'une combinaison de tous ces facteurs, la nation qui saura mobiliser ses ressources en vue de développer et de commercialiser des technologies à faible utilisation de carbone (combustibles de rechange, sources d'énergie renouvelables, meilleur rendement énergétique, etc.) sera en mesure de survivre et de prospérer.

Le Canada se doit d'être ce pays.

1.1 Principes directeurs d'une économie sensée, le plan économique vert

1.1.1 Réduisons le gaspillage : justice sociale améliorée et prospérité réelle

Les verts sont bien déterminés à améliorer notre bien-être collectif. Les verts reconnaissent que nous avons besoin de nouveaux indicateurs pour établir l'état de santé et de bien-être de notre société. Les verts savent que la notion de croissance économique sans fin est une illusion extrêmement dangereuse. Nous pouvons faire bien plus avec bien moins. Le principe directeur fondamental de la stratégie économique verte consiste à améliorer le bien-être en éliminant le gaspillage. Le gaspillage est solidement ancré dans notre société. Nous gaspillons des matières premières, nous gaspillons l'eau et nous gaspillons l'énergie. En fait, plus de la moitié de toute l'énergie utilisée par les Canadiens est gaspillée. La politique économique du Parti vert vise à améliorer l'efficacité des ressources et l'utilisation de l'énergie d'un facteur de quatre.

Dans leur livre fondamental, Facteur quatre, Ernst von Weizsacker, Amory B. Lovins et L. Hunter Lovins concluent comme suit :

« La quantité de richesse extraite d'une unité de ressources naturelles peut quadrupler. En d'autres termes, nous avons les capacités de faire deux fois mieux avec deux fois moins. »

Les ouvrages dans ce domaine abondent et sont appuyés par d'innombrables faits. Les améliorations liées à la productivité du travail ont soutenu la période de croissance économique qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Nous devons à présent répéter cet exercice afin d'améliorer la productivité des ressources et l'utilisation de l'énergie.

1.1.2 Redressement des prix

Pour y arriver, les distorsions de l'économie de marché, créées à défaut de ne pas avoir su internaliser les effets externes, doivent être éliminées. Autrement dit, nous devons redresser les prix. Le mécanisme d'intervention politique le plus important permettant de faire progresser ou de retarder la durabilité économique est le cadre financier.

Notre plan financier est simple : utiliser le régime fiscal en vue d'atteindre les objectifs sociaux et écologiques. Redresser les prix. Laisser les sociétés libres de faire des affaires, tout en transmettant des signaux clairs sur les objectifs environnementaux et sociaux.

L'engagement du Parti vert au niveau de l'allègement du fardeau fiscal permettra de :

- Réduire les impôts;
- Réduire les charges sociales;
- Augmenter les impôts sur les profits des grandes sociétés au niveau de la moyenne des pays de l'OCDE;
- Récupérer les taxes cachées dans les paradis fiscaux à l'étranger;
- Instaurer une taxe sur les émissions carboniques pour transmettre des signaux économiques clairs qui signifient qu'il y a un prix à payer pour le gaspillage d'énergie et de ressources.

Un éditorial du 9 septembre 2006 de l'hebdomadaire The Economist rapportait ceci :

« Idéalement, les politiciens opteraient pour la taxe sur les émissions carboniques la plus efficace, ce qui supposerait un prix suffisamment stable que les producteurs pourraient incorporer à leurs plans d'investissement. » [Traduction].

Les taxes sur les émissions de carbone des têtes de puits ou des mines de charbon seront versées à chaque Canadien et chaque Canadienne au prorata de la population. Cela favorisera un recours plus efficace et durable des combustibles

fossiles en diminution, et servira aussi en tant que mécanisme de redistribution de revenu juste et efficace.

Les verts élimineront aussi les grosses subventions et contributions versées aux sociétés.

Il est absurde de verser des subventions aux sociétés les plus riches de la planète pour l'exploitation du produit le plus profitable au monde – un baril de pétrole. L'Agence internationale de l'énergie, dans son rapport de 2010, demandait l'élimination des subventions relatives aux combustibles fossiles. À l'échelle planétaire, ces subventions atteignent plus de 300 $ milliards par année, alors que les énergies renouvelables reçoivent environ 30 $ milliards. Ces subventions pernicieuses doivent être éliminées. Il est logique de réduire les impôts sur les choses que nous voulons, comme le revenu et l'emploi, tout en augmentant les taxes sur les choses que nous ne voulons pas, soit les émissions de gaz à effet de serre et la pollution à l'origine du smog.

Les sociétés canadiennes veulent deux choses de leur gouvernement : des politiques prévisibles et des politiques cohérentes. Le gouvernement vert veillera à la clarté des règles, à l'égalité des chances et à la transparence du processus de prise de décision.

Principaux objectifs sociaux :

- Faire en sorte que les Canadiennes et les Canadiens puissent passer plus de temps avec leurs amis, leur famille et leur collectivité.
- Transmettre les bons signaux de prix à l'économie. L'ère de l'énergie bon marché et abondante est désormais révolue. Une taxe sur les émissions carboniques transmettra ce signal et fera la promotion d'une transition vers autre chose que les formes d'énergie polluantes.
- Éliminer les subventions pernicieuses versées aux sociétés. À bas les sociétés parasites. Fini les « prêts » non remboursés aux organismes subventionnaires gouvernementaux.

1.2 Application de ces principes au processus de prise de décision économique

Plus l'enjeu est de taille, plus l'occasion est grande. Le Canada et la communauté internationale devront relever un défi énergétique environnemental aux proportions historiques au cours des prochaines décennies. L'augmentation des pertes liées aux conditions météorologiques exceptionnelles entraînées par l'exacerbation de la crise climatique, la hausse des températures de la planète et l'augmentation des niveaux de pollution nous obligeront à mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation essentielles. Une stratégie de

développement économique intelligente – et une occasion d'investissement attrayante – consiste à concentrer le développement et les investissements économiques communautaires dans les « technologies et services propres ».

La technologie verte est considérée l'affaire du siècle. Tous les ordres de gouvernement doivent favoriser cette approche économique verte par l'entremise de mesures fiscales et de politiques efficaces et d'une formation adéquate axée sur les compétences et dans les métiers dans l'enseignement secondaire et postsecondaire.

Dans le cadre de la contribution fédérale au développement de cette vision économique verte, le gouvernement du Parti vert du Canada procédera au transfert progressif des taxes de consommation courantes aux produits et services qui nuisent aux personnes et à l'environnement, tout en réduisant simultanément les impôts et les taxes sur les produits et les activités économiques inoffensives. À mesure que les taxes sur la pollution augmenteront, d'autres taxes, comme l'impôt sur le revenu et les charges sociales, seront révisées à la baisse. Il s'agit d'une approche « sans incidence sur les recettes ».

Ainsi, la transition vers un modèle comptable qui tient compte des « vrais coûts » des activités économiques, soit la « méthode du coût complet » – où le prix des produits et services tient compte des effets positifs ou négatifs de ces derniers pendant toute leur durée de vie –, nous permettra, comme société, de faire des choix de consommation responsables afin d'orienter l'économie vers la durabilité écologique.

1.3 Meilleure comptabilisation du bien-être de la nation

Selon certains, l'économie canadienne se porte très bien. Cependant, la prospérité nationale va au-delà du simple échange de dollars. Le produit intérieur brut (PIB) – le résultat net national – est une mesure de l'argent qui change de mains, sans égard à la réduction des inégalités sociales, à l'avancement de la durabilité ou à la sauvegarde de notre capital naturel de ressources primaires telles que les populations de poissons sauvages, les forêts naturelles et les sols fertiles. Les déversements de pétrole et les coûts de nettoyage augmentent en fait le PIB local, comme l'affichait fièrement Kinder-Morgan dans sa demande à l'Office national de l'énergie lorsqu'elle soulignait maladroitement les bons côtés d'un désastre. La plupart des économistes conviennent que le PIB est une piètre mesure du bien-être économique ou de la qualité de vie, mais nos gouvernements continuent de l'utiliser comme fondement de leurs principales décisions fiscales et politiques.

L'indice de progrès réel (IPR) est une méthode comptable nouvelle et innovatrice, qui définit le bien-être de façon plus systématique et plus complète. Le taux d'alphabétisation, la santé et la bonne forme physique, les travaux ménagers, le

temps passé en famille, l'infrastructure publique, les institutions culturelles, le bénévolat communautaire, la qualité de l'eau et de l'air, les forêts, les terres agricoles, les marécages et l'emploi sont tous mesurés par l'IPR. D'autres pays, menés par la France à la suite d'une étude novatrice des lauréats du prix Nobel d'économie, Joseph Stiglitz et Amartya Sen, travaillent à élargir les indicateurs de prospérité au-delà du PIB. Le Canada doit rattraper son retard.

Les députés verts :

- Proposeront des projets de loi pour instaurer un indicateur de rendement du gouvernement (IRG), comme l'« indice canadien du bien-être » proposé par l'Institut du mieux-être, pour mieux informer le gouvernement afin qu'il puisse rendre le régime fiscal et le partage des recettes plus équitables entre les différents ordres de gouvernement.
- Modifieront le système de comptes nationaux pour mesurer l'appauvrissement et l'enrichissement des principales ressources biologiques du Canada comme partie intégrante de la valeur du Canada.

« Depuis trop longtemps, nous avons mis de côté l'excellence dans la communauté et les valeurs communautaires au profit de la pure accumulation de biens matériels....Le (PIB) calcule la pollution de l'air et la publicité sur le tabac, de même que les ambulances pour s'occuper des accidents mortels sur nos autoroutes. Pourtant, le produit national brut ne prend pas en considération la santé de nos enfants, la qualité de leur éducation ou la joie de leurs jeux. Il ne mesure pas non plus notre volonté ou notre courage, notre sagesse ou nos apprentissages, pas plus que notre compassion ou notre dévouement à notre pays. En un mot, il mesure tout sauf ce qui rend la vie digne d'être vécue. »
Sénateur Robert F. Kennedy, 1968

1.4 Impôts équitables – réformes fiscales

La plupart des Canadiennes et des Canadiens n'aiment pas payer des impôts, encore moins s'ils les jugent injustes ou n'ont pas l'impression d'en avoir pour leur argent. Les gens n'aiment pas les dépenses inutiles engagées par un gouvernement bureaucratisé à l'extrême. Très bien. Toutefois, environ la moitié des Canadiennes et des Canadiens se disent prêts à payer plus d'impôts pour avoir un environnement plus propre, de meilleurs soins de santé et une meilleure éducation et pour aider les gens dans le besoin.

Les politiques en matière de fiscalité et de dépenses publiques contribuent à façonner notre société en transmettant des signaux pour indiquer quels secteurs de la société importent le plus aux gouvernements. Au cours des six dernières années, les conservateurs et les libéraux ont utilisé le régime fiscal pour favoriser les grandes sociétés : l'impôt sur les sociétés a été réduit. En 2000, le taux d'imposition général sur les profits des sociétés était de 29,1 pour cent. En 2006,

quand Stephen Harper est arrivé au pouvoir, le taux d'imposition aux entreprises a été réduit à 22,1 pour cent. Nous nous souvenons tous que les budgets étaient toujours excédentaires à cette époque.

Cela n'est plus le cas. Le Canada a affiché un déficit tout juste avant la crise économique de septembre 2008. En raison des coupes à la TPS, aux impôts sur le revenu des sociétés et à une augmentation des dépenses, le gouvernement Harper a épuisé les surplus juste à temps pour la récession. Pour la première fois depuis que l'ancien ministre des Finances du gouvernement libéral de Jean Chrétien, Paul Martin, avait résorbé le déficit fédéral - à des coûts énormes aux dépens des soins de santé et de l'éducation - Stephen Harper a recommencé à cumuler les déficits. Les déficits peuvent être gérés, mais la dette nuit aux recettes publiques en raison des intérêts à payer. La dette fédérale a gonflé. Elle se chiffre maintenant à 600 $ milliards. Un impressionnant 24 pour cent de cette dette fédérale est l'œuvre de Stephen Harper. Le coût du service de la dette s'élève à 29 $ milliards par année.

Il existe une autre option à l'emprunt des banques commerciales et au paiement de ce 29 $ milliards aux banques. De nombreux Canadiens veulent revoir le rôle de la Banque du Canada. La politique monétaire pourrait servir à réduire les hauts niveaux d'intérêts liés à la dette productive d'intérêts.

Pendant ce temps, durant la récession, les conservateurs ont continué à réduire les taux d'imposition aux entreprises. En 2008, le taux a chuté à 18 pour cent. En 2012, il est descendu à 15 pour cent – le taux d'imposition sur les profits des grandes sociétés le plus bas du monde industriel. Le taux d'imposition du Canada des plus grandes et plus riches sociétés sur la Terre est maintenant la moitié de celui payé par les sociétés aux États-Unis.

Lorsque le taux d'imposition des sociétés a été coupé, le discours du gouvernement Harper était que les plus grandes entreprises au Canada créaient des emplois. L'argument qui a mis en péril les recettes du gouvernement pour de plus importants profits aux plus grandes sociétés était la création de beaucoup d'emplois.

La preuve du contraire, toutefois, est éclatante. Les sociétés ne se sont pas servies de ce surplus d'argent pour créer des emplois. Elles n'ont pas réinvesti cet argent dans l'économie canadienne. Selon les mots de Mark Carney, ancien gouverneur de la Banque du Canada, l'argent qui aurait servi à payer des infrastructures essentielles, des avantages sociaux aux anciens combattants et de la recherche en environnement est de l'« argent mort ». « Cela n'a pas créé d'emplois. Cet argent a été jeté dans les comptes bancaires des plus grandes sociétés canadiennes. Cela représente la somme impressionnante de 629 $ milliards – 35 pour cent du PIB du Canada. »

Pendant ce temps, le coût de la vie augmente. Les gens économisent moins, sont de plus en plus endettés et travaillent de plus en plus d'heures sans gagner plus

d'argent. Même avant la récession actuelle, les gens trouvaient de plus en plus difficile de subvenir aux besoins de leur famille et de payer pour un logement décent.

Le Parti vert vise à réformer notre régime fiscal pour le rendre plus équitable et plus près des vraies priorités des Canadiennes et des Canadiens, qui souhaitent un environnement sain, une économie durable et une société dynamique et bienveillante. Il est absurde de verser des subventions aux sociétés les plus riches de la planète – les sociétés pétrolières. Nous devons supprimer ces subventions pernicieuses immédiatement plutôt que de poursuivre la « politique de droits acquis » du budget 2007 du gouvernement conservateur.

Le Parti vert réduira les taxes sur les choses que nous voulons tous, comme les revenus et l'emploi, et augmentera les taxes sur les choses que nous ne voulons pas, soit les choses qui nuisent aux gens et à l'environnement.

Nos « réductions d'impôts vertes » seront progressives et respecteront des calendriers de mise en œuvre qui accordent du temps à l'industrie pour se préparer. La réforme fiscale écologique du Parti vert comprendra une taxe sur les émissions de carbone et sur les substances cancérigènes ainsi que sur la malbouffe qui nuit à nos enfants. En outre, elles réduiront au maximum les incidences sur les recettes du gouvernement, parce qu'un virage fiscal n'est pas une occasion de plus de prélever des impôts. Au contraire, nous réduirons l'impôt sur le revenu et les charges sociales, et veillerons à ce que nos politiques fiscales aident – plutôt que de nuire – aux membres les plus démunis de notre société. En ce qui a trait à la taxe écologique sur les émissions de carbone, les fonds recueillis n'iront jamais dans les recettes générales du Canada, mais seront redistribués à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. Ce système se désigne comme un régime de redevances et de dividendes. Les redevances sont perçues à l'étape de la production et les fonds sont divisés équitablement parmi les Canadiens et les Canadiennes qui recevront, sous forme de chèque, les dividendes sur le carbone. Les ménages à faible revenu recevront des dividendes proportionnellement plus élevés que ce que recevront les mieux nantis.

Pour établir les coûts appropriés, nous devons nous ouvrir au changement et adopter un modèle comptable qui tient compte des « vrais coûts », soit la « méthode du coût complet », où l'activité économique est comptabilisée de façon à ce que les comptes nationaux reflètent les avantages et les coûts économiques, sociaux et environnementaux. Cette méthode permettra de taxer les produits et les services – et en fin de compte d'établir les prix de ces produits et services – en fonction des répercussions positives et négatives d'un produit ou d'un service pendant toute sa durée de vie. Nous l'avons déjà fait pour les produits du tabac. Ce genre de taxes aide les consommateurs à faire des choix rationnels.

Il existe d'autres moyens pour faire en sorte que les taxes contribuent davantage à améliorer notre société. Notre régime fiscal doit être conçu pour réduire la pauvreté, favoriser les activités respectueuses de l'environnement et générer plus

de richesse pour les 90 pour cent des Canadiennes et des Canadiens qui travaillent actuellement plus dur et plus longtemps sans pour autant améliorer leur sort.

Le plan financier des verts est simple : réduire la dette de façon progressive, transmettre des signaux fiscaux clairs, qui permettent aux sociétés de faire des profits selon des règles du jeu harmonisées, et introduire des mesures fiscales pour faire en sorte que les sources de revenus et les dépenses publiques répondent aux objectifs sociaux, économiques et écologiques.

Les députés verts :

- Institueront une gamme complète de taxes « pollueur-payeur », y compris une taxe sur les émissions carboniques conçue pour réduire le recours aux combustibles fossiles en envoyant un signal clair aux producteurs. Toutes ces taxes n'auront aucune incidence sur les recettes.
- Pour assurer le maintien de règles de jeu équitables pour les entreprises canadiennes par rapport à la concurrence étrangère, des tarifs douaniers seront imposés contre les pays qui n'appliquent pas de taxe sur le carbone (ou d'autres mécanismes de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre) ou appliquent une taxe sur le carbone inférieure à celle du Canada. Ces ajustements douaniers seront aussi distribués sous forme de dividendes aux Canadiens et aux Canadiennes.
- Rétabliront les taux d'impôt sur le revenu des sociétés, sauf les petites entreprises, au niveau de 2008.
- Élimineront l'impôt sur les revenus inférieurs au seuil de faible revenu (aucun impôt ne sera prélevé sur les revenus de 20 000 $ ou moins).
- Examineront les répercussions fiscales et économiques de revenir au système d'emprunt de la Banque du Canada.
- Travailleront avec les provinces pour accroître les taxes sur le tabac et l'alcool.
- Inciteront les gens à produire leur déclaration de revenus par le biais d'IMPÔTNET, le système électronique de Revenu Canada (faisant ainsi économiser de l'argent au Ministère), en accordant aux utilisateurs un crédit d'impôt automatique de 10 $.
- Élaboreront un calendrier de virage fiscal précis pour offrir des incitatifs fiscaux et des remises directes aux entreprises et aux particuliers qui investissent dans l'économie faible en carbone (par exemple., en installant des chauffe-eau solaires, en améliorant le rendement énergétique de leurs lieux de résidence ou d'affaires, etc.).
- Accéléreront l'allégement fiscal offert aux particuliers qui donnent à des organismes de charité enregistrés.

(Voir Quatrième partie : Les gens, pour un aperçu plus approfondi des mesures fiscales qui tiennent compte des besoins des familles.)

1.5 Équilibre du budget – Réduction de la dette

La dette du Canada sera, selon les projections, de 600 $ milliards en 2015. Le coût du service de la dette s'élève à 29 $ milliards. Notre gouvernement paye 93 $ millions en intérêts chaque jour. Ce fardeau qu'est la dette mobilise le soutien que nous pourrions affecter à des programmes gouvernementaux essentiels. Imaginez ce que 29 $ milliards pourraient faire pour atténuer la pauvreté et fournir des logements abordables et une éducation postsecondaire accessible au Canada.

Avoir une dette envers des créanciers extérieurs rend nos décideurs politiques vulnérables aux pressions venant de l'extérieur du pays. Par exemple, le rapport de 1994 du Fonds monétaire international (FMI) recommandait au gouvernement du Canada de réduire le nombre de lits dans les hôpitaux, de convertir les bourses étudiantes en prêts étudiants portant intérêt, et d'éliminer le financement accordé à l'Office national du film, à la SRC et à Via Rail. Le gouvernement du jour a donné suite à toutes les recommandations formulées en procédant à toutes ces coupes. Les Canadiennes et les Canadiens ont perdu 10 pour cent de leurs lits d'hôpitaux à l'échelle du pays, et notre système de santé connaît aujourd'hui une crise liée au temps d'attente. Si nous n'avions aucune dette, nous ne serions plus redevables au FMI ou aux agences internationales de notation.

Le Parti vert est d'avis qu'il faut vivre selon ses moyens – sur les plans écologique et financier. Nous sommes déterminés à équilibrer le budget et à réduire la dette publique. Ce ne sera pas facile. Pour rembourser notre dette tout en finançant des programmes qui répondent aux besoins sociaux, économiques et environnementaux immédiats, nous devons maintenir le montant de l'imposition à des niveaux sains et justes. Nous devons également veiller à ce que les Canadiennes et les Canadiens en aient pour leur argent.

Les députés verts :

- S'assureront de ne pas utiliser l'argent réservé aux infrastructures essentielles que sont nos ponts, nos réseaux d'aqueduc et autres infrastructures pour combler le déficit de nos états financiers. Porteront une attention au déficit écologique, social et des infrastructures.
- Établiront un calendrier régulier pour rembourser progressivement la dette tout en répondant aux besoins sociaux et environnementaux immédiats, accélérant le remboursement de la dette au fil du temps, mais en commençant par de modestes objectifs pour être en mesure d'investir dans des programmes essentiels.

1.6 Éliminer les subventions aux sociétés : Fausser le marché

« Les gouvernements ne sont pas bons pour choisir des gagnants, mais les perdants sont bons pour choisir des gouvernements. »
Mark Milke, A Nation of Serfs

Le gouvernement fédéral a versé des subventions à l'industrie nucléaire à la hauteur de 17 milliards de dollars au cours des quatre dernières décennies. Divers programmes de développement régional (Agence de promotion économique du Canada atlantique, ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest, Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec) ont canalisé des milliards de dollars à des entreprises qui ont par la suite déclaré faillite. Les subventions accordées par Industrie Canada depuis 1982 à certaines des plus grandes sociétés du pays ont coûté 5,8 milliards de dollars. Partenariat technologique Canada a englouti à lui seul 2 milliards de dollars, et les déductions pour amortissement accéléré accordées à l'industrie des sables bitumineux s'élèvent à 1,3 milliard de dollars par année.

Les subventions pernicieuses faussent le marché et envoient des signaux mitigés : réduction du carbone – augmentation de l'utilisation des combustibles fossiles; création d'emploi – réorganisation par le biais de mises à pied. Les subventions versées à l'industrie pétrolière et gazière de 1996 à 2002 ont atteint 8,3 milliards de dollars. Au cours de la même période, le gouvernement a affecté 3,7 milliards de dollars à l'atteinte de ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre aux termes du Protocole de Kyoto. Le financement pour atteindre les cibles de Kyoto a été abandonné, mais les subventions à l'industrie des combustibles fossiles, elles, se poursuivent.

Les verts veulent mettre fin aux subventions versées aux sociétés et entreprendre l'écologisation de la fiscalité en vue de rendre le régime fiscal plus cohérent.

Les députés verts :

- Élimineront la majorité des subventions aux entreprises et institueront de nouvelles taxes sur les activités des sociétés qui nuisent à l'environnement.
- Introduiront des projets de loi antitrust plus efficaces dans les secteurs concentrés de l'industrie.
- Exigeront des sociétés qu'elles fournissent des renseignements précis au sujet de leur dossier de conformité aux lois et aux politiques en matière de travail, d'environnement, de droits de la personne, de consommation, de santé et de sécurité, de criminalité, de concurrence et d'impôts et qu'elles protègent les personnes qui dénoncent les transgresseurs.

- Soutiendront des groupes de vigilance de citoyennes et de citoyens, démocratiquement structurés et largement représentatifs, pour surveiller les principaux secteurs de l'économie.

1.7 Fiducies de revenu

Se basant sur une promesse électorale faite par le Parti conservateur à l'élection 2006 selon laquelle il ne toucherait pas aux fiducies de revenu, qui pourraient conserver leur statut non fiscal, plus d'un million de Canadiennes et de Canadiens a investi dans les fiducies de revenu. Les conservateurs n'ont pas respecté leur promesse et ces investisseurs ont perdu plus de 30 milliards de dollars. De nombreuses personnes âgées ont vu leurs économies pour la retraite disparaître en à peine quelques heures.

Les motifs évoqués pour rompre cette promesse étaient que le gouvernement du Canada perdait des recettes fiscales parce que les fiducies ne payaient pas d'impôts. Finances Canada opérait comme si les fiducies ne généraient pas de recettes fiscales, ce qui était manifestement une erreur – les fiducies versaient des fonds aux investisseurs, et des impôts étaient alors perçus sur ces fonds. Il a été dévoilé récemment que la raison mise de l'avant par Stephen Harper à l'époque n'était pas la vraie raison.

Il y a d'autres motifs politiques pour lesquels il faudrait restreindre ou décourager les fiducies. Si on pouvait démontrer que, au fil du temps, ce type d'arrangement incitait les investisseurs à ne pas réinvestir leurs profits dans la modernisation ou l'élargissement des opérations canadiennes, des mesures s'imposeraient. Jusqu'à ce jour, ce raisonnement est intuitif et non empirique. Ce qui ressort clairement de cet épisode est que le motif invoqué pour rompre cette promesse – les pertes fiscales – n'était pas justifié.

Le Parti vert condamne le gouvernement Harper pour avoir rompu cette promesse électorale et fait une embardée aux particuliers et aux sociétés. La décision d'imposer les fiducies de revenu a laissé les sociétés canadiennes plus vulnérables aux prises de contrôle étrangères. Il faudra des années pour saisir toute la portée du préjudice causé au pays par la décision du gouvernement Harper.

Les députés verts :

- Examineront et répareront l'énorme préjudice causé aux Canadiennes et aux Canadiens par la rupture de la promesse électorale du gouvernement conservateur et ajusteront les taux d'imposition pour tenir compte de cette erreur.
- Donneront des indications à Finances Canada pour effectuer un contrôle par échantillonnage de la comptabilisation du coût entier des fiducies de revenu, y compris les pertes fiscales issues des sociétés et des impôts sur le revenu des

particuliers ayant investi dans les fiducies de revenu, pour établir un taux d'imposition juste à l'égard des revenus et des dividendes de fiducie.

- Inciteront le gouvernement à adopter des taux d'imposition justes qui en résultent. Veilleront à ce que les bénéficiaires étrangers de ces fiducies soient imposés selon un taux plus élevé, et les imposeront entre temps à un taux de 10 pour cent.
- Informeront les sociétés et les investisseurs du processus utilisé pour établir un taux d'imposition équitable sur les fiducies de revenu.

1.8 Travail

Les travailleuses et les travailleurs canadiens comptent parmi les plus surchargés de travail dans le monde industrialisé. Le Parti vert souhaite aider les Canadiennes et les Canadiens à trouver un meilleur équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle en augmentant la quantité de congés annuels payés à l'échelon fédéral et en soutenant des politiques provinciales qui préconisent des semaines de travail écourtées.

Le Parti vert portera à trois semaines au minimum le congé annuel payé. De nombreux pays où les normes minimales sont de quatre semaines ou plus de congés annuels payés ont une économie plus productive et plus concurrentielle à l'échelle internationale que celle du Canada.

Des pays comme le Danemark et les Pays-Bas jouissent de normes de travail bien supérieures à celles du Canada et de salaires moyens plus élevés, alors que le taux de chômage dans ces pays est beaucoup plus bas que chez nous. Une telle stratégie permettrait de réduire les coûts sociaux pour l'ensemble du pays. Les pays scandinaves ont les normes de travail et sociales les plus élevées au monde, tout en comptant parmi les premiers pays au niveau de la compétitivité internationale.

De récentes études démontrent qu'un nombre croissant de Canadiennes et de Canadiens ne prennent pas la totalité de leurs vacances – ou n'en prennent pas du tout – tout en travaillant de plus en plus d'heures supplémentaires non rémunérées. Les maladies causées par le stress en milieu de travail ajoutent plus de 5 milliards de dollars par année au fardeau financier du système de santé selon le rapport intitulé Enquête nationale sur le conflit entre le travail et la vie personnelle produit pour Santé Canada.

Le régime de charges sociales actuellement en vigueur au Canada décourage les employeurs d'embaucher davantage de travailleurs, même lorsqu'une société ou une entreprise a besoin d'augmenter ses effectifs. Les changements planifiés au système d'assurance emploi du gouvernement Harper, à la demande des entreprises canadiennes, pourraient être une pression à la baisse en ce qui a trait à la création d'emplois. Il est plus rentable d'embaucher des travailleuses et des

travailleurs temporaires et à court terme, ou de prolonger les heures de travail du personnel déjà en poste, y compris en ajoutant des heures supplémentaires rémunérées, que d'embaucher du personnel supplémentaire. Cette situation génère des pressions croissantes sur les travailleurs et leurs familles.

Dans une société progressive, les intérêts des travailleuses et des travailleurs et ceux des sociétés vont main dans la main. Au Canada, le gouvernement conservateur a travaillé dans le sens contraire de cet esprit de coopération en réduisant le financement au Centre syndical et patronal du Canada, la plus ancienne tribune d'affaires et de travail. Il a imposé des réductions à Condition féminine Canada et a adopté une loi pour supprimer la parité salariale pour les femmes dans la fonction publique fédérale, malgré les recommandations dans ce sens issues d'un examen fédéral de deux ans sur l'équité salariale au Canada.

À partir de l'observation de nombreuses décennies, le Parti vert croit qu'une société ayant une force ouvrière forte est saine, comprend moins de disparité de revenus et possède une classe moyenne plus forte. Le Parti vert croit que les travailleuses et les travailleurs ont le droit d'organiser des négociations collectives et de participer au processus de la libre négociation collective. Les droits du travail sont des droits de la personne. Nous croyons en la parité salariale pour les femmes, à l'égalité de traitement pour les travailleuses et les travailleurs syndiqués et non syndiqués, et au droit de chaque travailleuse et de chaque travailleur à un juste salaire, à un milieu de travail sain et sécuritaire et à un horaire de travail compatible avec une bonne qualité de vie.

Notre stratégie d'emploi est directement liée au développement d'une économie verte. Des dizaines de milliers d'emplois de « cols verts » sont liés à des initiatives vertes, comme l'amélioration du rendement énergétique des bâtiments résidentiels et commerciaux du Canada.

Le Parti vert veut que le Canada suive l'exemple des pays qui prennent soin de leurs travailleuses et de leurs travailleurs et qui jouissent ainsi de faibles taux de chômage, d'incidences réduites de maladies causées par le stress en milieu de travail et d'économies parmi les dynamiques au monde au niveau de la productivité et de la compétitivité internationale.

Le Parti vert est le seul parti fédéral à avoir conclu que le Programme des travailleurs étrangers temporaires est irrémédiablement déficient. Nous sommes conscients de la nécessité de travailleurs dans certains secteurs, mais le manque de rigueur dans l'évaluation des régions en pénurie de main-d'œuvre a fait en sorte que le PTÉT a biaisé le marché de l'emploi et a affaibli le salaire régional pour certains types de travail, surtout dans celui des services, mais aussi dans des secteurs aussi divers que celui des pilotes d'hélicoptères et de ses professionnels. Ce programme entraine aussi l'exploitation de travailleurs étrangers et nous rappelle les souvenirs pénibles de travailleurs d'origine asiatique employés pour construire notre chemin de fer. Notre priorité doit être de mettre fin au haut taux

de chômage des jeunes tout en attirant des travailleurs étrangers qui deviendront des citoyens canadiens – pas des travailleurs temporaires vulnérables.

Les députés verts :

- Ramèneront le salaire minimum à 15 $ l'heure en vertu du Code canadien du travail.
- Lutteront pour la modification du Code canadien du travail afin d'instaurer un congé annuel payé de trois semaines au minimum et une réduction gérée de la semaine de travail normale à 35 heures par semaine.
- Mettre fin au Programme des travailleurs étrangers temporaires.
- Créer un programme de recrutement à l'emploi national pour jumeler de jeunes Canadiens enthousiastes à des possibilités d'emploi à partir du modèle de jumelage de travailleurs étrangers avec des employeurs canadiens.
- Appuieront des lois anti-briseur de grève fédérales.
- Appuieront la modification de la législation en matière de normes d'emploi pour offrir une protection égale aux contractuels et aux temporaires.
- Renforceront les protections et les droits des travailleuses et des travailleurs non syndiqués afin de réduire l'écart réel et croissant entre les lieux de travail syndiqués et les lieux de travail non syndiqués.
- Augmenteront le nombre d'inspections fédérales et établiront des moyens de dissuasion plus sévères afin d'éliminer le travail supplémentaire non rémunéré – qui est illégal – et de faire observer intégralement les normes du Code canadien du travail. Cela permettra d'économiser de l'argent en réduisant les coûts liés au stress et aux incidences sociales.
- Modifieront le droit du travail fédéral afin de rendre obligatoire la pose d'une affiche soulignant les droits des travailleuses et des travailleurs sur tous les lieux de travail réglementés par le gouvernement fédéral, comme c'est actuellement le cas sous tous les régimes de droits du travail provinciaux.
- Rétablir dans nos lois le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- Octroieront des remises aux sociétés qui offrent des garderies sur les lieux de travail, des aliments sains, et des installations de conditionnement physique et pour faciliter les déplacements à bicyclette.

1.9 Logiciels libres

À mesure que les composantes informatiques deviennent plus performantes, il est important que les logiciels puissent être modifiés par les personnes qui les achètent et les utilisent. Les logiciels libres se développent en parallèle des logiciels privés. Règle générale, les logiciels libres sont offerts gratuitement ou pour un coût minime, ce qui les rend très populaires dans les pays en développement. Un logiciel libre peut être exécuté, étudié et adapté, redistribué et amélioré avec peu ou pas de restrictions. Les entreprises sont libres d'adapter le logiciel à leurs propres besoins.

En vertu du modèle de gestion du logiciel libre, les vendeurs peuvent exiger des droits pour la distribution et offrir un soutien technique et un service de personnalisation de logiciel payant. Les logiciels libres permettent aux utilisateurs de collaborer en vue d'améliorer et de rendre plus précis les programmes qu'ils utilisent. Le logiciel libre est un bien collectif plutôt qu'un bien privé.

Le Parti vert soutient les objectifs et les idéaux liés aux logiciels libres et croit que la concurrence du Canada à l'échelle internationale dans le domaine de la technologie de l'information (TI) sera grandement améliorée par l'adoption de politiques efficaces en faveur des logiciels libres.

Les députés verts :

- Feront en sorte que tous les nouveaux logiciels développés pour ou par le gouvernement respectent les normes ouvertes, et favoriseront et soutiendront une transition nationale vers les logiciels libres pour tous les principaux systèmes informatiques du gouvernement. Cela permettra de renforcer la sécurité et la solidité de l'infrastructure des TI du Canada, de réduire les frais d'administration et de réglementation, et de renforcer les compétences locales dans le domaine des TI.
- Soutiendront la transition vers les logiciels libres dans l'ensemble du système d'éducation.

1.10 Prêts aux petites entreprises et incitatifs à l'entreprise

Le Parti vert est le parti des petites entreprises. Les petites entreprises emploient la plupart des Canadiens, et les répercussions économiques de leur réussite demeure premièrement au Canada – en faisant circuler l'argent dans les économies locales.

Trouver du capital de risque est beaucoup plus difficile depuis la crise financière de 2008, surtout pour les petites entreprises et les nouvelles technologies. La transition vers une économie sensée et peu gourmande en combustibles fossiles nécessite des investissements de capital de risque dans un large éventail d'entreprises novatrices partout au Canada, notamment de petites entreprises qui habituellement ont toujours plus de difficulté à cumuler ce genre de capital.

Il faudrait mettre à la disposition des petites collectivités un système intégré et facile d'accès pour la création et le développement d'entreprises afin d'instaurer un climat d'affaires propice à l'investissement dans les entreprises locales. Ce modèle a été appliqué avec succès en Suède avec les Centres technologiques, ou les « Incubateurs pour le soutien mutuel et les services partagés ». La recherche appliquée et la commercialisation sont plus souvent l'apanage des petites et moyennes entreprises, et ces grappes commerciales permettent d'attirer de

nouvelles entreprises qui cherchent à tirer profit des avantages directs et indirects offerts par les possibilités de réseautage et de collaboration.

Les députés verts :

- Instaureront un fonds de capital-risque écologique fédéral afin de soutenir le démarrage d'entreprises vertes, locales et viables.
- Établiront un « programme de capital-risque écologique » financé par le gouvernement fédéral qui contribuera un dollar pour chaque dollar de capital-risque réuni localement, jusqu'à une limite prédéterminée pour chaque collectivité.
- Simplifieront les formalités administratives en éliminant notamment le dépôt de duplicatas fiscaux. Les organismes gouvernementaux partageront les renseignements à partir d'une base de données commune.
- Adopteront des lois pour que l'on prenne en considération les répercussions des petites entreprises sur tout nouveau projet de loi, à l'image d'une loi semblable au Parlement européen.

1.11 Coopératives

Les coopératives, que ce soient les caisses populaires, les coopératives d'habitation ou les commerces de détail, ont joué un rôle important dans le dynamisme de l'activité économique du Canada.

Le Parti vert estime que les coopératives de consommateurs et de producteurs doivent jouer un plus grand rôle au sein de l'économie et de la société du Canada.

Les députés verts :

- S'assureront que le gouvernement du Canada se penche sur les lois, la réglementation et le régime fiscal du Canada pour trouver le moyen de les modifier de façon à améliorer les occasions pour les coopératives, y compris les fédérations formées de banques et de coopératives de crédit telles que la fédération Mondragon y Valencia, qui connaît aujourd'hui un grand succès en Espagne. Cela nécessitera de revoir et d'abolir les changements au traitement fiscal des caisses populaires dans quelques récents projets de loi omnibus.
- Lanceront une stratégie fédérale d'investissement coopératif avec deux composantes : un fonds canadien de développement des coopératives et un régime fédéral d'investissement coopératif.
- Rendront permanente l'Initiative de développement coopératif du fédéral et l'élargiront dans le nouveau domaine de conversion d'entreprises existantes, qui envisagent de se transformer en coopératives de travailleurs.
- Rétabliront le financement pour les coopératives d'habitation par l'entremise d'une Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) renouvelée pour aider à résoudre le problème grandissant des sans-abris et de la pénurie de logements abordables.

- Encourageront la création ou la conversion de coopératives d'énergies pour donner plus de pouvoir aux citoyens et aux régions.

1.12 Lignes de chemin de fer – réhabiliter le rêve national

Les réseaux ferroviaires du Canada sont laissés à l'abandon. Nous sommes le seul pays membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sans stratégie nationale de transport. Tandis que les Européens ont développé des réseaux de transport universels hautement sophistiqués – avec des réseaux de trains rapides voyageurs reliant les centres-villes aux aéroports, des pistes cyclables permettant aux gens de se déplacer à l'intérieur des villes de façon sécuritaire, efficace et non polluante, des tramways dans les centres urbains, et même un service d'autobus et de rail dans certaines régions rurales –, les collectivités canadiennes sont de plus en plus isolées. Sauf Vancouver, qui a une ligne de transport rapide qui relie son centre-ville à son aéroport et qui a été construite pour les Jeux olympiques de 2010, et Toronto et son réseau en construction, aucune ligne de transport rapide ne lie nos centres-villes à nos aéroports, excepté des embouteillages. Même dans le corridor Windsor-Québec, le service ferroviaire passager se fait de plus en plus rare et désuet. Dans la plus grande partie du Canada, des chemins de fer qui transportaient jadis des milliers de gens sont aujourd'hui abandonnés. Edmonton-Calgary, Saskatoon-Regina, Halifax-Sydney : ces itinéraires ont tous été éliminés, et ce, malgré leur rentabilité. Même les voies pour le transport de la marchandise entre Truro et le Cap-Breton sont sur le point d'être abandonnées, ce qui rendrait tout espoir vain pour le rétablissement du service ferroviaire passager.

Sir John A. Macdonald avait compris que, pour être une nation, pour partager un sentiment d'identité et des aspirations communes, le Canada devait se doter de liens de communication, de livraison d'énergie et de transport est-ouest.

Pour « réhabiliter le rêve national », il faudrait aujourd'hui entreprendre la restructuration complète de notre réseau ferroviaire pour les passagers et la marchandise. Pour ce faire, il faudra retirer de la route les conteneurs transportés par camion pour les mettre sur des trains de marchandises, favorisant ainsi le développement de nœuds de distribution de marchandise (pour transférer les conteneurs sur des camions locaux) le long de nouveaux « corridors verts ». Il sera nécessaire d'élaborer un plan exhaustif pour les sables bitumineux de l'Alberta afin que la transformation ait lieu de plus en plus en Alberta. Cela allégera notre réseau de chemin de fer de wagons pleins de bitume prêt à être exporté.

Les modifications apportées à notre réseau ferroviaire comprendront la construction d'un chemin de fer distinct pour les trains de voyageurs. Actuellement, le service de transport de marchandises est propriétaire du chemin

de fer et contrôle la signalisation. Les passagers sont ainsi à la merci des marchandises. De nouvelles navettes ferroviaires à grande vitesse réduiront de près de moitié – à environ deux heures et demi – la durée des trajets Toronto-Ottawa et Toronto-Montréal. Avec un service de centre-ville à centre-ville, sans les délais attribuables aux mesures de sécurité des aéroports et à d'autres facteurs, il sera plus rapide et plus facile de prendre le train que de prendre l'avion. La réduction des voyages aériens réduira aussi les émissions de gaz à effet de serre et rendra inutiles les projets d'élargissement des aéroports, comme celui qui menace inutilement l'aéroport de Pickering, près de Toronto. L'amélioration du service ferroviaire permettra de désengorger les routes entre les grandes villes, réduisant ainsi la pollution atmosphérique, l'engorgement du réseau routier et le nombre de victimes d'accidents de la route. L'amélioration du réseau ferroviaire permettra au Canada de mieux soutenir sa concurrence sur les marchés mondiaux et générera des milliers de nouveaux emplois.

Les députés verts réhabiliteront le rêve national du Canada et :

- Réinvestiront dans nos réseaux ferroviaires nationaux, construiront davantage de voitures de trains voyageurs au Canada, en incorporant, dans la mesure du possible, un réseau à grande vitesse et construiront de nouveaux corridors d'infrastructure écologique pour le transport et l'énergie dans des régions clés.
- Donneront à VIA Rail un mandat fondé sur une loi, à l'image de la loi américaine qui gère Amtrak.
- Amélioreront l'infrastructure ferroviaire et les connexions intermodales tout en augmentant la quantité d'investissements fédéraux municipaux dans les projets de rail léger, en plus d'améliorer le service de Via Rail dans l'ensemble du Canada.
- Collaboreront avec les sociétés ferroviaires afin d'améliorer l'infrastructure ferroviaire et de réhabiliter le service passager Via Rail entre toutes les grandes villes régionales.
- Réaliseront une initiative de transport ferroviaire encadrée par des mesures de réglementation et des incitatifs fiscaux pour améliorer l'efficacité et la sécurité du parc ferroviaire.
- Proposeront une réglementation pour un système positif de commande des trains pour passagers et marchandises afin d'assurer un transport plus sécuritaire.
- Soutiendront l'industrie du transport routier en vue de réduire la pollution par l'ajout de génératrices supplémentaires éliminant ainsi la nécessité de faire tourner le moteur au ralenti, et amélioreront l'efficacité du transport routier au sein d'un réseau de transport universel axé sur le transport par rail.

1.13 Transport urbain écologique

Le mitage ralentit énormément la circulation des migrants. Au lieu de régler le problème, l'ajout de nouvelles routes l'exacerbe. La saturation du réseau routier entraîne l'augmentation de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre. La transition vers le rail léger et un réseau d'autobus coordonnés permettront d'alléger notre réseau routier; ainsi, nous sortirons du cercle vicieux qui consiste à multiplier le nombre d'usagers sur un réseau routier de plus en plus achalandé et à rendre nos villes plus agréables.

Nous réglerons le problème des routes congestionnées et des villes pleines de smog, pas en construisant de nouvelles routes et de nouveaux ponts qui éloignent les banlieues, mais avec des projets de « croissance intelligente » axés sur l'infrastructure. L'amélioration des transports en commun et du rendement énergétique des bâtiments dans des nœuds à haute densité, le long de corridors de transport existants, rendra nos villes habitables et conviviales. Le gouvernement fédéral doit ouvrir la voie en financement l'écologisation des villes canadiennes. (Voir la section 1.14 Infrastructure et collectivités, pour un exposé détaillé sur les relations fédérales-municipales.)

Les députés verts :

- Augmenteront le budget fédéral destiné à l'infrastructure piétonnière, cycliste et de covoiturage dans les villes.
- Augmenteront le budget actuel destiné aux transports en commun en vue de stimuler un réinvestissement massif dans l'infrastructure publique de transports dans toutes les villes canadiennes pour la rendre facile d'accès, sécuritaire, confortable et abordable.
- Offriront des crédits d'impôt pour les laissez-passer de transports en commun fournis par les employeurs afin d'inciter les employés et les sociétés à utiliser les transports en commun, et fourniront une aide financière aux provinces et aux territoires qui fournissent des laissez-passer gratuits aux personnes vivant sous le seuil de pauvreté.
- Annuleront les budgets prévus pour des projets d'élargissement d'autoroutes et de ponts qui favorisent le mitage et accroissent l'utilisation des véhicules particuliers, du transport de marchandises par camion et, par conséquent, augmentent les émissions de gaz à effet de serre.
- S'assureront que le financement fédéral destiné à l'infrastructure ne sert pas à l'élargissement du réseau routier, mais plutôt à la mise en place ou l'élargissement d'un réseau de rail léger. Les infrastructures actuelles, comme la Transcanadienne, doivent être maintenues selon des normes de sécurité.

1.14 Infrastructure et collectivités

Au début de la Confédération, le Canada était un pays essentiellement rural, alors que moins de 10 pour cent des gens vivaient dans les villes. Notre Constitution établissait alors un régime fiscal qui favorisait largement les gouvernements fédéral et provinciaux au détriment des administrations municipales. Il n'est d'ailleurs même pas fait mention des administrations municipales dans notre Constitution. Pourtant, 80 pour cent des Canadiennes et des Canadiens vivent concentrés dans les zones urbaines.

Le Parti vert croit qu'il faut revoir en profondeur la place des administrations municipales dans la Confédération. Que ce soit par l'ouverture de la Constitution pour donner une meilleure reconnaissance et plus de pouvoirs aux administrations municipales ou par la nomination de sénateurs choisis spécifiquement pour représenter les municipalités à la Chambre haute, les verts croient qu'il est plus que temps d'en débattre.

La population urbaine veut que ses ordures ménagères soient ramassées, profiter de transports en commun de qualité, voyager sur des routes sécuritaires et jouir d'un approvisionnement en eau sur lequel elle peut compter. Elle veut également de nouveaux investissements dans l'infrastructure écologique urbaine, notamment dans le recyclage, les transports en commun, l'amélioration du rendement énergétique des bâtiments, la conservation de l'eau et les installations collectives comme les parcs récréatifs, les parcs sportifs, les arts, la culture et les centres communautaires. En outre, il y a un besoin urgent de remplacer les réseaux d'assainissement, les chaussées et les conduites d'eau qui vieillissent.

Ces domaines sont tous du ressort des municipalités, mais les fonds des municipalités canadiennes ne suffisent tout simplement pas pour tout faire. Selon la Fédération canadienne des municipalités, 50 pour cent des recettes fiscales fédérales sont affectées à des programmes fédéraux, 42 pour cent vont aux provinces et seuls 8 pour cent sont alloués aux gouvernements municipaux. Le plus gros déséquilibre fiscal du Canada est le déséquilibre entre les gouvernements municipaux et tous les autres.

Comme l'a souligné Jane Jacobs dans Retour à l'âge des ténèbres, les taxes sont perçues de manière disproportionnée au mauvais ordre de gouvernement. L'expérience qu'on la majorité des Canadiennes et des Canadiens de leur gouvernement est lorsqu'il ramasse leur recyclage, conduit leurs autobus et leur fournit de l'eau potable.

Le Parti vert réparera le véritable déséquilibre fiscal qui accable l'ordre de gouvernement le moins apte à percevoir les sommes requises pour couvrir ses coûts.

Pour soutenir les collectivités, nous devons investir pour moderniser l'infrastructure essentielle au niveau des transports et de la distribution d'eau et ainsi réduire la demande d'énergie. Le Parti vert appuiera l'engagement du Fonds de la taxe sur l'essence aux administrations municipales. Les députés verts militeront aussi pour des stratégies novatrices pour mobiliser des milliards de dollars par année grâce aux déductions au titre des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) pour les obligations municipales.

Les municipalités ont besoin de financement permanent et prévisible qui leur permette d'investir dans les infrastructures essentielles telles que les transports en commun, l'épuration des eaux d'égout et les améliorations au niveau du rendement énergétique et du réseau de distribution d'eau, afin de réduire le gaspillage et faire face aux précipitations irrégulières d'un climat planétaire changeant, ainsi que dans les installations scolaires et communautaires comme les parcs sportifs, les arts et les occasions culturelles.

Les verts créeront un nouveau bassin de financement de l'infrastructure municipale en apportant des changements aux règles fiscales afin de créer une nouvelle obligation REER municipale pouvant être détenue dans des comptes REER et REER autogérés. Entre janvier et mars 2011, les Canadiennes et les Canadiens ont dépensé 9 $ milliards en fonds communs de placement. Imaginons ce que nous pourrions réaliser si seulement la moitié de ces fonds étaient disponibles pour nos collectivités.

Cela s'ajoutera à l'affectation directe d'une portion supplémentaire de la taxe fédérale sur l'essence et le carburant aux provinces, qui la transféreraient aux municipalités. Les gouvernements municipaux devront participer à des ententes pour faire en sorte d'empêcher le mitage par l'entremise d'investissements massifs au niveau de l'infrastructure. La densification, des transports en commun rapides, sécuritaires et agréables, des pistes cyclables sécuritaires et des investissements visant à conserver l'électricité et l'eau seront les projets préconisés pour le financement permanent.

Les députés verts :

- Augmenteront la portion de la taxe sur l'essence et le carburant transférée aux municipalités de 5 cents le litre pour financer les initiatives de transport durable précitées, comme les transports en commun, l'infrastructure cycliste et piétonnière et les routes rurales.
- Reconnaîtront que l'accès à des connexions internet à haute vitesse est maintenant un aspect essentiel de l'infrastructure et du travail pour améliorer l'accès pour faire face à la « fracture du numérique ».
- Offriront des crédits d'impôt pour laissez-passer de transports en commun fournis par les employeurs afin d'inciter les employés et les sociétés à utiliser les transports en commun, et imposeront le recours aux terrains de stationnements pour les employés.
- Changeront la politique fiscale pour créer un nouveau bassin de financement à long terme pour l'infrastructure municipale en permettant aux

municipalités d'émettre de nouvelles obligations REER municipales (OREERM) qui pourront être détenues dans des comptes REER et REER autogérés.

- Accorderont des subventions pour les initiatives « Des villes vertes », tout en veillant (par le biais d'ententes contractuelles) à ce que le financement soit utilisé non pas de manière à favoriser le mitage, mais de manière à réduire le mitage et les émissions de gaz à effet de serre, conserver l'eau et l'électricité, accroître la densification, élargir les services de transports en commun afin de les rendre pratiques, sécuritaires et abordables, et construire des pistes cyclables et piétonnières.

Ce financement servira à créer six fonds spéciaux municipaux de 500 millions de dollars par année chacun, soit 100 $ par année pour chaque citoyenne et chaque citoyen en moyenne, auxquels les municipalités pourront faire des demandes de subventions afin de remplacer le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS), moins spécifique. Les fonds proposés sont les suivants :

- Le Fonds de biorestauration des friches industrielles communautaires (FBFIC), pour aider à nettoyer les sites contaminés par les substances toxiques et les friches industrielles.
- Le Fonds pour les installations de traitement des eaux et des déchets (FITED), pour moderniser les installations de traitement des eaux, d'épuration des eaux-vannes et de recyclage afin de les rendre efficaces, sécuritaires et durables.
- Le Fonds pour les installations sportives, culturelles et récréatives (FISCR), pour soutenir le développement d'installations récréatives et culturelles écologiques et remettre en état les installations existantes.
- Le Fonds pour la promotion des transports en commun (FPTC), pour améliorer et élargir les réseaux de transports en commun et les liaisons intermodales dans les villes ainsi que les initiatives de copropriété automobile et de covoiturage.
- Le Fonds pour la promotion du cyclisme et de la marche (FPCM), pour soutenir l'infrastructure cycliste et piétonnière et les initiatives de croissance intelligente qui transforment les zones urbaines et les villes en collectivités piétonnières reliées par les transports en commun afin de réduire la propriété et l'utilisation automobile.
- Le Fonds pour la promotion des choix de logement dans les collectivités (FPCLC), pour soutenir un programme national de logement en vue de construire des coopératives d'habitation écoénergétiques et des appartements à prix abordable dans les collectivités qui connaissent des pénuries à l'égard de ces choix de logement.

1.15 Agriculture et aliments

Pendant des siècles, les exploitations agricoles familiales ont constitué les assises de notre société et de notre économie. Au cours des cinq dernières décennies, les politiques fédérales, les subventions et les nouvelles technologies ont transféré la production alimentaire des petites exploitations familiales écologiquement durables aux grandes firmes agroalimentaires. Ce virage a effectivement donné aux multinationales le contrôle de notre approvisionnement alimentaire. Entre temps, les exploitants agricoles doivent de plus en plus s'assurer de gagner des revenus d'appoint pour survivre.

Notre sécurité alimentaire est directement menacée par les firmes agroalimentaires lorsque les fermes industrielles entassent les poulets, les dindes, les vaches et les porcs dans des conditions horribles et de mauvaise hygiène. Ces pratiques créent les conditions idéales pour l'éclosion de menaces graves pour notre santé, des épinards toxiques à la maladie de la vache folle, en passant par la grippe porcine. Les animaux sont souvent gorgés et injectés de produits chimiques et d'hormones, tandis que nos cultures sont aujourd'hui génétiquement modifiées et traitées aux pesticides.

Pendant ce temps, l'Agence canadienne d'inspection des aliments est aux prises avec un problème de crédibilité. Mandatée pour réglementer la sécurité des aliments tout en faisant la promotion des produits alimentaires canadiens au Canada et à l'étranger, l'Agence est en situation de conflit d'intérêts. Ce manque de crédibilité, ajouté au manque de préparation, explique le retard à émettre un avis lors de la crise de la listériose attribuable à des produits de viande froide Maple Leaf en 2008 qui a entraîné la mort de 22 personnes ou lors du scandale de la viande de l'entreprise XL Beef en 2012. Le rapport de l'inspectrice indépendante Sheila Weatherill sur la crise de la listériose (ancienne chef du sréseau de santé à Edmonton) soulignait l'augmentation des risques à la santé et à la sécurité de grandes usines de préparation d'aliments. Cependant, les recommandations portaient seulement sur plus d'inspections et de nettoyage avec produits chimiques au lieu d'une réforme du système alimentaire afin d'encourager l'exploitation de plus petites entreprises avec une traçabilité améliorée.

À peine remis des effets de la crise de la listériose, un mémo interne de l'Agence canadienne d'inspection des aliments révélait aux Canadiens que le gouvernement Harper planifiait de réduire le nombre d'inspecteurs. L'inspecteur qui a mis la main sur ce mémo du Conseil du Trésor qui soulignait les compressions envisagées (d'un serveur partagé à l'Agence) et qui l'a remis à son syndicat a été congédié.

La santé de la population canadienne aujourd'hui et demain repose sur la production d'aliments nutritifs durable sur le plan de l'environnement. Nous croyons que l'agriculture biologique locale doit contribuer à atténuer et à renverser les changements climatiques, à assurer la sécurité alimentaire, à rétablir la santé des sols, à améliorer la santé humaine, à protéger nos ressources hydriques et à offrir aux citoyens des moyens de subsistance durables. Nous devons restructurer nos marchés agricoles afin d'assurer la subsistance de l'agriculture et de permettre aux exploitations familiales de recevoir leur juste part du dollar de consommation alimentaire. Nous développerons l'agriculture locale à petite échelle et soutiendrons une transition rapide vers l'agriculture biologique plutôt que de verser des subventions onéreuses aux industries des produits agrochimiques, de production alimentaire industrielle et de cultures génétiquement modifiées.

Les gens doivent pouvoir se procurer des aliments sains, et les choix alimentaires les plus sains sont des aliments locaux. Avec les inquiétudes croissantes à l'égard de l'instabilité économique et climatique, il est d'autant plus important d'assurer la fiabilité de l'approvisionnement alimentaire national. Les exploitations agricoles familiales de petite et moyenne envergure constituent le meilleur régime de production alimentaire – fiable, de bonne qualité et économique – aujourd'hui et pour les lendemains incertains.

L'infrastructure requise pour soutenir l'agriculture locale disparaît rapidement. Les grandes sociétés et les opérations centralisées délogent de plus en plus les petites infrastructures communautaires – des abattoirs aux élévateurs à grains, en passant par les conserveries. La perte de contrôle sur les moyens de production a obligé plusieurs exploitants agricoles à abandonner l'agriculture. Les verts appuient les exploitations agricoles familiales parce qu'elles reconnaissent leur responsabilité en matière de gestion environnementale et produisent des aliments nutritifs de façon efficace. Les exploitations agricoles familiales sont les principales unités de production. Les politiques canadiennes en matière d'agriculture doivent être conçues pour que les exploitations familiales demeurent économiquement viables. Nous appuyons la participation active des exploitants agricoles du Canada aux marchés d'exportation lorsque cela ne compromet pas leur rôle principal – procurer des aliments sains aux marchés intérieurs et assurer le maintien du capital-ressource agricole du Canada. Nous soutenons la sensibilisation des consommatrices et des consommateurs canadiens afin qu'ils valorisent et préfèrent les produits locaux.

Les députés verts assureront le développement d'une Politique nationale en matière d'agriculture et d'alimentation en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- Améliorer la salubrité des aliments et renforcer la santé nutritionnelle :
    - Modifier le mandat de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour éliminer toute obligation de promouvoir les entreprises agroalimentaires canadiennes, en veillant à ce que son

mandat porte exclusivement sur la salubrité des aliments, et pour augmenter ses capacités d'inspection et de surveillance.
  - Éliminer les conflits d'intérêts en supprimant la représentation d'entreprises alimentaires et agricoles d'organismes consultatifs fédéraux sur les politiques agroalimentaires
  - Légiférer pour étiqueter le sodium, le sucre et les gras trans sur les produits alimentaires.
  - Réglementer la quantité de gras trans dans notre approvisionnement alimentaire.
  - Éliminer la déduction fiscale des publicités de malbouffe qui vise les enfants.
  - Imposer une redevance aux fabricants de boissons sucrées, affectant leurs revenus pour financer des initiatives de vie saine.
  - Assurer la qualité et la salubrité des aliments en renforçant la surveillance des pesticides, des herbicides, des fongicides, des hormones de croissance, des antibiotiques non thérapeutiques et des insecticides dans la production, la transformation et le stockage des aliments en vue de réduire systématiquement les résidus décelables jusqu'à ce qu'ils atteignent des niveaux indécelables.
  - Établir des programmes de dîners scolaires subventionnés par le gouvernement fédéral, mais dirigés par les collectivités, dans l'ensemble du Canada pour veiller à ce que nos enfants aient accès chaque jour à des aliments sains de leur localité et puissent se familiariser avec la production d'aliments durable et apprendre à manger sainement.
  - Renforcer les programmes canadiens de protection des végétaux et d'hygiène vétérinaire avec des mesures visant à assurer l'intégrité des produits alimentaires de la ferme.
  - Améliorer et renforcer les Normes canadiennes de certification en agriculture biologique.
  - Fournir une aide de transition aux exploitants qui se convertissent à l'agriculture biologique certifiée.
  - S'assurer que les aliments destinés à l'alimentation de ruminants ne contiennent aucun sous-produit animal.
  - Renforcer les tests de dépistage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en mettant en œuvre le dépistage obligatoire (sur chaque animal tué) aussitôt que la procédure de dépistage de l'ESB dans les tests sanguins sera perfectionnée.
  - (<u>Remarque : Veuillez consulter la section 4.7 Promotion de la santé pour plus de détails sur les aspects de la promotion de la santé énumérés dans les mesures suivantes</u>.)

- Assurer la sécurité alimentaire par le biais des mesures suivantes :
  - Instaurer un système qui assure l'autonomie alimentaire régionale dans l'ensemble du Canada au moment même où nous adoptons l'agriculture biologique comme principal modèle de production.

  - Appuyer le « défi de 200 kilomètres » (qui consiste à manger des aliments cultivés dans un rayon de 200 kilomètres de chez soi) par le biais du développement des marchés de producteurs et d'activités de tourisme culinaire local.Promouvoir les toits verts, la culture d'espaces verts urbains à des fins agricoles, la production alimentaire dans les villes et banlieues et les jardins communautaires.
  - Protéger le droit des exploitants agricoles à récupérer leurs semences.
  - Promouvoir les banques de semences patrimoniales et les programmes d'échanges de semences.

- Prévenir la mainmise des intérêts industriels sur la chaîne alimentaire par le biais des mesures suivantes :
  - Réformer la réglementation de l'agriculture pour remettre en question la concentration industrielle.
  - Veiller à ce que les paiements de soutien agricole soient octroyés en fonction de l'exploitation (et non de la production) pour soutenir davantage d'exploitations et d'exploitants agricoles.
  - Privilégier les processus agricoles biologiques comme moyens d'améliorer la rentabilité et la durabilité des exploitations agricoles.

- Soutenir les marchés d'alimentation locaux par le biais des mesures suivantes :
  - Aider les localités sans agriculture à grande échelle à développer des règlements en matière de salubrité des aliments spécifiques de ces localités, qui respectent les normes nationales sans toutefois placer un fardeau financier exagéré sur les entreprises de transformation alimentaire et les exploitants locaux.
  - Aider à rétablir l'architecture de la production alimentaire locale dans les conserveries, les abattoirs et lors de tout autre procédé de transformation des aliments à valeur ajoutée.
  - Favoriser et soutenir la consommation d'aliments locaux en incitant les chaînes d'épiceries à octroyer un volume de présentation adéquat pour les produits des exploitations et des entreprises de transformation locales.

- Renforcer la recherche agricole par le biais des mesures suivantes :
  - S'assurer que les nouvelles variétés de cultivars et de races animales demeurent dans le domaine public.
  - Rediriger la recherche subventionnée par l'État actuellement consacrée à la biotechnologie et aux pratiques agricoles énergivores vers la production alimentaire biologique.
  - Augmenter les subventions de l'État pour la recherche sur les pratiques d'agriculture biologique.
  - Établir de nouvelles politiques pour la recherche privée pour faire en sorte qu'elle soit dans l'intérêt supérieur des exploitations familiales et des consommateurs.

    - Prévenir le brevetage de formes de vie.
    - Faire en sorte que les sociétés qui développent des cultures génétiquement modifiées soient responsables des dommages pouvant être causés par ces cultures.

- Assurer le commerce équitable par le biais des mesures suivantes :
    - Privilégier le commerce équitable au niveau des exportations et des importations agricoles.
    - Faire en sorte que les régimes nationaux de gestion de l'offre assurent la stabilité des marchés intérieurs et la viabilité du revenu agricole et autoriser la production non réglementée pour les petites exploitations et les exploitations familiales qui vendent à des marchés locaux.
    - Revoir les répercussions de l'abolition de la Commission canadienne du blé et envisager de la rétablir pour veiller au commerce équitable des grains canadiens de haute qualité.
    - Éliminer la pratique du dumping international avec les pays en développement.

- Mettre un terme à la perte de terres agricoles au profit du développement par le biais des mesures suivantes :
    - S'efforcer de négocier des solutions avec les provinces pour la préservation des terres agricoles à fort rendement partout au Canada.
    - Rétablir le programme de l'Inventaire des terres du Canada en lui accordant le budget nécessaire pour actualiser et maintenir à jour un registre exhaustif du potentiel et du mode d'utilisation des terres comme élément central de la planification locale.
    - Fournir des incitatifs fiscaux adéquats à d'autres ordres de gouvernement, y compris aux municipalités, pour leur permettre de préserver les terres agricoles dans leur champ de compétence.

- Soutenir la bonne intendance de l'environnement par le biais des mesures suivantes :
    - Protéger et améliorer la qualité de nos cours d'eau, de nos lacs et de nos aquifères.
    - Rétablir les comités de rétablissement agricole des Prairies et réinstaurer leurs mesures de conservation.
    - Collaborer avec les provinces pour s'assurer que la totalité des déchets d'élevage est recyclée de manière sécuritaire et que la contamination de ruissellement agricole est évitée.
    - Mettre en place des programmes à frais partagés pour aider les exploitants à protéger les aires d'habitat faunique et les terres marginales, protéger la qualité de nos cours d'eau, lacs et aquifères, et protéger et améliorer la qualité de nos sols.

  - Créer un « Programme de mise en œuvre du plan de ferme environnemental » pour fournir de nouvelles sources de financement pour la mise en œuvre au niveau de la ferme.

- Aider les exploitants agricoles à s'adapter aux changements climatiques par le biais des mesures suivantes :
  - Favoriser les pratiques agricoles qui augmentent la séquestration de carbone et diminuent les besoins en eau.
  - Fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour toutes les composantes de notre régime agroalimentaire et collaborer avec l'industrie afin d'élaborer des plans pour atteindre ces objectifs.
  - Restructurer les programmes canadiens de gestion des risques opérationnels pour aider les exploitants à faire face aux dangers climatiques, notamment dans les zones couvertes par l'aide aux sinistrés.

1.16 Organismes génétiquement modifiés

Les organismes génétiquement modifiés (OGM) peuvent constituer une menace assez grave pour la santé humaine et la santé des écosystèmes naturels. Bon nombre de Canadiennes et de Canadiens souhaitent que le Canada suive l'exemple de l'Union européenne et interdise les cultures d'OGM au Canada. Au minimum, les produits contenant des OGM doivent être étiquetés, donnant ainsi le droit aux gens de savoir ce qu'ils consomment – et de dire non aux aliments génétiquement modifiés.

Bien que les sondages d'opinion révèlent que huit Canadiennes et Canadiens sur dix veulent voir l'étiquetage obligatoire de tous les aliments ou ingrédients alimentaires issus du génie génétique, le gouvernement fédéral n'a pris aucune mesure dans ce sens. En 2004, le Conseil canadien des normes adoptait une « Norme relative à l'étiquetage volontaire », mais cette pratique est loin d'être répandue.

Le gouvernement fédéral devrait surveiller de plus près et exercer un meilleur contrôle des OGM. En fait, Agriculture Canada fait la promotion de la technologie de génie génétique, établissant des partenariats avec des sociétés de biotechnologie et s'associant à des recherches initiées par l'industrie de la biotechnologie. Le secteur agricole a déjà connu les répercussions néfastes des cultures génétiquement modifiées. Le canola résistant aux herbicides (Round-up Ready) s'est échappé et est devenu une mauvaise herbe nuisible.

Les verts savent que les OGM et les technologies « terminator » comportent des risques pour la santé et l'environnement. Tous les produits qui contiennent des OGM ou produits avec des OGM doivent être étiquetés. Il incombe aux

producteurs d'OGM et à ceux qui les défendent de prouver leur innocuité. Aucun OGM ne devrait être utilisé dans l'environnement jusqu'à ce qu'il soit établi qu'il ne constitue aucun risque raisonnable pour la santé humaine et animale ou pour l'environnement.

Les députés verts :

- Interdiront la semence et la promotion de nouvelles cultures génétiquement modifiées et toutes les expériences connexes. Cela comprend également l'interdiction de réaliser des recherches sur les OGM (à l'exception de la sélection traditionnelle des semences et de la greffe) au ministère fédéral de l'Agriculture et l'interdiction pour les sociétés telles que Monsanto de faire breveter des produits génétiquement modifiés développés lors de recherches réalisées conjointement avec Agriculture Canada.
- Mettront en œuvre le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, un protocole faisant partie de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité biologique, signée et ratifiée par le Canada en 1992 et entrée en vigueur en 2003. Le Protocole de Cartagena exige que l'adoption de nouveaux produits soit subordonnée au principe de précaution, qui crée un équilibre entre les avantages économiques de l'innovation et la santé publique et l'intégrité écologique.
- Rendront obligatoire l'étiquetage de tous les aliments ou ingrédients alimentaires issus du génie génétique.
- Soutiendront la création de zones locales, provinciales et territoriales libres d'OGM où ces compétences auront déclaré que les plantes et les animaux issus du génie génétique ne font pas partie du paysage agricole.
- Interdiront l'expérimentation en plein champ et l'utilisation commerciale, la vente et l'importation de technologies « terminator », ou les technologies restreignant l'utilisation génétique.
- Maintiendront l'interdiction sur les blés génétiquement modifiés (BGM) et s'opposeront à la luzerne GM.
- Décréteront un moratoire sur l'expérimentation en plein champ d'arbres génétiquement modifiés au Canada pendant qu'un comité d'experts de la Société royale du Canada examine les risques.

1.17 Les pêches

La plus grande tragédie environnementale et économique du Canada a été l'effondrement de nos ressources halieutiques sauvages. Nous pensions que la mer nous donnerait une quantité illimitée de poissons jusqu'à la fin des temps. Ce mythe a mené directement à l'effondrement, dans les années 1990, de l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique après des décennies de pêche excessive à longueur d'année par des flottes canadiennes et étrangères de grands chalutiers. Ce désastre écologique, le fruit d'une mauvaise gestion de la part du gouvernement fédéral, a entraîné la perte de 30 000 emplois. Au cours de la

même période (de 1990 à 2002), les pêcheries de saumon de la Colombie-Britannique ont connu une baisse de 66 pour cent (de 96 000 à 33 000 tonnes), soit de 263,4 à 51,6 millions de dollars en prises. La crise de 2009 ayant frappé l'industrie de la pêche de la Colombie-Britannique, lors de laquelle 8 millions de saumons rouges ont disparu, démontre le peu de progrès réalisé pour assurer la durabilité de l'industrie.

Au cours des dernières décennies, l'industrie de la pêche a installé des engins de pêche lourds et puissants sur des navires équipés de technologies de pointe en matière de navigation et de détection du poisson. Cela a provoqué l'épuisement catastrophique des stocks de morue, d'églefin, de thon rouge et d'autres espèces, entraînant l'effondrement des économies locales et la perte d'une biodiversité importante d'un océan à l'autre. Pour sauver nos stocks de poissons gravement appauvris, il faut changer de stratégie : soit on abandonne les technologies de pointe en matière de détection du poisson, soit on élimine la majorité des permis de pêche.

Pour aggraver une situation qui est déjà mauvaise, les pêches sont affublées d'autres problèmes très graves, outre la surpêche – la destruction de l'habitat et nos connaissances scientifiques très limitées sur la situation des ressources marines et le rôle joué par les chaînes alimentaires océaniques. Les politiques fédérales autorisent la surpêche d'espèces essentielles aux chaînes alimentaires telles que le hareng du Pacifique, le poisson démersal et le capelan de l'Atlantique. Les lois en vigueur ne permettent pas de protéger adéquatement l'habitat marin d'une panoplie de forces destructrices, notamment le chalutage par le fond, la bioaccumulation de produits chimiques toxiques déversés dans la mer, et les déversements attribuables aux activités d'exploration gazière et pétrolière. Les prochaines années verront apparaître de nouvelles menaces pour les pêches liées aux changements océaniques attribuables à l'acidification d'une plus grande quantité de CO2 dans l'atmosphère et de températures de l'eau à la hausse ainsi que des changements aux courants marins causés par les changements climatiques. Nous devons prendre les bonnes décisions dès aujourd'hui pour protéger les ressources halieutiques de demain.

Les capacités de récolte de nos flottes de pêche outrepassent de beaucoup les capacités actuelles de réglementation et de gestion des pêches, et les capacités de récupération de nos populations de poissons. Néanmoins, nous croyons que le Canada peut rétablir ses populations de poissons et protéger les pêcheurs du Canada et leurs familles en appliquant des règlements sévères pour régir le genre d'équipement permis, les pratiques de pêche et les limites de capture.

Tous les éléments indiquent qu'il faut interdire le chalutage par le fond. Cependant, la seule instance où le gouvernement conservateur actuel ne s'aligne pas sur les positions de l'ancien président américain George Bush est lorsqu'il refuse de soutenir le mouvement international pour interdire le chalutage par le fond. Parce le poisson traverse les frontières internationales, nous devons diriger l'effort international pour interdire les pratiques de pêche en haute mer nuisibles

dans le cadre d'un nouvel engagement pour la gestion des pêches. Pour ce faire, il faudra réformer les priorités du gouvernement fédéral sur les plans administratifs et à l'égard de la recherche.

Pour protéger le précieux habitat du poisson, nous devons rétablir les dispositions de la protection de l'habitat de la Loi sur les pêches, abolies dans le Projet de loi omnibus C-38 au printemps 2012. Nous devons aussi placer des moratoires permanents, prescrits par la loi, sur l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières dans les zones écosensibles, dont la côte ouest de la Colombie-Britannique et le golfe du Saint-Laurent. Les pêcheurs doivent pouvoir jouer un rôle plus important dans la gestion des pêches par le biais de dispositions de cogestion qui devront être activées dans la Loi sur les océans. Nous condamnons l'approche actuelle qui favorise les piscicultures et présume que l'aquaculture peut compenser le déclin des stocks naturels.

Les députés verts :

- Signeront et ratifieront le traité international visant à interdire le chalutage par le fond.
- Abrogeront les modifications à la Loi sur les pêches adoptées au printemps 2012 dans un Projet de loi omnibus C-38.
- Renforceront la Loi sur les pêches actuelle pour :
    1. Exiger l'évaluation des menaces pour les stocks de poissons et intégrer des dispositions pour protéger les stocks de poissons et le milieu marin.
    2. Rendre obligatoire la protection de l'habitat et des stocks essentiels.
    3. Exiger que la gestion et la conservation des pêches sauvages aient priorité sur l'aquaculture en cas de conflit.
    4. Augmenter les pénalités pour les infractions à la Loi sur les pêches.
    5. Accroître la participation du public dans le processus décisionnel, conformément aux principes de la Loi sur les océans, en vue notamment d'impliquer de façon positive les localités côtières dans la gestion des pêches locales.
- Restructureront Pêches et des Océans Canada en établissant trois directions générales distinctes : Gestion, Surveillance et application de la loi et Recherche.
- Renfonceront les lois conçues pour protéger les habitats et les stocks de poissons contre la pêche excessive et la pollution.
- Instaureront des mesures pour mettre fin rapidement à l'élevage des saumons en enclos dans l'océan et pour s'assurer que cette industrie de l'aquaculture cesse de nuire aux espèces de poissons sauvages.
- Accorderont du financement en priorité aux projets d'envergure réduite pour le rétablissement et l'amélioration des stocks de poissons sauvages, notamment avec les peuples autochtones et les communautés de pêche traditionnelles qui utilisent des technologies traditionnelles.
- Rendront obligatoire l'utilisation de technologies permettant des récoltes durables comme les filières, les trappes à morue ou qui utilisent des engins de pêche mobiles considérablement modifiés pour réduire les prises accessoires

d’espèces non ciblées ou en danger et suivront les résultats afin d’assurer la récupération des stocks et le retour de la biodiversité.

- Remplaceront les pratiques de gestion interventionnistes par la pêche en estuaire.
- Interdiront le chalutage par le fond dans les eaux canadiennes et mettront tout en œuvre pour élargir cette interdiction à toutes les eaux de la planète.
- Évalueront et appuieront le développement de divers engins de pêche qui, tout en étant rentables, minimisent les captures accessoires et les incidences sur l’habitat.
- Soutiendront le développement de pratiques de récolte des ressources halieutiques plus durables, y compris la transformation à valeur ajoutée et le développement de produits biochimiques et pharmaceutiques sans dangers pour l’environnement.
- Soutiendront les activités de recherche et de développement ayant trait à l’écotourisme maritime comme usage non comptable de la biodiversité marine.
- Fourniront du financement pour soutenir la recherche écologique afin de découvrir les facteurs qui ont permis aux écosystèmes marins de si bien fonctionner par le passé en vue de restaurer les stocks et les écosystèmes endommagés.
- Établiront un comité indépendant de révision formé d’experts en écologie marine, en biologie des organismes marins et en économie des ressources pour examiner les causes du déclin vertigineux des ressources halieutiques du Canada (en tenant compte du point de vue des pêcheurs, des collectivités de pêcheurs et des Autochtones et des Premières nations) et formuler des recommandations à l’égard des politiques et des programmes en vue de restaurer les pêches hauturières et côtières.
- Abrogeront la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et la Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve et équilibreront les accords régionaux pour accorder aux pêches une plus grande protection contre l'exploration et l'exploitation pétrolière.
- Interdiront de façon permanente l’exploration et l’exploitation pétrolières et gazières dans les zones écosensibles, dont la côte ouest de la Colombie-Britannique et le golfe du Saint-Laurent.
- Favoriseront la participation accrue des pêcheurs et des peuples autochtones dans la gestion des pêches par le biais de dispositions de cogestion prévues aux termes de la Loi sur les océans.
- S’assureront que les phares ont du personnel pour effectuer le travail de sûreté et de sécurité nécessaire.
- Collaboreront avec les gouvernements des provinces pour éliminer les pratiques d’aquaculture qui causent des dommages à l’environnement marin et nuisent à la santé humaine, et chercheront à :
    1. Instaurer un moratoire sur l’établissement de nouvelles entreprises d’élevage du saumon en enclos et fermer progressivement tous les élevages existants d’ici dix ans;

1. Entre temps, mettre en jachère les enclos marins pendant les périodes de retour du saumon.

1.18 Vision verte des forêts

L'incroyable patrimoine forestier du Canada – 300 millions d'hectares ou dix pour cent de toutes les forêts du monde – est une source d'immense fierté nationale et de grande valeur économique. Trente pour cent des forêts boréales de la planète sont au Canada, et cet immense écosystème des forêts septentrionales, couvrant la moitié du pays, sert d'énorme réservoir de carbone.

Il est difficile d'évaluer la valeur de ces forêts, mais elle peut s'exprimer de diverses manières : les industries du bois et du papier emploient directement plus de 350 000 personnes et génèrent chaque année plus de 58 milliards de dollars en ventes – plus de la moitié de notre excédent commercial. Des économistes estiment la valeur des forêts boréales canadiennes à 3,7 billions de dollars, mais elle est très certainement inestimable.

Le Parti vert comprend que les forêts sont les fondements d'écosystèmes complexes qui rendent de grands services qui purifient notre atmosphère et notre eau, empêchent les inondations et l'érosion, et aident à stabiliser notre climat. Les deux tiers des espèces de plantes et d'animaux du Canada vivent dans nos forêts. De larges zones forestières, notamment les forêts anciennes, doivent demeurer intactes afin de préserver les habitats naturels et la biodiversité. Nos forêts accueillent les chasseurs de subsistance et ceux et celles qui souhaitent pratiquer des loisirs et se régénérer au contact de la nature sauvage.

Le Canada coupe environ 500 000 hectares de forêt par année. Même si l'industrie forestière a été durement frappée au cours de la dernière décennie, ses répercussions économiques sont importantes pour les collectivités partout au Canada. Malgré le fait que la gestion des forêts est de compétence provinciale, le gouvernement fédéral a par le passé joué un important rôle en recherche et développement et en innovations technologiques. Le gouvernement fédéral s'est largement départi de son rôle historique dans l'étude primaire lors de la fermeture des centres de recherche du Service canadien des forêts partout au Canada. La non-utilisation de fonds du programme de forêts modèles est un autre signe du manque d'engagement des conservateurs de Stephen Harper à l'endroit de l'industrie forestière.

Le Canada a fait peu d'efforts pour améliorer la qualité du bois en fonction de l'Europe et du Royaume-Uni, ce qui pourrait être une cible légitime de recherche par Industrie Canada, le Service canadien des forêts et le Conseil national de recherche.

Nous travaillerons guidés par l'Initiative boréale canadienne, avec les Premières nations et dans un cadre de conservation pour faire en sorte qu'au moins la moitié des forêts boréales du Canada soient protégées, tout en préservant l'intégrité écologique de toutes les forêts boréales canadiennes. Sa valeur comme réservoir de carbone dépassera largement les gains économiques pouvant être réalisés à court terme.

Les députés verts :

- Travailleront avec Industrie Canada et les industries partenaires avec Ressources naturelles Canada pour favoriser la fabrication à valeur ajoutée, notamment les produits qui seraient avantagés par une plus grande qualité du bois.
- Travailleront pour rendre accessible le financement pour la recherche (par le Service canadien des forêts) pour augmenter la qualité du bois, notamment en faire un objectif clair de la sylviculture (il n'est pas clair si c'est le cas actuellement), et diversifieront le mélange des espèces exploitées.
- Travailleront à résoudre le potentiel inexploité des forêts de feuillus du Canada et des lots privés. Un changement modéré du climat pourrait entraîner des occasions de réaffecter et même augmenter le financement fédéral pour l'adaptation aux changements climatiques dans les forêts canadiennes. Travailleront avec le Service canadien des forêts pour rétablir le financement pour redynamiser le Réseau canadien de forêts modèles.
- Rétabliront le financement au réseau d'adaptation au climat pour élaborer des mesures d'adaptation pour les forêts du Canada, en travaillant avec des partenaires dans les universités et autres ordres de gouvernement. L'adaptation peut englober des scénarios de modélisation, des pratiques sylvicoles pour favoriser la résilience des forêts, le changement de composition d'espèces de forêts choisies, et (tout en reconnaissant l'inévitabilité de certains niveaux de changement climatique) l'utilisation de migration assistée d'arbres pour atteindre ces objectifs.
- Feront la promotion de l'utilisation de zones triades pour l'exploitation forestière. Les zones triades visent à délimiter un territoire dans un domaine forestier en zones protégées, en zones de sylviculture standards (extensif) et en zones de sylviculture intensive ou même super intensive. Face au coût à la hausse du transport et à une demande grandissante pour protéger l'environnement (p. ex., l'Entente sur la forêt boréale canadienne) de même qu'à la pénurie d'approvisionnement en bois régional, il est clair que l'intensification de la sylviculture dans certains secteurs de la forêt devra se concrétiser pour maintenir les niveaux de production actuels. L'intensification peut signifier une production de bois plus importante grâce à la sylviculture, notamment les éclaircies jusqu'à l'augmentation de courtes rotations des cultures pour du biocombustible.
- Fourniront un allègement fiscal, soit par abandon d'impôt ou taux d'intérêt réduits sur l'argent emprunté sur des biens d'investissement, pour réduire le parcours de l'exploitation intense actuelle du bois de seconde qualité de sorte que certaines entreprises concentreraient leurs efforts sur des pratiques de

sylviculture intenses et à valeur ajoutée sur de plus petits secteurs forestiers situés près des usines de transformation.

- Appuieront les 450 000 petits propriétaires de lots boisés du Canada pour qu'ils améliorent la qualité du bois. Ces propriétaires privés pourraient constituer un élément essentiel pour l'approvisionnement futur en bois, un moyen d'atteindre des buts futurs de conservation en régions rurales et un terrain d'essai pour des stratégies d'adaptation au réchauffement climatique.
- Renégocieront les accords commerciaux pour que le Canada ait le pouvoir de favoriser la fabrication canadienne de produits à valeur ajoutée en freinant les exportations de bois brut avec une importante « taxe sur l'exportation de grumes entières ».
- Veilleront, dans le cadre de l'Accord canadien sur les forêts et en partenariat avec les gouvernements des provinces et des territoires de compétence principale, à ce que toutes les forêts économiques soient gérées de façon écologique et certifiées par le Forest Stewardship Council (FSC).
- Élaboreront, en collaboration avec les provinces et les territoires, les Premières nations et l'industrie forestière, des incitatifs qui favorisent la coupe de jardinage par pied d'arbre et des rotations plus longues qui conservent les écosystèmes forestiers et augmente la valeur du bois.
- Réaliseront l'objectif de la Convention pour la conservation de la forêt boréale, finalisée en 2010, entre un certain nombre de grandes entreprises forestières, les Premières Nations et des groupes environnementaux, qui consiste à protéger au moins la moitié des forêts boréales canadiennes à l'intérieur d'un large réseau d'aires protégées interconnectées et à instituer des pratiques de pointe en matière de gestion et d'intendance axées sur les écosystèmes dans les écopaysages restants.
- Augmenteront les subventions accordées à la recherche destinée à découvrir la meilleure façon de couper le bois attaqué par le dendroctone du pin ponderosa, tout en laissant intactes les essences d'arbres non touchées, et à atténuer, à court et à long terme, les répercussions économiques de cette épidémie.
- Développeront un « indice de santé réelle des forêts » pour évaluer l'état des forêts à intervalles de dix ans et mesurer les changements au niveau de toutes les valeurs forestières, y compris celles qui atténuent de façon directe ou indirecte le changement climatique.
- Favoriseront l'utilisation des déchets de bois issus du chanvre et de la cellulose agricole pour fabriquer les fibres de papier et ainsi réduire le stress sur les forêts sur pied.
- Favoriseront l'utilisation des déchets de bois pour remplacer les aliments comme le maïs pour produire des biocombustibles.

1.19 Développement du tourisme culturel et de l'écotourisme

Les voyages et le tourisme représentent le plus grand employeur à l'échelle internationale et plus de 10 pour cent des dépenses mondiales. Le gouvernement Harper a pourtant miné ce secteur. De septième dans le monde comme destination voyage, le Canada a chuté en dix-huitième place.

Voici une courte liste des mesures de Stephen Harper depuis 2006 qui ont miné le secteur touristique canadien. Il a éliminé la remise de TPS pour les visiteurs étrangers, éliminé toute promotion touristique du Canada dans les marchés américains, réduit considérablement le budget de Tourisme Canada (maintenant basé à Vancouver), miné la prévisibilité de l'assurance-emploi pour les travailleurs saisonniers, adopté une loi dans le cadre du Projet de loi omnibus C-45 qui rend obligatoire l'obtention d'un permis du ministère de l'Immigration aux touristes en provenance de pays pour lesquels il n'y pas d'exigence de visa (mais a exempté les États-Unis avec le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité) et s'est opposé à l'érection d'un pavillon du Canada à la prochaine exposition universelle.

Le secteur touristique du Canada est unique en son genre puisqu'il apporte une contribution importante au bien-être culturel et économique de toutes les régions. Il va au-delà de la simple création d'emplois et des rentrées sur les opérations de change. Il permet aux Canadiennes et aux Canadiens d'explorer notre pays et contribue à créer des liens entre les régions. Avec des recettes de plus de 74 $ milliards en 2008, le tourisme correspond à environ 2 pour cent du PIB du Canada et emploie plus de 660 000 Canadiens. C'est presque autant que les industries forestière et agricole confondues. Au sein du gouvernement fédéral, le ministère de l'Industrie est le principal responsable de la politique en matière de tourisme.

Les verts croient que nous devons favoriser une industrie de tourisme vert, à faibles émissions carboniques, destinée à être commercialisée de façon responsable à l'échelle internationale. Nous croyons qu'il faut offrir des expériences touristiques exceptionnelles en nous dotant du plus magnifique réseau de parcs nationaux, des meilleurs musées et événements culturels et du service le plus hospitalier qui soit. Pour ce faire, le gouvernement canadien doit jouer un plus grand rôle dans la coordination et l'orientation des efforts à l'échelle du pays.

Les députés verts :

- Renverseront la décision du gouvernement conservateur d'éliminer la remise de TPS pour les visiteurs étrangers, feront de nouveau de la publicité aux États-Unis (le plus gros marché du Canada en tant que destination de choix),

élimineront les changements qui pénalisent les travailleurs saisonniers sur l'assurance emploi, et élimineront les exigences de posséder un permis pour visiter le Canada pour les touristes en provenance de pays pour lesquels il n'y a pas d'exigence de visa.
- Créeront un ministère fédéral du Tourisme séparé pour coordonner tous les aspects du tourisme. Ce ministère concentrera ses efforts à aider le secteur du tourisme international, qui connaît actuellement la croissance la plus rapide (l'écotourisme), à se développer et, par le biais de programmes spéciaux, favorisera la participation accrue des Autochtones canadiens.
- Augmenteront le financement aux secteurs des arts, de la culture et du patrimoine (voir la section 4.15 Arts et culture).
- S'assureront que nos frontières sont ouvertes et les mesures de sécurité raisonnables.
- Développeront un secteur de tourisme à faibles émissions carboniques fondé sur le tourisme par rail intermodal et sur le cyclotourisme.

1.20 Mines

Le Parti vert du Canada reconnaît l'importance vitale du secteur minier. Nous appuyons le secteur minier là où il ne cause aucun tort durable à l'environnement et aux écosystèmes dont dépendent des organismes vivants. La production minière est nécessaire et la production minière peut être destructrice, mais la production minière verte est possible. Le Parti vert du Canada croit qu'il est possible d'extraire du minerai à des fins humaines en causant un minimum de dommage à l'environnement aux autres espèces.

Le Parti vert du Canada reconnaît également que tous les matériaux à partir desquels nous créons notre environnement humain et sociétal sont extraits de la nature. Nos maisons, nos ustensiles de cuisine, nos éoliennes, nos ordinateurs, nos téléphones intelligents et nos écoles dépendent de la production minière. Nous pouvons faire un bien meilleur travail de recyclage et de réutilisation. Nous reconnaissons que pour améliorer la qualité de vie de la majorité des citoyens du monde, l'exploitation minière sera nécessaire. Toutefois, le Parti vert reconnaît qu'en utilisant les ressources naturelles, nous faisons concurrence aux autres créatures. Nous devons tous nous rappeler que l'agriculture, l'édification des villes et des immeubles et les transports modifient les habitats des plantes et des animaux ainsi que leur chaîne alimentaire.

La production minière constitue un volet notable de l'économie canadienne, en particulier dans les régions rurales où elle représente souvent une importante source d'emplois. Bien que l'exploitation minière contribue à l'emploi local, elle peut parfois laisser des résidus, envaser les étangs, contaminer la nappe phréatique et endommager les routes à cause des camions lourds (devenir un canton à grands frais pour les contribuables locaux). De nouvelles mines, même

l'exploration, parfois entravent d'autres investissements et utilisations de terre, puisque l'exploration minière peut faire concurrence à d'autres actifs fonciers. Le Parti vert du Canada s'engage à atténuer ces répercussions.

L'exploration minière, comme toutes les entreprises, devrait être assujettie à une comptabilisation du coût complet. Les Verts appuient l'analyse à triples résultats, qui mesure les coûts et les avantages sociaux, environnementaux et économiques. Ils souhaitent vivement que les collectivités autochtones et non autochtones voisines partagent leurs plans et leur processus décisionnel, et que les emplois et les avantages économiques locaux et régionaux soient substantiels et adéquats. Pour minimiser l'incidence locale de l'exploitation minière, le Parti vert exigerait que les projets miniers comprennent des plans détaillés et des mesures efficaces permettant de faire face à tout problème éventuel, comme le drainage minier acide, et que les plans soient en place avant de commencer la production minière active. Le Parti vert s'engage à surveiller efficacement les répercussions de la production minière sur la nappe phréatique, les terres agricoles et la qualité de l'air, car les vents charrient des polluants lourds vers d'autres provinces.

Une grande part de la production minière produisant des matériaux qui peuvent être utilisés et réutilisés indéfiniment, le Parti vert du Canada appuie fortement le recyclage complet des métaux et produits miniers. Les Verts accorderont des avantages fiscaux en récompense du plein recyclage des métaux, puisque le recyclage est souvent une façon plus éconergique et rentable d'utiliser des métaux que d'exploiter des matériaux neufs.

Bien que notre Constitution accorde aux gouvernements provinciaux le contrôle des ressources naturelles, les conséquences de la production minière empiètent souvent sur les domaines de compétence fédérale, comme les pêcheries. Ce secteur énergivore émet presque deux fois plus de GES canadiens que tous les vols intérieurs au Canada. Certains produits, comme l'amiante et l'uranium, qui représentent un danger réel pour la santé humaine, ne devraient pas être produits. (L'amiante chrysotile est un carcinogène connu sans aucun seuil sécuritaire connu permettant d'éviter les maladies. L'Union européenne a banni l'importation de ce minerai. Actuellement, le Canada exporte 220 000 tonnes d'amiante chrysotile, surtout dans les pays en développement, qui n'ont pas des ressources pour la manipuler de façon sécuritaire.)

En raison de l'incidence sur le climat, le Parti vert du Canada croit que l'extraction mondiale et la combustion des carburants fossiles doivent être grandement réduites, et que la plupart doivent être remplacées par des énergies durables dès que possible.

Le Parti vert s'engage à :

- réclamer des mesures gouvernementales exigeant la gestion responsable des métaux durant leur cycle de vie pour garantir qu'une fois extraits, ils demeurent dans le cycle économique pendant des générations;

- favoriser avec vigueur la transformation et la fabrication à valeur ajoutée, afin de créer plus d'emplois et autres avantages économiques locaux;
- collaborer avec les provinces et les territoires pour faire en sorte que les collectivités des premières nations, des Métis et des Inuits participent d'une façon significative sur le plan social, environnemental et économique au développement minier et à la production minière sur leurs territoires traditionnels;
- s'opposer avec vigueur à l'émission de permis de toute nouvelle mine d'uranium et à aviser les titulaires de permis d'exploitation de l'uranium actuels de se préparer à éliminer progressivement ce secteur du Canada, y compris les exportations;
- interdire l'exportation de matière nucléaire fissible;
- élaborer des plans pour accélérer la fin de la production minière d'amiante au Canada et aider le gouvernement du Québec et l'industrie à éliminer progressivement le secteur de la production minière de chrysotile, en procurant une aide à la transition aux travailleurs, aux familles et aux collectivités touchés;
- modifier la position du Canada afin d'appuyer les règles du consentement préalable et éclairé de la Convention de Rotterdam et l'amiante;
- promouvoir la méthode du coût complet pour la production et la prospection minières. Revoir les avantages des actions accréditives faisant la promotion de la prospection et de l'exploration dans des régions peu prometteuses;
- collaborer avec les provinces, les territoires et le secteur minier en vue de garantir que toutes les opérations minières sont assurées aux fins de responsabilités environnementales, et ont un plan déjà prévisionné adéquat aux fins de restauration, tant à court terme qu'à long terme, quand une mine ferme, et d'assurer que les eaux ne sont pas contaminées durant l'exploitation minière et après la fermeture de la mine;
- présenter une loi sur la responsabilité sociale des entreprises afin de règlementer le secteur minier, qui rendrait obligatoires les pratiques environnementales les plus strictes au Canada et partout où des entreprises canadiennes agissent.

1.21 Industrie de l'énergie : Dire non au nucléaire

L'énergie nucléaire peut-elle satisfaire nos besoins en énergie et résoudre la crise climatique? Pas lorsque nous tenons compte des coûts, de la pollution et de la menace à la sécurité mondiale liée à l'énergie nucléaire.

Les verts insistent pour dire que nos choix en matière d'énergie doivent être rationnels sur le plan économique. Les meilleurs choix énergétiques pour lutter contre la crise climatique doivent être ceux qui offrent la meilleure réduction des gaz à effet de serre pour chaque dollar investi. En fonction de ce critère, l'énergie nucléaire figure parmi les pires solutions. Les réacteurs coûtent des milliards de

dollars, prennent plus d'une décennie à construire, leur fonctionnement est incertain après environ une douzaine d'années de service, et produisent seulement un type d'énergie : de l'électricité. Même si l'industrie était « propre et verte », comme le disent haut et fort les adeptes du nucléaire, elle échoue sur le plan économique. Pourtant, elle n'est ni propre, ni verte.

Des études récentes nous préviennent également que lorsque les gisements d'uranium à haute teneur seront épuisés, les émissions de carbone augmenteront en flèche puisque l'uranium à faible teneur devra être raffiné. En outre, les émissions radioactives qui s'échappent des installations actuelles en Ontario ont une demi-vie de plus de 5000 ans. Le combustible épuisé contient plus de 200 éléments cancérigènes. Le plutonium, par exemple, a une demi-vie de 24 400 ans alors que d'autres substances nocives persistent pendant des millions d'années dans notre environnement, sans traitement sécuritaire connu.

L'énergie nucléaire est inévitablement liée à la prolifération des armes nucléaires. L'Inde a développé sa première bombe nucléaire grâce au combustible épuisé d'un réacteur de recherche canadien. Aussi, les déchets d'uranium appauvri sont couramment utilisés pour enduire les balles ou les missiles dans les guerres « conventionnelles », laissant derrière elles des traces de contamination radioactive qui représentent une menace persistante pour l'environnement et pour la santé des civils une fois la guerre terminée.

Le modèle énergétique le moins coûteux pour le Canada consiste à investir dans des mesures d'amélioration de la production énergétique, comme l'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie. Si la technologie existante était entièrement opérationnelle, le Canada pourrait facilement réduire sa demande en énergie de moitié. Les verts préconisent le recours à un vaste éventail de solutions vertes et rationnelles pour une énergie propre et verte à 100 pour cent. Les ressources éolienne et marémotrice du Canada comptent parmi les meilleures au monde. Pourtant, on y a à peine touché. Les verts du monde entier ont dit « non » à l'énergie nucléaire. Elle n'est ni sécuritaire, ni propre, ni économique. Les politiques fédérales en matière de changement climatique doivent favoriser les mesures les plus efficientes, les plus efficaces et les plus respectueuses de l'environnement pour freiner l'émission de gaz à effet de serre.

Les députés verts :

- Collaboreront avec les provinces en vue d'éliminer progressivement l'énergie nucléaire, pour contrer l'accumulation de déchets nucléaires et pour instituer un moratoire général sur les activités d'extraction et de raffinage de l'uranium.
- Élimineront toutes les subventions et tout le soutien accordés à l'industrie nucléaire, à l'exception des budgets requis pour maintenir la sécurité des installations existantes et contribuer à leur élimination progressive, à leur déclassement et aux dispositions de stockage des déchets radioactifs.
- Réclameront du gouvernement fédéral qu'il cesse de subventionner toutes les étapes de l'industrie nucléaire ainsi qu'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), et cesse la promotion des réacteurs CANDU.

- Exigeront que les opérations de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et de l'EACL soient transparentes et indépendantes du gouvernement, et exigeront la divulgation des procès-verbaux de toutes les réunions avec l'EACL. Abrogeront les modifications apportées à la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires de manière à ce que la CCSN ne soit plus tenue d'étudier simultanément les propositions liées à la production et à la sécurité.
- Chercheront à faire amender la Loi sur la responsabilité nucléaire, augmenteront la couverture maximale de 1 milliard de dollars à 13 milliards de dollars (la somme pour laquelle sont assurés les réacteurs américains). La législation fédérale ne limitera plus la responsabilité de l'industrie nucléaire à une minuscule portion des coûts éventuels d'un accident nucléaire

« Si l'humanité souhaite préserver une planète semblable à celle ayant permis le développement de notre civilisation et à laquelle la vie sur Terre est adaptée, les observations paléoclimatiques et les changements climatiques en cours indiquent que le taux de CO2 devra être réduit de 385 parties par million à tout au plus 350 parties par million. »
James Hansen, Goddard Institute for Space Studies, NASA

Faire face au défi du réchauffement climatique : améliorer la performance économique tout en préservant notre avenir

Le Canada a déjà été un chef de file dans la lutte contre les changements climatiques. Lors d'une vague de chaleur à Toronto, en 1988, le Canada a organisé la toute première conférence scientifique mondiale sur les changements climatiques, « Our Changing Atmosphere: Implications for Global Security » (Notre atmosphère en évolution : changements climatiques et sécurité). La déclaration commune des scientifiques réunis était : « L'humanité mène une expérience inopinée, incontrôlée, et aux conséquences planétaires, dont les retombées ne seraient surpassées que par une guerre nucléaire totale. »

Lors de la signature du Protocole de Kyoto, le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de 6 pour cent en dessous des niveaux de 1990 au cours de la période 2008-2012.

Depuis, à cause de l'inaction du gouvernement, nos émissions, durant la période de 2008 à 2012, ont augmenté de 30 pour cent par rapport aux engagements de

Kyoto. Pendant ce temps, d'autres pays comme l'Allemagne, la Suède et l'Angleterre, ont diminué leurs émissions de plus de 10 pour cent depuis qu'ils ont signé le Protocole de Kyoto.

Le Canada aurait pu respecter les cibles de Kyoto. En fait, un plan avait été mis en place au printemps 2005 avec des réductions qui auraient presque atteint les cibles prévues. Mais ce plan a été abandonné au cours des premières semaines de la prise de pouvoir du gouvernement de Stephen Harper en 2006.

À l'échelle internationale, les émissions ont augmenté selon les prévisions d'un modèle par trajectoires à partir du statu quo, prévisions effectuées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Si rien n'est fait pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un scénario de statu quo, il y aura un réchauffement moyen des températures à l'échelle internationale d'ici 2100 jusqu'à 4,5 degrés C au-dessus des niveaux qui ont précédé la révolution industrielle. Selon les scientifiques, ce niveau de réchauffement entraînera des niveaux catastrophiques de dérèglement climatique.

Actuellement, avec moins d'un degré d'augmentation des températures moyennes à l'échelle internationale, les glaciers fondent, ce qui menace l'approvisionnement en eau de la planète. La fonte des glaces suit un rythme alarmant et ce qui en reste est spongieux et vulnérable. De nombreux scientifiques du climat s'attendent maintenant à voir disparaître la glace de l'Arctique des dizaines d'années plus tôt que selon leurs prévisions d'il y a à peine quelques années. Les niveaux de la mer augmentent, ce qui entraîne l'évacuation de populations de nations insulaires de faible altitude et accroît la menace de dégâts causés par des ondes de marrée en régions côtières. L'intensité des tempêtes avec de plus importantes précipitations est en hausse. Les récifs de corail se dégradent. Les tempêtes tropicales s'intensifient. La forêt amazonienne s'assèche et risque de devenir une poudrière. De nombreuses régions connaissent des vagues de chaleur et des sécheresses sans précédent. Les conflits dans des endroits comme la Syrie sont exacerbés par les sécheresses causées par les changements climatiques et donnent naissance à des guerres de ressources attisées par la crise du climat.

La situation continue d'empirer. À mesure que les glaces fondent dans l'Arctique, une plus faible quantité de lumière est réfléchie et les océans se réchauffent plus rapidement. Cela accélère la fonte du pergélisol, un phénomène qui a pour effet de libérer dans l'atmosphère d'anciennes réserves de méthane (un gaz à effet de serre vingt fois plus puissant que le dioxyde de carbone). Ces événements sont liés par ce que nous appelons des « réactions en boucle positives ». Ils sont sérieux parce qu'ils menacent de dépasser éventuellement tout effort futur des humains de réduire les émissions.

Les océans absorbent lentement une certaine quantité du carbone en augmentation dans l'atmosphère, mais cela entraîne l'acidification des océans, ce qui nuit à de nombreux organismes dans la chaîne alimentaire dont dépendent

nos pêches. Nous connaissons déjà la perte de la production commerciale de pétoncles et d'huîtres en raison de cette acidification.

Aujourd'hui, les changements climatiques causent 315 000 décès chaque année et, d'ici le milieu du siècle, auront fait plus de 700 millions de réfugiés. Si rien n'est fait pour y remédier, les changements climatiques auront réduit la capacité biotique de la Terre à seulement un milliard de personnes avant la fin du 21e siècle. À défaut d'agir maintenant, moins d'un dixième de la population actuelle pourra survivre à la crise climatique.

Les Canadiennes et les Canadiens d'un océan à l'autre ont déjà ressenti les répercussions des changements climatiques : inondations et tempêtes de feu, sécheresses et pénuries d'eau, vagues de chaleur et alertes de smog, ouragans, conditions éoliennes extrêmes, des collectivités entières immobilisées par des tempêtes de verglas, des millions d'hectares de forêts ravagés par des infestations d'insectes.

De la Sibérie à la vallée du Mackenzie, le pergélisol fond, entraînant l'émigration forcée de villages entiers. Les caribous s'embourbent pendant les périodes de migration. Le retrait des glaciers évolue rapidement,que ce soit dans les Alpes, dans les Rocheuses, au Yukon ou dans les Andes.

Les ouragans ont également gagné en intensité.Bien que certains spécialistes ne soient pas encore convaincus du phénomène, des recherches entreprises par le Massachusetts Institute of Technology (MIT) et Princeton ont effectivement démontré que l'énergie accumulée dans l'œil d'un ouragan avait augmenté de l'ordre de 50 à 80 pour cent entre 1950 et 2003. Le réchauffement des océans contribue à la violence accrue des ouragans. À l'automne 2003, l'ouragan Juan devint le premier ouragan tropical à frapper la Nouvelle-Écosse de plein fouet. En temps normal, des eaux océaniques plus froides au sud de notre pays auraient affaibli Juan et l'auraient transformé en tempête tropicale; cependant, cette année-là, il s'est abattu sur la Nouvelle-Écosse avec toute la force d'un ouragan tropical.

De plus en plus, les scientifiques s'accordent à dire que le changement climatique ressemble plus à un interrupteur qu'à un cadran. Les « perturbations non linéaires » décrites dans la littérature se traduisent dans la réalité par des « chocs violents » ou des catastrophes climatiques soudaines et dévastatrices.

Un grand nombre de scientifiques ont déterminé que le risque d'« événements représentant un point de basculement » (la disparition du Gulf Stream, l'effondrement de la plate-forme de glace occidentale de l'Antarctique ou de la nappe glaciaire du Groenland) augmente si la température moyenne de la Terre augmente de 2 °C par rapport à la température moyenne relevée avant la révolution industrielle. Selon eux, ce phénomène pourrait se produire si les concentrations de CO_2 dans l'atmosphère atteignaient 400 à 450 ppm. Nous sommes actuellement près de 400 ppm, alors que la concentration était de 275

ppm au début du 19e siècle, et la concentration augmente au rythme de 3 ppm par an. Et pourtant, notre gouvernement refuse d'effectuer la transition vers une économie à faible teneur en carbone. Plusieurs autres nations ont déjà entrepris cette transition avec beaucoup de succès.

Quand le premier ministre Harper a pris le pouvoir en 2006, il a tout d'abord dit qu'il n'avait aucune intention d'honorer Kyoto ou de faire quelque changement que ce soit pour le réchauffement climatique. Face aux pressions des Canadiens, son discours a changé, mais pas sa politique. Il disait alors que nos cibles devaient changer pour être « réalistes ».

En 2007, à Bali, les pays industrialisés avaient convenu de négocier des réductions de l'ordre de 25 à 40 pour cent en dessous des niveaux de 1990 d'ici 2020. Les négociateurs canadiens, bien que très réticents, ont fini par accepter, mais le gouvernement Harper s'est empressé d'annoncer qu'il n'avait nullement l'intention de signer un quelconque traité qui l'engagerait à faire de telles réductions. Peu après, il annonçait que la position du Canada n'était pas canadienne, mais plutôt américaine.

Stephen Harper s'est rendu à Copenhague en 2009 (COP15). Alors qu'en 2006 il avait rejeté Kyoto, établi des cibles beaucoup plus faibles et avait pris des engagements non contraignants de réduire les émissions de gaz à effet de serre à 20 pour cent sous les niveaux de 2006 d'ici 2020, à Copenhague il a affaibli le tout une fois de plus. Le Canada s'est engagé à atteindre les mêmes cibles que les États-Unis (17 pour cent de réductions de GES sous les niveaux de 2005 d'ici 2020). Le Canada a aussi signé l'Accord non contraignant de Copenhague, concocté en arrière-scène par le président américain Barack Obama, selon lequel les efforts des signataires visaient à éviter une augmentation des températures à l'échelle internationale au-dessus de 2 degrés des moyennes internationales d'avant la révolution industrielle.

Le discours du gouvernement actuel s'aligne sur les efforts des États-Unis dans une économie continentale fortement liée. Mais lorsque les États-Unis prennent des mesures à propos du dossier du réchauffement climatique, le gouvernement Harper ne suit plus. La décision du Canada de se baser sur la même année que les États-Unis (2005) a affaibli nos cibles alors que cette décision des États-Unis a renforcé les siennes. Cela est aussi faux parce que le gouvernement américain vient maintenant d'adopter par décret des changements draconiens à ses politiques. Les États-Unis atteindront leurs cibles de 2020 et se sont engagés à réduire de 26 pour cent leurs GES sous les niveaux de 2005 d'ici 2025.

Malheureusement, le Canada a complètement manqué sa cible. Avec les données de l'un de ses propres ministères, Environnement Canada, le Canada s'aligne pour ne pas atteindre les cibles de Copenhague d'une réduction de 126 mégatonnes à 116 mégatonnes. À seulement cinq ans de l'échéance de l'engagement de Stephen Harper, son gouvernement n'a pas réussi à mettre en place de plan pour atteindre ses objectifs. Il sera très difficile pour le prochain

gouvernement, même un gouvernement majoritaire vert, d'atteindre ces cibles maintenant.

Entre temps, la communauté scientifique internationale qui analyse les actions prises pour contrer le réchauffement climatique, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), estime que si toutes les cibles de Copenhague étaient atteintes, l'objectif déclaré d'éviter une augmentation de 2 degrés ne serait pas atteint.

Nous devons adopter des mesures beaucoup plus draconiennes. En fait, le GIEC demande maintenant à la communauté internationale de cesser l'utilisation complète des combustibles fossiles à des fins énergétiques d'ici la fin du siècle. L'accélération de sources d'énergie renouvelables vertes est un phénomène mondial.

Les dix prochaines années détermineront grandement le type de planète que nous aurons à la fin du siècle et pour le millénaire qui suivra. En décembre 2015, les nations du monde se rencontreront à la 21e Conférence des Parties (COP) sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'ordre du jour de cette conférence (COP) vise à conclure un traité qui englobera tous les pays de la Terre, traité qui permettra d'éviter une augmentation moyenne des températures de 2 degrés à l'échelle internationale.

Si nous agissons avec audace et détermination pour réduire notre dépendance aux ressources énergétiques limitées polluantes, nous pouvons encore maintenir une planète qui nourrira l'humanité et la plupart des autres espèces. Si nous échouons à changer les modèles existants, nous donnerons naissance presque certainement à une ère de conflits et de changements irréversibles. Le Canada doit encore une fois devenir un chef de file dans les négociations internationales dans le dossier du climat. Il doit aussi, pour la première fois, faire des progrès importants pour réduire ses gaz à effet de serre en se tournant vers une économie vraiment verte.

Le Canada doit être un chef de file dans les négociations internationales en adoptant ces prises de position sur les cibles que nous atteindrons :

- Une offre initiale visant à réduire les émissions canadiennes de 30 pour cent en dessous des niveaux de 1990 d'ici 2030, puis de 85 pour cent d'ici 2050, sans égard aux mesures prises par les autres pays.
- Un engagement à encourager les réductions de gaz à effet de serre à l'échelle planétaire qui sont nécessaires pour atteindre une cible de 350 ppm pour limiter l'augmentation des températures mondiales à 1,5 degré.
- Une promesse d'adopter des réductions beaucoup plus importantes des émissions qui seraient nécessaires si d'autres pays industrialisés y participent.
- Un engagement à réévaluer périodiquement les cibles établies à la lumière de nouvelles preuves scientifiques et, le cas échéant, à adopter des cibles plus

ambitieuses, et à militer en faveur de l'adoption d'un système international de réévaluation et d'ajustement périodique des cibles établies.

L'élimination progressive des émissions de gaz à effet de serre aussi rapidement que possible doit demeurer le but global de tous nos efforts, jusqu'à ce que nous neutralisions toutes nos émissions de carbone d'ici 2100. L'éradication complète surviendra éventuellement, et plus tôt nous adopterons une économie à faible teneur en carbone, mieux nous nous porterons.

Nous devons mettre en œuvre les politiques requises pour respecter les cibles de réductions des gaz à effet de serre auxquelles nous nous engageons sans oublier d'affecter les ressources nécessaires pour faire en sorte que le Canada atteigne ces objectifs.

Enfin, nous devons également accepter de procéder aux transferts de technologie et aux investissements nécessaires pour aider les pays en développement à respecter leurs engagements en matière de réduction des émissions.

« Nous mettons en péril la survie de la race humaine. »

Rajendra Pachauri, Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

2.1 Réduire concrètement les émissions de CO2

Les changements climatiques demeurent la première préoccupation des Canadiennes et des Canadiens. Malgré les préoccupations immédiates engendrées par la récession et les pertes d'emplois, les Canadiennes et les Canadiens (la vaste majorité) continuent d'affirmer qu'ils ne mettraient pas en péril la protection de l'environnement pour aider l'économie. En fait, les Canadiennes et les Canadiens comprennent que l'élimination du gaspillage est un bon investissement. Des solutions concrètes renforcent à la fois l'économie et l'environnement.

Bien que l'élimination graduelle et complète des émissions de carbone puisse constituer un défi de taille, le défi semble beaucoup moins intimidant lorsque nous réalisons que plus de la moitié de l'énergie consommée n'est jamais utilisée, mais perdue en chaleur résiduelle dans l'environnement. Même l'énergie habituellement considérée utile doit être remise en question. À quoi sert-il de déplacer deux tonnes de métal, de verre et de caoutchouc lorsque notre objectif consiste à déplacer une personne de 80 kilogrammes? À quoi sert-il de chauffer une maison mal isolée au point où presque toute la chaleur s'en échappe en moins d'une heure? À quoi sert-il de laisser les ampoules et les appareils électriques allumés lorsque personne n'est à la maison? Nos véritables besoins énergétiques constituent à peine une fraction de l'énergie consommée. Le rendement énergétique est la clé d'une consommation avisée.

La génération d'énergie à partir de sources non polluantes n'est ni récente, ni bien compliquée. Le seul véritable défi consiste à s'assurer que l'énergie produite est disponible lorsque nous en avons besoin. Les réseaux électriques alimentés par des sources d'énergie entièrement renouvelables sont actuellement à l'étude en Allemagne. Le Canada, un pays relativement peu peuplé, a le privilège de pouvoir compter sur de vastes ressources hydroélectriques. Le Canada serait beaucoup mieux placé que pratiquement n'importe quel autre pays pour créer un vaste réseau électrique entièrement alimenté par des sources d'énergie renouvelables. Pour les besoins particuliers du Canada, investir dans l'amélioration de nos réseaux électriques d'est en ouest aura des répercussions positives.

Dans son rapport (2006) au chancelier de l'échiquier britannique, Sir Nicholas Stern, ancien économiste principal de la Banque mondiale, prévenait les gouvernements que, à défaut de réagir, le changement climatique pourrait avoir des répercussions sur l'économie mondiale à hauteur de 7 billions de dollars et causer des pénuries d'eau pour 1 personne sur 6 dans le monde entier, l'extinction de 40 pour cent des espèces animales et végétales, et un flux de 200 millions de réfugiés environnementaux. Depuis, l'auteur et d'autres économistes ont conclu que son évaluation initiale sous-estimait les coûts de l'inaction.

Sir Nicholas Stern considère que des actions entreprises dès maintenant coûteraient seulement de 1 à 3 pour cent du PIB annuel. Pour le Canada, avec un PIB de 1,335 billion de dollars pour 2010, cela représenterait 13 milliards de dollars ou 1 pour cent, soit 3 $ milliards de dollars de moins que l'engagement du gouvernement d'acheter et d'entretenir 65 avions de combat.

Nous bâtirons une économie alimentée par les énergies renouvelables. Nous ferons en sorte que la société abandonne ses méthodes et ses habitudes de gaspillage, ce qui nous permettra de réduire considérablement nos besoins en énergie. L'élimination graduelle et progressive des émissions de carbone nous permettra de purifier l'atmosphère, d'améliorer la qualité de l'eau et de contribuer à rétablir la santé des forêts. Nous transformerons nos bâtiments afin qu'ils soient chauds en hiver et frais en été, sans pour cela brûler des combustibles fossiles. Nous changerons notre façon de nous déplacer et mettrons rapidement sur pied un réseau de transport public pratique et efficace que viendra compléter un parc de véhicules personnels non polluants. Nous créerons des milliers d'emplois liés à la fabrication, l'installation, l'opération et l'entretien d'éoliennes, de panneaux solaires, d'infrastructures et de véhicules liés au réseau de transport en commun, de systèmes isolants, du réseau ferroviaire et d'autres éléments d'une économie propre et efficace. Nous bâtirons des économies locales florissantes et des collectivités dynamiques réceptives aux besoins locaux.

En plus des changements à l'impôt et du système de plafonnement et d'échange aux industries, un gouvernement vert fera tous les efforts nécessaires pour mettre

en place des programmes pratiques et pragmatiques dans tous les secteurs de l'économie pour accélérer la réduction de nos émissions de carbone.

2.1.1 Politique énergétique et politique sur les changements climatiques

La première étape pour faire face aux défis interdépendants que sont le climat et l'énergie est d'avoir une politique nationale. Le gouvernement fédéral du Canada doit s'engager sur un mode constructif et respectueux envers les autres ordres de gouvernement (provincial, territorial, municipal et auprès des Premières Nations) à mettre en place une série globale d'objectifs de politiques.

Le Canada est le seul pays industrialisé qui n'a pas de politique énergétique. Nous sommes aussi le seul pays à ne pas avoir de politique sur les changements climatiques. Nous avons besoin des deux depuis dix ans déjà. Mais voilà dix ans, de nombreuses provinces, particulièrement l'Alberta, ont rejeté toute discussion sur une politique nationale sur l'énergie. L'héritage de la mauvaise volonté du PEN de Pierre Trudeau a fait en sorte que les politiciens ont depuis peur d'utiliser les mots « énergie » et « national » dans la même phrase.

Des changements draconiens sont cependant survenus. Lors d'une rencontre à l'été de 2014, les premiers ministres des provinces et des territoires se sont mis d'accord sur les besoins d'une politique nationale sur l'énergie. Parmi les premiers ministres, le seul en désaccord était Stephen Harper.

Les députés verts encourageront l'établissement de buts nationaux.

Nous croyons qu'une stratégie nationale sur l'énergie peut prioriser les buts suivants dans un cadre compatible et mutuellement complémentaire :

- Assurer la sécurité énergétique du Canada.
- Faire la promotion d'emplois à valeur ajoutée de toutes les sources d'énergie.
- Diversifier nos sources énergétiques pour améliorer notre potentiel exceptionnel en énergies renouvelables (notamment les énergies solaire, éolienne, marémotrice, géothermique et hydro-électrique au fil de l'eau).
- Maximiser la productivité énergétique (c'est-à-dire améliorer radicalement l'efficacité énergétique).
- Faire la transition pour éliminer notre dépendance aux combustibles fossiles en incluant un plan d'action solide sur le climat dans notre politique énergétique.

Les sections suivantes détaillent ce que le gouvernement fédéral peut faire.

2.1.2 Opérations gouvernementales

Le gouvernement fédéral doit appliquer les mêmes objectifs de réduction des GES à l'ensemble de ses opérations. Tous les nouveaux bâtiments appartenant au gouvernement fédéral devront immédiatement répondre aux exigences du niveau « Or » du LEED®, et les bâtiments loués devront répondre aux exigences du niveau « Argent » du LEED®. Les normes seront continuellement revues et resserrées.

Clauses conditionnelles sur les émissions de carbone. Un gouvernement vert négociera avec les provinces, les territoires et d'autres intervenants de manière à ce que les entreprises, organisations non gouvernementales, institutions, villes, provinces ou territoires qui reçoivent du financement fédéral doivent mettre en œuvre des modèles et des politiques visant à réduire ses émissions, conformément aux objectifs de réduction du Canada. Cela sera échelonné pour qu'après 2017, 25 pour cent de tout le financement soit assujetti à des conditions d'octroi relatives aux émissions de carbone et atteindra 100 pour cent en 2030. Ces clauses conditionnelles sur les émissions de carbone constitueront un sous-ensemble de clauses conditionnelles de durabilité plus larges pour tenir compte d'autres changements nécessaires au rétablissement de l'économie.

2.1.3 Bâtiments

La majorité des immobilisations existantes seront encore debout en 2040, année pour laquelle nous visons une réduction globale des émissions de carbone du Canada de l'ordre de 85 pour cent. Il est donc extrêmement important de moderniser les bâtiments dès aujourd'hui.

Les députés verts :

- Établiront des normes nationales propres à une économie de l'après-carbone pour réduire la consommation énergétique de tous les bâtiments existants d'au moins 80 pour cent en moyenne par rapport à la consommation moyenne de 2009.
- Fixeront des échéanciers et des cibles pour la conversion de l'environnement bâti actuel pour le rendre conforme aux nouvelles normes avec en vue la modernisation de l'ensemble (100 pour cent) des bâtiments du Canada pour maximiser leur taux d'efficacité énergétique d'ici 2030.
- Feront la promotion de ces nouvelles normes en matière d'efficacité énergétique par le biais des mesures suivantes :
    1. Rétablir le programme EcoENERGIE et offrir aux propriétaires résidentiels des prêts fédéraux renouvelables pour l'apport d'améliorations énergétiques, et créer des programmes coopératifs

avec d'autres ordres de gouvernement pour moderniser la majorité des résidences partout au Canada au cours des dix prochaines années.

2. Consacrer 250 $ millions par année pendant cinq ans pour un programme de subvention de rénovation pour ménages à faible revenu (proposerait 50 pour cent des coûts partagés avec les provinces pour la rénovation de 50 000 résidences par année, avec des coûts estimatifs de 10 000 $ par résidence).
3. Financer un programme national pour moderniser tous les ensembles locatifs pour ménages à faible revenu sur une base annuelle qui devra être complété d'ici 2030, à l'image de ce que fait l'Allemagne.
4. Procéder à une évaluation des obstacles aux améliorations énergétiques en veillant à éliminer ces obstacles.
5. Octroyer des crédits d'impôt remboursables pour tous les coûts d'amélioration du rendement énergétique fondés sur la côte énergétique ÉnerGuide avant et après les modifications, ou sur des tests de chaleur infrarouge, pour les bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels.
6. Créer des hypothèques vertes déductibles du revenu imposable pour les coûts d'amélioration du rendement énergétique du propriétaire.
7. Instaurer un programme national pour améliorer le rendement énergétique des bâtiments du secteur public tels que les universités, écoles, musées et hôpitaux.
8. Accorder une déduction pour amortissement accéléré de 100 pour cent à toutes les entreprises afin de couvrir leurs coûts d'amélioration du rendement énergétique.
9. Accorder des prêts fédéraux renouvelables pour les améliorations de rendement énergétique résidentielles ou commerciales.
10. Légiférer pour exiger l'affichage des résultats de la vérification de la consommation d'énergie de toute propriété mise en vente.

- Collaboreront avec les provinces et les territoires pour élaborer un nouveau code national du bâtiment permettant de :
    1. Réduire la demande énergétique globale de 15 pour cent par rapport aux structures conventionnelles.
    2. Réduire l'utilisation de combustibles fossiles des systèmes de chauffage et de refroidissement.
    3. Tenir compte de l'énergie intrinsèque intégrée aux matériaux de construction.
    4. Créer des structures qui produisent plus d'énergie qu'elles n'en consomment.
    5. Promouvoir des structures qui collectent, réutilisent et purifient l'eau utilisée.
    6. Miser sur le rendement en vue d'ouvrir la voie à l'innovation et d'éliminer les obstacles au design vert.
    7. Exigeront l'installation de chauffe-eau solaires et le précâblage pour des modules solaires photovoltaïques (PV) sur tous les nouveaux bâtiments.

8. Accorderont des subventions pour couvrir 50 pour cent du coût des toitures ou des murs thermiques solaires, y compris les chauffe-eau solaires, à l'instar de la Suède.
9. Feront la promotion de prêts hypothécaires verts pour la partie restante des coûts.
10. Proclameront la gratuité des évaluations du rendement énergétique.
11. Accorderont des crédits de TPS pour tous les matériaux utilisés dans les bâtiments certifiés LEED® « Or » ou « Argent ».

2.1.4 Rendement énergétique

- Tous les gros électroménagers vendus au Canada devront respecter des normes de rendement rigoureuses, qui seront constamment revues et améliorées.
- Les ampoules à incandescence et les appareils hautement énergivores seront retirés du marché.
- Le rendement industriel des grands émetteurs finaux (GEF) sera stimulé grâce à des plafonds et des échanges et soutenu par des hypothèques vertes industrielles fondées sur l'utilisation annuelle d'énergie par unité de production.

2.1.5 Énergies renouvelables

Le Canada est actuellement le seul pays sur la Terre qui n'est pas membre de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables. Ne pas être membre veut dire que le Canada n'a pas accès à ce vaste marché d'idées sur le plan mondial. Nous devons devenir membre de cet organisme et faire la promotion de façon intensive des innovations canadiennes en ce domaine.

Nous sommes prêts à devenir un chef de file mondial dans le domaine de l'énergie marémotrice, pourtant, le gouvernement fédéral ne tient pas compte de ce potentiel. Nous devons travailler avec nos provinces côtières, surtout la Nouvelle-Écosse et le Colombie-Britannique, où le potentiel pour ce type d'énergie est énorme. En donnant le ton à l'échelle internationale, nous pouvons positionner le Canada en construisant et en faisant croître un marché d'exportations intéressant dans ce domaine.

Nous devons accélérer la transition pour éliminer le recours au charbon. Le gouvernement de l'Ontario a fermé ses centrales électriques au charbon. Nous devons travailler étroitement avec les provinces qui dépendent encore de l'électricité au charbon (Alberta, Saskatchewan et jusqu'à un certain point la Nouvelle-Écosse) pour les inciter à faire de même. Un programme d'efficacité énergétique et de modernisation des bâtiments bien orchestré, assorti de réductions de la charge du réseau en période de pointe, permettrait de réduire la

capacité requise de 25 pour cent. L'accroissement de la population augmenterait de nouveau la capacité requise, tout comme l'électrification des moyens de transport.

Il faut inciter les fabricants de véhicules électriques à assurer la production de la capacité électrique supplémentaire requise par leurs véhicules, comme le font déjà certains fabricants. La recharge des batteries de ces véhicules pourrait s'effectuer la nuit, lorsque la demande d'électricité est faible. Ils pourraient aussi, au besoin, alimenter le réseau en période de pointe. Il faut favoriser et soutenir ce modèle de marché pour les véhicules électriques, qui a le potentiel de rentabiliser l'achat d'un véhicule électrique.

Tous les carburants à base de carbone seront assujettis à des taxes, et un système de plafond et d'échange sera mis en place pour l'industrie. Aucune demande pour produire de l'énergie à base de mazout, de gaz ou de charbon ne sera approuvée par le gouvernement fédéral. Les permis pour convertir les centrales au mazout et au charbon en centrales de gaz naturel ne seront autorisés qu'à court terme jusqu'à ce que des énergies renouvelables puissent remplacer ces combustibles.

Les députés verts :

- S'assureront que le Canada devienne membre de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables.
- Détermineront les principes de conception et de gestion d'un réseau électrique national intégré capable de transporter efficacement des charges électriques élevées et d'intégrer diverses sources d'énergie électrique renouvelables.
- Élaboreront un plan de transition afin de transformer le modèle de distribution actuel en un modèle de production national hautement efficace.
- Collaboreront avec l'industrie éolienne du Canada et l'ACÉÉ (Association canadienne de l'énergie éolienne) pour accélérer le déploiement d'éoliennes et produire 20 pour cent des besoins énergétiques du Canada d'ici 2025.
- Rétabliront l'Encouragement à la production d'énergie éolienne (EPÉÉ) et d'autres incitatifs pour les projets dont les tarifs sur les technologies avancées d'énergie renouvelable ont déjà été approuvés et qui fournissent des contrats d'achat d'énergie pour une variété de petits projets d'énergie renouvelable.
- Offriront un soutien de 2 cents/kWh pour l'énergie renouvelable produite à toute province ou tout territoire qui adoptera des tarifs d'énergie renouvelable anticipée (ART), une facturation nette, des forfaits pondérés heures de pointe et des plans pour le prolongement des réseaux de sources d'énergie renouvelables (ART+).
- Offriront un soutien pour contribuer à la création de coopératives d'énergie locales dans les provinces et territoires qui adhèrent à ART+.
- Offriront un financement important pour la recherche et le développement (R. et D.) relatif aux technologies d'énergie marine dans les provinces et territoires qui adhèrent à ART+.

- Offriront un financement important pour la R. et D. relative aux technologies de stockage d'électricité dans les provinces et territoires qui adhèrent à ART+.
- Offriront un soutien pour le prolongement des réseaux de sources d'énergie renouvelables afin d'amener l'énergie éolienne et marine des endroits isolés aux provinces et territoires qui adhèrent à ART+.
- Collaboreront avec l'industrie solaire pour l'installation rapide de 25 (gigawatts) GW de modules solaires photovoltaïques (PV).
- Collaboreront avec l'industrie solaire pour l'aider à atteindre son but d'installer plus de 5GWd'ici 2017.
- Collaboreront avec le secteur des ressources renouvelables pour produire 12 GW d'énergie marine et pour fixer des objectifs précis relativement à la production de biomasse et d'énergie microhydraulique.
- Collaboreront avec l'industrie de l'énergie géothermique et l'industrie pétrolière (pour leur expérience en matière de forage) dans le cadre d'un programme de R. et D. bien financé pour développer des systèmes géothermiques améliorés (SGA), qui permettraient de forer jusqu'à une profondeur de 10 km pour extraire jusqu'à 25 GW d'électricité.
- Développeront la cogénération et la production en période de pointe à partir du méthane produit par la digestion anaérobie de déchets organiques.
- Développer la production en période de pointe à partir de la combustion des déchets de terres agricoles et forestières gérées de façon responsable, afin de répondre à la demande en période de pointe, mais dans les limites qui assurent la préservation de l'équilibre nutritif des sols..

2.1.6 Transport

En utilisant les technologies vertes déjà disponibles et en incitant les intervenants du secteur des transports à améliorer l'efficacité, nous serons en mesure de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de façon considérable du secteur des transports, qui compte pour environ 25 pour cent des émissions du Canada.

Conditionnalité aux émissions de carbone : Les députés verts travailleront pour faire adopter des clauses conditionnelles sur les émissions de carbone pour l'industrie des transports, qui auront une incidence sur tous les fonds et les prêts fédéraux.

Marche et cyclisme : Toutes les bicyclettes et tout l'équipement de cyclisme seront déductibles d'impôt et exempts de TPS. Tous les employés fédéraux recevront une allocation de vélo équivalant à l'allocation de voiture.

Les députés verts travailleront à investir à parts égales avec les provinces et les territoires pour accroître la marche et le cyclisme, avec une contribution minimale 25 pour cent du coût total, atteignant 50 pour cent lorsque les provinces, les territoires et les municipalités octroient une allocation de vélo à

leurs employés et équipent tous les édifices gouvernementaux d'installations pour cyclistes, augmentent le kilométrage de pistes et de voies cyclables et élaborent des politiques ayant pour but d'inciter la croissance intelligente et d'empêcher le mitage.

L'accès aux parcs nationaux du Canada sera gratuit pour les visiteurs qui y pénètrent à pied ou à vélo.

Transports en commun et train léger sur rail : Les députés verts militeront pour investir dans le système de transports en commun à parts égales avec les provinces et les territoires, avec une contribution minimale de 25 pour cent du coût total, jusqu'à un maximum de 75 pour cent lorsque les municipalités mettent en œuvre des politiques pour favoriser la croissance intelligente et prévenir le mitage et lorsque les commissions de transport instaurent des programmes efficaces conçus pour accroître le nombre d'usagers, comme les laissez-passer annuels pour les collèges, les écopasses pour les quartiers résidentiels et les titres de transport pour les entreprises, et l'obligation de desservir les nouveaux développements. Les députés verts feront la promotion d'obliger tous les promoteurs immobiliers à fournir un laissez-passer pour une période de 3 ans à chaque nouveau résident (à l'instar de la ville de Boulder, au Colorado).

Autocars long-courriers : Les députés verts plaideront pour libéraliser les licences pour les services d'autocars long-courriers afin de favoriser la concurrence et l'augmentation du nombre d'usagers, tout en maintenant des normes de sécurité rigoureuses. Il éliminera la taxe sur les carburants pour les entreprises qui signent un accord conditionnel aux émissions de carbone visant à améliorer leur parc d'autocars en utilisant des technologies à haut rendement et à former leurs conducteurs sur la conduite écoénergétique. Il fournira des subventions fédérales pour l'amélioration des gares routières en respectant des normes qui sauront les rendre attrayantes pour tout le monde.

Trains : Les députés verts investiront de nouveau dans notre infrastructure ferroviaire voyageurs nationale en cherchant à établir des correspondances avec des trains à grande vitesse (TGV) dans les corridors ferroviaires voyageurs les plus achalandés. Les députés verts feront pression pour investir dans les correspondances intermodales, à augmenter les investissements conjoints fédéraux- municipaux dans le réseau de train léger sur rail et à rétablir le service de Via Rail pour toutes les grandes villes régionales. Les verts se battront pour qu'il y ait création d'une initiative nationale sur le transport ferroviaire propre des marchandises reposant à la fois sur des mesures réglementaires et des stimulants financiers pour améliorer le rendement et la sécurité du parc ferroviaire, comme le Système positif de contrôle des trains (voir la section 1.12.)

Télétravail : Les députés verts militeront pour accorder une allocation de non-déplacement en voiture à tous les employés fédéraux qui travailleront à partir de la maison, donner un crédit d'impôt pour le coût de mise en place d'un bureau à domicile et introduire un système de paiement forfaitaire pour le stationnement

(une somme d'argent accordée aux employés qui n'utilisent pas un espace de stationnement du gouvernement) pour favoriser l'utilisation réduite des voitures et des espaces de stationnement.

Véhicules : Lorsqu'il est question des technologies automobiles, les biocarburants à base de maïs et de grains présentent un coût inacceptable en réduisant l'accessibilité des aliments et en présentant des gains énergétiques nets pour le moins douteux. Quant à l'hydrogène, il ne permettra pas d'obtenir à court terme et à long terme l'efficacité recherchée sur le plan énergétique pour des raisons de stockage, de distribution et de production. Seul l'éthanol cellulosique offre un certain potentiel, mais les véhicules électriques ont fait un bond en avant dernièrement. Les véhicules électriques hybrides rechargeables peuvent maintenant rouler uniquement à l'électricité sur de courtes distances et des véhicules entièrement électriques sont d'ores et déjà offerts sur le marché. Les véhicules entièrement électriques d'aujourd'hui s'avèrent un choix économique pour la conduite en ville, et les modèles en développement seront rentables et pourront remplacer toutes les fonctions d'un moteur à combustion interne. Lorsque les véhicules entièrement électriques et les véhicules hybrides seront vendus à des prix plus abordables, les véhicules personnels non hybrides, équipés d'un moteur à combustion interne, devraient être graduellement éliminés.

Les députés verts :

- Collaboreront avec l'industrie automobile, les provinces, les territoires et d'autres partenaires afin d'élaborer une stratégie véhiculaire durable visant à réduire les émissions de 85 pour cent en dessous des niveaux actuels d'ici 2040.
- Adopteront les normes californiennes qui visent une réduction de 30 pour cent des émissions de CO2 pour les véhicules neufs vendus au Canada d'ici 2020, une réduction de 50 pour cent d'ici 2025 et une réduction de 90 pour cent d'ici 2030. Cela entraînera la création de normes de rendement énergétique conformes à celles de certains États américains pour l'année de référence 2011.
- Mettront sur pied un réseau national de bornes de charge rapide pour véhicules électriques en investissant 12 $ millions dans des projets pilotes de couloir de déplacement près des grands centres urbains.
- Fourniront des incitatifs fiscaux pour le stockage d'électricité pour favoriser le développement d'énergies renouvelables dans chaque province et territoire et pour maximiser l'utilisation efficace des infrastructures existantes, tout particulièrement en amendant les catégories 43.1 et 43.2 de la Loi de l'impôt sur le revenu pour préciser que les déductions pour amortissement s'appliquent aux dépenses sur des actifs autonomes tangibles de stockage d'électricité, indépendamment de la source d'électricité.
- Accéléreront l'arrivée sur le marché de véhicules électriques hybrides rechargeables ou de véhicules entièrement électriques en signant l'accord d'achat anticipé de Plug-In Partners et en prenant l'engagement d'acheter un grand nombre de véhicules électriques hybrides rechargeables au fur et à mesure qu'ils sont disponibles (en créant un regroupement d'acheteurs

fédéral). Les clauses conditionnelles sur les émissions de carbone comprendront l'obligation d'acheter des véhicules électriques hybrides rechargeables dès qu'ils sont disponibles.
- Collaboreront avec tous les gouvernements et toutes les entreprises du Canada pour former un regroupement d'acheteurs de véhicules verts et pour adhérer au regroupement Plug-In Partners.
- Accorderont des remises d'échelle jusqu'à 5000 $ pour l'achat des véhicules les plus écoénergétiques et des redevances sur les véhicules énergivores.
- Rendront obligatoires les étiquettes mentionnant le rendement énergétique du véhicule, à l'instar du système européen.
- Permettront les avantages de montants déductibles aux fins de l'impôt seulement pour les voitures de fonction écoénergétiques.
- Offriront des incitatifs aux fabricants canadiens de véhicules électriques et de véhicules électriques hybrides rechargeables.
- Créeront une nouvelle autorité chargée d'établir un fonds de transition équitable pour le secteur automobile financé par une redevance supplémentaire (surtaxe) sur toutes les ventes de véhicules énergivores au Canada.

Même avec les véhicules électriques et les véhicules électriques hybrides rechargeables, nous aurons toujours besoin de carburant liquide, bien que nous puissions réduire cette consommation de 80 pour cent. Les députés verts appuieront la recherche et le développement de l'éthanol cellulosique à partir des déchets agricoles et forestiers, à condition que ces « déchets » ne privent pas les sols des éléments nutritifs requis. Le Parti vert est contre le développement, la production et l'utilisation d'éthanol ou de biocarburants produits à partir de cultures vivrières. Il s'oppose aux lois en vigueur, qui rendent obligatoire l'utilisation de biocarburants, et donnera son appui à la création de normes liées aux biocarburants et au biodiésel uniquement lorsque le Canada sera en mesure de produire des biocarburants et du biodiésel à partir de déchets récoltés de façon responsable et en mesure de le démontrer.

Aviation : Les députés verts collaboreront avec l'industrie aéronautique en vue d'élaborer une stratégie de durabilité, entraînant une réduction de 85 pour cent des émissions globales d'ici 2040.

Le carburant aviation sera assujetti aux taxes régulières sur les carburants ainsi qu'à une taxe sur les émissions carboniques. Le taux de la taxe sur les émissions carboniques sera établi en fonction de l'équivalent CO_2 qui résulte de l'aviation. Les vols long-courriers à haute altitude et les vols de nuit devront payer une taxe sur les émissions carboniques jusqu'au double du taux régulier à titre de compensation pour les incidences des émissions d'oxyde nitreux (qui se convertit en ozone troposphérique, un gaz à effet de serre) sur le climat et pour la couverture nuageuse en haute altitude (qui emprisonne la chaleur).

Les députés verts collaboreront avec les entreprises pour assurer l'installation de services de vidéoconférence dans chaque collectivité ayant plus de 1000 résidents d'ici 2018.

Les installations de vidéoconférence pour les réunions et les conférences seront exemptes de TPS et seront admissibles à une déduction pour amortissement accéléré. Les réunions du gouvernement fédéral, qui normalement auraient occasionné des déplacements en avion, seront réduites de l'ordre de 50 pour cent d'ici 2018, et de 80 pour cent d'ici 2020. Les députés de circonscriptions rurales seront invités à rencontrer leurs électeurs par le biais de liaisons télévisuelles.

Collectivités : Les députés verts militeront pour que les décharges soient assujetties à une taxe sur le méthane en fonction de leurs émissions. Après 2020, la taxe augmentera de 50 pour cent par année, et après 2025, aucune décharge n'aura le droit d'opérer sans s'être dotée de moyens pour capturer le méthane.

Tout le soutien fédéral destiné aux municipalités sera assujetti à des clauses conditionnelles sur les émissions carboniques. Tout le financement fédéral actuel qui favorise le mitage et l'utilisation accrue des voitures sera éliminé. Le Fonds d'infrastructure verte, la taxe sur les carburants et d'autres mesures de financement en vigueur seront maintenus.

Les députés verts appuieront la restructuration du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et créeront des « fonds spéciaux municipaux » pour les grandes villes et les banlieues afin que le financement soit conditionnel à la densification des nouveaux développements par les municipalités de manière à favoriser le développement des réseaux de transports en commun et à protéger les espaces verts et les terres arables.

Un soutien sera apporté aux associations et organisations locales sans but lucratif afin de favoriser les programmes de réduction du carbone.

Une aide fédérale aux sinistrés, assujettie aux clauses conditionnelles sur les émissions de carbone, sera offerte aux collectivités pour leur permettre de faire face aux répercussions des changements climatiques (inondations, tempêtes, catastrophes). Les provinces et les collectivités qui ne respectent pas ces clauses ne seront pas admissibles à l'aide fédérale aux sinistrés. Cette clause est similaire au refus d'une compagnie d'assurances d'assurer contre le feu un bâtiment qui ne satisfait pas aux exigences du code de sécurité-incendie.

2.1.7 Industrie

Les grands émetteurs finaux seront assujettis à la taxe sur les émissions carboniques ainsi qu'aux politiques sur les plafonds et les échanges décrites plus haut. Tous les bâtiments industriels seront admissibles à des incitatifs pour

améliorer leur rendement énergétique, comme décrit plus haut, en plus d'être sécuritaire. L'utilisation des hydrocarbures halogénés produisant des gaz à effet de serre – comme les CFC, les hydrocarbures fluorés, les PFC et l'hexafluorure de souffre – sera graduellement éliminée entre 2016 et 2025. Une aide fédérale sera offerte pour la R. et D. afin de développer des produits de rechange non toxiques et respectueux de l'atmosphère. Un groupe de travail sur l'oxyde de diazote sera formé pour recommander des moyens de réduction des émissions de N2O du Canada de l'ordre de 85 pour cent d'ici 2025.

Toutes les subventions et tous les prêts accordés à l'industrie par le gouvernement fédéral seront assujettis à des clauses conditionnelles sur les émissions de carbone élaborées en vue d'orienter toute l'industrie et la fabrication vers une production et des pratiques à 100 pour cent durable. Les hypermarchés ou grandes surfaces de vente au détail, qui dépendent de clients qui s'y rendent en voiture, seront invités à instaurer des frais de stationnement, en plus de faciliter l'accès par le biais de transports en commun et d'offrir la livraison des marchandises à domicile grâce à des clauses conditionnelles sur les émissions de carbone signées conjointement avec les municipalités qui cherchent à obtenir des fonds fédéraux.

Des lois seront adoptées pour exiger que tous les produits manufacturés, y compris les véhicules, soient conçus pour être facilement démontés, réutilisés ou recyclés, et qu'ils contiennent 90 pour cent de matières recyclées d'ici 2030 (à l'instar de l'Allemagne).

Des lois seront adoptées pour exiger que tous les points de vente d'appareils électroménagers et d'équipement acceptent de recevoir, aux fins de réparation ou de recyclage, les produits endommagés et en fin de cycle de vie utile qu'ils ont vendu. L'industrie recevra un soutien pour la mise en place d'un système de dépôt national et de systèmes de recyclage et de gestion par des tiers pour les aider à s'acquitter de cette obligation (à l'instar de la loi sur le recyclage de l'Allemagne).

2.1.8 Foresterie

Le Canada négociera des accords internationaux pour la préservation des forêts en parallèle avec les efforts de réduction des émissions. La réduction des émissions de combustibles fossiles ne doit pas remplacer la protection des forêts – des objectifs concrets sont requis sur les deux fronts.

En plus des mesures à prendre dans les activités commerciales du secteur forestier, nous devrions accorder une attention particulière aux parcs nationaux. Les députés du Parti vert s'efforceront de construire des forêts résilientes plutôt que de maintenir une quelconque espèce. Nous devons rétablir le financement

des services écologiques des parcs, et leur donner le mandat de faire de la recherche et de l'expérimentation qui nous mèneront vers les forêts de demain.

2.1.9 Agriculture

La production animale contribue grandement aux émissions de gaz à effet de serre autres que celles de dioxyde de carbone. De toutes les émissions produites par le secteur agricole, 43 pour cent proviennent des troupeaux laitiers et bovins qui émettent du méthane, 40 pour cent sont dues à de mauvais procédés de fertilisation des sols émetteurs de N2O, 15 pour cent sont attribuables à la mauvaise utilisation du fumier des animaux d'élevage ou des troupeaux et 2 pour cent proviennent d'autres sources. À la lumière des multiples avantages que procurent les méthodes d'exploitation agricole biologiques, notamment une réduction importante d'émissions carboniques, les députés du Parti vert travailleront avec les exploitants d'entreprises agricoles non biologiques qui souhaitent passer à l'agriculture biologique. Ils favoriseront la production locale d'aliments afin de réduire les émissions produites par le transport.

Les députés verts feront la promotion de la digestion anaérobie du fumier et des déchets d'élevage provenant des exploitations agricoles. Le marché national du carbone nous permettra de rémunérer les exploitants agricoles qui séquestrent le carbone dans leurs terres. Cela favorisera les pratiques agricoles sans labour, ce qui en retour ralentira et renversera le processus d'épuisement des sols. Les plans élaborés seront axés sur une transition à l'agriculture entièrement biologique.

Nous favoriserons l'agriculture urbaine, afin d'offrir davantage de produits locaux, ainsi que les toitures vertes, qui réduisent la demande d'air conditionné et l'eau de ruissellement lors de pluies torrentielles.

2.1.10 Combustibles fossiles

Les députés verts :

- Élimineront toutes les subventions et autres formes de soutien accordées aux industries canadiennes du pétrole, du charbon, du gaz et du méthane produit par les couches de houille.
- Appliqueront un régime progressif de redevances et de dividendes sur les émissions de carbone à toutes les émissions de CO2, de méthane, de N2O, fugitives et autres émissions de GES.
- Appliqueront une taxe sur les émissions de carbone à tous les producteurs de combustibles fossiles, taxe qui sera redistribuée à titre de dividende à tous les Canadiens et Canadiennes, comme mentionné précédemment.
- Travailleront avec les provinces afin d'empêcher la construction de toute nouvelle centrale électrique au charbon.

- Travailleront avec les provinces pour instaurer un moratoire sur la fracturation horizontale.
- Légiféreront pour empêcher l'accès aux superpétroliers de pétrole brut le long des côtes canadiennes du Pacifique, empêcher la construction d'infrastructures portuaires destinées au transport du pétrole et du bitume dilué sur la côte Ouest et bannir rapidement l'accès au port de Vancouver à ces superpétroliers.
- Chercheront à créer un ministère fédéral de la Transition énergétique pour assurer la coordination de la transition d'une économie fossile vers une économie axée sur l'utilisation durable des sources d'énergie renouvelables.
- Travailleront en vue de créer une réserve stratégique d'hydrocarbures pour assurer l'approvisionnement en pétrole du Canada afin d'élaborer un Plan d'intervention d'urgence en cas de pénurie de gaz naturel et un Plan d'intervention d'urgence pour faire face à d'autres crises énergétiques.

2.1.11 Le Monde

Les députés verts inviteront le Canada à collaborer avec d'autres nations pour l'élaboration d'un nouveau traité international post-Kyoto inclusif et équitable lors de la Conférence des Parties à Paris en décembre 2015 comprenant les objectifs élaborés précédemment. De plus, le Canada doit ratifier de nouveau le Protocole de Kyoto pour adopter les nombreuses mesures et les nombreux systèmes de gouvernance développés, bien souvent, grâce au leadership du Canada.

Le Canada s'engagera à fournir les transferts technologiques et l'assistance financière necéssaires pour permettre aux pays en développement d'effectuer une transition de manière juste et équitable vers une économie à faibles émissions de carbone, sans perdre de vue les obligations du Canada aux termes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUC) en ce qui a trait à la prise en charge de certains coûts liés aux mesures d'adaptation et d'atténuation établies en fonction de la responsabilité pour les émissions antérieures et de la capacité de payer.

Le Canada s'efforcera d'améliorer le mécanisme de développement propre (MDP) de Kyoto de manière à améliorer et à renforcer la vérification des réductions d'émissions de gaz à effet de serre afin d'assurer la mise en place d'un processus fiable qui permettra d'investir en toute confiance dans des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement.

Le Canada appuiera l'élargissement de Kyoto afin de couvrir l'aviation et la marine marchande internationales.

Le Canada travaillera avec tous les pays pour que le Traité soit signé en 2015 et qu'il entre en vigueur en 2020. Les députés verts travailleront à faire en sorte que

le nouveau Traité soit légalement contraignant pour tous les pays et que les Contributions déterminées à l'échelle nationale prévues (CDÉNP) auxquelles se sont engagés les pays permettront la stabilisation des GES dans l'atmosphère pour qu'ils soient en dessous des niveaux qui mèneraient à une augmentation moyenne mondiale des températures de 2 degrés C et préférablement à des niveaux qui ne mèneront qu'à une augmentation maximale de 1,5 degré C.

En 2015, les députés verts :

- Travailleront à faire en sorte de respecter la date limite pour que le Canada présente ses Contributions déterminées à l'échelle nationale prévues (CDÉNP) dans le premier trimestre de 2015 tel que convenu pour les pays industrialisés (malgré les mots plus faibles utilisés par les Parties prêtes à aller de l'avant).
- S'assureront que des plans et des mesures sont mis en place pour permettre au Canada de respecter ses cibles de 2020 tel qu'établi par Stephen Harper en 2009. En raison de l'inaction du gouvernement, cette cible de réduire de 17 pour cent les GES au niveau de 2005 d'ici 2020, même si elle est faible, est un défi.
- S'engageront sur la voie de la diplomatie multilatérale pour stimuler le désir des nations à accroître leur CDÉNP avant les négociations de la COP21, notamment par un financement accru, des mesures d'adaptation, un transfert technologique et le renforcement des capacités.
- Engageront au moins 400 $ millions dans le budget de 2015 pour l'année 2015 et l'année 2016 pour soutenir des activités d'atténuation et d'adaptation dans les pays en voie de développement.
- Reconnaîtront la légitimité des pays en voie de développement qui demandent un financement accru (pas par l'entremise du Fonds pour le climat) pour les coûts engendrés par les pertes et les dommages.

2.2 Adaptation aux changements climatiques au Canada

L'un des engagements ayant force de loi des pays signataires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC) de 1992 consistait à concevoir des stratégies d'adaptation pour faire face aux dérèglements climatiques qui sont désormais inévitables. Le Canada a ignoré cet engagement, purement et simplement, encore plus que son obligation de réduction des émissions. Plusieurs secteurs requièrent une intervention urgente, dont l'agriculture, la foresterie, la pêche et le tourisme. La protection des zones et des populations vulnérables doit également être entreprise. L'absence d'action gouvernementale pour la réduction des retombées des changements climatiques a déjà coûté plusieurs milliards de dollars à l'économie canadienne.

Le Parti vert considère que le gouvernement fédéral doit prendre l'initiative de développer une stratégie d'adaptation, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires et les municipalités, ainsi qu'avec les Premières

Nations afin d'atténuer et de réduire les répercussions des changements climatiques. Même avec d'importantes réductions des émissions de GES à l'échelle mondiale et leur impact stabilisateur sur le climat, cela prendra des dizaines, voire des centaines d'années, avant de contrer les changements climatiques.

En 2007, le gouvernement fédéral a attribué 85,9 $ millions à des programmes d'adaptation de quatre organismes fédéraux, comme faisant partie de son Programme d'assainissement de l'air. En 2011, ce montant a été augmenté à 149,9 $ millions pour cinq ans. Le financement pour l'adaptation viendra à échéance en 2016 sans même que les responsables n'aient réussi à entamer une infime partie du travail à faire.

Nous devons améliorer les infrastructures municipales, notamment les installations de traitement des eaux, pour les préparer à un régime hydrologique irrégulier. Nous assistons déjà à une augmentation de la fréquence des précipitations diluviennes, et les systèmes actuels permettent aux eaux d'égout brutes de s'écouler sans traitement dans ces conditions. Nous devons interdire la construction dans les zones très vulnérables (terrains inondables, régions côtières de basse altitude, pergélisols et tous les lieux proches de forêts à risque d'incendie élevé). Nous devons amplifier les mesures de lutte contre les inondations, comme la construction de levées de terre dans les terrains rendus inondables par les changements climatiques.

Les crises communautaires les plus urgentes se produisent dans l'Arctique canadien, où les peuples du Nord risquent de perdre leur culture de chasseurs et être déplacés à cause de la fonte du pergélisol et de la glace arctique. Entre temps, dans l'Intérieur de la Colombie-Britannique, une forêt deux fois plus grande que le territoire de la Suède a été entièrement décimée par la prolifération de dendroctones du pin pondérosa causée par le dérèglement climatique. Cette épidémie est un désastre économique pour de nombreuses communautés qui dépendent de la forêt. Quatre-vingt pour cent des forêts de cette vaste région sont touchés.

Nous devons avoir une attention particulière sur les possibilités d'adaptation qu'offre la remise en état de terres humides. Selon Canards Illimités Canada, la Saskatchewan et le Manitoba seulement ont perdu 350 000 hectares de terres humides au cours des 40 à 60 dernières années. La perte de terres humides pourrait avoir amplifié les inondations des 300 dernières années dans les Prairies. Lorsque les étangs sont drainés, leur bassin versant initial local est détourné vers le bassin versant régional dans les rivières et les ruisseaux.

Nous devons absolument agir pour réduire les émissions, et nous devons nous préparer à notre « nouvelle situation normale » dans un climat déréglé. Ces objectifs ne sont pas contradictoires comme le pensent certains. Tous les deux sont nécessaires, et tous les deux doivent être atteints au plus vite.

Les députés verts :

- Constitueront des groupes de travail composes de toutes les parties prenantes, de représentants de tous les ordres du gouvernement et d'experts scientifiques, qui seront chargés de préparer des stratégies d'adaptation régionales au changement climatique pendant les deux prochaines années. Les premiers groupes de travail seront mis sur pied dans les zones les plus vulnérables aux changements et dérèglements climatiques : l'Arctique canadien, les régions côtières, les Prairies, et l'Intérieur de la Colombie-Britannique.
- Rétabliront et augmenteront le financement de la planification et des mesures d'adaptation partout au Canada.
- Créeront un Fonds d'adaptation au changement climatique destiné à assister les zones dévastées par des catastrophes « naturelles » liées aux changements climatiques.
- Travailleront avec les provinces pour restaurer les écosystèmes riverains. Restaureront les milieux humides cruciaux, surtout s'ils servent à freiner les niveaux d'inondation. Les États-Unis ont investi des milliards en travaux de restauration des zones tampon riveraines alors que nous avons fait très peu. Les programmes fédéraux pourraient être assurés par les organismes gouvernementaux existants, comme l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) et des ONGE comme Canards Illimités.
- Travailleront avec les propriétaires terriens (avec incitatifs/allégements fiscaux) pour restaurer ou renoncer aux bassins versants dans les fondrières et milieux humides des Prairies qui reçoivent actuellement la plupart des eaux de fonte des neiges du printemps. Il y a d'excellents modèles dans les programmes provinciaux existants, par exemple le programme d'incitatifs de restauration des milieux humides (Wetland Restoration Incentive Program) entamé en 2008/2009 comme partenariat avec le Manitoba, CIC et la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba.

Préserver et restaurer l'environnement

Notre environnement naturel est la source de notre richesse et de notre santé. La forêt, l'eau, la terre et les ressources énergétiques du Canada alimentent notre économie. Mais si nous traitons notre environnement comme une entreprise en liquidation, nos ressources naturelles comme notre économie en pâtiront. L'absence de règlementation, de surveillance et d'action à l'échelle fédérale a fait du Canada l'un des pays du monde les plus destructeurs de l'environnement. Nous sommes au rang des pires pays de la planète pour le gaspillage de nos ressources naturelles. Notre terre, notre air et nos eaux servent de décharges de produits toxiques. Cette absence de protection de notre environnement pourrait bien léguer à nos enfants un environnement dégradé et malade. Comment pouvons-nous être aussi inconscients ?

Le Parti vert a présenté son plan pour un avenir durable basé sur la responsabilité fiscale, la santé écologique et la justice sociale.

Notre parti est le seul qui ait adopté une approche en trois volets (économique, écologique et sociale) pour chaque politique; notre position sur les questions environnementales de base est donc très claire.

Il est urgent que le gouvernement canadien définisse des cibles concrètes avec des objectifs mesurables, et mette en place les ressources requises pour atteindre ces objectifs. L'histoire récente nous a appris que les actions purement volontaires ne servent à rien. L'histoire récente a également prouvé que les politiques doivent être appliquées de façon cohérente. Par exemple, il n'est pas possible de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en continuant à accorder des subventions à l'industrie du pétrole responsable du plus grand volume de carbone sur la planète – le pétrole brut des sables bitumineux de l'Athabasca.

Nous devons absolument nous ôter de la tête l'idée que la prospérité économique dépend de la croissance physique et tirer parti de la stabilité de notre économie (une économie stable, par opposition à une économie en plein boum). Une croissance exponentielle soutenue n'est pas en phase avec la réalité de notre planète finie.

3.1. La qualité de l'air

Le Canada connaît actuellement une épidémie de maladies respiratoires, aggravée par la médiocre qualité de l'air. Les jours d'alerte à la pollution, les services d'urgence sont débordés. L'asthme est la première cause d'absentéisme scolaire et la troisième cause de perte d'heures de travail. Trois millions de Canadiennes et de Canadiens, soit 8,4 pour cent de la population de notre pays, et un enfant sur huit souffrent d'asthme, et leurs nombres augmentent sans cesse.

Et pourtant, les réglementations canadiennes sur la qualité de l'air demeurent à la traîne des autres pays. Le Canada autorise des concentrations de 115 parties par million (ppm) de dioxydes de soufre, tandis que l'Union européenne les limite à 48 ppm, l'Australie à 80 ppm.

La qualité de l'air est étroitement liée aux changements climatiques. La formule est la suivante : pollution + chaleur = smog. Si nous ne nous occupons pas de la crise climatique, directement et rapidement, nous connaîtrons des vagues de chaleur avec des températures de plus en plus extrêmes pendant l'été. Et un plus grand nombre de jours avec des températures supérieures à 30 °C donnera un plus grand nombre de jours de smog pour les Canadiennes et les Canadiens.

Le Parti vert sait qu'une réglementation s'impose pour réduire les concentrations de précurseurs du smog (particules, dioxyde de soufre et oxyde d'azote) ainsi que la contamination neurotoxique grave de l'air par le mercure. Cette réglementation peut être formulée dès à présent dans le cadre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE). Les réglementations visant à réduire les concentrations de ces contaminants doivent être accompagnées de réductions de la combustion des combustibles fossiles qui

émettent des particules et des gaz à effet de serre. Les mesures qui seront prises pour atteindre les objectifs de Kyoto en réduisant notre dépendance aux combustibles fossiles auront des bénéfices considérables, car elles préviendront les effets délétères d'un réchauffement croissant et de ces contaminants.

Les députés verts :

- Renforceront la LCPE par des règlements puissants et ciblés afin de réduire les concentrations de particules, de dioxyde de soufre, d'oxyde d'azote et d'autres contaminants en suspension dans l'air.
- Traiteront la chaleur génératrice de smog et la pollution par des solutions exposées dans la Partie 2 : Faire face au défi du réchauffement climatique : améliorer la performance économique tout en préservant notre avenir.

3.2 La protection et la conservation de l'eau

L'eau douce est la source de toute forme de vie sur la Terre. La protection et la conservation de l'eau douce sont des enjeux politiques majeurs du 21e siècle. Vu de l'espace, le Canada est l'une des régions du monde les plus riches en eau. Au sol, la situation est bien différente. Notre consommation d'eau est concentrée dans une zone géographique précise. Soixante pour cent de nos cours d'eau coulent vers le Nord du pays, alors que plus de 90 pour cent de la population est concentrée le long de la frontière sud. Malheureusement, les Canadiennes et les Canadiens sont parmi les plus grands gaspilleurs d'eau au monde, avec un gaspillage par personne supérieur à ceux de tous les autres pays du monde, à l'exception des États-Unis. L'Europe a réduit considérablement sa consommation d'eau, mais les Canadiennes et les Canadiens continuent à puiser énormément dans nos infrastructures d'eau et à épuiser nos précieuses ressources d'eau douce.

En tant que gardiens de 9 pour cent des ressources d'eau renouvelables de la planète, nous avons l'obligation morale de les préserver pour notre génération et pour les générations futures. Les eaux souterraines canadiennes comptent pour plus de 90 pour cent des réserves d'eau douce du pays. Cette ressource est exploitée par l'industrie pétrolière et gazière canadienne alors que nous ignorons presque tout des incidences sur les grands aquifères qui alimentent les eaux de surface. Si la majorité de nos concitoyens a accès à de l'eau potable, Santé Canada rapporte que 85 collectivités des Premières nations (sous la seule autorité du gouvernement fédéral) ont reçu la recommandation de faire bouillir l'eau avant de l'utiliser. L'accroissement de notre population, de nos activités économiques et de nos collectivités ne peut qu'exacerber les problèmes liés à l'eau. Dans certains cas, comme à Walkerton ou à Kashechewan, le problème tient à la qualité de l'eau; ailleurs, comme dans les Prairies qui ont connu des sécheresses récemment, c'est la quantité d'eau qui est insuffisante. Certains problèmes touchent toute une province; d'autres, tout le pays. Tous demandent que le gouvernement fédéral, en partenariat avec les provinces, les territoires, les Premières Nations, les ONG et

les municipalités, accorde une attention particulière aux politiques de l'eau dans l'ensemble du pays.

Les collectivités durables et les modes de vie durables ont besoin de réserves d'eau saine. Le Parti vert s'est engagé à gérer l'eau de manière responsable. La gestion responsable comporte la responsabilité de restaurer les réserves d'eau et de les protéger des activités industrielles. Nous prônons un renouvellement du rôle du gouvernement fédéral dans la gestion de l'eau, avec des réglementations strictes et des programmes efficaces conçus avec la participation des gouvernements des provinces, des territoires et des municipalités. La vision des verts pour l'eau douce est un message très clair : gardons-la, conservons-la, protégeons-la.

- Gardons-la. La pression augmente pour exporter notre eau douce au sud de la frontière, avec des accords commerciaux comme l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) qui nous poussent à abandonner le contrôle de nos eaux. Le Parti vert soutient la Politique fédérale relative aux eaux qui interdit formellement les exportations à grande échelle (exportations en vrac) de notre eau.
- Conservons-la. Le gouvernement fédéral doit s'employer à assurer une utilisation durable de nos ressources en eau, et en même temps entretenir et améliorer l'accès à une eau saine pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens. Cette orientation mettrait en place des mesures de la consommation et une facturation qui correspondent à la valeur de l'eau et favorise un usage efficace, et des règlements qui protègent et améliorent la qualité de l'eau et font en sorte que le Canada ne devienne pas un haut lieu des technologies industrielles gaspilleuses d'eau.
- Protégeons-la. Pour protéger et restaurer les écosystèmes d'eau douce et leurs services écologiques (par exemple, comme habitats pour les poissons et des espèces aquatiques, comme réserves d'eau domestique, pour la production d'énergie, pour les loisirs, comme réserves d'eau d'irrigation et pour d'autres usages économiques), le gouvernement fédéral doit employer tous ses pouvoirs, y compris la Loi sur les pêches, et miser sur son rôle dans les processus de partage d'eau entre juridictions. Cette action est particulièrement importante au vu des changements de la qualité et de la quantité de l'eau douce au Canada qui seront causés par le changement climatique. Le niveau des Grands Lacs va baisser, ce qui se traduira par des concentrations plus élevées de produits chimiques toxiques et d'autres polluants; les fleuves de Colombie-Britannique surchaufferont, ce qui empêchera la fraie des saumons, et les agriculteurs feront face à des sécheresses de plus en plus fréquentes. L'Athabasca connaît déjà des baisses de régimes substantielles causées par le changement climatique et les retombées de l'extraction de pétrole des sables bitumineux.

Le gouvernement fédéral doit accorder la priorité absolue à la protection de nos bassins hydrographiques et déterminer les flux environnementaux nécessaires à

la santé de nos rivières et cours d'eau de premier et de deuxième ordre. Une gestion rigoureuse de l'utilisation des terres autour des bassins fluviaux doit être mise en place pour assurer la protection des fonctions écologiques des bassins fluviaux.

Les députés verts :

- Protègeront le droit fondamental d'accès à l'eau pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens de notre génération et pour les générations futures en amendant la Charte canadienne des droits et libertés de façon à y inclure officiellement le droit des futures Canadiennes et des futurs Canadiens à un héritage écologique qui comprenne un air respirable et de l'eau potable.
- Créeront un fonds canadien de l'eau de 215 $ millions par année pour cinq ans afin de mettre l'accent sur la bonne condition à long terme des bassins hydrographiques en atténuant le problème du ruissellement de polluants et de nutriments et afin de continuer à financer le Programme concernant la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.
- Pousseront le gouvernement à mettre en œuvre de façon stratégique la Politique fédérale relative aux eaux de 1987 afin d'atteindre les critères de gestion durable de l'eau : équité, efficacité et intégrité écologique par le biais des mesures suivantes :
    1. Adopter des législations fédérales qui interdisent les exportations d'eau en vrac en travaillant à partir des lois actuelles qui interdisent les exportations d'eau des bassins transfrontaliers, et retirer immédiatement les exportations de l'eau de l'Accord économique global entre le Canada et l'Union européenne, un élément qui est actuellement en négociation.
    2. Adopter des mesures pour empêcher le transport de déchets radioactifs comme les générateurs de vapeur finis et hautement radioactifs de réacteurs nucléaires vers le port d'Owen Sound par la voie marine du Saint-Laurent jusqu'en Suède.
    3. Établir des règlements et des normes de produits favorisant les technologies à efficacité hydrique au Canada.
    4. Assurer une alimentation en eau sécuritaire pour toute la population, notamment pour les collectivités des Premières nations, en établissant des règlements imposant la protection de l'eau potable à sa source, l'inspection des réserves d'eau domestique par l'état et des analyses régulières de l'eau potable.
    5. Fournir du financement aux municipalités par le biais d'un nouveau Fonds pour les installations de traitement des eaux et des déchets (voir section 1.14 Infrastructure et collectivités pour de plus amples informations sur les relations fédérales-municipales) afin de remplacer la chloration par l'ozonation, la stérilisation aux ultraviolets, la filtration sur sable et d'autres procédés sécuritaires de purification de l'eau.
    6. Entreprendre un inventaire des eaux terrestres et des masses d'eau polluée pour définir et mettre en place des stratégies de dépollution.

7. Renforcer les capacités des ministères et organismes gouvernementaux à protéger et à restaurer la santé des écosystèmes aquatiques.

- S'assureront que l'eau est gérée de façon à créer des collectivités saines et durables et à favoriser des modes de vie durables en exigeant que le gouvernement :
    1. Remplace les directives fédérales sur la qualité de l'eau potable par des normes nationales ayant force de loi, qui assurent la fourniture d'une eau potable sécuritaire et propre, dans l'intérêt de la santé de nos concitoyens.
    2. Crée des financements fédéraux pour la réalisation d'une infrastructure hydrique urbaine basée sur des plans d'efficacité hydrique comportant des cibles et des objectifs mesurables et applicables.
    3. Fournisse un financement adéquat pour la protection contre les inondations à l'échelle locale et régionale et pour la gestion de la planification en cas de sécheresse.
    4. Fournisse un financement pour les programmes stratégiques d'adaptation aux changements climatiques par la conservation de l'eau, car la conservation de l'eau génère des économies d'énergie, donc une réduction des émissions de gaz à effet de serre.
    5. Réinstaure le programme InfraGuide qui soutenait les stages pour étudiants diplômés dans des projets d'infrastructure municipaux d'avant-garde.
    6. Opère un virage des subventions et du financement des barrages et déviations (études de faisabilité comprises) vers des stratégies globales de protection de l'eau potable « de la terre au verre », notamment des programmes et des plans de protection de l'eau de source, de restauration des réserves d'eau et d'efficacité hydrique.
    7. Revoie les subventions fédérales à l'agriculture et développe des stratégies de transition pour amorcer un virage des cultures à grande consommation d'eau vers une agriculture locale durable.
- Traiteront les dossiers interprovinciaux, interterritoriaux et internationaux relatifs à l'eau en exigeant du gouvernement :
    1. La restauration d'un écosystème sain sur les côtes canadiennes et dans les réserves d'eau terrestres en finançant des améliorations aux systèmes municipaux de traitement des eaux usées, notamment pour inciter les collectivités côtières et les usines à cesser de déverser des déchets non traités dans les rivières, les fleuves, les lacs et les océans.
    2. La mise en place d'accords de partage de l'eau dans le bassin du Mackenzie d'ici un an. Les accords devront s'inspirer des informations scientifiques les plus pertinentes et être basés sur les principes d'équité sociale, d'efficacité et d'intégrité écologique. Ils devront comporter les volets suivants :
        a. Une limite aux volumes d'eau soutirés dans l'Athabasca, basée sur une estimation du régime requis.
        b. L'obligation pour les sociétés qui extraient le pétrole des sables bitumineux de traiter de façon responsable les eaux polluées

entreposées dans les bassins de rétention, qui sont les plus grandes structures artificielles au monde.

c. L'imposition d'un moratoire sur les extractions futures de pétrole des sables bitumineux (en d'autres termes, sur les augmentations de la production annuelle).

3. Une révision de l'Accord-cadre sur la répartition des eaux des Prairies qui a permis de reconstituer la Régie des eaux des provinces des Prairies pour s'assurer qu'il tient compte des informations scientifiques les plus pertinentes et des principes d'équité sociale, d'efficacité et d'intégrité écologique.
4. La gestion du problème des espèces envahissantes dans les Grands Lacs par la mise en place de protocoles scientifiques rigoureux pour le délestage de l'eau de ballast avant d'entrer dans le cours du Saint-Laurent et par le financement, la supervision et l'application de ces protocoles.
5. Le renforcement de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs pour s'assurer qu'il couvre des questions émergentes comme les perturbateurs endocriniens ou les substances pharmaceutiques.

- Soutiendront le mouvement international pour le droit d'accès à l'eau en établissant un droit fondamental d'accès à l'eau (en qualité et en quantité) ayant force de loi, à l'échelle nationale, pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens.
- Augmenteront l'aide du gouvernement canadien à la fourniture des besoins de base en eau et en hygiène, conformément aux Objectifs du millénaire pour le développement.
- Pourvoiront aux besoins de renforcement de nos ressources scientifiques spécialisées dans le domaine de l'eau en exigeant du gouvernement :
    1. Un renforcement du financement destiné au recueil de données et aux systèmes d'information intégrés sur la consommation d'eau, la qualité de l'eau et les quantités d'eau disponibles.

1. Une adéquation entre les dépenses de recherche en sciences naturelles et sociales et les objectifs des politiques de l'eau, afin de s'assurer que nos établissements d'enseignement supérieur créent les connaissances nécessaires à la gestion de l'eau au 21e siècle, en l'occurrence les questions émergentes telles que les perturbateurs endocriniens, les produits pharmaceutiques, les substances toxiques, les débits résiduels, les rendements d'eau terrestre durables et l'adaptation aux changements climatiques).

3.3 Les parcs nationaux

Au cours des vingt dernières années, tous les premiers ministres du Canada se sont engagés à achever le réseau de parcs nationaux et à créer des aires de protection marine assez grandes pour protéger les écosystèmes marins; tous, sauf le premier ministre actuel. Des aires écologiques clés sont en danger. Si le

gouvernement n'agit pas rapidement, il sera trop tard pour protéger des aires telles que le sud de l'Okanagan (le seul véritable désert du Canada), les étendues sauvages du Labrador ou le chaînon Flathead en Colombie-Britannique. Elles auront été sacrifiées définitivement au profit du développement.

Le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a averti le Canada que nous laissions faire une dangereuse érosion dans des parcs existants qui sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, notamment les parcs nationaux de Banff, de Jasper, de Kootenay et de Yoho ainsi que plusieurs réserves provinciales. Le Comité de l'UNESCO a également parlé du fait que des « des inquiétudes subsistent quant aux incidences réelles et potentielles de l'exploitation de la mine Cheviot sur l'intégrité » des parcs, notamment celui de Jasper.

L'UNESCO a également prévenu le Canada qu'il devait prendre davantage de précautions pour éviter que les « diverses activités d'exploration gazière, pétrolière, minérale et minière » autour du parc national de Nahanni, situé à l'extrémité sud-ouest des Territoires du Nord-Ouest, n'érodent l'intégrité écologique du parc. Seulement 10 pour cent du territoire canadien est protégé.

Pourtant, le gouvernement Harper se vante de son bilan à propos des parcs nationaux. Ce qui suit est tiré du site Web du Parti conservateur :

Depuis 2006, le gouvernement a adopté d'importantes mesures pour protéger nos espaces naturels, notamment en ajoutant plus de 160 000 kilomètres carrés aux parcs nationaux et aux aires marines de conservation – une hausse de plus de 58 pour cent… (consulté en décembre 2015).

Il est vrai que de nouveaux parcs, surtout dans l'extrême Nord, ont ajouté de vastes terrains aux parcs. Mais comme un cheval de Troie, ce grand cadeau contient sa propre destruction en regard des normes d'intégrité écologique qui sont nécessaires pour maintenir les parcs nationaux, notre plus grand objectif de conservation et de protection.

Le plus grand coup porté à l'intégrité de notre réseau de parcs nationaux remonte à 2013 avec les amendements relatifs à l'île de Sable de la Loi sur les parcs nationaux du Canada. Cette île emblématique de la Nouvelle-Écosse est reconnue pour ses dunes et ses poneys sauvages. Le Parti vert a été le seul parti qui s'est opposé à la législation qui a autorisé la prospection sismique dans le parc et le forage pétrolier et gazier directionnel sous l'île. La nouvelle législation sur le parc national de l'Île-de-Sable fait de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNÉHE) le principal organisme de réglementation pour ce genre d'activités sur l'île. L'OCNÉHE n'a qu'à informer Parcs Canada des activités pétrolières et gazières dans le parc sans même effectuer de consultation au préalable.

De même, la loi qui a créé le premier « parc urbain » dans la vallée de la Rouge a altéré le concept d'intégrité écologique. Les agents de protection de la nature qui

ont travaillé pendant des décennies pour protéger ce secteur à l'intérieur des limites du Grand Toronto ont été horrifiés de voir que la législation adoptée est plus faible que ce qui avait cours – et couvre un territoire plus petit que les plans antérieurs pour le statut du parc de la Rouge. Les amendements du Parti vert pour garantir la protection du concept d'intégrité écologique ont été battus par les conservateurs en comité.

Entre temps, les limites d'un nouveau parc national adjacent à Nahanni, la réserve de parc national du Canada Nááts'ihch'oh, ont été approuvées, en excluant des zones importantes et cruciales. Le nouveau parc possède 4 895 kilomètres carrés, mais exclut des habitats importants du caribou des bois, du grizzli, du mouflon de Dall et de la chèvre de montagne. Les secteurs exclus des nouvelles limites du parc sont ceux qui renferment un potentiel minier. Selon la Société pour la nature et les parcs du Canada, « les limites de ce parc ne prennent pas en considération de nombreuses preuves scientifiques sur ce qui est nécessaire pour protéger les bassins hydrographiques du parc Nahanni et le soutien extraordinaire du public durant les consultations publiques pour protéger tous les cours d'eau en amont. »

Les attaques furtives à notre réseau de parcs nationaux prennent aussi la forme d'une tendance aux activités du secteur privé dans les parcs. En 2012, Parcs Canada a dû composer avec des compressions budgétaires de 10 pour cent, ce qui se traduit par un désir de trouver des revenus. Cette tendance a commencé avec la promenade de glace à Jasper. Ce parc national emblématique, qui fait partie du patrimoine mondial comme l'a désigné le UICN, est maintenant géré comme une entité privée pour faire des profits. L'entreprise Brewster Travel Canada, une entreprise américaine, a obtenu, après bien des protestations, l'autorisation de construire une promenade et un poste d'observation en verre de 400 mètres suspendus au-dessus d'une falaise qui fait face au champ de glace Columbia.
À ce moment, Parcs Canada affirmait qu'il ne s'agissait pas d'un précédent. Mais les conservateurs appuient maintenant une soumission du secteur privé pour construire un site d'hébergement à l'intérieur du parc de Jasper. La proposition pour un véritable hôtel avait été rejetée à l'été de 2014. Parcs Canada avait plutôt approuvé un projet de chalets du secteur privé à l'intérieur du parc sur le bord du lac Maligne. Ce développement pourrait mettre en péril l'habitat fragile de l'espèce menacée qu'est le caribou des bois du lac Maligne.

Entre temps, les sources hydrothermales dans les parcs des montagnes Rocheuses canadiennes sont aussi destinées à la privatisation. Les sources thermales de Miette dans le parc national du Canada Japser, celles de Upper Hot Springs dans le parc national du Canada Banff et celles de Radium Hot Springs dans le parc national du Canada Kootenay seront désormais gérées par le secteur privé.
Parcs Canada accepte actuellement des soumissions pour privatiser le fameux terrain de golf du Keltic Lodge à Ingonish au parc national des Hautes Terres-du-Cap-Breton. Mais le projet le plus incompréhensible de tous pour altérer

l'intégrité du réseau des parcs nationaux est la construction par le secteur privé d'une immense sculpture.

La privatisation d'une partie du parc national des Hautes Terres-du-Cap-Breton a été approuvée en secret par le cabinet de Stephen Harper sans consultation publique. Un hectare de la partie la plus spectaculaire de la route panoramique Cabot Trail a été donné – apparemment sans frais – à un homme d'affaires de Toronto, Tony Trigiani. À cet endroit, M. Trigiani installera une immense statue et construira un terrain de stationnement pour environ 300 véhicules. La statue, Mère Canada qui est une sorte de vierge Marie, se veut un monument commémoratif des victimes de la Première Guerre mondiale de la crête de Vimy. Une statue à Vimy appelé Mère Canada représente une mère éplorée. La statue proposée au Cap Breton, six fois plus grosse que celle de France, pourrait mesurer 24 mètres (79 pieds). La statue géante sera debout, les bras tendus. Elle sera installée à l'un des plus beaux endroits panoramiques de la piste Cabot. Un tel projet n'a absolument pas sa place dans un parc national. Le projet divise la communauté. Le cabinet de Stephen Harper l'appuie sans offrir aucune autre option pour stimuler le tourisme dans cette région.

L'avancement du projet des aires de protection marine est encore pire. Le Canada a protégé moins d'un pour cent de ses aires marines pendant que l'Australie en protégeait 7,5 pour cent.

Oui, les Canadiennes et les Canadiens ont ces projets à cœur. Des sondages ont révélé que 90 pour cent des Canadiennes et des Canadiens considèrent le temps passé dans la nature pendant leur enfance comme très important; 85 pour cent d'entre eux participent régulièrement à des activités de plein air; 98 pour cent déclarent que la nature est indispensable à la survie humaine.

Nous sommes déterminés à opérer un virage pour renverser la tendance décevante observée récemment dans les actions du gouvernement fédéral, qui fait peu de cas de la protection des parcs, et à prendre des mesures fermes et résolues au service de la protection des parcs existants et de l'expansion de nos parcs marins et terrestres. Nous devons créer rapidement des parcs marins « à pêche et chasse interdite », car c'est maintenant notre seule chance de préserver de vastes étendues de côtes en grave danger, victimes de la surpêche.

Les députés verts :

- Rétabliront le financement à Parcs Canada pour que des projets scientifiques soient de nouveau menés dans nos parcs nationaux.
- Amenderont la législation sur le parc national de l'Île-de-Sable pour enlever toute autorité sur ce parc à l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers et réaffirmer que les activités industrielles n'ont pas leur place dans nos parcs nationaux.
- Mettront en application les anciennes politiques qui ferment la porte au secteur privé et aux activités à but lucratif dans les parcs nationaux.

- Réinstaureront l'engagement de création d'un réseau de parcs nationaux représentatif des écosystèmes terrestres et marins du Canada d'ici 2030, avec les priorités suivantes :
    1. L'accélération de la création d'aires marines protégées « à chasse et pêche interdites »; une consultation avec les secteurs et les collectivités concernés par la pêche sera essentielle, comme l'expérience l'a montré en Nouvelle-Zélande et dans d'autres pays où l'instauration de zones « à chasse et pêche interdites » a été bénéfique aux pêcheries économiquement viables.
    2. L'expansion, en partenariat avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones, du réseau d'aires terrestres, marines et d'eau douce protégées du Canada et leur association aux aires protégées provinciales et territoriales dans la mesure du possible, ainsi que la création de zones tampons à utilisation mixte autour des parcs nationaux pour la préservation de la biodiversité et de l'écosystème.
    3. L'octroi à Parcs Canada du financement nécessaire pour la protection de l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada.
- Et l'atteinte de nos engagements internationaux sur la biodiversité :
    - Garantiront que le financement fédéral sera suffisant pour atteindre l'objectif Aichi, soit de protéger 17 pour cent de nos terres et de nos eaux intérieures, ainsi que 10 pour cent de nos zones côtières d'ici 2020.
    - Établiront un budget annuel de 500 millions de dollars pour la création du réseau des parcs nationaux, afin d'atteindre l'objectif de création du réseau de parcs nationaux et d'aires marines protégées d'ici 2030.
    - Mettront en œuvre les recommandations des experts en protection de la nature afin de protéger :
        1. Les habitats sévèrement menacés.
        2. Les espèces clés, les espèces menacées et les espèces à valeur commerciale ou culturelle, notamment celles qui ont de la valeur pour les Premières nations.
        3. Les habitats directement menacés par le réchauffement climatique.
        4. Les habitats continus interconnectés des grands migrateurs, sur une surface suffisante pour maintenir des populations viables.
- Militeront pour l'achat de terrains privés, partout où c'est nécessaire, afin de protéger les habitats critiques, notamment ceux des espèces menacées.
- Accroîtront les mécanismes de contrôle et de protection, en augmentant notamment le nombre de gardes forestiers et de guides-interprètes pour sensibiliser les Canadiennes, les Canadiens et les visiteurs à l'immense beauté et à la valeur inestimable de nos parcs nationaux.
- Travailleront de concert avec les gouvernements des provinces et des territoires pour interdire la chasse aux animaux sauvages ou domestiques pour la gloire au Canada, mais continuera à autoriser la chasse d'animaux

sauvages à des fins de subsistance par les autochtones et les non autochtones, à condition que ces espèces ne soient pas menacées ou en voie de disparition.

3.4 Les espèces menacées

Dans le monde entier, des espèces disparaissent à une vitesse vertigineuse. Le riche patrimoine d'espèces sauvages du Canada est en voie de disparition. Si la Loi sur les espèces en péril (LEP) votée en 2003 a quelques aspects positifs, d'une manière générale, elle ne permet pas de protéger les espèces menacées du Canada. Elle prévoit une protection de base réservée aux espèces vivant en territoire fédéral, soit cinq pour cent de la superficie du Canada. Elle donne au gouvernement fédéral plutôt qu'aux experts du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) le pouvoir de décider des espèces à inclure dans la « liste des espèces menacées ». D'autre part, les plans de protection et de restauration des habitats sont entièrement volontaires.

La liste officielle des espèces menacées devient de plus en plus politique et de moins en moins scientifique. Le saumon rouge du lac Cultus ne figure pas sur la liste, car cela aurait « un impact socio-économique important sur les pêcheurs du saumon rouge et les collectivités côtières ». Huit espèces aquatiques recommandées par le COSEPAC n'ont pas été inscrites sur la liste du gouvernement fédéral en 2006. L'ancien ministre des Pêches, Loyola Hearn, a déclaré que ces espèces n'avaient pas été inscrites pour éviter « des retombées négatives sur l'industrie des pêches ».

Au cours de ces dernières années, en dépit des grands discours sur les « filets de sécurité », le gouvernement fédéral a refusé d'édicter des ordres d'urgence pour protéger les habitats critiques se trouvant hors des territoires fédéraux. Ottawa n'a rien fait lorsque le gouvernement de Colombie-Britannique a autorisé des exploitations forestières dans les habitats de la chouette tachetée, condamnant ainsi à l'extinction les derniers couples subsistant au Canada.

Les verts savent que la préservation de la biodiversité constitue le fondement d'un environnement sain. Pour y parvenir, nous devons renforcer la LEP pour en faire un outil efficace de protection des espèces menacées et de leurs habitats dans tout le Canada, autrement dit dans toutes les terres fédérales, provinciales, territoriales, privées ou appartenant aux Premières nations. Nous envisageons une loi qui prévoit les pouvoirs nécessaires à l'application des mesures prescrites pour la protection des espèces protégées et au respect de la loi. Nous voulons que les experts du COSEPAC aient le pouvoir de désigner les espèces menacées sans que leurs recommandations soient soumises à l'accord du gouvernement fédéral, car ce système sape considérablement le pouvoir du COSEPAC et son pouvoir de protection des espèces menacées.

Les députés verts amenderont la LEP de façon à :

- S'assurer que la liste visée par la LEP est fondée sur des procédures scientifiques, et non pas sur des manœuvres politiques. La liste officielle reprendra les espèces désignées par le COSEPAC. Les recommandations de COSEPAC ne seront plus soumises à l'accord du gouvernement fédéral.
- S'assurer que les efforts de restauration planifiés identifient puis gèrent efficacement, protègent et restaurent les habitats requis pour la reconstitution des populations menacées, par une collaboration et des concertations entre les intervenants, les propriétaires terriens, les provinces et les territoires, les municipalités et les gouvernements autochtones et des Premières nations.
- Consacrer 40 $ millions par année pendant cinq ans pour renouveler le financement fédéral de la mise en œuvre des mesures touchant les espèces en péril (devrait prendre fin en mars 2015).
- Criminaliser l'acte de tuer, avec intention coupable, un membre d'une espèce désignée, et ce, que l'acte ait lieu sur des terres fédérales, provinciales ou territoriales.
- Cerner les zones d'importance écologique et élaborer un plan d'action pour la biodiversité pour le Canada en collaboration avec les provinces et les territoires, afin de créer et de protéger des trajets de passage de la faune par le truchement de plans de gestion de l'aménagement du territoire à l'échelle régionale et provinciale.

3.5 Les substances toxiques et les risques pour la santé associés aux rayonnements

Nous devrions avoir honte que le Canada soit parmi les derniers pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour la pollution et la production de déchets nucléaires et toxiques. (Les 30 pays membres de l'OCDE représentent 60 pour cent environ de l'économie mondiale, 70 pour cent du commerce international et 20 pour cent de la population de la planète.) Le Canada est également à la traîne en ce qui a trait à l'efficacité de la réglementation relative aux déchets toxiques et chimiques.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) est actuellement dans les toutes dernières étapes de sa revue législative quinquennale. Des groupes industriels font pression sur le gouvernement pour obtenir une définition moins stricte du terme « toxique » dans la Loi. Ils s'inquiètent de l'image négative de ce terme s'il était associé aux substances qu'ils produisent. Quoi qu'il en soit, le terme « toxique » décrit parfaitement les substances potentiellement dangereuses pour la santé humaine et l'environnement, et une définition édulcorée dirait au public et au gouvernement que des mesures pour protéger la santé des Canadiennes et des Canadiens et l'environnement ne sont pas urgentes. Il est donc essentiel que le cadre législatif des substances dites « toxiques » reste intact. Les définitions que renferme la Loi doivent demeurer

inchangées. Néanmoins, le titre du chapitre pourrait être étendu à d'autres substances, par exemple « Substances toxiques et autres produits nocifs ».

Les verts sont inquiets, car la législation centrale du Canada relative à la protection de la santé humaine et de l'environnement par rapport aux menaces posées par les substances synthétiques ne couvre ni les pesticides ni les radionucléides. Il est temps de combler cette lacune et d'amender la LCPE de façon à couvrir les aspects non commerciaux des pesticides, et ainsi la Loi sur les produits antiparasitaires pourra continuer à réglementer l'enregistrement et l'utilisation des pesticides tout en transférant à la LCPE l'interdiction des substances dangereuses et la gestion des déchets et des déversements accidentels.

Les émissions des centrales nucléaires ne figurent pas sur la liste officielle de la LCPE, car les activités de l'industrie nucléaire ont toujours été secrètes. Ainsi, bien que les concentrations de tritium dans les eaux de l'Ontario atteignent des niveaux alarmants, nous avons ici un vide juridique. De même, d'autres substances nocives se trouvant dans des produits de consommation ne sont pas réglementées dans le cadre de la LCPE. Si d'autres lois telles que la Loi sur les produits dangereux et la Loi sur les aliments et drogues permettent quelquefois de réglementer ces produits, en revanche, elles ne couvrent pas la santé humaine et les risques environnementaux. Par exemple, la Loi sur les produits dangereux interdit le plomb dans les bijoux destinés aux enfants, mais autorise l'utilisation de cette substance à la toxicité reconnue dans de nombreux produits. La Loi sur les produits dangereux et la Loi sur les aliments et drogues ne couvrent pas non plus les substances nocives pour les humains par leur persistance dans l'environnement, comme les perfluorés et d'autres substances persistantes et bioaccumulantes.

Même si son objectif consiste à maintenir une « approche fondée sur l'écosystème », la LCPE ne prévoit pas de protection spécifique pour les écosystèmes les plus importants et les plus vulnérables du Canada, notamment le bassin Grands Lacs-Saint-Laurent, le détroit de Géorgie, le détroit Juan de Fuca et l'Arctique. Le bassin Grands Lacs-Saint-Laurent est le plus grand écosystème d'eau douce du monde. Il alimente un tiers de la population canadienne et génère la moitié de l'activité économique de notre pays. Près de la moitié de la pollution de l'air du Canada est également produite dans cette région. Le gouvernement fédéral fait preuve de si peu de jugement qu'il a approuvé le transport dans ces voies navigables de parties périmées radioactives de réacteurs nucléaires jusqu'en Europe. Le détroit Juan de Fuca, sur la côte Ouest, abrite des populations menacées de baleines tueuses dont les organismes sont tellement contaminés par la bioaccumulation de toxines qu'elles sont classées parmi les déchets toxiques. Certains polluants générés dans le sud du Canada finissent leur course dans le haut Arctique (portés par la pollution de l'air – voir la section 3.1 sur la qualité de l'air), causent des dommages irréparables aux animaux sauvages, et empoisonnent la chaîne alimentaire qui nourrit de nombreux Inuit.

Les verts considèrent qu'il incombe aux industries de prouver que leurs produits sont sécuritaires, à la différence de la loi actuelle qui impose au gouvernement de prouver que les produits sont nocifs. Cette responsabilité incombant aux industries est un point central de la nouvelle réglementation européenne sur les substances chimiques (REACH) qui est entrée en vigueur le 1er juin 2007. L'Europe est le premier marché de substances chimiques du monde. Le Canada a donc toutes les raisons de suivre son exemple. Il est essentiel que la réglementation des substances dites « toxiques » ne soit pas affaiblie par la LCPE, mais élargie. La LCPE doit être amendée de façon à couvrir les aspects non commerciaux des pesticides, et ainsi la Loi sur les produits antiparasitaires pourra continuer à réglementer l'enregistrement et l'utilisation des pesticides tout en transférant à la LCPE l'interdiction des substances dangereuses et la gestion des déchets et déversements accidentels. Nous voulons que la LCPA soit élargie de façon à couvrir le contrôle des radionucléides toxiques et des pesticides, ainsi que bien d'autres substances dont le caractère nocif pour la santé humaine a été prouvé.

Les députés verts :

- Amenderont la LCPE de façon à :
    1. Couvrir la manutention et l'élimination non commerciales des pesticides et des radionucléides.
    2. Couvrir la réglementation de toutes les substances dont le risque pour la santé humaine a été prouvé, dont les cancérigènes, les immunosuppresseurs, les perturbateurs endocriniens, les neurotoxiques et les mutagènes.
    3. Codifier et restreindre l'utilisation des substances toxiques mentionnées en ci-dessus, avec pour premier objectif l'élimination de l'exposition des personnes vulnérables (les femmes enceintes, les fœtus, les enfants, les malades, les pauvres, les personnes âgées et les Autochtones) et comme objectif final l'interdiction pure et simple de leur utilisation.
    4. Imposer le principe de précaution dans le traitement des substances chimiques. Au lieu de déterminer la sécurité ou la nocivité d'un produit déjà commercialisé, les fabricants devront prouver qu'un produit est sécuritaire avant d'être autorisés à le commercialiser, comme dans le cas des produits pharmaceutiques.
    5. Ajouter la prévention de la pollution au champ d'application de la LCPE.
- Instaureront une taxe sur les substances toxiques (TST) très élevée pour les substances toxiques nocives afin de responsabiliser les fabricants vis-à-vis des produits chimiques qu'ils produisent, et pour inciter l'industrie à réduire puis à éliminer la production des substances toxiques enregistrées sous le régime de la LCPE.
- Mettront fin à la production et à l'utilisation au Canada des substances toxiques les plus dangereuses d'ici 2020.
- Mettront fin à l'utilisation des pesticides par l'industrie cosmétique du Canada d'ici 2016.

- Créeront un groupe de travail de la LCPE chargé de trouver les moyens de réduire la pollution dans le bassin Grands Lacs-Saint-Laurent et dans la région du détroit de Juan de Fuca-détroit de Géorgie.
- Créeront un vaste Fonds de dépollution du Canada pour dépolluer les sites toxiques.
- Interdiront l'importation des déchets toxiques et leur incinération.
- Nettoieront toutes les décharges de produits toxiques d'ici 2030, en donnant la priorité aux collectivités les plus menacées.
- Interviendront pour faire interdire l'utilisation des nanomatériaux dans tous les produits alimentaires et pour rendre obligatoire leur étiquetage lorsqu'ils entrent dans la composition d'autres produits.
- Appuieront la recherche gouvernementale sur les effets nocifs éventuels des nanomatériaux sur la santé et sur l'environnement.
- Limiteront l'exposition humaine à des champs magnétiques extrêmement faibles ainsi que l'exposition au rayonnement radioélectrique afin de satisfaire et d'excéder les normes instaurées par l'Allemagne en 2009.

3.6 Soutien des sciences de l'environnement : Rétablir la capacité scientifique du gouvernement fédéral

Au cours des neuf dernières années, le gouvernement Harper a fait la guerre aux sciences. De nombreux programmes ont été éliminés alors que d'autres ont connu des coupes budgétaires si radicales que le travail émanant de ces programmes ne peut plus se faire. Cela s'est produit au moment où la taille de la bureaucratie fédérale s'est accrue. Le gouvernement est plus gros de façon générale. En fait, le nombre de fonctionnaires dans la fonction publique fédérale n'a jamais été si élevé. Ces gens ne font plus de la recherche fondamentale ou du travail dans des domaines importants de la recherche environnementale ou de la surveillance. Ces scientifiques encore en poste ont été muselés et bâillonnés. Des institutions importantes qui fournissent des perspectives scientifiques, comme le Conseil consultatif scientifique du premier ministre, ont été fermées.

Le carnage des neuf dernières années vient s'ajouter à deux décennies de nombreux facteurs qui ont érodé les compétences scientifiques de la fonction publique fédérale. Restaurer la capacité scientifique du gouvernement fédéral nécessitera beaucoup plus que de montrer la porte à Stephen Harper.

Des compressions budgétaires appréciables réalisées pendant la phase d'examen des programmes de l'ancien gouvernement libéral ont coïncidé avec un engouement généralisé (du moins parmi les pays de l'OCDE) pour un « gouvernement réduit » et l'injection d'une obsession de gestion dans la fonction publique. De nombreux scientifiques chevronnés ont pris alors une retraite anticipée dans des conditions extrêmement intéressantes. Des gestionnaires d'autres ministères, sans connaissances stratégiques ni expérience scientifique, se

sont vu attribuer des postes clés dans des ministères tels qu'Environnement Canada et Pêches et Océans.

De nombreuses personnes ont déploré ce virage vers une culture de fonctionnaire, où l'expertise politique est dévaluée pour donner la première place à une expérience de gestion généraliste. Le syndicat de la fonction publique a également noté que le carriérisme en vogue dans la fonction publique faisait fi de l'intérêt supérieur du grand public. Le professionnalisme et les compétences qui existaient auparavant dans des ministères fondés sur les sciences servaient bien mieux les intérêts de la nation.

Si les verts ne sont pas pour le principe d'une grosse machine gouvernementale, ils savent que priver ainsi les législateurs de ressources scientifiques solides nous coûtera très cher à long terme. Le Parti vert remarque également une autre réalité économique des fonctions publiques « allégées » : de nombreux travaux sont sous-traités, ce qui revient beaucoup plus cher qu'une équipe scientifique permanente.

Les verts considèrent que le gouvernement fédéral doit faire comprendre à la fonction publique qu'il considère important de doter le gouvernement du Canada d'une capacité scientifique solide et de lui accorde son soutien. Pour cela, il doit consulter régulièrement des scientifiques à toutes les étapes du processus de prise de décisions relatives à l'environnement.

Nous déplorons la réduction de la capacité scientifique fondamentale. Sans expertise scientifique fédérale et surveillance cohérence et fiable d'indicateurs écologiques clé et des niveaux de pollution, nous avançons littéralement à l'aveuglette.

Les députés verts :

- S'attaqueront en priorité à rebâtir la capacité scientifique du gouvernement du Canada avec une attention particulière aux ministères qui ont connu les pertes les plus grandes – Environnement Canada, Pêches et Océans, Parcs Canada et Santé Canada. Ces efforts seront faits en même temps que l'abrogation des projets de lois omnibus C-38 et C-45 (adoptées en 2012) dans tous les domaines qui touchent la capacité scientifique fédérale.
- Rétabliront le poste de conseiller national des sciences auprès du premier ministre.
- Créeront un nouveau poste de conseiller parlementaire des sciences en tant qu'agent du Parlement, indépendant du contrôle politique.
- Ordonneront au greffier du Conseil privé d'entreprendre une réforme de la fonction publique de manière à favoriser l'avancement des personnes possédant des compétences de fond, plutôt qu'une culture bureaucratique.
- Alloueront 150 $ millions supplémentaires au budget fédéral annuel pour adjoindre du personnel scientifique qualifié à Environnement Canada, Santé Canada et Pêches et Océans Canada (soit 50 $ millions chacun) afin d'améliorer leurs niveaux de compétence.

- Garantiront que les scientifiques du gouvernement fédéral sont libres de publier leurs travaux de recherche et de parler aux médias à propos des résultats de leurs recherches. Les scientifiques seront aussi invités à accroître l'éducation scientifique des Canadiens et des Canadiennes.
- Rétabliront le poste d'ambassadeur du Canada pour l'Environnement et le Développement durable, un poste éliminé par les conservateurs en 2006.
- Rétabliront le financement fédéral à la région des lacs expérimentaux pour aider le gouvernement de l'Ontario et l'Institut international du développement durable à gérer les 58 plans d'eau intérieurs et les travaux de recherche qui y sont effectués.
- Rétabliront le groupe de recherche en adaptation au sein d'Environnement Canada et le financement en climatologie au Forum canadien du climat.
- Rétabliront le programme de surveillance des contaminants dans les mammifères marins au sein du ministère de Pêches et Océans.
- Rétabliront le financement et affecteront du personnel au ministère de Pêches et Océans pour son travail de protection des habitats (après avoir abrogé les amendements à la Loi sur les pêches adoptés en 2012 avec le Projet de loi omnibus C-38).
- Veilleront à l'indépendance du commissaire à l'environnement et au développement durable par l'entremise d'une loi autonome permettant au commissaire de se rapporter directement à la Chambre des communes et d'être considéré un agent du Parlement.

- Créeront un groupe de travail avec une expertise tirée de bibliothécaires scientifiques, de la Société royale du Canada et d'autres bibliothèques et archives pour examiner la fermeture des librairies scientifiques fédérales qui a eu lieu sous la gouverne de Stephen Harper. Un examen complet devra être effectué pour vérifier si les lois fédérales qui protègent notre patrimoine documentaire ont été violées, pour évaluer les dommages et faire des recommandations pour restaurer la capacité des bibliothèques scientifiques fédérales. Cet examen devra être effectué rapidement dans un délai de douze mois.

3.7 Gaspillage zéro

Les générations précédentes ont appris de leurs parents à ne pas gaspiller pour ne pas être démunies. La génération actuelle, par contre, semble vivre pour consommer et gaspiller.

En ce qui a trait aux déchets solides, nous sommes les champions du monde. Nous pouvons non seulement nous vanter d'avoir inventé le sac vert, mais nous pouvons nous targuer de générer plus de déchets solides par personne que le champion mondial des déchets, les États-Unis.

Pourtant, nous pensons être conscientisés par rapport à l'environnement beaucoup plus que ce qu'il en est en réalité. Nous pensons être verts avec notre bac bleu sur le bord du chemin, alors que le rythme avec lequel nous gaspillons l'eau et créons des déchets a augmenté de façon spectaculaire depuis les années 1980.

Les décharges, anciennement appelées des dépotoirs, émettent plus de gaz à effet de serre que les mines, les chantiers de construction et les vols intérieurs réunis. La majeure partie de ces émissions de gaz à effet de serre est produite sous forme de méthane, qui absorbe 20 fois plus de chaleur que le dioxyde de carbone. Des produits chimiques toxiques percolent également des décharges dans la terre et l'eau. Nous devons absolument trouver un meilleur moyen de traiter les ordures.

Le Parti vert a adopté la cible du « gaspillage zéro ». Cette cible demandera un virage des mentalités, car les ordures seraient alors considérées comme une ressource, et plus comme un problème. L'échec du traitement des ordures au Canada s'est traduit par des pertes énormes en ressources et en revenus. L'expérience a prouvé que la valorisation et le recyclage des ordures génèrent de10 à 15 fois plus d'emplois que l'incinération des ordures ou leur entreposage dans des décharges. Nous sommes contre les technologies d'incinération qui transfèrent le problème de la pollution de l'air et des contaminants toxiques des décharges vers l'atmosphère. Nous pensons que des incitatifs puissants doivent être mis en place pour que les industries et les ménages arrivent à éliminer complètement le gaspillage. Cette cible du gaspillage zéro motivera les Canadiennes et les Canadiens et leur donnera un objectif concret à atteindre.

Les députés verts :

- Collaboreront avec les autorités provinciales et municipales pour trouver des moyens d'élargir le champ d'application des programmes de responsabilité-produit afin que les industries soient responsables de leurs produits sur tout leur cycle de vie, y compris leur recyclage à la fin de leur vie utile.
- Offriront leur assistance aux municipalités (par le biais du Fonds pour les installations de traitement des eaux et des déchets – voir la section 1.14 Infrastructure et collectivités) pour la mise en place de grandes activités de réduction du gaspillage, qui comprendront le recyclage et la création d'infrastructures de compostage centralisées.
- S'opposeront à l'incinération de production d'énergie pour l'élimination de matériaux qui peuvent être recyclés ou compostés.
- Voteront des lois, proches des lois allemandes, qui imposeront aux industries la responsabilité de tous leurs produits sur tout leur cycle de vie, conditionnements compris. Lorsque des produits sont retournés à un fabricant, les matériaux sont mieux conçus pour permettre une nouvelle utilisation et une valorisation.
- Instaureront une collecte de tous les produits électroniques et dangereux en ajoutant au prix d'achat des produits une taxe de recyclage.
- En collaboration avec les provinces et les territoires, financeront et appliqueront la réduction progressive à l'échelle nationale du recours aux

décharges comme mode de disposition des déchets non triés ainsi que l'adoption d'un calendrier opportun en ce sens.

- Collaboreront avec les provinces et les territoires pour mettre en œuvre une stratégie nationale de collecte et de traitement des déchets électroniques afin d'extraire l'équipement électronique du flux des déchets courants et ainsi mettre fin à l'exportation de ces déchets toxiques vers d'autres pays.
- Instaureront un système d'étiquetage vert pour les produits biodégradables, réutilisables ou recyclables ainsi que pour les produits fabriqués essentiellement de matières recyclées.

3.8 La chasse au phoque commerciale

La chasse au phoque est considérée par de nombreuses personnes, au Canada et dans le monde, comme une pratique inhumaine qui n'est ni durable, ni écologiquement saine. C'est particulièrement vrai aujourd'hui, car les changements climatiques ont augmenté la mortalité infantile chez les phoques, la glace étant raréfiée et plus fine.

La saison de la chasse au phoque est la plus grande tuerie de mammifères marins de la planète. L'interdiction des produits du phoque par l'Union européenne a été maintenue par l'Organisation mondiale du commerce, rejetant ainsi les revendications canadiennes. Cette atrocité entache la réputation internationale du Canada, pour une valeur locale insignifiante.

Le Parti vert ne soutient pas la chasse au phoque commerciale sous sa forme actuelle au Canada. Nous ne sommes cependant pas contre une chasse de subsistance par les peuples autochtones et les collectivités locales.

Les députés verts :

- Mettront fin à l'aide financière fédérale à la chasse au phoque commerciale et soutiendront une interdiction de la chasse au phoque.
- Travailleront avec les pêcheurs, les syndicats de la pêche et les collectivités locales pour élaborer un plan de rachat équitable des permis de chasse au phoque par le gouvernement fédéral.
- Travailleront avec les collectivités locales touchées en vue de mettre en œuvre des programmes de formation et de fournir d'autres ressources nécessaires au soutien de tout projet de rachat de l'industrie de la chasse au phoque.
- Collaboreront avec d'autres administrations gouvernementales pour identifier des alternatives économiques durables pour les chasseurs de phoques et leurs collectivités. Ils dédommageront entièrement les chasseurs de phoques pour leur manque à gagner.

3.9 La chasse à la baleine commerciale

Le Canada interdit la chasse à la baleine dans les eaux canadiennes depuis 1972. À l'origine, le Canada était membre de la Commission internationale baleinière et avait pris position contre l'effort, en 1980, pour déclarer un moratoire sur la chasse à la baleine commerciale. Le Canada estimait que, en l'absence de recommandation claire et justifiée provenant du comité scientifique de la Commission en faveur d'un moratoire, la procédure de gestion de la Commission, qui prescrit un moratoire sélectif, permettait de respecter les exigences de conservation. La position du Canada à l'égard du moratoire a été vivement critiquée par les groupes d'opposition à la chasse à la baleine du monde entier. En guise de protestation, le Canada s'est retiré de la Commission en 1982. Puis en 1986, la Commission a adopté un moratoire sur la chasse à la baleine commerciale. Bien que le Canada ne soit plus membre de la Commission, il continue d'interdire la chasse à la baleine commerciale dans ses eaux.

Le Parti vert considère que le Canada doit jouer un rôle de premier plan dans le mouvement d'opposition à la chasse à la baleine à l'échelle internationale.

Les députés verts :

- Mettront tout en œuvre pour instaurer une interdiction totale de la chasse commerciale à la baleine partout dans le monde, y compris la soi-disant « chasse à la baleine à des fins de recherche » menée par les baleiniers japonais et la soi-disant chasse à la baleine traditionnelle menée par les baleiniers norvégiens.
- S'opposeront à la chasse à la baleine boréale, y compris la chasse de subsistance autochtone, puisque cette espèce est pratiquement disparue.

3.10 Le bien-être des animaux

Tandis que le monde est contre la maltraitance des animaux, les élevages industriels ont été autorisés à faire de la cruauté un problème systémique dans la production de bétail. Les poulets sont entassés dans des cages exiguës toute leur vie, le bétail est confiné dans des aires d'engraissage, et les porcs sont enfermés toute leur vie dans des cages dont le plancher est fait de lattes de métal. La majorité de nos concitoyens considère que les animaux, sauvages comme domestiques, doivent être traités avec humanité.

Many in law enforcement recognize that those who engage in wanton acts of cruelty to animals are more likely to commit crimes against fellow human beings

Les lois fédérales actuelles protègent les animaux des mauvais traitements par le biais du Code criminel, mais les animaux

sont considérés comme des biens. Par conséquent, le délit de cruauté envers les animaux est l'un des rares délits qui n'encourent qu'une condamnation sommaire (simple délit, sanctions limitées). D'autre part, le Code criminel mentionne « l'intention de nuire », qui est très difficile à prouver. De nombreux intervenants dans le domaine de la répression criminelle reconnaissent que les personnes qui font preuve de cruauté gratuite envers les animaux sont plus susceptibles de commettre des crimes contre les humains.

Nous voulons que les animaux soient traités avec humanité et respect en tout temps. Les techniques d'élevage doivent permettre aux animaux de vivre sans stress excessif, et dans des conditions qui permettent des comportements normaux. De nombreux animaux élevés en batterie présentent des signes de stress tels que les stéréotypies (comportements répétitifs sans but apparent) et l'agressivité. Certains animaux sont affamés, comme les poulets de broche et les truies (les mères des porcs élevés pour leur viande) afin de les maintenir à un poids sain malgré leur tendance génétique, exacerbée par la consanguinité, à la prise de poids. Les morts, les maladies et les blessures sont monnaie courante lors des longs trajets entre les fermes et les abattoirs.

Les députés verts :

- Adopteront une loi sur le bien-être des animaux afin d'interdire les traitements inhumains dans les élevages, y compris les techniques d'élevage intensives. Cette loi établira des normes minimales de traitement et comportera un calendrier pour l'élimination progressive de l'élevage industriel intensif et des autres méthodes d'élevage inhumaines. Elle établira des normes qui limiteront les distances sur lesquelles les animaux vivants peuvent être transportés, des normes pour le traitement des animaux dans les abattoirs, des normes pour les ventes aux enchères, des normes pour l'industrie du spectacle, et interdira le commerce des animaux exotiques.
- Modifieront le Code criminel en ce qui a trait à la protection des animaux en déplaçant les crimes commis contre les animaux hors de la section portant sur les biens, et reconnaisse les animaux comme être vivants doués de sensations.
- Consacreront des ressources au développement et à la formation d'agents de police pour traiter les cas de cruauté envers les animaux.
- Créeront une commission parlementaire sur la protection des animaux chargée d'examiner les lois touchant les préoccupations à l'égard des animaux ainsi que celles de la communauté soucieuse du bien-être des animaux, créant ainsi une place au Parlement où les questions entourant le bien-être des animaux pourront faire l'objet de recherches approfondies et de débats suivis de recommandations formulées en conséquence.
- Mettront tout en œuvre pour améliorer les conditions des animaux pendant leur transport.
- Parraineront un projet de loi visant à :
    1. Faire en sorte que les actes de cruauté envers les animaux constituent des infractions au Code criminel au lieu de simples infractions contre les biens.

2. Définir clairement un animal comme « tout vertébré autre qu'un être humain ».
3. Remplacer l'expression « négligence volontaire » des animaux par « négligence » au sens où « négligence » désigne « tout comportement s'écartant de façon marquée du comportement normal adopté par une personne » de manière à faciliter les condamnations en vertu de la loi.
4. Faire en sorte que tuer un animal sans motif légal constitue une infraction.
5. Faire en sorte que dresser un animal au combat et recevoir de l'argent en échange d'un combat d'animal ou du dressage à cette fin, y compris les corridas, combats de coqs et combats de chiens, constituent des infractions.
6. Interdire l'emploi d'animaux comme cobayes à des fins de recherche militaire ou de mise à l'essai de produits cosmétiques.
7. Interdire l'importation d'animaux destinés aux zoos, sauf lorsque l'importation contribue à la conservation mondiale de l'espèce.
8. Interdire l'emploi des animaux sauvages dans les cirques, les numéros de variété, les troupes ambulantes et autre spectacle temporaire.
9. Exiger que tous les zoos détiennent un permis d'exploitation, respectent certaines normes professionnelles, fassent l'objet d'une réglementation rigoureuse en matière de bien-être des animaux et de sûreté du public, et se soumettent à des évaluations et à des inspections périodiques.
10. Interdire l'importation d'animaux marins en vue de les exhiber au public dans les zoos, les parcs aquatiques et les aquariums.
11. Interdire la reproduction en captivité des animaux dans les zoos et les parcs aquatiques, sauf à des fins de conservation bien documentées.
12. Mettre en œuvre une réglementation rigoureuse en matière de bien-être des animaux et de sûreté du public en ce qui a trait à l'emploi des animaux sauvages dans les productions télévisées ou cinématographiques.
13. Mettre sur pied des sanctuaires ou des installations de retraite pour les animaux sauvages saisis par les organismes fédéraux, provinciaux et municipaux d'application de la loi.
14. Réduire puis remplacer le recours aux animaux dans la recherche, la science et l'éducation.
15. Interdire l'emploi des animaux dans la recherche, la science et l'éducation lorsqu'une méthode ou une approche non testée sur les animaux est raisonnablement ou facilement accessible (conformément à la directive 86/609 de l'UE).
16. Établir une approche coordonnée pour identifier les méthodes permettant de remplacer ou de réduire l'emploi des animaux dans la recherche, la science et l'éducation, et engager les ressources nécessaires pour développer et valider les méthodes non testées sur les animaux en les coordonnant à d'autres mesures parallèles.
17. Veiller à l'accréditation automatique de toutes les méthodes non testées sur les animaux et jugées valides dans le domaine de la science

par le Centre européen pour la validation des méthodes alternatives (ECVAM) et à l'interdiction automatique des méthodes qui emploient des animaux que ces premières remplacent.

18. Veiller à ce que tous les tests de toxicité nouveaux ou modifiés, qu'ils soient ou non réalisés sur des animaux, soient scientifiquement validés avant que leur utilisation ne soit requise, recommandée ou favorisée par les organismes de réglementation.
19. Renforcer le système de surveillance actuel qui repose sur des lignes directrices facultatives et des contrôles par les pairs administrés par le Conseil canadien de protection des animaux, un programme de licences réglementé par le gouvernement fédéral, en obligeant les chargés de projets de recherche sur les animaux à présenter une demande de licence à une Commission d'examen fédérale sur les méthodes d'expérimentation animale et alternatives pour :
    a. Évaluer les coûts et les avantages de la recherche proposée.
    b. Réaliser une évaluation rigoureuse de la disponibilité d'une méthode ou d'une approche alternative.
    c. Délivrer ou refuser la licence.
    d. Advenant la délivrance d'une licence, assurer l'observation des normes en matière de soin des animaux; et rehausser le degré d'imputabilité du gouvernement et de l'industrie et accroître l'accès du public à l'information relative à l'utilisation des animaux dans la recherche, la science et l'éducation au Canada.
20. Rendront illégale l'obligation de renoncer aux chiens et aux chats des fourrières municipales et des refuges d'animaux à des fins de recherche.
21. Interdiront toutes les utilisations de primates non humains pour la manipulation génétique et le clonage, la recherche psychologique et comportementale invasive, la recherche sur les toxicomanies et la recherche militaire.
22. Interdiront l'utilisation d'animaux pour évaluer la sûreté des produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager, telle que définie par la Coalition for Consumer Information on Cosmetics, les expériences scientifiques sur la corrosion ou l'irritation de la peau, l'absorption par voie cutanée, les réactions phototoxiques, la pyrogénicité et la toxicité génétique pour les remplacer par des méthodes alternatives (sans recours aux animaux) scientifiquement validées.
23. Interdiront les études de toxicité sur des vertébrés axées sur la « dose létale ».
24. Interdiront toute industrie qui comporte la vente d'organes individuels d'animaux.
25. Augmenteront les activités de surveillance et les budgets d'application de la loi.

1. Collaboreront avec les praticiens de la médecine traditionnelle en vue de promouvoir des solutions de rechange aux ingrédients provenant des animaux sauvages.

3.11 Stratégie verte pour l'Arctique

L'Arctique canadien est un environnement de toute beauté. Les Inuit et les Premières nations du Nord y vivent depuis les temps immémoriaux. Cette région extrêmement sensible est aussi l'une des premières victimes des changements climatiques.

Les rapports des scientifiques et des aînés indiquent que la glace marine estivale de l'Arctique disparaîtra complètement au cours des prochaines années. Ce profond bouleversement aura des conséquences graves non seulement pour l'Arctique, mais pour toute la planète. Ce qui arrive dans l'arctique n'est pas confiné à l'Arctique.

Le Nord subit déjà d'énormes pressions pour le développement de la part des industries pétrolière, gazière et minière; la fonte des glaces laisse d'ailleurs entrevoir une recrudescence de ces activités, sans compter les pressions additionnelles créées par la navigation commerciale, la pêche et le tourisme. Il y a lieu de s'interroger à savoir si les impacts liés au développement de l'Arctique seront plutôt positifs ou plutôt négatifs, mais il n'y a aucun doute que ceux-ci menacent irréversiblement de changer l'environnement nordique et le mode de vie unique des indigènes et des peuples du Nord.
Ces dernières années, nous avons aussi constaté des pressions sur la souveraineté du Canada dans l'Arctique. La frontière extracôtière entre le Yukon et l'Alaska demeure contestée. Plusieurs nations estiment que le passage du Nord-Ouest qui traverse notre archipel arctique est une voie d'eau internationale.

Pendant que l'Arctique continue à fondre, le Service géologique des États-Unis a publié une étude détaillée estimant que l'Arctique recèle environ le quart des réserves mondiales de pétrole et de gaz. Ces facteurs provoquent de toute évidence une ruée vers l'Arctique pour les nations qui veulent s'approprier cette région. Le Nord a soudain acquis beaucoup d'importance à l'échelle mondiale.

Quarante pour cent de la masse terrestre du Canada et une partie importante de son identité se retrouvent dans le Nord. La situation évolue rapidement et les changements sont inévitables. Il est par ailleurs ironique que l'utilisation mondiale des combustibles fossiles soit en train de faire fondre l'Arctique, ce qui en retour donne accès aux plus grandes réserves de pétrole et de gaz de toute la planète. Nous devons résoudre rapidement la question de la souveraineté et élaborer une stratégie qui nous permettra de relever les défis qui pointent à l'horizon.

Le Parti vert est déterminé à aider le Nord à réaliser son plein potentiel pour en faire une région saine et prospère au sein d'un Canada fort et souverain. La tradition nordique de respect pour la terre doit sous-tendre toutes nos décisions et toutes nos actions et soutenir les principes du développement responsable et

durable. Sans compter qu'il est grand temps de respecter nos accords de revendications territoriales (voir section 4.9.5 Politique autochtone).

Par conséquent, la revendication par le Canada d'un maximum de kilomètres carrés dans le sous-sol de l'Arctique est clairement justifiée. Parallèlement, le gouvernement du Canada doit absolument élaborer une vision, en partenariat étroit avec les peuples nordiques, sur la manière de développer et de protéger l'Arctique. Cette vision devra avoir pour point de départ la Stratégie pour le Nord du gouvernement fédéral en consultation avec les trois territoires. Par le biais du Conseil de l'Arctique, nous devons chercher à élargir cette vision à la région circumpolaire.

Les députés verts :

- Admettront et respecteront le fait que notre souveraineté dans l'Arctique a déjà été prouvée par la présence de Canadiennes et de Canadiens dans le Nord, y compris l'utilisation et l'occupation continue des terres et des eaux de l'Arctique par les peuples indigènes.
- Renforceront la souveraineté du Canada dans l'Arctique par le truchement de projets de développement d'infrastructure communautaire, de durabilité et de recherche nordique ainsi que des projets culturels et d'autres activités socioéconomiques régionales plutôt que par la présence militaire.
- Respecteront l'esprit et l'objet des accords de revendications territoriales et ratifieront la Déclaration sur les droits des peuples autochtones.
- Augmenteront les budgets de recherche dans l'Arctique, y compris pour soutenir la reconnaissance du savoir traditionnel qui s'avère particulièrement important pour élever les nombreux défis liés aux changements climatiques.
- Amélioreront et renforceront le contrôle de la « nourriture locale » (p. ex., caribou, saumon, etc.) pour s'assurer que les Inuit et les Premières nations, notamment les femmes enceintes et les mères qui allaitent, ne sont pas exposés à des concentrations excessives de polluants organiques persistants et de métaux lourds qui s'accumulent dans la chaîne alimentaire dans le monde entier avant d'atteindre des concentrations élevées dans l'Arctique. Créeront des programmes d'enseignement communautaire participatif afin de promouvoir la consommation de nourriture la moins toxique.
- Traiteront le dossier de la sécurité alimentaire et des coûts exorbitants des aliments pour les gens du Nord canadien.
- Investiront dans des sources d'énergie renouvelables locales de manière à éviter de dépendre du mazout importé, cher et très polluant.
- Formeront et équiperont des gardes forestiers, majoritairement des Inuit et des membres des Premières nations qui vivent déjà dans le Nord et pour qui la survie sur terre et en mer n'a aucun secret. Ils formeront le noyau des équipes de secours partout dans l'Arctique.
- Commanderont une classe de haut niveau de brise-glace adaptés aux sauvetages à toutes les profondeurs de glace.
- Élaboreront une stratégie pan arctique de gestion des déchets, afin de trouver des solutions aux problèmes d'immersion de déchets en mer et d'incinération

des déchets dans des dépotoirs à ciel ouvert, qui intègrent des stratégies pour gérer les déchets des collectivités, des mines, de la pêche, des navires de croisière, du tourisme, de la navigation commerciale et des opérations militaires.
- Créeront, en partenariat avec les peuples indigènes, des aires terrestres et marines protégées au sein d'un réseau représentatif sur le plan écologique, dans les trois territoires du Nord.
- Rétabliront le poste d'ambassadeur du Canada pour la région circumpolaire.
- Élargiront la souveraineté canadienne aux ressources naturelles du sous-sol arctique en soumettant une revendication à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS). Établiront un dialogue transparent avec les Canadiennes et les Canadiens dans le but de créer un plan de développement et de protection de tout nouveau territoire sous-marin et veilleront à ce que les voix du Nord participent à cette discussion.
- Feront en sorte que le Conseil de l'Arctique soit le principal forum de résolution diplomatique des revendications territoriales et de négociation des traités multilatéraux, favorisant ainsi la participation des dirigeants territoriaux et autochtones.
- Établiront un traité maritime multilatéral constructif pour l'Arctique, négocié par l'entremise du Conseil de l'Arctique, afin de réglementer toutes les activités maritimes, à l'exception des activités autochtones traditionnelles, pour protéger notamment la santé et le bien-être des écosystèmes arctiques et des habitants du Nord.
- Défendront la création d'une aire protégée dans l'Arctique reconnue mondialement, où aucun pays n'aura le droit de mener des activités d'exploration minière, semblable à l'aire protégée de l'Antarctique.

3.12 Mesure et protection des comptes naturels du Canada

Le Parti vert soutiendra un élargissement du système canadien actuel de comptes nationaux pour y inclure des mesures des changements annuels, de la déperdition et de l'accroissement des ressources biologiques principales du Canada. Les poissons sauvages, les forêts naturelles et les terres agricoles productives font partie des véritables richesses d'un pays. La déperdition ou l'accroissement du nombre de poissons, d'arbres et de superficies terrestres doivent faire partie des mesures de la richesse du Canada.

Une analyse rigoureuse des coûts, des valeurs et des bénéfices économiques des fonctions écologiques clés doit être entreprise. Ces données permettront de formuler des politiques plus adaptées et des déclarations plus complètes de la véritable valeur économique de la biodiversité dans son ensemble.

Les mesures purement économiques comme le PIB ne tiennent pas compte de facteurs clés qui sous-tendent le bien-être. La mise en œuvre d'une méthode

d'évaluation mesurant les caractéristiques sociales, environnementales et économiques à long terme de diverses régions de notre pays et de diverses collectivités locales apportera une perspective nouvelle et générera une nouvelle démarche pour la préservation de la biodiversité locale et régionale. Ces outils joueront un rôle majeur dans la sensibilisation de nos concitoyens aux atouts d'une forte biodiversité, et nous permettront de réaliser les objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

Le Parti vert continuera à soutenir les méthodes d'évaluation de la qualité de la vie telles que l'indicateur de progrès réel (IPR) comme outil d'amélioration de la qualité de la vie et de protection de la biodiversité. Le Parti vert soutiendra aussi la recherche sur les caractéristiques économiques de la protection de la biodiversité, et le développement de mécanismes fiscaux destinés à limiter les effets délétères des activités humaines sur l'écosphère. L'élimination de la plus-value sur les dons de terrains d'importance écologique et des taxes sur l'utilisation des terres plus adéquates est une mesure clé pour limiter la pression de la demande de biens et services sur la biodiversité (voir la Première partie : une économie verte).

Les gens

La ressource la plus importante d'un pays, c'est sa population. Pour atteindre leur plein potentiel, les citoyens ont besoin d'un environnement dans lequel ils peuvent s'épanouir en tant que jeunes et prendre de la maturité de façon sécuritaire et sainement tout en étant encouragés à participer à la vie en société.

Le Canada s'est façonné grâce à diverses cultures, religions et nationalités. Le succès de notre pays se fonde sur notre capacité à non seulement tolérer cette diversité, mais à la célébrer.

L'ensemble des valeurs de la charte mondiale des verts résume bien ce cadre qui est essentiellement la définition du respect. Ce respect envers chaque être humain est décrit dans la déclaration sur les droits de la personne des Nations Unies, les accords spécifiques ultérieurs et la Charte canadienne des droits. Ces accords reconnaissent l'égalité comme un aspect important pour tous les individus ainsi que le droit à la liberté de parole, le droit à la libre association et le

droit à la satisfaction des besoins fondamentaux. La grandeur d'un pays, dit-on, s'exprime le mieux par la façon dont il prend soin des plus vulnérables de ses citoyens.

Les droits s'accompagnent de responsabilités pour l'individu mais aussi pour sa communauté, et de la défense et la protection de ces droits à l'échelle du pays. La violation de droits partout dans le monde a des répercussions sur notre propre sécurité et notre dignité en tant qu'être humain.

Nous avons par le passé fait des efforts considérables en tant que pays, mais beaucoup reste à faire. La tendance actuelle où la société civile est mise à mal et où nait la méfiance des uns envers les autres rendra de plus en plus difficile la vie selon nos valeurs de paix, de primauté du droit, de bien commun et de chef de file dans la communauté des nations.

Dès que nous sommes en mesure d'imaginer la société que nous voulons, nous apercevons clairement ses contours.

Des collectivités dynamiques sont des endroits où, comme l'a écrit Jane Jacobs, les gens connaissent leurs voisins, leurs rues sont sécuritaires et il est commun que les gens fassent du bénévolat pour le bien collectif, ce qui engendre des sentiments d'affiliation, d'appartenance et de prise en charge. Les réseaux sociaux sont essentiels à la résilience communautaire.

Sans vouloir le faire, la politique gouvernementale, en traitant ces objectifs en marge de la croissance économique, a permis à des sentiments d'aliénation, d'hostilité et d'égoïsme d'évincer les valeurs communes transmises au fil des années.

Comme le disait Martin Luther King Jr., on ne peut pas légiférer la moralité. Pourtant, lorsque le volet humain est ignoré par la politique gouvernementale, lorsque le régime fiscal, les stratégies d'emploi et les politiques en matière de travail tendent à limiter les temps libres et en famille, à augmenter les temps de déplacement et à multiplier les situations où la population se sent « pressée par le temps » – selon les analyses réalisées par Statistiques Canada –, la politique gouvernementale doit revoir ses objectifs en vue de rééquilibrer et de protéger les piliers fondamentaux de notre civilisation – la famille et la collectivité.

Au cours des dernières années, la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens, mesurée à l'aune de notre capacité à réussir et à disposer de davantage de temps libres, a connu une baisse pour 90 pour cent. Les problèmes d'itinérance, de santé mentale et de dépendance aux drogues ont tous augmenté. Les coûts liés à l'éducation et à la formation postsecondaires sont montés en flèche. Le fossé entre riches et pauvres au Canada s'est accentué. Les femmes, en moyenne, gagnent toujours beaucoup moins que les hommes. La classe moyenne s'embourbe. Étant donné la richesse et les ressources de notre pays, c'est une tragédie.

4.1 Un programme axé sur les familles

Un nombre croissant d'études nationales et internationales attestent du stress considérable vécu par les enfants et les parents du Canada. Tandis que c'est vrai, un nombre inacceptable de familles canadiennes vivent effectivement dans la pauvreté, encore plus souffrent de « pauvreté par manque de temps disponible. » Statistiques Canada analyse l'information recueillie auprès de Canadiennes et de Canadiens pressés par le temps et rapporte une augmentation soutenue de Canadiennes et de Canadiens qui déclarent manquer de temps dans leur vie pour réaliser toutes les tâches nécessaires. Des déplacements plus longs volent aux Canadiennes et aux Canadiens du temps à la maison. De plus longues heures de travail volent aux membres de la collectivité du temps pour faire des activités bénévoles. Des réseaux de transports en commun mal planifiés et le manque de places dans les garderies en milieu de travail volent aux parents du temps avec leurs enfants.

Le fait que les citoyennes et les citoyens ont de moins en moins de temps à contribuer à la collectivité et aux activités de la collectivité et de l'école entraîne des coûts réels pour la société. Il n'est pas surprenant que Statistiques Canada rapporte également un déclin soutenu en heures de bénévolat offertes par les Canadiennes et les Canadiens. Le manque de temps pour contribuer à la collectivité engendre des sentiments d'aliénation. D'un autre côté, le temps passé à faire des efforts pour améliorer notre société engendre des sentiments d'affiliation (d'appartenance) et de prise en charge (en sachant que nos actions font une différence). Les verts souhaitent aborder ce problème sur plusieurs fronts, dans de nombreux domaines de notre société : les programmes fiscaux, du travail et sociaux.

La politique fiscale du gouvernement du Parti vert multipliera les occasions pour les Canadiennes et les Canadiens de passer du temps en famille. Les adultes qui travaillent à plein temps à l'extérieur du foyer sont de plus en plus stressés et sollicités pour prendre soin de parents âgés, de leurs enfants ou de leur conjoint aux prises avec une maladie invalidante, ou de tout autre membre de la famille ayant un handicap.

Les verts s'engagent à soutenir les familles et les collectivités grâce à des politiques intégrées axées sur le bien-être de l'enfant, à commencer par la nutrition prénatale jusqu'au logement abordable et l'accessibilité à l'éducation postsecondaire. Il faut cesser de concevoir nos collectivités autour des voitures pour commencer à les concevoir autour des familles et des enfants. Il n'y a pas de solution facile. Il faut s'attaquer à plusieurs niveaux du problème auquel doivent faire face les familles en élaborant des politiques fiscales, du travail et sociales nouvelles et novatrices.

Les députés verts :

- Réformeront notre régime fiscal et nos politiques du travail de manière à multiplier les occasions pour les Canadiennes et les Canadiens de passer plus temps en famille.
- Favoriseront un programme intégré d'assistance, de dégrèvements fiscaux et de sensibilisation pour faire valoir que le temps passé avec les enfants ou dans la collectivité est essentiel à la continuation de notre société.

4.2 Répit pour la classe moyenne

Pour bien fonctionner, une démocratie doit avoir une classe moyenne importante, dynamique et florissante. Le bien-être de la classe moyenne du Canada est menacé alors que le fossé entre riches et pauvres s'élargit et que les familles de la classe moyenne trouvent de plus en plus difficile de joindre les deux bouts pour satisfaire tous leurs besoins, aussi bien pour l'argent que pour le temps. De nouvelles sources de revenu pour tous les Canadiens, avec avantages selon les revenus de la classe moyenne et des ménages à faible revenu du Canada, seront générées grâce à une taxe sur le carbone qui générera des dividendes retournés à chaque Canadien et Canadienne. Des programmes destinés aux familles notamment un réseau de garderies et un plus grand accès aux infrastructures communautaires récréatives et aux activités de loisirs amélioreront la santé générale et les réseaux communautaires.

Les députés verts :

- Accroîtront les revenus pour les ménages à faible revenu et la classe moyenne du Canada par l'entremise de dividendes obtenus d'une taxe sur le carbone et retournés à tous les Canadiens et les Canadiennes.

4.3 Services de garde

Les familles canadiennes doivent avoir accès à des services de garde abordables et d'excellente qualité dans le cadre de la politique d'éducation des jeunes enfants. Il y a également des avantages non négligeables à maximiser le temps que passent les parents avec les jeunes enfants. Les Canadiennes et les Canadiens veulent un programme flexible, qui leur permet de faire des choix. Un chèque de 160 $ par mois ne permet pas de répondre aux besoins.

Les verts s'engagent à fournir un programme de garde d'enfants abordable et d'excellente qualité dans l'ensemble du Canada, accessible à toute famille qui souhaite introduire son enfant dans le système d'éducation de la première enfance. Il a été prouvé que les garderies en milieu de travail augmentent la productivité, réduisent le taux d'absentéisme, assurent un service de garde de qualité pour les enfants (parce que les parents peuvent passer n'importe quand pour voir leurs jeunes enfants) et permet de prolonger la durée de l'allaitement. Il

semble de plus en plus évident que les garderies en milieu de travail ont d'autres avantages qui découlent du fait qu'il est extrêmement bénéfique pour les enfants de passer du temps avec leur mère, surtout lorsqu'ils sont très jeunes.

Les innombrables bienfaits qui découlent des garderies en milieu de travail comprennent également le fait qu'elles facilitent l'utilisation des transports en commun pour bon nombre de Canadiennes et de Canadiens sur le marché du travail. Lorsque les parents et les enfants voyagent vers une même destination, le trajet peut souvent être accompli en moins de temps en utilisant les transports en commun, et représenter l'occasion pour les parents de passer plus de temps avec leurs enfants.

Les députés verts :

- Restaureront et restructureront l'accord réalisé en 2005 entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires pour instaurer un programme d'accès universel aux services de garde d'enfants au Canada.
- Créeront un poste de commissaire national à l'enfance, comme le recommande l'UNICEF, pour faire en sorte que les intérêts supérieurs de l'enfant soient considérés dans l'élaboration de politiques et que les services partout au pays soient mieux coordonnés.
- Veilleront spécifiquement à ce que le programme universel pour la garde d'enfants du Canada offre des places dans des garderies en milieu de travail, dans la mesure du possible.
- Entreprendront un virage fiscal pour que la publicité destinée aux enfants ne soit plus admissible à déduire des sommes aux fins de l'impôt des sociétés.
- Accéléreront la création de places dans les garderies en milieu de travail en offrant un crédit d'impôt direct de 1500 $ par enfant, par année, aux employeurs (ou à des groupes d'employeurs dans de petites entreprises).
- Tiendront compte de la décision des parents qui choisissent de demeurer à la maison avec leurs enfants.
- Favoriseront et faciliteront l'accès au programme Roots of Empathy (Racines de l'empathie), un programme récompensé mis en œuvre par un organisme pédagogique sans but lucratif, pour chaque enfant canadien au cours des années passées à l'école primaire.

4.4 Personnes âgées

La société canadienne vieillit. Les « baby-boomers » gonflent les rangs de la population âgée du Canada, qui augmente tant en nombre qu'en proportion par rapport à la population totale du Canada. Les aînés du Canada forment également un groupe très hétérogène, leurs activités et besoins en santé demeurent très diversifiés, qu'ils habitent en milieu urbain, à la campagne ou dans les communautés des Premières nations. La population canadienne âgée compte essentiellement des femmes.

Plusieurs affirment que les personnes âgées utilisent un pourcentage disproportionnel des montants disponibles pour les soins de santé. Cela n'est pas le cas malgré le fait que les personnes âgées auront besoin de plus de soins de santé. L'espérance de vie augmente et les maladies chroniques tendent à se développer avec l'âge. D'ici 25 ans, le nombre de Canadiennes et de Canadiens souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'autres troubles de démence pourrait atteindre 1,3 million de personnes, à tel point que cette catégorie de maladies représentera le plus lourd fardeau médical, social et économique de notre société comparativement aux autres maladies. Bien que plusieurs entrevoient une crise des soins de santé et des services sociaux, le grand défi et les solutions des verts consistent à assurer l'indépendance, le bien-être et la dignité de nos aînés.

Les personnes âgées possèdent une riche expérience et ont contribué de façon incommensurable au développement de la nation que nous célébrons aujourd'hui. Les personnes âgées représentent une ressource et peuvent contribuer à la vie économique et sociale de leur communauté et de leur pays.

Les Canadiens et les Canadiennes les plus âgés sont une population vitale et dynamique, qui s'ouvre à des choix de vie sains et à une retraite active. De nombreuses politiques sociales ont des répercussions sur la capacité des baby-boomers à demeurer actifs. L'accès à une médecine préventive et complémentaire (voir section Soins de santé), l'accès à des services de transport en commun efficaces en raison de facultés de conduite affaiblies (voir section Politiques sur le réchauffement climatique), des communautés sécuritaires (voir section Justice réparatrice), ainsi qu'une retraite sûre et un système fiscal plus équitable font tous partie des politiques du Parti vert avec des avantages réels pour les personnes âgées du Canada.

Le récent débat sur une réforme des retraites a terni l'image du gouvernement Harper qui a refusé d'améliorer le Régime de pensions du Canada (RPC) en dépit de la pression de nombreux premiers ministres et des partis d'opposition. La réforme des retraites doit être construite à partir du régime qui permettra des prestations de retraite décentes qui garderont les personnes âgées en dehors des seuils de pauvreté. Cela nécessite des contributions supplémentaires minimales et ne requiert que de faibles coûts administratifs et d'investissement.

Le seul régime qui peut satisfaire ces objectifs est le RPC, un régime éprouvé qui fait l'envie de nombreux pays. Ses systèmes peuvent être modifiés pour offrir des avantages améliorés. Tous les Canadiens connaissent le RPC qui est en bonne santé financière selon le dernier rapport actuariel dans lequel on soulignait qu'il en serait ainsi pour au moins les 70 prochaines années.

Depuis 1997, les fonds de retraite du RPC sont gérés par l'Office d'investissement du RPC (OIRPC), ce qui inquiète les verts. En 2007, Stephen Harper a adopté par voie législative une approche beaucoup plus agressive avec ces fonds. Les actifs de l'OIRPC étaient de plus de 200 $ milliards à la fin de 2013, le régime canadien

se plaçant dans les dix premiers à l'échelle de la planète. Cet argent du RPC est maintenant utilisé dans le grand casino des fusions et des acquisitions, dans le grenouillage des prises de contrôle et d'autres comportements à haut risque. Les défaillances du marché pourraient miner la sécurité du RPC. Les verts croient que les fonds du RPC ne devraient pas être « joués » sur les marchés.

Pour ne pas tomber sous le seuil de pauvreté, environ 35 pour cent des personnes âgées dépendent encore du Supplément de revenu garanti (SRG). Cette situation s'explique par le fait que l'objectif actuel du RPC de remplacer seulement 25 pour cent du salaire industriel moyen est trop bas. Un ratio de remplacement du revenu de 50 pour cent réduirait de façon très importante la dépendance au SRG pour aider les personnes âgées à demeurer au-dessus du seuil de pauvreté et réduirait de milliards de dollars les coûts du SRG pour le gouvernement fédéral.

Le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) devrait être rehaussé à au moins 90 000 $ tout en considérant l'augmenter à la limite complète de la Loi de l'impôt sur le revenu (LIR) pour les régimes de retraite enregistrés (RRE) de 122 222 $ en 2009, en attendant une évaluation et une révision dans dix ans. Le tout assujetti à une évaluation actuarielle, on s'attend que ces avantages puissent être atteints grâce à une augmentation graduelle des taux de contributions du RPC, sans que ces augmentations ne soient versées par les employeurs ou par l'entremise de déductions du salaire des employés. Certaines des augmentations pourraient être couvertes par des réductions de régimes de retraite offerts par l'employeur. Les économies du SRG réaffectées pourraient servir à compenser une partie de l'augmentation des contributions nécessaires.

Une évaluation honnête de l'efficacité des politiques fiscales actuelles illustrera à quel point cela s'applique à presque toutes les économies de retraite. Les dépenses fiscales nettes du fédéral au titre des RPA valaient respectivement 17,6 $ et 11,3 $ milliards en 2007 et 2009. Le coût des REER au cours des mêmes années étaient respectivement de 12,1 $ et 8,5 $ milliards. Les pertes de revenu des provinces ajoutent un autre 35 à 40 pour cent.

Les régimes de pension à prestations déterminées sont bien plus efficaces que les régimes de retraite à cotisation déterminée puisqu'ils génèrent des pensions plus élevées pour les mêmes contributions. Pourtant, les régimes de retraite à cotisation déterminée reçoivent le même soutien fiscal.

Les REER sont très inefficaces sur le plan fiscal puisque pour 8,5 $ à 12,1 $ milliards en dépenses fiscales après impôts (environ 30 pour cent des contributions totales), la valeur médiane des actifs des REER par Canadien âgé de moins de 65 ans est un pauvre 40 000 $ et pour ceux qui ont plus de 65 ans, il est de moins de 55 000 $, certainement pas assez pour soutenir le régime de pension de quiconque, surtout aux taux de rentes d'aujourd'hui. Seulement 25 pour cent des Canadiens et Canadiennes sur le marché du travail contribuent à un REER. Pour ceux dont le revenu est en dessous de 20 000 $, ce taux est à

6 pour cent. Calculer de façon proportionnelle les dépenses fiscales selon la valeur des retraites projetées redonnerait au régime actuel son aspect juste et équitable.

Augmenter graduellement les taux de remplacement du revenu à 50 pour cent et doubler le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension au cours des 47 prochaines années est la façon la plus sûre de garantir aux futurs retraités une retraite dans la dignité sans subventions intergénérationnelles.

Les politiques du Parti vert créeront des communautés amies des aînés, où la vie active et le bien-être sont valorisés, où la sécurité financière des personnes âgées sera garantie et où les logements et les moyens de transport répondent à leurs besoins. À l'instar d'un rapport publié par le Sénat en avril 2009, les verts reconnaissent le besoin d'améliorer le soutien offert en santé mentale et en soins palliatifs ainsi que la nécessité de lutter contre la discrimination fondée sur l'âge, l'abus et la négligence.

Les soins de longue durée ne doivent pas représenter la seule et unique possibilité en matière de logement et de soins. L'adoption d'un modèle qui privilégie l'équilibre des soins, il est possible d'assurer davantage de soins à domicile et en milieu communautaire d'une manière économique.

Le gouvernement doit prendre les devants pour sensibiliser le grand public sur les questions de fin de vie, y compris les limites aux systèmes de maintien des fonctions vitales, aux interventions chirurgicales et aux thérapies chimiques pour prolonger la vie et retarder l'inévitable départ.

Les députés verts :

- Examineront les politiques du travail pour annuler l'âge de retraite obligatoire et fournir des prestations de retraite flexibles aux personnes âgées qui souhaitent continuer à travailler.
- Examineront les lois fédérales et provinciales qui régissent l'administration des régimes de pension au Canada – des lois qui aujourd'hui ne font rien pour empêcher ces régimes de déclarer faillite et mettent en péril les fonds de pension durement gagnés par les travailleuses et les travailleurs – en vue de promulguer des lois pour protéger les prestations de retraite et de recommander aux gouvernements des provinces et des territoires d'interdire à toute entreprise de prendre possession d'une caisse fiduciaire de retraite qu'elle administre ou les revenus qu'elle génère.
- Examineront les régimes de retraite à risques partagés, notamment le RPC, pour garantir sa viabilité.
- Résisteront aux transformations vers les régimes volontaires à cotisations déterminées qui ont des frais élevés et sont peu efficaces pour une myriade de régimes axés sur le marché.
- Élaboreront, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, une série d'objectifs dans le cadre d'une « politique nationale de soins de santé à domicile », veillant à intégrer et à améliorer les politiques

existantes en matière de services aux aînés, y compris, mais non de façon limitative : s'assurer que les couples ayant besoin de soins et de soutien peuvent continuer à vivre ensemble, des provisions économiques (comme des déductions d'impôt), les choix de vie, le transport et les soins de relève.
- Exigeront que tous les régimes de pension des sociétés soient vérifiés pour s'assurer qu'ils sont adéquatement capitalisés et bien gérés, et formuleront une directive en matière de politique pour prendre des mesures correctives lorsqu'ils ne le sont pas.
- Travailleront à améliorer le RPC en augmentant graduellement pour le doubler le taux de remplacement du revenu de 25 à 50 pour cent des revenus reçus durant les années sur le marché du travail.
- Feront en sorte que les personnes âgées admissibles soient informées des suppléments de revenu fédéraux disponibles ainsi que du processus de demande.
- En collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, examineront les politiques sociales et juridiques actuelles pour s'assurer que les citoyennes et les citoyens et les responsables de l'application de la loi reconnaissent la violence et la négligence à l'égard des aînés, les préviennent dans la mesure du possible et, le cas échéant, procèdent avec les mises en accusation et les sentences appropriées.
- Aideront à élaborer des directives nationales pour les soins aux personnes âgées de santé fragile, qui ont des besoins particuliers et nécessitent des soins gériatriques.
- Établiront et financeront un programme spécial pour verser des bourses aux sociétés à but non lucratif afin de créer des centres de soins palliatifs.
- Garantiront le droit de rédiger un testament biologique qui donne aux gens le pouvoir de limiter ou de refuser toute intervention ou tout traitement médical afin de pouvoir mourir dans la dignité.

4.5 L'aide médicale à la mort : Mourir avec dignité

Le débat sur la fin de la vie prend de l'ampleur de plus en plus grâce aux patients atteints de maladie en phase terminale, qui veulent choisir l'heure et la façon de finir leurs jours. Un mouvement en faveur de la Mort dans la dignité a attiré l'attention d'un public réceptif partout au Canada, notamment du Parti vert. La médecine moderne permet de garder les humains en vie pendant de longues années alors qu'anciennement, les limites de la technologie faisaient en sorte que les souffrances des malades étaient soulagées par la mort. Les personnes qui vivent des souffrances extrêmes à la fin de leur vie se sont à maintes reprises tournées vers les tribunaux pour faire amender le Code criminel qui interdit l'aide médicale à la mort.

Dans un jugement unanime, le 6 février 2015, la Cour suprême du Canada a revu sa position traditionnelle selon laquelle l'aide médicale à la mort était une

infraction au Code criminel. Selon des circonstances très précises énoncées par la Cour, un médecin peut fournir l'aide médicale à la mort. Le Parlement canadien a jusqu'en février 2016 pour élaborer une loi qui respectera la décision du plus haut tribunal au pays. Le Parti vert est prêt puisqu'il appuie cette position fondée sur la compassion. Il est cependant d'avis que nous devons demeurer vigilants afin que cette décision ne soit jamais prise par une autre personne que le patient ou la patiente qui souhaite mourir. Nous ne pouvons plus laisser les familles de ces patients face à ce dilemme moral et juridique lorsqu'ils décident d'aider une personne qui choisit de mettre fin à ses jours avec dignité.

Les députés verts :

- Appuieront les amendements au Code criminel pour permettre aux médecins de fournir l'aide médicale à la mort dans des cas et des circonstances limités qui engagent des adultes consentants possédant leurs capacités mentales complètes et qui sont atteints d'une maladie terminale et dont les souffrances sont intolérables.

4.6 Un pacte équitable pour les jeunes

Une initiative d'accès à l'emploi et à l'éducation à l'échelle nationale pour les jeunes de 18 à 25 ans.

Les récessions, en particulier les récessions sévères comme la grande récession de 2009, sont particulièrement difficiles pour les jeunes qui sont au début de leur carrière ou de leurs études postsecondaires. Ils sont vulnérables aux perturbations économiques et sociales parce qu'ils ne possèdent pas les habiletés nécessaires pour rivaliser avec les travailleurs expérimentés pour les nouveaux emplois qui se font de plus en plus rares; et pourtant, ils ne sont pas en mesure d'acquérir ces habiletés sans emploi. Ils sont dans une impasse. Voilà pourquoi ce sont les taux de chômage et de sous-emploi des jeunes qui augmentent le plus rapidement et qui sont en fin de compte les plus élevés de tous les groupes démographiques pendant les périodes de difficultés économiques. Ces difficultés mises à part, ils ont souvent de la difficulté à payer leurs études postsecondaires, dont le coût augmente rapidement, parce qu'ils sont incapables d'économiser un peu d'argent avec leur emploi d'été ou de trouver du travail à temps partiel pendant l'année scolaire.

Même si en grande partie l'économie du Canada a surmonté la crise de 2008, le chômage parmi les jeunes demeure deux fois plus élevé que la moyenne nationale à 14 pour cent, ce qui, selon nous, est inacceptable.

Les implications économiques et sociales à long terme d'un nombre croissant de jeunes déconnectés de l'économie et aliénés socialement sont très graves et très coûteuses; on les nomme en Europe les jeunes exclus (hors du système d'éducation et du marché du travail). Si la reprise économique reste lente, le

Canada se dirigera vers une situation similaire; c'est la prédiction de beaucoup de personnes. Nous devons absolument être proactifs, et non réactifs dans trois ou quatre ans, pour remédier aux problèmes émergents de chômage, de sous-emploi et d'accès à l'éducation chez les jeunes pendant que les coûts liés à ces interventions sont encore peu élevés.

Les députés verts :

- Fourniront des données claires et fiables sur le marché de l'emploi comme le recommande le Comité consultatif sur l'information sur le marché du travail en investissant 15 $ millions pour établir de nouvelles mesures d'informations sur le marché du travail.
- Interdiront les stages non rémunérés.
- Stimuleront l'accès à des programmes d'apprentissage dans les principaux métiers en soutenant ceux qui ont la capacité de former les jeunes et de les soutenir financièrement vers les métiers d'électricien, de plombier, de charpentier, de tuyauteur, de soudeur, etc.
- Mettront sur pied une brigade jeunesse offrant des services communautaires et environnementaux qui offrira un salaire minimum à 40 000 jeunes de 18 à 25 ans chaque année pendant quatre ans; en tout, 160 000 postes seront offerts à des jeunes à la fin de chaque année du programme, les participants recevront un crédit pour frais de scolarité de chaque année, les participants au programme recevront chacun un crédit d'études de 4 000 $ qu'ils pourront utiliser pour payer leurs études et leur formation. Les équipes jeunesse offrant des services varieront sur le plan de la taille en fonction des projets réalisés; les jeunes pourront obtenir de l'orientation professionnelle et suivre des formations permettant d'acquérir des compétences à l'emploi pendant le déroulement du programme.
- Veilleront à ce que les projets de la brigade jeunesse offrant des services communautaires et environnementaux soient réalisés en collaboration avec les municipalités et en fonction des priorités locales. Ces projets comprendront différentes mesures visant à atténuer les dommages et les préjudices causés par les changements climatiques à venir et leurs effets ainsi que des mesures variées de protection et de rétablissement de l'environnement. Des équipes spécialisées offriront des activités sociales aux aînés dans les établissements par le truchement d'activités artistiques et musicales; elles aideront également les ménages à faible revenu à effectuer des améliorations pour augmenter l'efficacité énergétique de leur logement, offriront des programmes de loisirs aux enfants à risque, amélioreront les systèmes de distribution d'aliments locaux, etc.
- Cette initiative offrira des emplois à 160 000 jeunes pendant quatre ans et coûtera environ 1,25 milliard de dollars par année, pour un total de 5 milliards de dollars.

4.7 Des personnes en meilleure santé – Un système de santé plus sain

Tous les gouvernements annoncent aux Canadiennes et aux Canadiens comment ils vont « réformer » le système de santé. Mais de nombreux problèmes empirent, comme l'allongement des listes d'attente pour les diagnostics et les interventions chirurgicales, la surpopulation des urgences et la pénurie croissante de médecins de famille.
Notre santé décline aussi. Au Canada, un enfant sur cinq souffre d'asthme. Près de la moitié de la population risque d'avoir le cancer à un moment ou un autre de sa vie. Nous assistons à une épidémie d'obésité chez les adultes et chez les enfants. Depuis 1978, l'obésité infantile au Canada a triplé. Trente-et-un pour cent de nos enfants et de nos adolescents souffrent d'embonpoint ou d'obésité, un taux qui devrait inciter les gouvernements à agir. Ces calories en trop sont le résultat de consommation de sodas et de boissons sucrées.

Notre régime alimentaire malsain comprend aussi une consommation de sodium et de gras trans trop élevée. Malgré les recommandations en 2006 du Groupe de travail sur les gras trans, de nombreuses études et recommandations de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, le Canada n'a encore pris aucune mesure pour assurer un contrôle des quantités de sel, de sucre et de gras trans dans la nourriture de nos enfants.

Les enfants sont bombardés par des centaines de messages publicitaires par jour qui les invitent à adopter des habitudes alimentaires qui mineront leur santé tout en faisant augmenter les coûts de notre réseau de soins de santé. Seul le Québec a adopté des mesures pour limiter la publicité qui vise les enfants. L'interdiction de la publicité destinée aux enfants au Québec a entraîné la plus grande hausse de consommation de fruit et de légumes au Canada et une chute de 13 pour cent des achats de malbouffe.

Près d'un million de Canadiennes et de Canadiens souffrent de polysensibilité chimique.

L'Agence de la santé publique du Canada prédit que d'ici 2020, 10 000 nouveaux cas de la maladie de Lyme par année viendront s'ajouter aux patients traités par le réseau de santé tout en transformant des citoyens productifs et en santé en patients invalides. Heureusement, le premier projet de loi du Parti vert dans l'histoire parlementaire canadienne, la Loi sur le cadre fédéral relatif à la maladie de Lyme, a été adopté en décembre 2014. Sa mise en œuvre demeure une priorité.

Les coûts faramineux des médicaments ont maintenant dépassé toutes les dépenses en santé. Fournir plus d'argent aux provinces, comme ce qu'ont fait les deux derniers gouvernements fédéraux, n'atteint pas de résultats concrets. L'Accord sur la santé de 2004 des premiers ministres engageait 41 $ milliards

destinés à l'amélioration des réseaux de soins de santé, notamment 5,5 $ milliards pendant dix ans pour réduire les listes d'attente. Des données de référence ont été établies en décembre 2005 dans cinq secteurs principaux de la santé qui ont été sujets à de plus longues listes d'attente.

Cependant, les experts disent qu'une augmentation du financement n'est pas forcément la solution. Des économies ont été réalisées par la création de listes d'attente centralisées, l'informatisation des dossiers pour mieux partager les informations, et la recherche de solutions pour pallier le manque de personnel, et dans certains cas d'infrastructures et de matériel. Ces mesures peuvent contribuer à une réduction des temps d'attente, mais il n'en demeure pas moins que le Canada manque de médecins, de personnel infirmier, de radiologues et d'autres professionnels de santé. Le gouvernement, fort imprudemment, a réduit le financement destiné à la formation de médecins dans les années 90, et n'a rien fait pour accélérer la certification des médecins et du personnel infirmier formés à l'étranger. Aujourd'hui, le Canada est parmi les derniers de son groupe de 30 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en termes de nombre de médecins et de lits d'hôpital destinés aux soins de courte durée pour mille habitants. Dans certaines régions du Canada, 60 pour cent des habitants n'ont pas de médecin de famille. Nous devons donc former plus de médecins et assurer une meilleure répartition des médecins (plus de médecins de famille, moins de spécialistes), et inciter des médecins à travailler en zone rurale.

Nous avons aussi choisi de traiter les maladies aiguës après leur apparition, au lieu d'accorder la priorité à la prévention de la maladie. De surcroît, les services de santé mentale sont inadéquats, notamment pour les jeunes. Les services actuellement en place pour aider les jeunes et les autres personnes aux prises avec une dépendance sont déplorablement insatisfaisants.

Les verts souscrivent à la définition de la santé par l'Organisation mondiale de la santé : la santé est « un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Notre système de santé actuel ne prend en charge qu'une dimension : le traitement de la maladie ou des traumatismes par des professionnels qualifiés dans des établissements sanitaires financés par les deniers publics.

Les verts applaudissent la création en 2007 de la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC). Cet organisme estime que les coûts de la maladie mentale dans l'économie canadienne s'élèvent à 50 $ milliards par année. Nous appuyons la demande de l'Alliance canadienne des associations étudiantes pour que le mandat de la CSMC soit prolongé d'un autre dix ans (2015-2025) et pour garantir que l'on se penche sur la santé mentale des jeunes.

Nous pensons pouvoir résoudre les problèmes du système de santé, y compris les attentes excessives pour les interventions chirurgicales, tout en conservant notre système de santé publique comme le font avec succès l'Alberta, avec son

programme de prothèse de hanche et de genou, et de nombreuses régions d'Europe.

Les verts soutiennent inconditionnellement la Loi canadienne sur la santé (LCS) et tous ses principes. Nous refusons en bloc la création d'un système de santé privatisé et à but lucratif. Les cinq critères de la LCS qui constituent les lignes directrices des régimes publics d'assurance-maladie, et sur lesquels nous ne transigerons pas sont :

1. L'administration publique – le régime public d'assurance-maladie doit être non lucratif et géré par le secteur public.
2. La couverture globale : – tous les résidents doivent être couverts pour les soins de santé « médicalement nécessaires ».
3. L'universalité : – tous les résidents doivent être couverts par le régime public d'assurance-maladie et bénéficier des mêmes conditions.
4. La portabilité : – tous les résidents doivent être couverts par leur régime public d'assurance- santé, où qu'ils soient traités, dans tout le Canada.
5. L'accessibilité : – tous les résidents doivent avoir accès à des services de santé couverts par l'assurance-maladie dans les mêmes conditions, sans frais directs ou indirects, et sans discrimination en raison de leur âge, de leur état de santé ou de leur situation financière.

La possibilité que l'industrie de santé à but lucratif des États-Unis conteste notre système de santé universel sans but lucratif en invoquant l'ALENA ne doit pas être négligée. Autoriser l'existence d'une industrie de santé à but lucratif reviendrait à signer l'arrêt de mort de notre système de santé. Si le Canada autorise la création d'un nombre croissant d'établissements de santé à but lucratif en vertu des règles du « traitement national », nous risquons de perdre l'entièreté de notre système universel à payeur unique à l'issue d'une contestation aux termes de l'ALENA. Nous ne pouvons pas nous permettre de prendre ce risque. Réformer notre système de santé signifie protéger les fondations de notre système universel à payeur unique.

Nous devons nous assurer que chaque Canadien et chaque Canadienne ont un médecin de famille. Nous devrions adopter la vision de soins primaires axés sur le patient telle qu'élaborée par le Collège des médecins de famille du Canada. L'équipe de fournisseurs de soins de santé, centrée sur le patient, comprend un grand nombre de professionnels formés. Nous pouvons faire davantage en utilisant le plein potentiel des infirmières praticiennes, tout en nous assurant que le personnel infirmier bénéficie d'un soutien adéquat en employant un personnel dédié uniquement au nettoyage et aux autres services essentiels. Pour réduire les temps d'attente, il faut aussi embaucher plus de professionnels de la santé et ouvrir plus de lits. Nous avons aussi besoin de financement adéquat pour faire en sorte que les services des employés de soutien au nettoyage ne soient pas compromis. La propagation des infections dans les hôpitaux a empiré au moment où les services de nettoyage et d'entretien ont été privatisés, avec des salaires moins élevés et des heures de travail à la baisse.

Pour freiner l'augmentation vertigineuse des dépenses de santé, nous devons trouver le moyen de contrôler le coût des médicaments. Actuellement, 20 pour cent de notre budget en soins de santé est dépensé en médicaments, le secteur de la santé où les coûts augmentent le plus rapidement.

L'utilisation des médicaments doit être évaluée avec beaucoup plus de rigueur avec une approche qui repose sur des preuves. Dans des conditions d'utilisation normale des produits, on estime que les médicaments sur ordonnance entraînent 150 000 décès chaque année en Amérique du Nord. Santé Canada n'évalue pas assez rigoureusement les risques. Le Canada n'a toujours pas d'exigences pour la déclaration obligatoire d'effets secondaires de médicaments sur ordonnance. Beaucoup trop souvent, il y a conflits d'intérêts entre ceux qui conseillent les organismes gouvernementaux et même les médecins qui acceptent des voyages et des promotions de l'industrie pharmaceutique, ce qui peut influencer les décisions. Pour chaque médecin au Canada, il y a deux représentants et demi de l'industrie pharmaceutique.

Bien comprendre la consommation de médicaments d'ordonnance peut sauver des vies et faire diminuer les coûts.

Pour freiner l'augmentation vertigineuse des dépenses de santé et sauver des vies, nous devons trouver le moyen de contrôler le coût des médicaments. Les meilleures solutions consisteraient à créer un régime universel d'assurance-médicaments et un organisme d'achat des médicaments en gros, et à raccourcir le temps de protection des nouveaux médicaments brevetés. Cet organisme national suivrait les principes des normes d'excellence qui reposent sur des preuves pour évaluer les risques et les avantages des médicaments, à l'image de l'Initiative sur l'innocuité des produits thérapeutiques de l'Université de la Colombie-Britannique (Therapeutics Initiative at University of British Columbia). Il est essentiel d'empêcher tout conflit d'intérêts pour assurer une procédure d'évaluation des médicaments à l'abri de la corruption. Les médicaments qui montrent des effets nocifs plus grands que leurs avantages ne feront pas partie d'un régime universel d'assurance-médicaments. L'approche de l'Initiative sur l'innocuité des produits thérapeutiques a déterminé que Vioxx était l'un de ces médicaments alors que Santé Canada n'avait pas vu les risques à la santé. On estime que l'évaluation de l'Initiative sur l'innocuité des produits thérapeutiques et la volonté du ministère de la Santé de la Colombie-Britannique à écouter cet avis a sauvé 500 vies dans cette province. Des conseils aux médecins par les responsables de l'Initiative ont permis de faire économiser au réseau de soins de santé de cette province environ 700 $ millions par année. Ce genre d'économies et de vies sauvées doit se poursuivre partout au Canada.

En achetant des médicaments d'ordonnance en bloc, à partir d'évaluations solides qui reposent sur des preuves, les coûts chuteront pour la prestation de soins de santé des provinces.

Autrefois, nous avions un marché des médicaments génériques florissant au Canada, mais les réformes des lois sur les brevets l'ont presque anéanti. L'expiration prochaine du brevet d'un grand nombre de médicaments fréquemment prescrits offre au gouvernement une excellente occasion d'intervenir pour créer un système de fourniture de médicaments génériques beaucoup plus abordables. Le Parti vert entérine le principe soutenu par l'Association canadienne du diabète selon lequel aucune Canadienne ni aucun Canadien ne devraient dépenser plus de 3 pour cent de son revenu net pour des médicaments ou des traitements nécessaires, prescrits par son médecin.

Les verts savent que la santé ne s'arrête pas aux « soins de santé ». Nous connaissons actuellement une épidémie de cancer, et personne n'en parle ouvertement. Des centaines de produits chimiques que nous utilisons dans notre vie quotidienne nous exposent au risque d'une augmentation des cas de cancer, d'infertilité, de dyslexie et d'autres troubles de l'intellect, ainsi que de lésions du système immunitaire. Des produits équivalents, moins toxiques, existent, mais l'industrie fait pression sur le gouvernement pour conserver leur enregistrement et le droit de les commercialiser, et elle a plus d'influence que les professionnels de santé préoccupés et les familles qui tiennent à protéger leur santé.

Comme nous l'avons exposé dans la section sur les produits toxiques, le Parti vert s'emploiera à interdire l'utilisation des produits chimiques dont l'exposition est connue pour causer le cancer chez l'humain, une immunosuppression, une perturbation endocrinienne, une neurotoxicité ou des mutations. Ces substances seront contrôlées dans le cadre de la LCPE afin d'en restreindre l'utilisation et l'enregistrement, et avec l'objectif ultime de réduire ou d'éliminer l'exposition des populations vulnérables (femmes enceintes, fœtus, enfants, malades, pauvres et personnes âgées). D'autre part, les émissions produites par ces substances seront soumises à une taxe sur la toxicité qui sera compensée par des abattements dans d'autres domaines.

Nous éliminerons les décharges de déchets toxiques dans le cadre d'un plan pluriennal, avec pour priorité les collectivités les plus exposées. Le Parti vert ne se contentera pas d'une « gestion des risques ». Un gouvernement du Parti vert s'emploiera à réduire et à gérer les dangers, et mettra fin aux manœuvres dilatoires basées sur des modèles réputés pour protéger les produits chimiques et non la population.

Les députés verts :

- Élimineront le système de santé à deux vitesses :
    1. Identifieront et mesureront l'étendue du système de santé à deux vitesses au Canada et travailleront en vue d'éliminer le système de santé à deux vitesses aussi rapidement que possible dans le contexte économique actuel.
    2. Prolongeront l'Accord national sur la santé.
    3. Appliqueront tous les pouvoirs de la Loi canadienne sur la santé et de la puissance financière du gouvernement fédéral pour enrayer toutes

les tentatives visant à élargir le système de santé à deux vitesses au Canada.

- Amélioreront le système actuel de traitement des soins de courte durée :
    1. Mettront un terme à la crise des coûts qui génère de longues listes d'attente en fournissant davantage de financement pour embaucher du personnel, pour ouvrir des lits actuellement fermés, pour utiliser au maximum de leur capacité les salles d'opération existantes, et pour acheter de nouveaux outils diagnostiques.
    2. Débloqueront des fonds immédiats pour la formation de médecins et de personnel infirmier.
    3. Établiront immédiatement, en collaboration avec l'Association médicale canadienne (AMC), des normes de qualification et des programmes de mentorat pratiques afin de certifier rapidement les professionnels de santé formés à l'étranger.
    4. Offriront des incitatifs pour des moratoires de prêts d'études aux médecins, au personnel infirmier, aux ambulanciers et aux autres professionnels de santé en fin d'études qui acceptent en contrepartie d'aller travailler dans des zones rurales et des dispensaires de médecine familiale qui connaissent actuellement un sous-effectif chronique.
    5. Financeront l'élargissement de la couverture des régimes d'assurance-maladie des provinces et des territoires aux médecines douces, qui sont moins onéreuses et moins invasives.
    6. Amélioreront l'accès aux services de sage-femme dans tout le Canada.
    7. Concentreront les ressources sur les lits de rétablissement pour transférer les patients vers des centres de rétablissement communautaires à moindres coûts et des lits postopératoires, faisant ainsi diminuer le ratio des patients par infirmière et permettant de libérer des lits pour les patients en attente d'une chirurgie.
- Amélioreront notre système de traitement des malades chroniques :
    1. Adopteront une politique imposant de dispenser des soins de santé aux personnes âgées dans les collectivités où elles-mêmes ou leurs familles vivent.
    2. Favoriseront le maintien à domicile des nombreuses personnes âgées qui le souhaitent par un élargissement des programmes d'aide à domicile, des soins à domiciles et des résidences de personnes âgées pour assister les personnes atteintes de maladies chroniques.
    3. Transféreront des fonds aux provinces et aux territoires afin de construire et mettre à disposition un plus grand nombre de lits dans les établissements de soins de longue durée.
    4. Sensibiliseront les Canadiennes et les Canadiens sur les questions de fin de vie; augmenteront le financement des services de soins palliatifs dans les hôpitaux et dans les communautés; mettront en place des lois sur le « testament de vie » qui garantit aux patients le droit de limiter ou de refuser les procédures et traitements médicaux, leur permettant de choisir de mourir dignement (voir la section 4.4 Personnes agées et la section 4.5 Mourir dans la dignité.)
- Réduiront les coûts du régime d'assurance-médicaments :

1. Défendront la prise de mesures immédiates pour réponde aux recommandations formulées en 2004 par le Comité permanent de la Chambre des communes sur la santé, qui demande à Santé Canada d'appliquer la réglementation actuelle interdisant toute publicité sur les médicaments sur ordonnance financée par l'industrie à l'endroit du grand public, afin de contribuer à réduire la demande pour les médicaments sur ordonnance.
2. Ouvriront une enquête publique sur l'augmentation des coûts et la prescription excessive de médicaments.
3. Exigeront la déclaration des effets secondaires de médicaments d'ordonnance qui nécessitent la visite d'un médecin ou l'hospitalisation, renforçant l'excellente Loi de Vanessa adoptée en 2014.
4. Enchaîneront immédiatement avec une étude et une analyse des coûts et bénéfices et de la faisabilité de la création, en collaboration avec les provinces et les territoires, d'une société d'État chargée d'acheter des médicaments génériques en gros pour les fournir aux pharmacies, et de la faisabilité de la création d'un régime national d'assurance-médicaments qui assure la disponibilité de médicaments efficaces pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens qui en ont besoin.

- Résoudront la crise des isotopes à des fins médicales :

Le recours aux isotopes à des fins médicales pour diagnostiquer les cancers aide les patients à recevoir les traitements appropriés plus rapidement qu'avec d'autres outils de diagnostic. Les isotopes médicaux servent aussi, quoique dans une moindre mesure, à traiter le cancer. Par le passé, le Canada produisait le tiers des isotopes médicaux de la planète grâce au réacteur de recherche installé à la centrale nucléaire de Chalk River, en Ontario. Le réacteur de Chalk River a aujourd'hui 52 ans et a été arrêté à plusieurs reprises depuis 2007, après que plusieurs fuites aient répandu des déchets radioactifs dans les cours d'eau. Il a été remis en exploitation à l'été 2010, mais devrait suspendre ses activités de façon définitive en 2016. Le Parti vert demeure farouchement opposé à l'utilisation de réacteurs nucléaires; cependant, nous reconnaissons également les avantages des isotopes médicaux pour les personnes cancéreuses. La centrale de Chalk River utilise de l'uranium hautement enrichi, utilisable à des fins militaires, pour produire des isotopes médicaux. Le Canada a importé au total 20 kg d'uranium de qualité militaire des États-Unis, dont 97 pour cent n'ont jamais été utilisés. Ces surplus, dont la quantité accumulée pourrait facilement permettre de produire plusieurs bombes de la taille de celle d'Hiroshima, sont stockés dans des entrepôts commerciaux. La menace d'un complot terroriste pour s'approprier ce matériel radioactif et contribuer à la prolifération des armes nucléaires est très réelle. Des études internationales ont démontré que les isotopes médicaux pouvaient être produits sans réacteur nucléaire. Autant les accélérateurs de particules que les cyclotrons peuvent produire des isotopes médicaux, mais il est nécessaire de poursuivre les évaluations avant de conclure à leur rentabilité. Les verts soutiendront la recherche dans ces technologies révolutionnaires, avec comme premier objectif de garantir aux Canadiennes et aux Canadiens une source d'isotopes médicaux sécuritaire et efficace.

- Amélioreront la santé par la prévention :

1. Mettront en œuvre la Loi sur le cadre fédéral relatif à la maladie de Lyme pour accroître la prévention, le diagnostic précoce et un traitement efficace pour traiter les patients de la maladie de Lyme;
2. Interdiront l'utilisation des produits chimiques dont la nocivité grave pour la santé humaine est établie (voir la Partie 3 : Restaurer et préserver l'environnement).
3. Interdiront la publicité sur les produits du tabac et, une fois légalisée, veilleront à interdire toute publicité sur la marijuana.
4. Augmenteront le financement affecté aux programmes d'information et de sensibilisation sur le tabagisme et l'utilisation de la marijuana et tenteront de faire du Canada un pays sans fumée.
5. Augmenteront les taxes sur les produits dont la nocivité pour la santé humaine est connue ou suspectée (voir la section 1.15 Agriculture et aliments).
6. Entreprendront l'élargissement de la couverture du régime d'assurance-maladie aux traitements dentaires de restauration et de prévention. En raison des coûts de cette mesure, il s'agit d'un objectif pluriannuel.
7. Sensibiliseront les Canadiennes et les Canadiens aux modes de vie sains et à l'alimentation saine.
8. Commanderont à Santé Canada une étude sur la charge corporelle à l'échelle nationale pour déterminer la présence de cancérigènes, de neurotoxines, de perturbateurs hormonaux, et le degré de toxicité des Canadiennes et des Canadiens.
9. Fourniront de l'eau potable propre à toutes les collectivités du Canada d'ici 2012.
10. Interdiront le clonage humain à des fins de procréation et imposeront une licence de Santé Canada à toutes les organisations ou institutions qui effectuent des manipulations génétiques à des fins commerciales ou scientifiques.

- Feront la promotion de la forme physique, du sport et des modes de vie actifs :
  1. Favoriseront la création d'un programme national général de modes de vie actifs pour une meilleure santé et une réduction des coûts de santé, qui sera mis en place en partenariat avec les provinces et les territoires, les municipalités et des entités non gouvernementales, afin d'atteindre l'objectif accepté à l'unanimité par tous les ministres responsables de l'activité physique dans tout le Canada : augmenter l'activité physique de dix pour cent au cours des cinq prochaines années.
  2. Instaureront une norme nationale d'activités physiques quotidiennes de qualité dans les écoles et les universités afin de combattre l'épidémie d'obésité infantile.
  3. Investiront de façon stratégique 500 millions de dollars sur cinq ans par l'intermédiaire de Santé Canada afin de résoudre activement les problèmes de sédentarité et d'obésité.
  4. Rétabliront le programme scolaire national d'évaluation de la condition physique.

5. Feront la promotion du « Pédibus » créé par le Toronto Atmospheric Fund, qui consiste à faire accompagner des enfants à l'école à pied par des adultes bénévoles, avec pour résultats une réduction de la pollution, une meilleure forme physique et une promotion de la sécurité des rues de la communauté.
6. Adopteront et diffuseront largement le Programme 21 du sport du Mouvement olympique qui recommande des pratiques de gestion durables du sport et des loisirs, ainsi que des pratiques durables lors des compétitions sportives et dans les infrastructures d'entraînement.
7. Soutiendront la formation de sportifs de haut niveau en favorisant la pratique d'un sport par le plus grand nombre et en offrant aux sportifs de haut niveau des infrastructures essentielles, des entraîneurs et des services médicaux, conformément aux dispositions de la Politique canadienne du sport de 2003.
8. Restructureront les dépenses de sport de manière à assurer une progression cohérente du soutien financier à long terme du sport à tous les niveaux du spectre de l'activité sportive.
9. Proposeront un projet de loi sur la responsabilité en matière de dépenses de sport afin d'assurer l'utilisation efficace et à long terme des recettes fiscales allouées aux programmes de sport les plus performants.

- Reconnaîtront les sensibilités environnementales comme problème de santé :
  1. Mettront en œuvre des lois qui génèrent une meilleure protection de la santé publique en réduisant les quantités et le nombre de produits chimiques toxiques dans les produits de consommation, les bâtiments, les jardins et la nourriture à mesure que les Canadiennes et les Canadiens adoptent les stratégies, les produits et les matériaux les moins toxiques, exclusivement.
  2. Défendront l'ajout des sensibilités environnementales à la Classification internationale des maladies et des problèmes de santé connexes publiée par l'Organisation mondiale de la santé.
  3. Octroieront des fonds aux provinces et aux territoires pour inclure les sensibilités environnementales et les personnes atteintes du syndrome de polysensibilité chimique dans les codes de facturation des structures sanitaires provinciales.
  4. Collaboreront avec les gouvernements des provinces et des territoires pour offrir des adaptations des lieux de travail, l'accès aux soins de santé et aux traitements, des structures d'accès aux bâtiments et aux lieux publics, des structures de soutien social et une assistance financière adéquate aux personnes atteintes de sensibilités environnementales.
- Adopteront une approche intégrée de la santé mentale :
  1. Prolongeront le mandat de la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) pour dix autres années (2015-2025) au coût de 25 $ millions par année.
  2. Augmenteront les transferts aux provinces et aux territoires pour les malades mentaux non internés, enfants et jeunes adultes compris, afin

de créer une structure de soutien communautaire et des structures de soins hospitaliers et ambulatoires par des professionnels de la santé mentale, dans les zones rurales également, car les structures et les professionnels de santé spécialisés y font cruellement défaut.

3. Soutiendront une initiative de santé publique pour la réduction de la prescription de psychotropes par la création de programmes de réadaptation et de prévention de meilleure qualité, notamment pour les enfants.
4. Augmenteront le financement disponible afin de mettre en œuvre une stratégie intégrée et ambitieuse en matière de santé mentale pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens qui en ont besoin.
5. Réclameront une plus grande participation des personnes atteintes de troubles mentaux à la planification de la recherche, à la création de politiques, à l'évaluation des programmes et à toutes les décisions qui affectent directement leur vie quotidienne et leur collectivité.

- Réduiront la toxicomanie :
  1. Traiteront la toxicomanie comme un problème de santé en légalisant la marijuana et en concentrant les actions sur la réduction des dangers, le traitement et la prévention.
  2. Affecteront des fonds plus substantiels aux provinces et aux territoires en vue d'augmenter le nombre de centres de désintoxication des toxicomanes et des alcooliques, de créer des programmes d'injection sécuritaire et des programmes d'échange d'aiguilles, et de fournir des ordonnances aux toxicomanes diagnostiqués leur permettant d'obtenir des drogues légalement à des doses faibles et sécuritaires, et de créer des programmes d'information préventifs.
  3. Abrogeront le Projet de loi C-2, Loi sur le respect des collectivités.
  4. Veilleront à la création d'espaces non intimidants pour les jeunes; les jeunes aux prises avec des problèmes de dépendance ne devraient pas côtoyer des personnes beaucoup plus âgées dans le cadre d'un programme de désintoxication.
  5. Préviendront le VIH/sida et assureront une meilleure gestion des impacts
  6. Réduiront les stigmates associés à la séropositivité : homosexualité, toxicomanie et prostitution. Ces stigmates sont l'obstacle majeur à la prestation de programmes de prévention et de traitement efficaces et sans jugement.
  7. Affecteront d'avantage de ressources au traitement et à la prestation de thérapies antirétrovirales aux toxicomanes séropositifs, qui sont totalement marginalisés au Canada et pour qui les programmes de soutien sont similaires à ceux des pays en développement.
  8. Affecteront davantage de ressources à la réduction des dangers, à la prévention et à l'éducation des populations à haut risque.
  9. Élimineront les obstacles bureaucratiques, sources de malentendus et de discrimination vis-à-vis des étrangers séropositifs désireux de se rendre au Canada.

10. Adopteront un rôle de chef de file mondial dans la prestation de traitements du sida et de soins médicaux à faible coût aux séropositifs dans les pays en développement, notamment en Afrique.

- Lutteront contre le syndrome d'alcoolisation fœtale :
    1. Prendront des mesures pour sensibiliser la population au syndrome d'alcoolisation fœtale, un problème méconnu, mais largement répandu.
    2. Créeront un programme afin de réduire de façon significative cette déficience congénitale tout à fait évitable qu'est le syndrome d'alcoolisation fœtale.
- Soutiendront les victimes d'agression sexuelle :
    - Défendront les droits des personnes de sexe masculin et de sexe féminin victimes d'agression sexuelle et feront en sorte que le gouvernement fédéral finance des programmes de recherche et de sensibilisation, des recours judiciaires ainsi que des organisations de service social pour offrir un soutien aux victimes.

4.8 Promotion de la santé

« Il est donc tout aussi logique que notre système de santé mette davantage l'accent sur la prévention de la maladie et sur la promotion de modes de vie sains. C'est la meilleure façon d'assurer la viabilité de notre système de santé à long terme. Il est plus logique d'essayer de maintenir les gens en bonne santé que de les traiter lorsqu'ils sont malades. »
Roy Romanow, L'avenir des soins de santé au Canada, 2002

La santé va bien au-delà des soins.

La prévention et la promotion de la santé sauvent des vies et permettent d'économiser.

Une proportion notable des maladies et des décès au Canada est évitable. Bon nombre de Canadiennes et de Canadiens n'ont pas les renseignements, les outils ou la motivation nécessaires pour adopter un mode de vie plus sain. Tant de souffrances inutiles, de décès prématurés et de coûts astronomiques liés aux soins de santé peuvent être évités grâce à de meilleures capacités de recherche en santé, de meilleurs programmes de dépistage, un diagnostic plus rapide, un traitement plus précoce, des modes de vie améliorés (alimentation, exercice et renoncement au tabac), et des politiques et des endroits publics plus sains. Par exemple, au moins 50 pour cent des cancers sont évitables.

Pourtant, le financement alloué à la promotion de la santé tourne autour de 1 pour cent du financement total du système de santé, et ce, malgré la rentabilité démontrée de nombreux programmes de prévention de la maladie et de promotion de la santé.

La promotion de la santé va bien au-delà des soins de santé ou de l'éducation sanitaire. Il s'agit de reconnaître que les déterminants de la santé à l'extérieur du système de santé officiel du Canada ont des incidences très profondes sur la santé, et de travailler de concert avec les nombreux intervenants (les décideurs, les ONG, les organismes de santé, les divers ordres de gouvernement, le secteur privé et, surtout, les collectivités touchées) afin de réduire, d'éliminer ou de surmonter ces facteurs qui nuisent à la santé, allant même jusqu'à faire obstacle à l'amélioration de la santé, et de promouvoir les facteurs qui améliorent la santé, le bien-être et la qualité de vie de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens.

Le facteur de risque premier de la santé, c'est la pauvreté. Mettre fin à la pauvreté n'est pas seulement un impératif moral. Cela réduira la pression sur notre réseau de soins de santé.

Le Parti vert du Canada reconnaît la valeur inestimable d'une bonne santé, d'abord comme droit fondamental de la personne, mais aussi comme la clé d'une société canadienne la plus dynamique, la plus inclusive et la plus durable possible.

Les verts veulent faire du Canada un des pays les plus sains au monde en faisant de l'amélioration et de la durabilité de la santé pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens une priorité nationale.

La concrétisation de cette vision exige un effort soutenu dans de nombreux secteurs de la société canadienne. À court terme, nous recommandons l'adoption des mesures énumérées plus bas pour entreprendre cette démarche. Ces recommandations peuvent avoir un impact immédiat, positif et mesurable sur la santé des Canadiennes et des Canadiens, et nous permettre de renoncer à un système de santé axé sur le traitement des maladies pour nous tourner vers un système qui priorise la prévention des maladies et la promotion de la bonne santé.

Les députés verts :

- Demanderont au gouvernement d'assurer un leadership renouvelé en matière de promotion de la santé au Canada et sur la scène internationale. Nous avons l'honneur de pouvoir compter sur les plus brillants cerveaux, les meilleurs programmes de formation et les praticiens les plus expérimentés au monde et les coalitions de promotion de la santé les plus progressives au monde. Nous disposons de tous les éléments essentiels au renouvellement du leadership fédéral à l'égard de la promotion de la santé.
- Plus précisément, nous recommandons l'adoption immédiate des mesures suivantes :
    1. Rétablir le financement du Réseau canadien de la santé, une ressource nationale essentielle pour les particuliers et les professionnels de la santé de l'ensemble du Canada.
    2. Créer un Fonds fédéral des initiatives communautaires pour la santé auquel les organisations communautaires pourront faire une demande de subvention pour des projets locaux innovateurs qui mettent à profit

les principes et les pratiques du développement communautaire pour aborder la santé humaine et de l'écosystème à l'échelle locale.

3. Protéger les enfants contre l'exposition inappropriée à la publicité, notamment celle qui porte sur la malbouffe et les boissons gazeuses (voir la section Politique alimentaire nationale en bas, et la section 1.15 Agriculture et aliments).
4. Créer un Guide canadien du mode de vie sain, similaire à la dernière version du Guide alimentaire canadien, mais de portée encore plus vaste.
5. Collaborer avec les intervenants des provinces afin de mieux indemniser les médecins de famille et d'autres professionnels de la santé pour leurs efforts d'éducation sanitaire et de promotion de la santé auprès des intervenants clés comme l'Alliance pour la prévention des maladies chroniques au Canada (APMCC), l'Association pulmonaire du Canada, l'Association canadienne du diabète, la Fondation des maladies du cœur, pour ne nommer que ceux-là, en vue de promouvoir l'adoption de démarches intégrées, innovatrices, fondées sur des preuves et globales à l'égard de la prévention des maladies et de la promotion de la santé au Canada.
6. Instaurer un remboursement de TPS pour bienfait à la santé pour les produits et services réputés avoir des effets très positifs sur la santé comme les articles de sport, l'utilisation des centres de conditionnement physique, et certains services liés à la promotion de la santé.
7. Instaurer une réduction d'impôt pour les sociétés qui établissent un système de promotion de la santé en milieu de travail ou une démarche complète pour un milieu de travail sain similaire à celle proposée par l'Institut national de la qualité.
8. Tout mettre en œuvre pour réduire l'utilisation des pesticides, des hormones de croissance, des antibiotiques et d'autres produits chimiques et pharmaceutiques dans le secteur agricole.
9. Chercher à faire interdire toutes les formes et toutes les applications des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques par l'entremise d'une législation.
10. Promouvoir des pratiques agricoles durables, écologiques et biologiques qui protègent la santé de la terre, des exploitants agricoles et des consommateurs.
11. Rétablir le financement pour la réalisation d'analyses sur les produits alimentaires et les processus d'approbation des nouveaux fruits et légumes.
12. Instaurer une taxe nationale sur la malbouffe applicable aux boissons et aliments non essentiels à haute teneur en sucre et en sec et à calories vides.
13. Appuyer l'élaboration et l'adoption d'une série complète de normes nationales sur le port du casque protecteur et l'octroi d'une subvention fédérale pour le financement d'un programme de sensibilisation national afin de favoriser le port du casque protecteur.

14. Créer un comité fédéral d'étude des impacts sur la santé pour incorporer les études d'impacts sur la santé à tous les examens des politiques du gouvernement fédéral, similaire à la Commission des évaluations environnementales actuelle.
15. Appuyer la mise sur pied d'initiatives visant à réduire l'utilisation des médicaments psychotropes au moyen de meilleurs programmes de réhabilitation et de prévention, notamment pour les enfants.
16. Restructurer la formation des professionnels de la santé pour y incorporer une formation adéquate en promotion de la santé.
17. Fournir des guides de promotion de la santé informatisés et les rendre accessibles à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens.
18. Élargir la couverture universelle des soins de santé pour qu'elle comprenne aussi les soins dentaires préventifs.

- Établir le budget minimum pour la promotion de la santé à 1,5 pour cent du budget fédéral des soins de santé.

4.9 Mettre fin à la lutte antidrogue

En 2008, selon le Conseil du Trésor, le Canada a consacré 61,3 millions de dollars à la lutte contre les drogues illicites; ces fonds furent presque tous affectés à l'application de la loi. La majeure partie de cet argent est allé à la « guerre » contre le cannabis (marijuana). L'interdiction de la marijuana engendre d'autres coûts prohibitifs pas nécessairement chiffrables comme la criminalisation des jeunes et l'augmentation du crime organisé. L'interdiction, qui dure depuis plusieurs dizaines d'années, est un échec total et n'a pas permis de réduire l'usage de drogues au Canada.

Suite à l'analyse des recommandations formulées par le Comité spécial du Sénat sur les drogues illicites (2002) et des exemples de stratégies utilisées par certains pays européens, le Parti vert du Canada est parvenu à la conclusion que le moment est venu de légaliser l'usage de la marijuana chez les adultes. En outre, les verts estiment que la toxicomanie devrait être traitée davantage comme un problème de santé qu'une infraction criminelle.

Les députés verts :

- Légaliseront la marijuana en supprimant la marijuana de la liste des drogues.
- Créeront un cadre de réglementation pour sécuriser la production de la marijuana par de petits producteurs indépendants.
- Établiront un taux d'imposition pour la marijuana similaire à celui sur le tabac.
- Établiront la vente de marijuana à usage thérapeutique et médical ou à usage personnel aux adultes par l'entremise de points de vente autorisés.
- Sensibiliseront le public sur les dangers pour la santé de la marijuana et du tabac.

- Entreprendront une consultation publique sur la décriminalisation des drogues illicites, examinant les coûts élevés des opérations d'application de la loi.
- Fourniront du financement additionnel aux sites d'injection supervisés, aux centres de traitement et aux centres de réhabilitation des toxicomanes.

4.10 Droits, respect et dignité

4.10.1 Égalité de la femme

Les femmes comptent pour plus de la moitié de la population du Canada, la majeure partie des personnes âgées, et un pourcentage disproportionné des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté au pays. La rémunération inéquitable vaut toujours. Une femme gagne, en moyenne, 71 cents pour chaque dollar gagné par un homme. Les femmes membres de minorités visibles gagnent 64 cents, et les femmes autochtones 46 cents. L'accès restreint aux logements, à l'éducation postsecondaire et aux services de garde abordables rend la vie des femmes, qui forment la majorité des familles monoparentales, beaucoup plus difficile. Les femmes de moins de 30 ans gagnent moins que gagnaient les femmes de ce groupe d'âge il y a 20 ans, une fois les montants rajustés pour tenir compte de l'inflation. Les femmes comptent pour seulement 25 pour cent des députés au Parlement du Canada.

Le gouvernement conservateur a ramené en arrière le mouvement sur les droits de la femme au Canada. Les conservateurs ont refusé d'accepter les recommandations du Groupe de travail sur l'équité salariale, qui recommandait au gouvernement de présenter immédiatement un projet de loi proactif sur l'équité salariale afin que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne. À la place, le déni du droit à l'équité salariale pour les femmes a été intégré à la Loi d'exécution du budget de 2009. Le gouvernement conservateur a annulé l'engagement d'établir un programme national de garderies abordables. Il a aussi annulé le mandat visant à promouvoir l'égalité de la femme, éliminant même les mots « égalité de la femme » du mandat de Condition féminine Canada et a fait marche arrière uniquement après que cette décision ait soulevé la colère de la population.

Les verts défendront vigoureusement chaque victoire durement gagnée pour les droits de la femme au Canada, jusqu'à la pleine égalité. L'égalité de la femme est l'un des fondements d'une société juste. Une des meilleures façons d'éliminer les obstacles et d'explorer les possibilités pour les femmes est par l'entremise de programmes d'éradication de la pauvreté, de programmes de garderies abordables, de programmes d'élimination des obstacles financiers à l'éducation postsecondaire, de programmes pour le logement abordable, et de l'adoption d'un « indice de progrès réel » qui tient compte également des mesures de travail

non rémunéré et de travail bénévole accompli par les femmes (voir la Première partie : Une économie verte).

Les députés verts :

- S'opposeront à toute mesure gouvernementale destinée à miner le droit de la femme à un avortement sécuritaire et légal; le Parti vert appuie sans réserve le droit des femmes à choisir. Ils amélioreront également les programmes en droits génésiques et en éducation afin d'éviter les grossesses non désirées, et étendront les services offerts aux mères à faible revenu.
- Proposeront des projets de loi, dans la foulée des recommandations du Groupe de travail sur l'équité salariale, instaureront immédiatement l'équité salariale pour les femmes employées par le gouvernement fédéral et offriront des incitatifs fiscaux aux entreprises afin qu'elles respectent les normes les plus élevées en matière d'équité salariale et de genre.
- S'opposeront à l'utilisation de systèmes de justice religieux, comme la charia, au Canada qui vont à l'encontre de la primauté du droit et qui soumettent tout particulièrement les femmes et réduisent leurs droits.
- Établiront des programmes spécifiques de retour sur le marché du travail pour les femmes ayant des enfants qui veulent redémarrer leur vie professionnelle, que ce soit à plein temps ou à temps partiel.
- Rétabliront le financement de Condition féminine Canada et financeront un programme pour la femme qui subventionne les groupes de femmes à but non lucratif afin de défendre les droits de la femme.
- Veilleront à ce que les critères pour nommer les membres des offices publics et des organismes gouvernementaux offrent des chances égales pour les femmes.
- Soutiendront la participation accrue des femmes dans la vie politique canadienne en recommandant que tous les partis politiques nomment, forment et appuient davantage de candidates.
- Créeront de meilleures politiques et programmes pour mettre fin à la violence contre les femmes.
- Ouvriront une enquête complète sur les femmes autochtones disparues ou assassinées.

4.10.2 Personnes handicapées

Un pourcentage disproportionné de Canadiennes et de Canadiens handicapés et leur famille doivent conjuguer leur quotidien avec la pauvreté et l'exclusion. Pour mieux comprendre les facteurs sous-jacents, le Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD) et l'Association canadienne pour l'intégration communautaire (ACIC) ont chargé le Caledon Institute for Social Policy d'étudier la situation et de proposer des solutions. L'Institut a tiré les conclusions suivantes :

L'incidence de la pauvreté est deux fois plus élevée chez les Canadiens handicapés que chez les autres Canadiens. La pauvreté résulte autant de l'exclusion que du manque de services, et elle contribue à exacerber davantage l'exclusion et la vulnérabilité dans un cercle vicieux.

Les enfants handicapés sont deux fois plus susceptibles de vivre dans une famille qui fait appel à l'assistance sociale comme principale source de revenus.

Les taux de pauvreté parmi les Canadiens handicapés sont largement attribuables au manque de services de soutien permettant d'accéder à l'éducation, à la formation et à l'emploi et de participer à la collectivité.

Les Canadiens handicapés sont trop souvent relégués à des systèmes de soutien du revenu insuffisants, stigmatisants et inefficaces, qui n'ont jamais été conçus pour répondre aux véritables besoins des Canadiens handicapés.

Le gouvernement fédéral est appelé à jouer un rôle clé pour contrer la pauvreté et répondre aux besoins en sécurité du revenu des Canadiens – il l'a fait par le biais de l'assurance-emploi, du RPC/RRQ, du Programme de la sécurité de la vieillesse et du Supplément du revenu garanti, de la Prestation nationale pour enfants, de la Prestation pour enfants handicapés et d'autres mesures fiscales.

Le Caledon Institute propose que le gouvernement fédéral investisse dans une nouvelle initiative, nommément un programme de « revenu de base », pour offrir le soutien dont les Canadiennes et les Canadiens handicapés ont si désespérément besoin. Ce programme constitue un seuil d'accès aux ressources pour les personnes handicapées, pas un plafond. Grâce à d'autres programmes axés sur l'élimination des obstacles, les personnes handicapées pourront enfin participer pleinement à la société canadienne.

Le Parti vert du Canada croit que le moment est venu de traiter les Canadiennes et les Canadiens handicapés avec dignité. Nous appuyons le programme du revenu de base proposé par le Caledon Institute qui, selon lui, en tenant compte de tous les facteurs, fera économiser de l'argent au gouvernement. Nous favorisons l'adoption rapide de ce programme de sécurité du revenu pour les personnes handicapées comme mesure provisoire, jusqu'à la mise en place d'un programme fédéral-provincial-territorial complet d'éradication de la pauvreté, pour fournir une sécurité du revenu à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens.

Les députés verts :

- Chercheront à créer une « loi canadienne sur les personnes handicapées » pour mieux traduire la vision des Canadiennes et des Canadiens d'une société plus équitable que la multiplicité confuse des lois, normes, politiques et programmes qui prévalent actuellement.
- Appuieront la création d'un fonds national pour l'achat d'équipement et ainsi fournir aux personnes handicapées les outils dont elles ont besoin (tels que les

fauteuils roulants et autres outils d'adaptation) pour participer pleinement à la vie active et communautaire. Il pourrait s'agir d'un programme conjoint avec les provinces – la seule préoccupation concerne l'égalité d'accès et l'instauration de normes communes.

- Investiront dans le logement social adapté, suivant les besoins, pour répondre à des besoins spécifiques; les bénéficiaires devraient pouvoir choisir entre la location et l'achat d'une propriété. Ce programme s'adjoindrait simplement à notre programme de logement social tout en reconnaissant une autre gamme de besoins.
- Procéderont à des transferts de paiements en matière de santé vers les provinces et les territoires destinés exclusivement aux personnes qui deviennent handicapées (p. ex. la perte d'un membre, etc.).
- Appliqueront la Loi sur l'équité en matière d'emploi pour assurer l'égalité d'accès à l'emploi à long terme et à l'avancement pour les personnes handicapées. Les personnes handicapées sont souvent parmi les dernières à trouver un emploi et parmi les premières licenciées.
- Institueront un revenu de base pour les personnes handicapées pour s'assurer qu'elles ne vivent pas dans la pauvreté, par l'entremise des mesures suivantes :
  1. Convertir le crédit d'impôt pour personnes handicapées en crédit de droits remboursable comme première étape de la création d'un programme de revenu de base pour les Canadiennes et les Canadiens handicapés d'âge actif.
  2. Refondre le test du Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (PPIRPC) pour y incorporer la définition d'une personne handicapée utilisée par le crédit d'impôt pour personnes handicapées et faciliter l'emploi, et supprimer la définition du PPIRPC qui exige qu'un handicap « grave » soit permanent et entraîne l'incapacité totale d'occuper « tout emploi rémunérateur ». La définition révisée permettrait aux personnes de travailler tout en demeurant admissibles au revenu de base.

4.10.3 Immigration et Néo-Canadiennes et Néo-Canadiens

Le Canada est une société multiculturelle qui accueille depuis longue date de nombreux immigrants et célèbre la diversité. Le Canada accueille actuellement 300 000 immigrants par année.

Néanmoins, les occasions pour les nouveaux immigrants varient largement. Des études démontrent que les immigrants de certains pays réussissent beaucoup mieux que d'autres à décrocher des emplois bien rémunérés et à élargir leurs horizons de carrière. L'accès à l'immigration varie également. Le critère pour accorder aux réfugiés et à d'autres immigrants le statut de résident permanent peut parfois sembler arbitraire, et le processus est frustrant et stressant pour bon nombre de gens. L'accumulation des demandes est un problème. La prudence

outrancière des fonctionnaires a, dans certains cas, constitué un risque pour les libertés civiles des Néo-Canadiennes et des Néo-Canadiens.

Le système d'immigration et des réfugiés a connu des transformations. Les lois et les règlements changent tellement rapidement que de nombreux aspirants Canadiens et leur famille font l'expérience de délais et de hausses des frais inacceptables.

Des réformes récentes à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ont favorisé une culture de peur et de discrimination. Des citoyens canadiens comme Maher Arar ont vu leurs droits, comme Canadiens, écartés par des alliés trop enclins à enfreindre les lois internationales pour « lutter contre le terrorisme ». Nos politiques en matière d'immigration doivent être reformulées pour faire en sorte de demeurer fidèles à notre identité – un pays juste et accueillant – et d'être prêts à relever les nouveaux défis qui ne manqueront certainement pas de se présenter, étant donné le nombre accru de réfugiés environnementaux à la recherche d'un nouveau foyer sécuritaire dans un monde de plus en plus périlleux.

La diversité multiculturelle du Canada fait partie intégrante de notre identité. Les Néo-Canadiennes et les Néo-Canadiens sont une source de compétences et de potentiel incroyable pour notre pays. Les immigrants et les réfugiés viennent au Canada dans l'espoir d'y trouver une vie plus satisfaisante pour eux et leurs familles et de participer pleinement à la société canadienne. Il nous incombe de nous assurer qu'ils ont le soutien nécessaire pour réaliser leurs ambitions et concrétiser leurs rêves de Néo-Canadiennes ou de Néo-Canadiens. Notre tradition nationale qui consiste à accueillir les nouveaux arrivants et à apprécier les différences ethniques et sociales nous procure une occasion unique d'exercer une influence positive sur le reste du monde. Le Canada doit accueillir l'énergie et la créativité de toutes ses communautés culturelles et veiller à l'égalité des chances et au traitement égal de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens, sans égard à leur pays d'origine.

Les députés verts :

- Élimineront le Programme des travailleurs étrangers temporaires et augmenteront l'immigration dans les secteurs de l'économie où il y a pénurie.
- Organiseront des consultations nationales pour établir la définition de « réfugié de l'environnement » et feront pression pour que le Canada inclue explicitement les réfugiés de l'environnement comme catégorie de réfugiés à part entière au Canada et s'engage à accepter un nombre approprié de réfugiés de l'environnement.
- Feront en sorte que le Canada cesse immédiatement de tenir compte des titres de compétence étrangers aux fins d'immigration, sauf lorsque ces titres de compétence sont reconnus par le Canada ou qu'une procédure expéditive pour accorder l'accréditation canadienne existe déjà, et établisse plutôt des critères réalistes pour les immigrantes et les immigrants axés sur les possibilités d'emploi existantes pour les immigrantes et les immigrants au Canada.

- Exhorteront les associations professionnelles à éliminer les obstacles à la reconnaissance des titres de compétences professionnelles valides des immigrants.
- Veilleront à ce que les professionnels qui souhaitent immigrer au Canada connaissent bien les attestations professionnelles requises pour pratiquer leur profession au Canada avant d'immigrer. Les résidents permanents possédant des qualifications professionnelles se verront offrir de l'aide et auront l'occasion d'obtenir des licences canadiennes tout en respectant l'impératif de la sécurité publique.
- Augmenteront considérablement les fonds affectés à la formation dans les langues officielles – ALS ou FLS – pour les nouveaux immigrants par l'entremise de transferts aux provinces pour offrir des programmes gratuits dans les écoles primaires et secondaires publiques ainsi que des écoles du soir.
- Créeront un programme pour résoudre la problématique des 200 000 personnes établies au Canada sans détenir de statut officiel pouvant mener à l'obtention en bonne et due forme du statut d'immigrant admis pour ceux et celles qui contribuent à la société canadienne.
- Collaboreront avec les municipalités et les provinces en vue d'améliorer l'intégration des Néo-Canadiennes et des Néo-Canadiens dans le tissu multiculturel de notre pays.
- Soutiendront les communautés multiculturelles en aidant les organisations culturelles à obtenir le statut d'organisme de bienfaisance.
- Prendront les mesures nécessaires pour renforcer et faire appliquer la réglementation entourant les pratiques des consultants en immigration, et élèveront les pénalités aux termes du Code criminel pour les personnes reconnues coupables de passage de clandestins.
- Amenderont la Loi antiterroriste et la Loi sur la sécurité publique pour exiger que toutes les personnes détenues soient formellement accusées après un laps de temps raisonnable.
- Abrogeront les récents changements qui encouragent les déportations rapides tout en faisant fi des règles d'application de la loi et de la justice naturelle.
- Ouvriront une enquête sur toutes les allégations soulevées par le Comité des droits de l'homme des Nations Unies concernant une collaboration possible entre des responsables canadiens et des organismes étrangers reconnus pour pratiquer la torture.
- Feront en sorte de protéger les « Canadiennes et Canadiens déchus », à qui on refuse discrètement la citoyenneté en raison de lois archaïques, pour leur redonner leur citoyenneté. Malgré des progrès dans ce dossier, des Canadiennes et des Canadiens « déchus » n'ont toujours pas recouvré leur citoyenneté.
- Adopteront les recommandations formulées par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration et procéderont immédiatement à la création d'un programme permettant aux objecteurs de conscience qui refusent le service militaire ou qui ont quitté l'armée pour ne pas participer à une guerre non approuvée par les Nations Unies de demander le statut de résident permanent et de demeurer au Canada.

- Abrogeront la loi qui impose une peine d'emprisonnement de façon rétroactive et qui cible les réfugiés qui arrivent par bateau.
- Renverseront les politiques du gouvernement Harper qui visent à empêcher la réunification des familles.

4.10.4 Droits des gais, lesbiennes, bisexuels et transgenres (GLBT)

Les Canadiennes et les Canadiens croient à l'absence de discrimination. Cela suppose que les gens ont le droit de vivre leur vie sans être victimes de discrimination en raison de leur race, de leur couleur, de leur religion, de leur origine ethnique, de leurs convictions politiques ou de leur orientation sexuelle. Une majorité de Canadiennes et de Canadiens sont d'accord avec le fait que le Canada ait été l'un des premiers pays à sanctionner le mariage entre personnes de même sexe. La Charte canadienne des droits et libertés et la législation actuelle interdisent la discrimination. Toutefois, nous devons demeurer vigilants pour veiller à ce que ces lois soient respectées dans la pratique et dans la prestation de services.

En 1996, le Parti vert du Canada devenait le premier parti politique fédéral à soutenir officiellement l'inclusion des couples homosexuels dans le mariage civil, et nous sommes ravis de constater que cette question est aujourd'hui réglée. Toutefois, les préjudices et la discrimination sont encore beaucoup trop présents dans la société, et les transgenres sont rarement considérés lors de la formulation des lois et des politiques.

Nous envisageons un monde libre de toute discrimination en raison de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et de l'expression de genre, un monde dans lequel toutes les différences sont acceptées, voire même célébrées.

Les députés verts :

- Amenderont la Loi canadienne sur les droits de la personne pour inclure de façon explicite l'identité de genre et l'expression de genre comme droits reconnus par la Loi.
- Amenderont le Code criminel pour inclure l'identité de genre et l'expression de genre dans les dispositions à l'égard des sentences pour crimes haineux et propagande haineuse.
- Révoqueront l'article 159 du Code criminel.
- Soutiendront des mesures de sensibilisation du public pour mettre fin aux préjudices et à la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre.
- Mettront fin au harcèlement des librairies et autres entreprises GLBT par les douaniers.

- Veilleront à ce que le Canada fasse campagne à l'échelle internationale pour mettre fin à la discrimination et à la violence sanctionnée par l'État contre les GLBT.

4.10.5 Politique autochtone

L'exception notoire à tout ce que le Canada peut avoir de merveilleux à offrir réside dans l'inégalité profonde de la vie sur les réserves des Premières nations comparativement à la vie des Autochtones vivant hors réserve, en milieu urbain, dans l'ensemble du Canada. Une eau potable impropre à la consommation, de sérieux problèmes de santé allant du diabète à la tuberculose, en passant par la toxicomanie et le suicide, des parcs de logement où règnent des taux de pauvreté inacceptables, des taux de chômage élevés – une série de dossiers qui tournent en dérision les progrès réalisés ailleurs pour maintenir notre « filet de sécurité sociale ».

Les Canadiennes et les Canadiens préfèrent oublier que l'Afrique du Sud des blancs a fondé l'apartheid sur la politique autochtone du Canada. Tandis que nous, les non-autochtones, vivons en déni des violations des droits de la personne perpétrées chez nous, les Autochtones, les Premières nations, les Métis et les Inuit savent que la prise en charge fondamentale par les puissances coloniales depuis l'arrivée des premiers Européens dans ce qui allait devenir le Canada a toujours été une politique d'assimilation.

À l'insu de la plupart des Canadiennes et des Canadiens non autochtones, et même de certains membres des Premières nations, la renonciation complète au titre autochtone constitue une condition du règlement des revendications territoriales. En fait, il s'agit d'un droit inhérent des peuples indigènes, et son extinction contrevient au droit international en matière de droits de la personne. De nombreuses commissions sur les droits de la personne au sein des Nations Unies ont souvent critiqué le traitement et les lois du Canada à l'égard des peuples autochtones de son territoire.

Finalement, en novembre 2010, après des années de tergiversations, le gouvernement du Canada a discrètement signé la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ce retard est inadmissible et embarrassant. Il faut maintenant agir.

Le gouvernement des verts prendra des mesures rapides pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous rétablirons aussi l'investissement de 5,1 milliards de dollars et les dispositions spécifiques de l'Accord de Kelowna. Une des principales particularités de l'Accord de Kelowna, conclu entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les Premières nations du Canada, est la création de « conditions de référence ».

Les conditions de référence sont essentielles à l'évaluation des niveaux de santé et de bien-être des Autochtones.

Les dossiers qui touchent les Autochtones du Canada sont complexes et ne peuvent être examinés sans une connaissance approfondie de la violence virulente qui régna pendant toutes ces générations d'occupation et d'affronts à la culture et aux valeurs traditionnelles autochtones. Le triste héritage des pensionnats autochtones demeure un facteur en ce qui a trait aux soins en santé mentale et au soutien psychologique à offrir. Personne ne devrait se contenter des politiques inefficaces de la Loi sur les Indiens et de la bureaucratie monstre qu'est le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) et des sommes faramineuses versées aux avocats et aux « experts » pendant l'interminable processus de revendications globales.

Il faut procéder à des changements fondamentaux. Ces changements doivent commencer par la dignité pour tous les peuples autochtones – le respect et la fin des politiques d'assimilation ainsi que des investissements au niveau de la santé et de l'éducation dans les réserves et hors réserve. Des spécialistes de la santé et des spécialistes du comportement doivent être formés au sein des collectivités pour déterminer la meilleure approche de soutien afin de traiter et de prévenir le syndrome d'alcoolisation fœtale chez les enfants. Il faut mettre les bouchées doubles pour ajouter des programmes de mentorat des jeunes par les aînés. Les possibilités d'emploi dans les industries primaires en territoire autochtone seront favorisées. Les territoires de piégeage seront protégés. Nous lutterons pour la survie de la chasse traditionnelle inuite, largement menacée par les répercussions de la crise climatique. Le Parti vert veillera à ce que les gouvernements et les entreprises respectent la décision Sparrow qui confirme les droits des Premières Nations notamment le droit de pêche et le droit d'être consultés sur les décisions concernant leurs ressources et leur avenir. La décision de la Cour suprême de juin 2014 dans l'affaire T'sicoltin pave la voie à la reconnaissance du titre ancestral. La nature intergénérationnelle et communautaire du titre doit être respectée.

Nous devons travailler ensemble pour nous assurer qu'aucune autre collectivité ne vient rejoindre les rangs du catéchisme de la honte au Canada : Oka, Ipperwash, Gustafson Lake, Sutikalh, Sun Peaks, Cheam et Caledonia. Jamais plus. Notre changement d'attitude amènera de véritables dialogues et des négociations de nation à nation. Il aboutira à un juste accommodement des aspirations des Autochtones et un partage équitable des ressources naturelles du Canada. Il permettra la pleine reconnaissance des contributions culturelles, politiques et économiques des Autochtones, des Premières nations, des Inuits et des Métis du Canada et mettra fin à une ère de préjudices.

Les députés verts :

- Honoreront la responsabilité fiduciaire du Canada et les droits des Autochtones, les droits issus de traités et les autres droits des peuples autochtones, y compris leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.

- Créeront, en collaboration avec les peuples autochtones, une loi sur le Tribunal des traités et des terres autochtones, qui créerait un organe indépendant chargé d'entendre des revendications particulières, de veiller à ce que les négociations de traités soient menées et financées de façon équitable et de protéger les intérêts des parties intéressées pendant les négociations en veillant à ce que le règlement des revendications n'abolisse pas les droits ancestraux.
- Mettront en œuvre sans délai les accords de revendications territoriales déjà négociés, mais bloqués faute de fonds, notamment les accords conclus avec les Premières nations dans les territoires.
- Examineront les politiques fédérales actuelles sur l'autonomie gouvernementale, en consultation avec les représentants autochtones, pour s'assurer qu'elle permet d'atteindre les objectifs des peuples autochtones.
- Veilleront à ce que les négociations liées aux traités et à l'autonomie gouvernementale ne soient pas conditionnelles à la renonciation complète au titre autochtone, mais à la réconciliation des droits et du titre, et que les négociations reconnaissent la diversité de l'autonomie gouvernementale traditionnelle.
- Assureront la mise en œuvre complète des recommandations du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (1996), accédant ainsi à de véritables négociations de nation à nation sur un large éventail de questions juridiques et de revendications territoriales non résolues.
- Veilleront à ce que le Canada appuie et mette en œuvre la Déclaration des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones.
- Lanceront une enquête complète sur les femmes autochtones disparues ou assassinées.
- Soutiendront le rétablissement de l'investissement de 5,1 milliards de dollars de l'Accord de Kelowna conclu en 2005 entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les Premières nations du Canada, qui comprend une clause conditionnelle destinée à empêcher que les programmes consécutifs n'entraînent d'autres violations des droits des Autochtones et des droits issus de traités.
- S'assureront que chaque enfant des Premières Nations, métis et inuit a accès à une éducation de qualité en fonction des priorités culturelles, politiques et sociales des gouvernements des Premières Nations, métis et inuit à la suite de consultations efficaces.
- Accroîtront l'accès à l'éducation des Premières Nations en éliminant le plafonnement des fonds de 2 pour cent et en offrant un financement complet pour éliminer le retard des programmes (424 $ millions).
- Veilleront à ce que les gouvernements et les sociétés respectent la décision Sparrow (qui reconnaît aux Autochtones le droit de pêcher) et la décision Haida (qui leur reconnaît le droit non seulement d'être consultés, mais d'être accommodés dans le cadre de décisions pouvant avoir des répercussions sur leurs ressources et leur avenir) et la décision Tsilhqot'in.
- Négocieront et légifèreront les droits primaires tels que les droits de chasse, de pêche, de piégeage et de coupe consentis aux peuples autochtones sur leurs

territoires traditionnels, notamment sur des terres relevant de la compétence fédérale, assujetties aux normes en matière de récolte durable.
- Respecteront les traités de Douglas du sud de l'île de Vancouver.
- Lanceront et maintiendront de nouveaux processus axés sur les priorités et les droits légaux des peuples autochtones afin d'arrêter des mesures provisoires, avant le règlement des traités, et d'aborder les questions de gouvernance, de partage juste et équitable des terres et des ressources, d'incohérences législatives, d'injustices politiques et de réconciliation, et si tel est le souhait des Premières nations, l'élimination progressive de la Loi sur les Indiens.
- Feront la promotion de la culture et de l'histoire autochtones comme l'un des fondements de l'identité canadienne.
- Soutiendront le développement de programmes d'enseignement pour les Autochtones propres à leur langue et à leur culture.
- Faciliteront la prestation de services de santé, d'éducation ou autres d'une manière qui intègre les pratiques traditionnelles et tient compte du rôle des familles élargies et des aînés.
- Formeront des groupes de travail pour aborder le traitement des Autochtones au sein du système juridique canadien, et se pencheront sur la disparition de femmes autochtones.
- Par le biais de consultations avec les organisations autochtones chargées de défendre les femmes autochtones, veilleront à protéger les droits des femmes inuites, métis et des Premières nations.

4.10.6 Protection de la recherche de l'excellence en enseignement postsecondaire

Les frais de scolarité augmentent et, parallèlement, les dettes étudiantes également, mettant ainsi l'éducation hors de portée pour bon nombre de Canadiennes et de Canadiens. Les droits de scolarité dans les universités canadiennes ont augmenté en moyenne de 21 pour cent depuis 2009. À la fin de ses études universitaires, un étudiant sur trois a une lourde dette de plus de 20 000 $. Le principal obstacle à l'accès à l'éducation postsecondaire, aussi bien sur le plan académique que celui de la formation dans les métiers, est le prix.

Tandis que l'éducation relève essentiellement de la compétence des provinces, le gouvernement fédéral peut, par le biais de paiements de transfert réservés à l'éducation, fournir du financement pour permettre aux établissements d'enseignement postsecondaire de créer de nouvelles places pour les étudiantes et les étudiants et offrir des bourses d'études axées sur les besoins, afin que toute personne admissible puisse s'inscrire sans que des préoccupations d'ordre financier lui fassent obstacle. Cela est facilement réalisable par le truchement de payements de transfert.

Les verts estiment que l'accès universel à l'éducation ou à la formation postsecondaire abordable pour toute personne qualifiée est un droit fondamental. L'élimination des obstacles financiers à l'accès à l'éducation sera l'une de nos priorités. Les retombées sociales liées aux investissements du gouvernement dans l'éducation sont non négligeables puisque c'est la clé de l'équité en termes de possibilités, de croissance et d'enrichissement personnel, de prise de décision et de débat démocratique informés, de mobilité sociale et de recherche et développement essentiels à la lutte contre les changements climatiques et une foule d'autres enjeux. L'éducation est la clé d'une économie dynamique et d'une société prospère.

Faire des retenues sur les revenus des étudiants est une politique injuste. Sur les revenus des étudiants de plus de 100 $ par semaine, chaque dollar en plus sera déduit du Programme de prêts aux étudiants dans l'évaluation des revenus durant les études.

L'économie mondiale est très touchée par des crises comme le vieillissement des populations et les changements climatiques, qui mettent beaucoup de pression sur le niveau de vie des nations industrialisées. Le Canada peut relever ces défis. Pour être en mesure de le faire, nous aurons besoin de la main d'œuvre ayant bénéficié de la meilleure éducation et de la meilleure formation possible. L'éducation postsecondaire est un élément essentiel pour réussir cette transition et, à ce titre, doit être considérée comme l'une de nos plus importantes politiques sociales. Les verts sont déterminés à apporter des améliorations innovatrices et rentables à notre système d'enseignement supérieur.

Nous amorçons la transition dans une société axée sur l'information. C'est une bonne chose, puisque l'économie verte et la société verte s'appuient sur la recherche, l'information et l'innovation. De toute évidence, cette transition est une nécessité. Pour réussir cette transition, nous avons besoin d'un système d'éducation postsecondaire vigoureux qui s'articule autour des principes d'accessibilité, d'abordabilité, de qualité, de reddition de compte, de facilité au niveau du partage de l'information et d'innovation verte.

Les députés verts mettront tout en œuvre pour s'assurer que l'enseignement postsecondaire s'appuie sur les principes suivants grâce à l'application de politiques réalistes et efficaces :

- Qualité et excellence
- Accessibilité basée sur l'égalité, le mérite et la volonté
- Abordabilité pour les étudiantes et les étudiants
- Reddition de compte de l'utilisation des fonds
- Partage de l'information encouragé
- Innovation verte.

De plus, les députés verts :

- Augmenteront les transferts fédéraux aux provinces destinés et liés à l'éducation postsecondaire.
- Augmenteront les bourses fédérales destinées aux étudiants de 25 pour cent (173 $ millions).
- Élimineront la mesure du montant du revenu en cours d'études du Programme canadien de prêts aux étudiants.
- Élargiront l'accès aux bourses aux étudiants universitaires de 2e et 3e cycles au coût de 31 $ millions.
- Accroîtront l'accès à l'éducation des Premières Nations en éliminant le plafonnement des fonds de 2 pour cent et en finançant complètement le retard des programmes (424 $ millions).
- Créer un programme de recherche fédéral axé sur la compréhension et la réduction des obstacles à l'éducation postsecondaire en l'absence du Programme de recherche du millénaire.
- Collaborer avec les provinces et les territoires afin de soutenir des programmes d'éducation permanente en vue d'amener les Canadiennes et les Canadiens plus âgés à obtenir une éducation postsecondaire pour acquérir de nouvelles connaissances et de nouvelles compétences.
- Augmenter les fonds destinés à l'établissement d'un programme national de prêts et de bourses d'études axé sur les besoins.
- Travailleront à éliminer la dette étudiante en tant qu'objectif national.
- Investir dans des programmes d'intervention précoce par le biais de partenariats avec d'autres gouvernements et en octroyant du financement additionnel sous forme d'aide financière non remboursable ciblant certains étudiants ainsi que pour le soutien académique, le mentorat et les programmes de portes ouvertes dans les universités en accordant une attention particulière aux étudiants et aux collectivités à faible revenu, de première génération académique et autochtones.
- Abandonner les crédits à incidence fiscale et le régime enregistré d'épargne-étude (REEE), des moyens chers et régressifs de financer un système d'enseignement postsecondaire abordable.
- Accorder un prêt garanti à toutes les étudiantes et à tous les étudiants jusqu'à concurrence de leurs frais de scolarité, sans égard au revenu parental.
- Réduire les taux d'intérêt pour les aligner sur le taux préférentiel et prolonger le délai accordé pour rembourser la dette étudiante.
- Prolonger la période de grâce pour le remboursement de la dette à deux ans après l'obtention du diplôme, sans appliquer d'intérêts.
- Créer un comité étudiant pour le financement des études où au moins la moitié des membres ont une dette étudiante, avec le mandat de créer un système de financement des études qui répond mieux aux besoins des étudiantes et des étudiants du Canada.
- Créer une bourse pour initiative spéciale destinée aux étudiants de troisième cycle dans le besoin dans le cadre du Programme canadien de subventions aux étudiants.
- Veiller à ce que les manuels scolaires et autres lectures scolaires obligatoires soient exonérés de la TPS et d'autres taxes fédérales éventuelles.

- Accroître le financement des conseils fédéraux de recherche de 15 pour cent annuellement pour les quatre prochaines années.
- Soutenir l'enseignement intégré et les programmes de coop avec le rétablissement et l'élargissement du Programme fédéral d'expérience de travail étudiant.
- Créer une banque de données et de statistiques pancanadiennes pour mesurer la qualité et le progrès réalisé en s'inspirant du modèle utilisé par le système d'assurance-maladie.
- Investir dans des bourses de recherche de premier cycle par le truchement de conseils de recherche fédéraux afin de soutenir l'innovation et d'accroître la capacité de recherche.
- Affecter des fonds aux provinces pour les études postsecondaires en dehors du Transfer social canadien.
- Faire en sorte qu'une portion des fonds affectés aux provinces soient une mesure à long terme et prévisible, à condition que les provinces respectent des paramètres de qualité, y compris sur l'augmentation des postes de professeur menant à la permanence et le rapport professeur-étudiant.
- Veiller à ce que la politique protégeant le droit d'auteur permette aux étudiants de mener et d'élaborer des recherches, tout en veillant à assurer la pérennité d'un carrefour d'information vigoureux, les principes de l'utilisation équitable et le respect des droits moraux.
- Mettre l'accent sur le financement des conseils de recherche fédéraux dans le domaine de l'innovation et du design de l'environnement, y compris, mais non de façon limitative, l'énergie renouvelable, la croissance intelligente, la restauration de l'environnement et les stratégies de lutte contre les changements climatiques.
- Soutenir l'élargissement des programmes de formation et de stage pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans certaines industries et assurer le recyclage de la main d'œuvre dans d'autres secteurs.

4.11 À la poursuite de la justice

4.11.1 Véritable justice, vraie sécurité

L'important, ce sont nos collectivités. La vision du Parti vert pour l'avenir du Canada repose sur la sécurité, la vigueur et le dynamisme de nos collectivités; nous envisageons un Canada où il incombe à toutes les citoyennes et à tous les citoyens de veiller au respect de chacun des membres de la collectivité.

Nous souscrivons pleinement au principe de gouvernance responsable comme moyen de protéger notre pays et les Canadiennes et les Canadiens. Cet engagement sous-tend notre approche de la prévention du crime, de l'application de la justice, de la réduction des taux de récidive, de la protection des frontières canadiennes et de la lutte contre le terrorisme.

Le Parti vert est aussi un parti pratique. Dans toutes nos politiques, nous cherchons à éviter les grandes envolées oratoires et la partisanerie, afin de concentrer nos efforts sur les enjeux importants. Nous adoptons cette même approche pragmatique et raisonnable face aux questions de justice criminelle toujours délicates.

Le Canada n'est pas en pleine vague de criminalité.

En fait, les crimes violents sont en baisse. Malgré ce fait, le gouvernement Harper a imposé l'adoption d'une série de lois jugées nécessaires pour assurer « l'ordre public ». La rhétorique vise à accroître la peur de la population à propos des crimes violents.

Ces lois, adoptées tout d'abord par le Projet de loi omnibus sur le crime C-10 en 2011 et par la suite par une série de changements plus ciblés présentés comme des projets de loi d'initiative parlementaire par des députés conservateurs, ont entraîné un bouleversement des lois du droit pénal canadien. Le Canada adhère maintenant à l'approche des « peines minimales obligatoires » anciennement suivie par des États comme le Texas qui l'ont depuis abandonnée.

Les conséquences de ces changements se font sentir au niveau provincial où on observe des coûts en hausse et des prisons surpeuplées, qui mènent à des politiques dépassées comme la double occupation des cellules.

Les verts appuient les investissements bien ciblés pour favoriser la réduction du crime avec de meilleurs programmes d'activités pour la jeunesse et d'éducation à la petite enfance.

Malgré le fait que le taux de criminalité est en baisse, nous aimerions tous nous sentir en sécurité dans nos rues et dans nos maisons.

Notre système de justice criminelle est loin d'être parfait. Bon nombre de Canadiennes et de Canadiens ne voient pas le rapport entre la gravité du crime, la durée des sentences d'emprisonnement et l'accès à la liberté conditionnelle. Bon nombre de Canadiennes et de Canadiens sont en faveur d'objectifs à caractère réparateur qui favorisent le développement d'un sens de la responsabilité chez le contrevenant et font en sorte que la victime du crime bénéficie des pratiques de justice réparatrice. Enfin, bon nombre de Canadiennes et de Canadiens estiment que les contrevenants sont rarement responsables de leurs actes devant la collectivité après leur remise en liberté.

Le Parti vert relèvera ces défis. Nous nous assurerons que ceux et celles qui enfreignent la loi sont tenus responsables et que les besoins des victimes sont reconnus.

Nous envisageons un système juridique efficace et équitable, en harmonie avec les collectivités, simple et transparent, rapide et efficace, qui permettra également de préserver les engagements traditionnels des Canadiennes et des Canadiens envers la justice et la règle de droit.

En effet, il est vrai que le Parti vert fait de la politique différemment. Cela signifie notamment que nous cherchons à nous attaquer aux causes profondes des problèmes qui affectent notre société et à adopter une approche plus intégrée à l'égard des interventions gouvernementales. Par exemple, les verts pourraient parler des soins de santé, du logement abordable et de l'éducation lorsqu'il sera question de criminalité. Nous cherchons toujours à nous attaquer à la racine d'un problème.

Les verts ont conscience que la véritable justice et la vraie sécurité sont étroitement liées à notre contexte socioculturel. Nous sommes déterminés à aborder les causes profondes de la criminalité comme la pauvreté, le racisme et les inégalités tout en veillant à ce que les contrevenants reçoivent un traitement juste et se voient infliger les peines appropriées. Nous sommes d'avis qu'un gouvernement responsable doit avoir une vue d'ensemble et des politiques bien intégrées qui permettent de lutter réellement contre la criminalité et de protéger réellement nos collectivités.

Le Parti vert défend une série de mesures pratiques et intégrées qui feront du Canada un endroit plus sécuritaire pour élever nos enfants, pour apporter une contribution positive à notre collectivité et pour être productif sur le marché du travail.

Le premier argument pour la réduction de la criminalité est d'empêcher nos jeunes de se tourner vers la criminalité. Les programmes qui favorisent l'allègement de la pauvreté, la légalisation de la marijuana, la création de programmes pour favoriser l'activité physique et le sport ainsi que les investissements dans la santé communautaire – auront tous des retombées importantes pour la lutte contre la criminalité.

Un crime aura franchi le seuil de tolérance sociale lorsque l'auteur du crime aura fait usage de violence. Les délinquants violents devront subir des conséquences beaucoup plus graves, et ce, à toutes les étapes du processus judiciaire – remise en liberté sous caution, détermination de la peine et libération conditionnelle. D'autre part, le Parti vert a toujours souligné les coûts sociaux et financiers élevés de l'incarcération, s'est opposé à des peines d'emprisonnement à terme fixe et a appuyé les occasions pour favoriser le sens de la responsabilité chez le contrevenant en dehors du système carcéral.

Les députés verts :

- Abrogeront toutes les lois sur la criminalité de l'époque de Stephen Harper qui créent des peines minimales obligatoires.

- Examineront la Loi sur les jeunes contrevenants pour faire en sorte qu'elle ne favorise pas la criminalité chez les jeunes, tout en lui conservant son principe de base, afin que les jeunes ne soient pas traités comme des criminels endurcis.
- Réviseront les lois en vue d'alourdir les peines pour violence familiale et assureront la protection des victimes et des survivants de la violence familiale.
- Amélioreront la Charte des droits des victimes pour inclure les dispositions de la Loi de Marsy votée par l'État de Californie (garantie aux victimes d'être informées adéquatement sur tous leurs droits).
- Veilleront à offrir des ressources constructives et appropriées aux collectivités qui souhaitent avoir recours à la justice réparatrice et à la guérison communautaire, qui permettent aux auteurs de méfaits de faire réparation aux victimes de leurs méfaits, à eux-mêmes et à leur collectivité.
- S'opposeront à toute tentative de privatisation des prisons au Canada.
- Consacreront des ressources aux experts de la criminalité informatique, qui luttent contre l'exploitation sexuelle en ligne des enfants, qu'il s'agisse de pornographie ou de leurre par Internet; la GRC doit disposer des ressources et des outils adéquats pour mener une lutte nationale contre ce fléau. Les lois adoptées sous la gouverne de Stephen Harper ne donnent pas d'outils et empiètent sur le droit à la protection de la vie privée des Canadiennes et Canadiens respectueux de la loi.
- Veilleront à ce que les détenus aient accès à l'éducation et à des possibilités d'emploi satisfaisantes pour leur permettre de payer au moins une partie des coûts liés à leur crime et à leur séjour en prison et pour se préparer à réintégrer la société lors de leur remise en liberté. Rétabliront, dans la mesure du possible, le système des prisons agricoles.
- Fourniront un encadrement pour aider les juges à prendre leurs décisions sur le cautionnement et ainsi éviter la remise en liberté d'auteurs présumés de crimes avec violence lorsqu'il y a risque de récidive. Les personnes qui fournissent le cautionnement devront être tenues responsables en cas de non-comparution. La garantie offerte comme cautionnement sera confisquée.
- Rétabliront le mérite comme critère de sélection des juges, et assureront leur sélection par des comités de révision équilibrés, où aucun point de vue politique ou idéologique ne domine.

4.11.2 Protéger les droits des travailleuses et travailleurs du sexe

La décision historique de la Cour suprême du Canada en décembre 2013 dans l'affaire Bedford statuait que la loi canadienne sur la prostitution enfreignait la Charte des droits des travailleuses et travailleurs du sexe. L'horreur des meurtres en série dans les rues de Vancouver, avec des indices qui auraient dû pousser les autorités policières à ouvrir des enquêtes des années auparavant et qui ont mené

à la ferme porcine de Robert Pickton, a sensibilisé de nombreux Canadiens et Canadiennes à la gravité du problème.

Les lois canadiennes ont caché les travailleuses du sexe. La prostitution n'était pas illégale, mais vivre des fruits de la prostitution l'était. Cette étrange formule faisait en sorte qu'il était illégal d'avoir des mesures de contrôle des clients par l'entremise de pair, de faire l'objet de mesures de sécurité ou d'exploiter une maison de prostitution sécuritaire qui protège la santé. La Cour suprême a statué que les lois actuelles privaient les travailleuses et travailleurs du sexe du droit à la sécurité, et a donné au Parlement une année pour trouver une solution avant d'invalider les lois actuelles pour mettre fin au statu quo.

La lutte aux stupéfiants est un échec; les lois actuelles qui touchent la prostitution et celles proposées par les conservateurs seront aussi des échecs. Bien que le Parti vert ne fasse pas la promotion de la prostitution, nous voulons trouver une solution qui soit convenable.

De trop nombreuses femmes et de trop nombreux hommes sont engagés dans le commerce du sexe par l'entremise de la traite de personnes. Nous échouons aussi systématiquement à aider les personnes les plus marginales de notre société qui sont entraînées dans le commerce du sexe en raison de la pauvreté. Débattre de la prostitution et de la traite de personnes ne fait qu'ajouter de la confusion à deux dossiers différents. La traite des personnes est déjà illégale. Trouver et libérer les personnes tenues captives dans des conditions de servitude dans des ateliers clandestins ou par des proxénètes est une priorité. Plus de ressources sont nécessaires.

Rendre la prostitution illégale n'aidera pas à trouver et à protéger les victimes de la traite des personnes.

Un revenu de base, comme nous le proposons dans notre programme d'élimination de la pauvreté, fournirait une option économique à ceux qui sont entraînés dans le commerce du sexe. Nous reconnaissons que certaines personnes choisissent, en l'absence de coercition ou de désavantage, d'être des travailleuses ou travailleurs du sexe. La raison invoquée : la prostitution est le plus vieux métier du monde. Enrayer la prostitution avec des lois plus sévères nous mènera donc tout droit au désastre. De telles lois ne passeraient pas non plus le test de la Cour suprême.

Forcer les travailleuses et travailleurs du sexe à se cacher encore plus n'est pas une solution.

Nous devons entamer une réforme judiciaire au Canada en mettant l'accent sur la réduction des méfaits. Nous pourrions en apprendre beaucoup - ce que nous devrions faire et ce que nous ne devrions pas faire - de pays qui ont décriminalisé la prostitution pour améliorer la sécurité des travailleuses et des travailleurs du sexe.

Le Parti vert milite pour une réforme du Code criminel qui éliminerait les sanctions pénales et mettrait en place une réglementation pour une prostitution légale entre adultes consentants.

Les députés verts :

- Abrogeront le projet de loi C-36 (appelé Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation) et adopteront une loi sensée à l'image du modèle de la Nouvelle-Zélande.
- Protégeront les droits des travailleuses et travailleurs du sexe et assureront leur sécurité.
- Renforceront la lutte contre la traite des personnes.
- Fourniront des investissements accrus dans les services d'aide aux toxicomanes.
- Fourniront du financement beaucoup plus généreux dans les services sociaux pour aider les personnes entraînées dans la prostitution en raison de la pauvreté ou de la toxicomanie.
- Fourniront des services améliorés de counseling et d'éducation pour aider les personnes prisonnières du commerce du sexe en raison de la pauvreté ou de problèmes de toxicomanie.
- Fourniront de l'aide financière aux travailleuses et travailleurs du sexe qui veulent se trouver un autre type d'emploi.

4.11.3 Réforme de la Loi sur le divorce

De nombreux couples canadiens ont vécu la rupture d'un mariage ou d'une relation. Pour ceux dont le divorce ou les disputes liées à la garde des enfants ont été réglés par les tribunaux, des années d'amertume et de tristesse peuvent s'ensuivre. Les parents qui n'obtiennent pas la garde ont de plus en plus de difficulté à réussir à passer du temps de qualité avec leurs enfants. Les grands-parents peuvent également être mis à l'écart.

Dans de telles circonstances, il n'y a jamais de gagnant. En outre, les enfants sont les principales victimes.

Près de la moitié des mariages se soldent par un divorce et un taux encore plus élevé d'unions libres connaissent le même sort. Tandis que l'intention initiale du « divorce sans égard aux torts » introduit en 1985 était bonne en voulant simplifier le divorce et le rendre accessible également aux femmes et aux hommes, un quart de siècle plus tard, toutes les Canadiennes et tous les Canadiens sont aujourd'hui très familiers avec les nombreuses lacunes mises en exergue par les conséquences involontaires d'un divorce unilatéral, soit parce qu'ils ont vécu l'expérience, soit parce c'est arrivé à des amis ou à des membres de leur famille.

Le système du Tribunal de la famille est devenu dysfonctionnel et arbitraire : les enfants sont généralement isolés d'un parent et des grands-parents; au moins un parent déclare faillite dans 50 pour cent des cas de divorce; les pensions alimentaires pour enfants peuvent facilement se muer en une forme à peine déguisée d'entretien d'un conjoint; les fausses allégations et le parjure sont le lot quotidien; les ordonnances d'accès des tribunaux sont souvent ignorées ou passées outre en déménageant dans un autre territoire; les coûts légaux consument souvent les actifs d'une famille en instance de divorce; les parents qui manquent à leurs obligations financières – dont certains qui sont malades, sans emploi ou en dessous du seuil de pauvreté – font l'objet de mesures contre-productives comme la suspension de leur permis de conduire ou de leur passeport ou sont confinés à une « prison de débiteurs »; l'aide juridique est souvent hors de portée pour de nombreuses questions familiales, dont certaines sont fondamentales. La résolution de cette problématique est rendue encore plus complexe par le partage des responsabilités entre les administrations provinciales et fédérale en ce qui a trait à de nombreux aspects d'une séparation ou d'un divorce.

Le tissu social du Canada et son avenir sont sans cesse érodés par un système bancal et inutilement intrusif, dont les conséquences sont ressenties sur plusieurs générations.

Une société où l'éclatement d'une famille ne mène pas indubitablement à la souffrance des enfants, des grands-parents et des ex-conjoints et à l'encombrement de nos tribunaux. Nous mettrons tout en œuvre pour rétablir l'équilibre du système de tribunaux de la famille en le rendant moins accusatoire et en plaçant la préservation de saines relations au cœur du système.

Le Parti vert réitère son appui à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Comme pour tout élément qui perturbe le cours normal de la vie, l'État a une obligation positive envers les parties, soit en les aidant à franchir l'étape de la dissolution.

La dissolution regrettable d'une unité familiale doit être administrée en encourant le moins de frais possible et le plus rapidement possible, en plaçant un maximum de responsabilité sur les parties qui se séparent et ayant peu ou pas recours aux tribunaux. Le rôle de l'État consiste à faciliter le processus.

Les verts croient que deux principes peuvent être appliqués conjointement. Les intérêts supérieurs de l'enfant doivent être le fondement premier. Les intérêts de l'enfant sont toujours mieux servis par l'engagement maximal et continu des deux parents, et la présomption réfutable selon laquelle le partage égal des responsabilités entre les deux parents constitue le point de départ des délibérations judiciaires. En plus du partage des responsabilités parentales et des obligations envers un enfant, les partenaires doivent être libres d'arranger leurs

propres relations en vertu du droit privé et, suite à la dissolution de leur union, laissés libres de mener leur vie à moins d'avoir préalablement convenu d'autres dispositions.

Pour éviter que les enfants soient traités comme un butin de guerre, les verts sont d'avis qu'il faut revoir la Loi sur le divorce. Les dispositions de la loi sur la famille de la Colombie-Britannique sont un modèle valable. Nous entreprendrons une consultation auprès des Canadiennes et des Canadiens, de la collectivité juridique, des thérapeutes pour familles et d'autres spécialistes afin de trouver des solutions pour réduire, voire éliminer, la nature accusatoire du droit de la famille.

4.11.4 La lutte contre le crime organisé et la criminalité en col blanc

Le Canada a la fâcheuse réputation d'être un refuge pour la criminalité en col blanc – les criminels à cravate. Il semblerait que notre système juridique comporte deux niveaux permet, qui permet aux gens les plus fortunés de l'utiliser à leur avantage. Les défis liés à la lutte contre les crimes économiques sont nombreux et nécessitent un leadership clair des plus hautes sphères du gouvernement fédéral ainsi que la prise de mesures concrètes qui produisent des résultats tangibles.

Les crimes économiques sont loin d'être sans victime. En réalité, ce genre de crimes porte atteinte à la propriété publique et nuit à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens. Des mesures de répression concrètes visant à protéger nos investissements et nos entreprises nous permettront non seulement de gagner la confiance des investisseurs, mais également de disposer des recettes nécessaires pour appuyer nos programmes sociaux. La fraude fiscale prive le secteur public de ressources précieuses et aucun gouvernement responsable ne peut tolérer ce genre de crime.

Les enquêtes sur les crimes économiques sont souvent très complexes et nécessitent des équipes juridiques spécialisées et des systèmes de gestion de l'information hautement perfectionnés. Les procureurs fédéraux doivent disposer de ressources adéquates pour constituer des équipes juridiques en mesure de diriger des poursuites efficaces et en temps opportun contre ces fraudeurs commerciaux. Après tout, le légendaire Al Capone a été écroué non pas pour ses liens avec des crimes violents, mais pour fraude fiscale. Ainsi, en dotant nos enquêteurs et nos procureurs des outils nécessaires pour remonter les filières et arrêter les criminels à cravate, nous contribuerons du même coup à lutter contre le crime organisé.

Les députés verts :

- Mettront tout en œuvre pour créer un service canadien de la criminalité liée aux valeurs mobilières au sein de la GRC, afin de mieux protéger les fonds de retraite et l'épargne-retraite personnelle des Canadiennes et des Canadiens. Pour être efficace, ce service devra demeurer indépendant des organismes de réglementation des valeurs mobilières et du commerce des valeurs mobilières.
- S'assureront que les lois accordent une plus grande souplesse relativement aux assignations à témoigner, de façon à ce que les témoins soient tenus de faire une déclaration sous serment dans le cours d'une enquête sur un crime économique.
- Instaureront des mesures législatives prévoyant des peines plus sévères et la pleine restitution pour les crimes économiques; il est important que les peines imposées soient en rapport direct avec la gravité des crimes commis.
- Favoriseront l'accès à l'information ayant trait au mode de vie, comme les dossiers d'impôt, des personnes soupçonnées d'avoir des liens au crime organisé. Nous devons améliorer les outils dont nous disposons à l'heure actuelle pour mieux réprimer les crimes économiques et les crimes liés aux gangs.
- Fourniront aux procureurs fédéraux les ressources adéquates pour constituer des équipes juridiques en mesure de diriger des poursuites efficaces et en temps opportun contre les criminels à cravate.

4.11.5 Antiterrorisme et sécurité à la frontière

La sûreté publique figure parmi les obligations fondamentales d'un gouvernement. Le Parti vert accorde une importance capitale à la sécurité de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens, et demeure vigilant dans son opposition à ceux et celles qui voudraient menacer la sécurité de nos collectivités. Cependant, nous sommes du même avis que la majorité des Canadiennes et des Canadiens – la véritable sécurité repose sur la bonne gouvernance et l'administration de procédures justes et équitables, selon les principes de la primauté du droit.

Les verts considèrent le terrorisme comme une infraction particulièrement grave et un acte politique agressif et illégitime. Un gouvernement responsable devra travailler assidûment pour identifier et poursuivre ces criminels ainsi que prévenir les actes de terrorisme en s'attaquant aux causes profondes de ce genre de crimes. Pour ce faire, il faudra concentrer nos efforts sur l'aide humanitaire destinée aux organisations locales et internationales qui œuvrent pour la résolution des conflits, la protection des cultures locales et des pratiques durables, et la mise en place d'institutions démocratiques dynamiques.

La sécurité des Canadiennes et des Canadiens dépend de l'efficacité de nos lois antiterroristes et en matière de sécurité nationale. Le Parti vert est déterminé à faire en sorte que nos organismes de renseignement et d'application de la loi

disposent des ressources et du leadership politique adéquats pour mener une lutte efficace contre ce type de criminalité.

Le Parti vert veut mettre en place des procédures de sécurité fondées sur des normes rigoureuses en matière d'équité procédurale qui permettent à tous les prévenus de présenter une défense bien étayée. Un gouvernement responsable ne sacrifiera pas les droits civils au nom de la sécurité; cela engendrerait seulement davantage d'injustice et d'insécurité. Nos politiques en matière de sécurité doivent respecter les valeurs de notre société, à défaut de quoi elles ne pourraient que saper les fondements de notre société.

Nous sommes conscients également que des centaines de personnes entrent chaque année au Canada illégalement par le biais d'organisations criminelles. Des femmes et de jeunes filles sont introduites clandestinement au pays chaque semaine et vendues à des réseaux de prostitutions dans les villes canadiennes. Bien que des mesures aient été prises ces dernières années pour combattre ce problème en pleine croissance, il reste encore beaucoup à faire. Nous devons signifier clairement que le Canada ne tolérera pas la traite de personnes. Nous devons fournir des ressources adéquates aux services d'application de la loi pour leur permettre de remonter les filières et d'arrêter les auteurs de ces crimes.

Les députés verts :

- Introduiront un plan de sécurité complet en vue de fournir des directives coordonnées à la Gendarmerie royale du Canada (GRC), au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), à la Garde côtière canadienne (GCC) et au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI); pour être efficaces, les mesures de sécurité devront être coordonnées entre les différents ministères et organismes par l'entremise d'organismes d'application de la loi intégrés.
- Fourniront à la SRCS, la GRC et l'ASFC les ressources adéquates pour leur permettre de mener à bien leurs opérations liées à la collecte de renseignements ainsi qu'à l'arrestation et à la poursuite de ceux et celles qui menacent notre pays.
- Veilleront à ce que les personnes détenues en vertu d'un certificat de sécurité aient accès à des services d'aide juridique et soient traduites en justice dans un délai raisonnable. En outre, la détention en vertu d'un certificat de sécurité devra être assujettie à un examen immédiat par un tribunal indépendant et impartial.
- S'assureront que tous les détenus sont traités avec respect en vertu des droits de la personne et qu'ils ne sont pas l'objet de quelque forme de torture que ce soit, c'est-à-dire physique ou mentale, pour quelque raison que ce soit.
- Prendront les mesures nécessaires pour renforcer et faire appliquer la réglementation entourant les pratiques des consultants en immigration.
- Fourniront des ressources pour la collecte de renseignements crédibles, qui permettront de mieux cerner la problématique de la traite de personnes et de l'exploitation sexuelle des femmes qui immigrent au Canada.

- Durciront les peines aux termes du Code criminel pour les personnes reconnues coupables de traite de personnes.
- Promulgueront des lois pour donner aux victimes du terrorisme les pouvoirs de traîner devant les tribunaux canadiens les auteurs d'actes terroristes et ceux qui les soutiennent et de découvrir leurs actifs et ainsi obtenir un dédommagement.
- Mettront en œuvre des programmes efficaces pour empêcher la radicalisation de jeunes Canadiens en identifiant ceux qui sont entraînés vers les mouvements extrémistes et en engageant le dialogue avec les religieux et les communautés où les réseaux terroristes font du recrutement. De meilleurs programmes d'emplois destinés aux jeunes Canadiens et Canadiennes font partie des solutions envisagées.
- Signeront et ratifieront le Traité sur le contrôle des armements pour endiguer l'acheminement d'armes conventionnelles aux organisations terroristes.

4.11.6 La responsabilisation de l'entreprise

La croissance des sociétés multinationales et des chaînes d'approvisionnement mondiales soulève de plus en plus d'inquiétudes quant aux normes du travail, à la protection de l'environnement et au respect des droits de la personne dans les pays en développement. Le grand public prend de plus en plus conscience des répercussions sociales et environnementales des pratiques commerciales, et de plus en plus de gens demandent aux sociétés canadiennes de tenir compte d'un éventail d'intérêts et d'attentes beaucoup plus large.

Les nombreux manquements graves et notoires à l'éthique d'entreprise ont accru la méfiance du public envers les sociétés et ont mis en évidence la nécessité d'améliorer, au sein de celles-ci, la gouvernance, la transparence, la reddition de comptes et les normes déontologiques. L'autoréglementation volontaire suscite de plus en plus de craintes, puisqu'elle ne favorise pas l'instauration de pratiques de gestion responsables et durables. Le gouvernement du Canada a le pouvoir de créer des normes cohérentes et équitables pour veiller à ce que les sociétés canadiennes opèrent de manière responsable.

Les verts conviennent de la nécessité d'une plus grande imputabilité de l'entreprise et dénoncent l'absence de dispositions légales qui autoriseraient des poursuites civiles contre les gros pollueurs au Canada. Il ne fait aucun doute que nos sociétés se doivent d'être plus compétitives et plus responsables, mais notre gouvernement doit également créer le cadre juridique susceptible de concrétiser cette vision. Nous reconnaissons que les Canadiennes et les Canadiens souhaitent éprouver de la fierté pour les sociétés qui les représentent à l'étranger, et nous prendrons des mesures pratiques et équilibrées pour faire en sorte que les sociétés canadiennes sont des chefs de file à l'échelle de la planète.

Les députés verts :

- Adopteront les recommandations formulées par les Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises. Le cadre de référence proposé établirait des normes claires et des obligations pour les sociétés canadiennes de rendre des comptes, en plus de créer un bureau de médiation investi du pouvoir d'enquêter sur diverses plaintes logées par les communautés affectées et de déterminer le niveau de conformité avec les normes établies.
- Travailleront avec les provinces et les territoires pour créer une commission canadienne des valeurs mobilières et mettre en œuvre la Loi sur les valeurs mobilières. Le gouvernement fédéral doit intervenir pour protéger les investisseurs des pratiques commerciales injustes, frauduleuses ou abusives et promouvoir des marchés financiers équitables et vigoureux ainsi que rétablir la confiance des investisseurs.
- Introduiront des dispositions législatives pour s'assurer que les sociétés canadiennes qui œuvrent à l'étranger respectent les mêmes normes environnementales et en matière de droits de la personne que celles qui régissent leurs activités en territoire canadien.
- Interdiront l'intimidation juridique des gens ordinaires en permettant aux sociétés d'intenter des poursuites contre des groupes ou des particuliers uniquement lorsqu'elles ont subi des pertes.
- Élaboreront des lois similaires à la loi états-unienne sur la responsabilité délictuelle autorisant les non-Canadiennes et les non-Canadiens à poursuivre des sociétés canadiennes pour violations graves des droits de la personne, des droits environnementaux et des droits du travail fondamentaux commises à l'étranger.
- Simplifieront les exigences relatives à la divulgation pour les poursuites intentées contre des sociétés commerciales. Quand il est question d'opérations boursières frauduleuses ou d'escroqueries financières complexes, les exigences relatives à la divulgation peuvent porter sur des milliers de documents qui doivent être rassemblés, triés, organisés et copiés afin d'être remis à la partie défenderesse dès le dépôt d'accusations criminelles dans une affaire.
- S'opposeront à l'acquisition des marchés boursiers canadiens comme le Toronto Stock Exchange, par de grandes sociétés dont le siège social est à l'extérieur du Canada.

4.11.7 Accès à la justice

Le Canada semble avoir un système juridique à deux niveaux. La hausse des frais et des complexités des litiges signifie que seuls les plus nantis ont véritablement accès à une représentation juridique dans les cours canadiennes. Les Canadiennes et les Canadiens de la classe moyenne sont marginalisés par les coûts et par la complexité des procédures judiciaires au Canada.

Les verts savent cependant qu'on ne pourra parler de véritable justice au Canada tant et aussi longtemps que la justice ne sera pas universelle. Il faut faire en sorte que les tribunaux soient abordables et accessibles, et que nos lois favorisent la protection de nos précieuses ressources naturelles. Un gouvernement canadien responsable peut changer la donne en adoptant des initiatives novatrices pour faire en sorte que notre système judiciaire soit plus juste et plus équitable.

Les verts estiment que nous, en tant que société libre et démocratique, devons améliorer l'accès à la justice pour les gens du Canada par le truchement d'un ensemble de mesures novatrices. Nous croyons également qu'un gouvernement responsable avantagera les avocats qui offrent des services aux personnes véritablement dans le besoin, au lieu de les entraver.

Les députés verts :

- Amélioreront l'accès à la justice pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens, sans égard à leurs circonstances financières, en collaborant avec les gouvernements des provinces et des territoires pour établir un régime national d'aide juridique complet assorti d'un budget stable et à long terme.
- Simplifieront les affaires relevant exclusivement de la Cour fédérale ou de la Cour de l'impôt (p. ex., la propriété intellectuelle, les appels en matière d'impôt sur le revenu, le RPC, les sinistres d'invalidité). En réduisant le temps passé devant les tribunaux pour les affaires civiles et criminelles, nous ferons économiser de l'argent aux contribuables et contribuerons à éliminer les engorgements et le risque de voir des affaires déboutées en raison de longs délais.
- Augmenteront le financement accordé aux modes extrajudiciaires de règlement des conflits, comme la médiation et le droit collaboratif, dans les tribunaux de la famille et civils dans les cas de ruptures.
- Pour éviter que les enfants soient traités comme un butin de guerre, les verts sont d'avis qu'il faut revoir la Loi sur le divorce. Nous entreprendrons une consultation auprès des Canadiennes et des Canadiens, de la collectivité juridique, des thérapeutes pour familles et d'autres spécialistes afin de trouver des solutions pour réduire, voire éliminer, la nature accusatoire du droit de la famille. Les Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants se voulaient un pas dans la bonne direction en tentant de normaliser le montant de la pension alimentaire pour enfants afin d'éviter que les parties n'aient à prouver leurs besoins et leur capacité à payer devant les tribunaux (voir la section 4.11.3 Réforme de la Loi sur le divorce).

4.11.8 Contrôle et droit de posséder des armes à feu

Au Canada, le contrôle des armes à feu constitue un enjeu important, controversé et **émotif** depuis des décennies, en particulier depuis le massacre de Polytechnique et l'adoption subséquente du projet de loi C-68, devenu la *Loi sur*

les armes à feu, par les Libéraux en 1995, qui rendait obligatoire l'enregistrement de toutes les armes à feu.

Le Parti vert du Canada s'élève contre tous les risques inconsidérés que courent les citoyens et la société dans son ensemble, en raison de l'utilisation négligente des armes à feu. Il ne s'oppose pas à l'utilisation des armes à feu pour la chasse sécuritaire, durable et légale, car il reconnait que pour nombre d'autochtones et de non autochtones, la chasse au gibier sauvage représente une importante source de nourriture et un patrimoine culturel.

Dès 1934, une loi rend obligatoire l'enregistrement des armes de poing sous la forme d'un registre qui contient le nom du propriétaire, l'adresse du propriétaire et le genre d'arme à feu; la possession d'armes de poing légale a toujours été rigoureusement restreinte, devenant une interdiction quasi complète. Contrairement à une perception populaire faussée, il existe encore un registre pour les armes à feu à autorisation restreinte, dont toutes les armes de poing légales. Le problème avec les armes de poing est dû en grande partie aux armes de poing illégales provenant en contrebande des É.-U.

Plusieurs Canadiens inquiets ont affirmé que le registre des armes à feu avait aidé à protéger la loi et l'ordre et à sauver des vies, et les agents de police du Canada étaient divisés sur ce sujet. Plusieurs Canadiens ruraux et les Premières nations ont trouvé le registre des armes d'épaule (pour les modèles non restreints de carabines et de fusils) onéreux et discriminatoire. Nous avons toujours cru un compromis possible, soit reformer le registre pour tenir compte des préoccupations des utilisateurs d'armes légales tout en garantissant que les organismes d'exécution de la loi ont les instruments dont ils ont besoin. Nous devons mieux équilibrer ces intérêts et veiller à ce que les Canadiens soient aussi en sécurité que possible, sans imposer de restrictions inefficaces et déraisonnables aux lois appuyant les chasseurs et les tireurs sur cible.

Bien que l'enregistrement de la plupart des armes d'épaule (carabines et fusils) ait été abandonné par les Conservateurs grâce au projet de loi C-19 en 2012, plusieurs non-chasseurs ne savent pas qu'existent et demeurent plusieurs autres contrôles des armes à feu efficaces, notamment :

- chaque propriétaire d'arme à feu légale doit obtenir un permis avant de posséder, emprunter, transporter, utiliser ou même toucher toute arme à feu;
- chaque propriétaire d'arme à feu autorisé, dans le but d'y être autorisé, doit suivre un cours sur la sécurité des armes à feu, se soumettre à un test détaillé, obtenir l'approbation de son épouse, et se soumettre à des vérifications de police locale et nationale, en plus d'un délai d'attente de 28 jours;
- un registre des armes à feu demeure pour les armes à feu à utilisation restreinte, dont toutes les armes d'assaut, les fusils automatiques et les armes de poing. Les armes de poing légales sont pratiquement interdites pour la plupart des utilisations ou des utilisateurs;

- il existe des règlements contraignants pour les vendeurs d'armes à feu, et pour l'entreposage, la manipulation et le transport des armes à feu.

Cependant, les armes de poing illégales détenues par des gangs et des vendeurs de drogue sont un problème de taille, en particulier dans les villes. Il est temps de réprimer durement la contrebande des armes à la frontière américaine. Des milliers d'armes de poing illégales franchissent la frontière et se répandent dans nos centres urbains. Nous devons collaborer avec les organismes d'exécution de loi pour faire avancer les mesures contre les trafiquants d'armes et investir dans des dispositions frontalières plus sévères pour faire échec à la circulation des armes à feu illégales.

Les risques posés par des armes d'assaut dangereuses dans nos centres urbains sont importants. L'utilisation des armes dans nos centres urbains se distingue en général de l'utilisation des armes dans nos collectivités rurales. Nous ferons en sorte que les citoyens respectueux des lois qui poursuivent des activités légales de tir à la cible ou de chasse au fusil soient exemptés de frais déraisonnables et de menace de criminalisation.

Le Parti vert s'engage à :

- apporter un soutien accru aux équipes intégrées de la police des frontières composées d'agents de la GRC, de l'Agence des services frontaliers du Canada, du Service des douanes des États-Unis et de la garde côtière des États-Unis quand il s'agit de colliger les renseignements et d'arrêter les contrebandiers d'armes;
- adopter des mesures sévères pour ceux qui tentent de franchir la frontière canado-américaine avec des armes à feu illégales. Faire en sorte que la contrebande des armes soit judiciarisée comme un crime armé d'un niveau supérieur plutôt qu'une simple violation douanière;
- respecter les obligations du Canada prises en vertu des accords internationaux (Protocole des Nations Unies sur les armes à feu, Convention de l'Organisation des états américains sur les armes à feu) pour marquer toutes les armes à feu importées, comme recommandé par l'Association canadienne des commissions de police et l'Association canadienne des chefs de police;
- veiller à ce que les accusations de crime armé ne soient pas négociées en échange de déclarations de culpabilité à des accusations moindres;
- examiner le registre des armes à feu restreintes en collaboration avec les Premières nations, et avec les organismes de tireurs sportifs et de chasseurs. Nous garantirons que les citoyens respectueux des lois ne voient pas leurs armes à feu confisquées sans raison;
- collaborer avec des organismes de tir sur cible en vue de déterminer des emplacements sécuritaires et protégés où le tir sur cible peut se pratiquer.

4.12 Abolition de la pauvreté

« Je suis maintenant convaincu que la meilleure approche demeure la plus simple – la solution à la pauvreté est son abolition directe grâce à l'une des mesures qui fait le plus parler d'elle à l'heure actuelle : le revenu garanti. » Martin Luther King Jr., Where Do We Go From Here: Chaos or Community? (1967)

Le Conseil national du bien-être social estime que plus de 15 pour cent des Canadiennes et des Canadiens vivent dans la pauvreté, soit environ 4,9 millions de personnes. Dans un pays riche comme le Canada, c'est inacceptable. L'abolition de la pauvreté et le maintien de collectivités en santé seraient forcément payants puisque cela contribuerait à réduire les frais liés à la prestation de services de santé, la pauvreté étant le principal déterminant de la santé. L'abolition de la pauvreté serait forcément payante puisqu'elle contribuerait à réduire les taux de criminalité. Le maintien des niveaux de pauvreté actuels coûtera beaucoup plus cher à la société qu'un programme civilisé pour abolir la pauvreté au Canada.

De tous les problèmes sociaux du Canada, la pauvreté chez les enfants est certainement le plus honteux. En 1989, les partis politiques de la vieille garde ont voté à l'unanimité pour mettre fin à la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000. Malgré de récentes améliorations dans les taux de pauvreté infantile, il reste encore de trop nombreux enfants canadiens qui grandissent dans la pauvreté. Les taux de pauvreté chez les enfants sont plus élevés chez les Néo-Canadiennes et les Néo-Canadiens, les Autochtones et les femmes-chefs de famille monoparentale. Le Canada se classe aujourd'hui 26e sur 29 pays « développés » en ce qui a trait aux taux de pauvreté chez les enfants.

Il n'existe pas de méthode miracle pour éradiquer la pauvreté. De meilleures banques alimentaires ne régleront pas la disparité croissante entre les riches et les pauvres du Canada. La pauvreté est un problème systémique attribuable à un salaire minimum peu élevé, un marché du travail précaire, une pénurie de logements sociaux, des compressions au niveau de l'assurance-emploi et des compressions dans les programmes sociaux.

Nous pouvons éradiquer la pauvreté chez les enfants du Canada. Nous devons commencer par renouveler notre engagement à voir le Canada comme une société juste, fondée sur un réseau de sécurité sociale progressif, juste et compassionnel. Certains pays européens comme le Danemark, la Finlande et la Norvège, qui ont pris un engagement similaire, ont réussi à maintenir un taux de pauvreté chez les enfants inférieur à 3,5 pour cent. Contrairement aux partis de la vieille garde, le Parti vert croit plus important de réduire la pauvreté chez les enfants que de permettre à nos citoyennes et à nos citoyens les plus riches de s'enrichir. Les verts croient que la réduction de la pauvreté chez les enfants

commence par un plus grand engagement afin de garantir que chaque famille est en mesure de prendre soin de ses enfants.

Le moment est venu de revoir nos principales initiatives politiques – en instaurant l'impôt négatif, ou un revenu de subsistance garanti (RSG) pour tous. Le recours à un RSG permettrait d'éliminer la pauvreté et de laisser les services sociaux libres de se concentrer sur les problèmes de santé mentale et de toxicomanie. Essentiellement, il s'agit de fournir un montant annuel à chaque Canadienne et à chaque Canadien, sans évaluation des besoins. La somme payée sera établie en fonction des régions, à un niveau supérieur au seuil de pauvreté, mais à un niveau de stricte subsistance afin de favoriser la génération de revenus additionnels. Aucune surveillance ni aucun suivi ne seront requis.

À la différence des régimes actuels de bien-être social provinciaux et d'assurance-emploi fédérale, les revenus additionnels ne seront pas « retenus » (ou récupérés) avant que la personne ait pu atteindre un niveau de revenu plus élevé, supérieur au seuil de subsistance. Cela contribue largement à réduire les incitatifs qui rendent le travail au noir intéressant. Pour les Canadiennes et les Canadiens dont les revenus sont plus élevés, le montant du RSG ferait simplement l'objet d'une récupération fiscale complète.

Grâce à des politiques cohérentes sur les plans municipal, provincial et fédéral, il sera possible de faire des économies considérables tout en éliminant l'aspect négatif d'un système axé sur la honte, qui perpétue la pauvreté. Cependant, pour que ce soit rentable, le gouvernement aura besoin de temps pour négocier un programme cohérent avec les provinces et les territoires et les municipalités. Divers programmes de « l'industrie de la pauvreté » tels que l'aide sociale, les prestations d'invalidité, les prestations aux aînés et l'assurance-emploi seraient tous refondus en un seul système de prestation, administré par le biais des impôts.

Le moment est venu de proposer des idées ambitieuses comme celle-ci. Toutefois, il faut prendre le temps de bien examiner ces idées, d'y réfléchir et d'obtenir le soutien des trois ordres de gouvernement. Nous sommes déterminés à lancer un dialogue sur cette idée, tout en examinant d'autres mesures à court terme afin de réaliser des progrès dans un avenir rapproché.

Les députés verts :

- Élimineront l'imposition des plus basses fourchettes de revenu afin que les personnes vivant sous le seuil de la pauvreté ne paient aucun impôt (la mesure canadienne du seuil de faible revenu).
- Autoriseront les prestataires d'aide financière à conserver la totalité de leur salaire jusqu'à concurrence du seuil de faible revenu afin d'inciter les gens à réintégrer le marché du travail.
- Offriront aux gens la mobilité dont ils ont besoin pour trouver du travail, un refuge et d'autres nécessités de la vie en offrant aux prestataires d'aide sociale des laissez-passer gratuits pour les transports en commun.

- Prolongeront le congé parental pour les nouveaux parents non admissibles à des prestations de l'assurance-emploi (AE) à deux ans, et accorderont une année supplémentaire aux parents admissibles à l'AE.
- Augmenteront de 25 pour cent le Supplément de revenu garanti versé aux aînés.
- Accroîtront le soutien du revenu pour les familles monoparentales prestataires de l'aide sociale pendant que le parent est aux études ou prend part à un programme de formation professionnelle.
- Fourniront à tous les Canadiens, comme première étape à la mise en œuvre d'un revenu universel de subsistance garanti (RSG), les dividendes obtenus de la taxe sur le carbone pour les émissions de GES. Par l'entremise de négociations avec chacune des provinces et chacun des territoires, ce modeste versement supplémentaire ne fera pas l'objet d'une récupération fiscale.
- Appuieront l'instauration d'un soutien financier stable et à long terme pour les personnes handicapées au moyen d'un revenu de subsistance garanti.
- Fourniront une aide financière aux conjoints et aux parents à faible revenu qui fournissent des soins en fin de vie à la maison aux patients qui devraient autrement être hospitalisés ou recevoir des soins de longue durée fournis par des établissements publics.
- Amélioreront les mesures du « progrès » (notre produit intérieur brut ou PIB) avec l'adoption d'un indice de progrès réel (IPR) – comme l'indice canadien du bien-être, qui mesure annuellement notre bien-être par rapport aux indicateurs de qualité de vie, dont l'élimination de la pauvreté (voir la section sur l'économie verte).
- Élaboreront un plan complet pour améliorer notre réseau de sécurité sociale afin d'éliminer la pauvreté chez les enfants, en basant ce plan sur les programmes des pays européens qui affichent la meilleure performance en termes de réduction de la pauvreté chez les enfants.

4.13 La réforme du système d'assurance-emploi

Les récents changements au programme d'assurance-emploi ont eu comme effet de réduire les prestations, le nombre de semaines de prestation et de refuser des avantages à de nombreux travailleurs et travailleuses. Les compressions à Service Canada ont imposé des temps d'attente inacceptable à des milliers de Canadiens et de Canadiennes qui ont droit à ces prestations.

Après avoir contribué à ce système pendant plusieurs années, plusieurs se retrouvent sans emploi et réalisent combien il est difficile de recevoir des prestations. De fait, les réformes apportées à l'assurance-emploi durant les années 90 ont eu pour effet de diminuer considérablement l'utilité de ce programme. Si, avant ces réformes, 82,9 pour cent des sans-emploi parvenaient à

bénéficier de prestations, ce n'était plus que 43,8 pour cent d'entre eux qui pouvaient espérer la même chose en 1997, un pourcentage qui n'aura pas bougé jusqu'en 2004. Ces réformes ont non seulement obligé les travailleuses et les travailleurs à accumuler plus d'heures de travail pour avoir droit à des prestations, mais les prestations qui leur étaient offertes étaient moins importantes.

Des économistes tels que Ian Lee, directeur de la Sprott School of Business, ont démontré que les dépenses faites dans le cadre de l'assurance-emploi étaient des outils de stimulation économique particulièrement efficaces, les personnes bénéficiant de prestations dépensant presque entièrement l'argent reçu en biens essentiels (nourriture, vêtements et logement). Étendre la couverture de l'assurance-emploi est non seulement une question d'équité, mais cette mesure contribuerait de manière importante à relancer l'économie. De plus, une telle mesure n'exigerait pas de « trouver » de l'argent frais puisque le système de l'assurance-emploi a pu accumuler des fonds importants, des fonds dont ne peuvent profiter actuellement la majorité des travailleuses et des travailleurs sans emploi.

Les députés verts :

- Rétabliront l'accès au système d'assurance-emploi pour les travailleurs saisonniers.
- Assureront un nombre adéquat d'employés à Service Canada pour faire en sorte que les travailleurs et les travailleuses qui y ont droit puissent recevoir des prestations d'assurance-emploi.
- Se serviront des taxes prélevées sur les contaminants chimiques et sur la malbouffe pour réduire les cotisations des travailleurs et des employeurs à l'assurance-emploi.

4.14 Mettre fin à l'itinérance

Nous avons été témoins de la désintégration de notre filet de sécurité sociale à un point tel où bon nombre de Canadiennes et de Canadiens, sans en être responsables, ont été forcés de vivre dans des conditions dangereuses et insalubres. Certaines personnes sont dans les rues. D'autres arrivent à peine à survivre. L'itinérance a commencé à grimper au cours des années 90 avec les compressions du gouvernement fédéral aux programmes de logement social et les compressions du gouvernement fédéral et des provinces aux programmes de soutien du revenu. Alors que le prix du logement continuait à grimper, même des personnes qui travaillent au salaire minimum étaient incapables de payer un logement locatif.

Si nous n'aidons pas les gens qui en ont besoin, nous grevons l'énergie et les ressources de tout le monde. Les besoins fondamentaux d'un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens ne sont pas satisfaits, et le fossé entre riches et

pauvres s'élargit. Nos ressources suffisent pour prendre soin de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens.

Chaque Canadienne et chaque Canadien ont droit à un logement abordable et sécuritaire. Cela permet aux gens d'avoir une meilleure santé, de la dignité et de meilleures possibilités d'avenir. C'est un prérequis essentiel à une société équitable. Le Parti vert soutient le transfert de fonds aux gouvernements des provinces, des territoires et des municipalités pour le logement social par l'entremise du véhicule traditionnel, soit la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Il faut accroître les investissements dans le logement social de façon significative. Les programmes de la SCHL doivent être destinés aux collectivités qui en ont le plus besoin, et accélérés pour fournir des logements aux personnes à risque. L'efficacité énergétique doit faire partie des critères liés à la construction de ces nouveaux logements.

L'accès au logement doit être libre de toute discrimination, y compris, mais non de façon limitative, en raison du groupe ethnique, de la race, des antécédents culturels, de la langue, de la classe sociale, de l'âge, du genre, de l'orientation sexuelle, de la situation familiale, de la religion, des convictions politiques ou autres, des capacités, de la santé ou de toutes autres caractéristiques ou circonstances personnelles.

L'accès au logement pour tous atténuera la pauvreté. Le logement universel constitue une base équitable pour l'emploi et la stabilité, l'éducation, les services communautaires et les contacts. Le développement et la prestation de logements adéquats et de refuges provisoires pour tous doivent être une priorité.

Les députés verts :

- Prôneront l'ajout d'une disposition à la Charte canadienne des droits et libertés stipulant que toute personne vivant au Canada a droit à un refuge sécuritaire ou un logement abordable.
- Feront pression sur le gouvernement pour qu'il crée un ministère du Logement pour coordonner le développement et la mise en œuvre d'un Plan national de logement abordable.
- Feront en sorte que le Plan national de logement abordable établisse un taux annuel de construction de logements locatifs abordables pour faire en sorte que l'itinérance ne soit plus un problème au Canada d'ici 2019.
- Changeront le mandat de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour inclure la responsabilité, comme cela fut anciennement le cas, de logements abordables, sans but lucratif et coopératifs.
- Créeront un Programme national de logement abordable fournissant chaque année assez de fonds aux organismes communautaires de l'ensemble du Canada, par le biais de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), pour réaliser les projets suivants :
    1. Construire de nouveaux logements abordables subventionnés : 20 000 nouvelles unités et 10 000 unités réhabilitées par année, pendant les

dix prochaines années, grâce à des subventions d'investissement et des changements aux règlements sur les impôts et les hypothèques.
2. Fournir des suppléments au loyer ou une allocation-logement pour 40 000 ménages à faible revenu de plus par année, pendant dix ans.
3. Offrir du crédit par caution aux organisations et aux coopératives de logement à but non lucratif pour la construction et la réhabilitation de logements de qualité et écoénergétiques pour les personnes âgées, les personnes ayant des besoins particuliers et les familles à faible revenu.
4. Subventionner les promoteurs privés pour qu'ils réservent un pourcentage de logement abordable dans leurs projets immobiliers.
5. Élargir les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu pour offrir des incitatifs fiscaux pour la construction d'édifices de logements abordables, sains et écoénergétiques, et pour inclure des crédits d'impôt pour les dons de terrain, ou de terrain et de bâtiment, à des fiducies immobilières au bénéfice de la communauté afin de fournir des logements abordables.
6. Réserver des fonds pour le secteur des coopératives de logement pour permettre la construction de nouveaux projets de logement abordables.

4.15 Politiques justes et respectueuses sur les anciens combattants

Les Canadiennes et les Canadiens ont un contrat avec les militaires en service et les agents de la GRC. Ce contrat comprend une responsabilité illimitée ce qui signifie que nous pouvons les envoyer n'importe où, n'importe quand, en toute circonstance. Dans le cadre de leur travail, ces personnes risquent leur vie. En retour, nous promettons de prendre soin d'elles et de leur famille au cas où elles sont blessées physiquement ou psychologiquement dans le cadre de leur travail. Nous avons abdiqué quant à nos responsabilités à honorer ce contrat.

Anciens combattants Canada (ACC) avait été établi pour fournir des services et verser des avantages aux militaires de retour au pays et aux anciens combattants. En tant que réseau de distribution, ACC avait le mandat de s'assurer que tous les anciens combattants dans le besoin recevaient de l'aide dans un délai raisonnable et efficace. Le bénéfice du doute était toujours donné aux anciens combattants en l'absence de preuve irréfutable. Cela n'est plus le cas aujourd'hui. ACC est maintenant géré comme une compagnie d'assurance médicale à but lucratif. Les manuels des politiques sont conçus pour, au départ, rejeter les demandes aux programmes et aux avantages qui s'appuient sur un dédale d'exigences d'admissibilité confuses et contradictoires. ACC ne parlera pas non plus des programmes offerts. Vous devez connaître au préalable les programmes offerts et si vous y êtes admissible. ACC a établi des sous-divisions des anciens combattants en plusieurs catégories et établit l'admissibilité en fonction des catégories, par exemple, la Force régulière, la GRC, les réservistes, les formateurs, les militaires,

l'administration, les techniciens en recherche et sauvetage. Les anciens combattants détestent cette façon de faire.

La nouvelle Charte des anciens combattants de 2006 a changé la façon de verser les prestations d'invalidité et celles des régimes de retraite. Le changement le plus coûteux, c'est le paiement forfaitaire conçu pour faire économiser de l'argent au gouvernement aux dépens de notre obligation contractuelle de prendre soin à vie de ceux qui sont blessés en service. Les trois principaux partis nationaux ont adopté à l'unanimité la nouvelle Charte et sont donc complices du retour du bâton que l'on peut observer partout au pays. Les anciens combattants affirment tous maintenant qu'il n'existe qu'une catégorie d'anciens combattants, ce qu'endosse le Parti vert du Canada. Cette demande des anciens combattants semble faire l'unanimité parmi toutes les organisations d'anciens combattants.

Le recouvrement des prestations d'invalidité du Régime d'assurance-revenu militaire est inadmissible selon les anciens combattants et est ressenti comme une gifle en plein visage par les anciens combattants invalides qui lorsqu'ils étaient en service étaient forcés de contribuer. Aucun régime d'invalidité de la société civile ne refuse des prestations d'invalidité à des employés en fonction de leur revenu. (Un ancien combattant qui gagne 75 pour cent en salaire de son régime de retraite se voit refuser les prestations d'invalidité du Régime d'assurance-revenu militaire.) Les prestations d'invalidité ne doivent pas être liées au revenu. Encore une fois, les organisations d'anciens combattants trouvent cette mesure particulièrement amère.

Le paiement forfaitaire à la place d'une retraite universelle pour blessures en service pour le Canada doit être aboli. Même si cette mesure a permis au gouvernement d'économiser des dizaines de millions de dollars annuellement, elle a aussi floué les anciens combattants. La rente viagère pour blessure en vertu de la Loi sur les pensions (qui a précédé la nouvelle Charte) doit être rétablie. Tous les anciens combattants appuieront cette initiative.

Nous croyons qu'il faut séparer le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) en deux entités séparées. Les 25 membres de ce Tribunal se prononcent à la fois sur les nouveaux dossiers et ceux dont on fait appel. Cela signifie que les mêmes personnes qui ont au départ refusé les demandes examinent de nouveau les demandes d'appel. Par conséquent, la plupart des demandes d'appel sont rejetées. Actuellement, seulement trois membres de ce Tribunal ont une expérience militaire, alors qu'un autre membre a une formation médicale. Le reste des membres qui ont été nommés (la plupart depuis 2007) sont d'anciens députés fédéraux et provinciaux, des assistants parlementaires et des militants locaux du parti au pouvoir. Le Tribunal des anciens combattants doit être scindé en deux (l'un pour la révision et l'autre pour les dossiers en appel), chacun de ces tribunaux séparés devant être formé d'experts reconnus dans leur domaine.

Les députés verts :

- Mettront fin à la mesure d'un paiement forfaitaire pour blessure et rétabliront les avantages de la Loi sur les pensions.
- Réviseront de fond en comble les manuels des politiques d'ACC.
- Rétabliront la disposition sur le bénéfice du doute.
- Diviseront en deux tribunaux distincts le Tribunal des anciens combattants et nommeront des experts reconnus pour y siéger.
- Reverront en entier pour la réécrire la nouvelle Charte des anciens combattants. La nouvelle Charte des anciens combattants a été promulguée en tant que document évolutif, mais ne prend pas en considération les besoins des anciens combattants.
- Appuieront publiquement le recours collectif entrepris par les anciens combattants pour contester le recouvrement des prestations d'invalidité du Régime d'assurance-revenu militaire.

4.16 Arts et culture : beauté et intégrité

« Les arts et les activités culturelles sont au cœur même des collectivités – ils transforment la communauté en un lieu de vie plus attrayant, tout en permettant son épanouissement et en définissant ses caractéristiques uniques, ils offrent un attrait touristique et contribuent à la compétitivité économique de la communauté partout dans le monde. »
Le Conseil des Arts du Canada

Nous n'avons pas pu résister. Ne devrait-il pas y avoir au moins un parti politique pour faire l'éloge de la beauté? Nous vivons à une époque où tout devient peu à peu utile et laid. Les centres commerciaux linéaires, les stationnements et les rues pleines d'ordures et de graffiti ne nous élèvent en rien comme personnes.

Il serait plutôt douteux de croire qu'un gouvernement, n'importe quel, peut créer la beauté, mais les gouvernements peuvent créer les conditions propices à protéger et à soutenir ceux et celles qui la créent.

À tous les niveaux de notre société, les arts et les activités culturelles aident à définir notre identité et nos collectivités. Elles laissent libre cours à notre créativité individuelle et collective, et aident les Canadiennes et les Canadiens à diffuser leurs idées sur la scène internationale. Des cirques surréalistes aux films incisifs, en passant par les artistes renommés de par le monde, les Canadiennes et les Canadiens connaissent des percées culturelles sur la scène internationale artistique et culturelle. Aujourd'hui, plus de 600 000 Canadiennes et Canadiens occupent un emploi dans le secteur culturel.

Le Parti vert comprend que notre avenir, notre façon de nous définir en tant que Canadiennes et Canadiens, dépend des politiques qui assurent le dynamisme, la diversité et la responsabilité sociale de notre communauté culturelle au sein d'un

Canada ouvert à toutes et à tous. Nous maintiendrons et augmenterons le soutien accordé aux institutions culturelles au cœur même du portefeuille du ministère du Patrimoine canadien : le Conseil des arts du Canada, la Société Radio-Canada (SRC), l'Office national du film (ONF) et Téléfilm Canada. Nous renverserons les compressions budgétaires réalisées par le gouvernement Harper étant donné que les échanges d'artistes et les performances artistiques canadiennes à l'étranger sont des aspects essentiels d'une diplomatie efficace et de l'expression artistique. Nous voulons établir l'équivalent du « programme de reconnaissance nationale du patrimoine » du Japon qui appuie financièrement les artistes exceptionnels pour leur permettre de perfectionner leur art.

Les députés verts :

- Augmenteront les subventions versées à toutes les organisations artistiques et culturelles du Canada, y compris le Conseil des Arts du Canada, Téléfilm Canada, les orchestres, les théâtres et les maisons d'édition, de façon à ce que ces augmentations correspondent aux augmentations effectuées au fil du temps dans d'autres secteurs de l'économie tels que les transports, les soins de santé et l'industrie pétrolière et gazière.
- Assureront un financement stable à la Société Radio-Canada (SRC) pour lui permettre de continuer à offrir à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens du contenu canadien de qualité à la radio et à la télévision, et ce, dans les deux langues officielles.
- Rétabliront le service international sur ondes courtes de Radio-Canada.
- Annuleront la demande de CBC et l'autorisation du CRTC à présenter du contenu publicitaire à CBC Radio 2.
- Annuleront les compressions des bulletins de nouvelles de fin d'après-midi et de la programmation locale à CBC et Radio-Canada.
- Veilleront à ce que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) réserve une plus grande largeur de bande aux stations indépendantes et à but non lucratif.
- Promulgueront des lois qui imposent aux salles de cinéma et aux grands clubs vidéo d'offrir au moins 20 pour cent de contenu canadien.
- Rétabliront et renforceront les principes de l'indépendance mutuelle des parties dans la gouvernance des institutions artistiques et culturelles de compétence fédérale. Conformément à cette position, nous croyons que les dirigeants d'organisations culturelles canadiennes telles que le CRTC, le Conseil des Arts du Canada, la SRC et Téléfilm Canada ne doivent pas être nommés par les partis politiques au pouvoir, mais par un comité indépendant formé de personnes compétentes représentatives des différents intervenants de la société canadienne.
- Soutiendront davantage les programmes de subventions des arts et feront en sorte qu'ils disposent des ressources adéquates.
- Augmenteront les incitatifs au financement des artistes et des événements afin de favoriser l'organisation de tournées dans les régions rurales.
- Protégeront les droits de propriété et les droits intellectuels autochtones.

- Augmenteront le soutien accordé aux programmes d'arts communautaires partout au Canada en instaurant un financement de base permanent correspondant à un pourcentage fixe du budget fédéral.
- Répartiront équitablement le financement pour les arts et les activités culturelles entre les provinces, les territoires et les municipalités pour que tous les budgets soient conformes à ceux des provinces et des municipalités aux normes les plus élevées.
- Offriront des incitatifs à toutes les provinces et à tous les territoires pour rétablir et améliorer les volets artistique et culturel des programmes scolaires et des activités parascolaires aussi bien dans les centres urbains que dans les régions rurales.
- Offriront des allégements fiscaux et des incitatifs aux artistes (d'après un modèle qui a fait ses preuves en Irlande et dans la ville de Berlin, en Allemagne) en vue de :
    1. Inciter les artistes à s'établir au Canada et à se lancer en affaires chez nous.
    2. Favoriser la création d'industries de cols blancs « propres », qui suivent généralement les emplois dans les arts et les dollars qui en résultent.
    3. Contribuer à créer des emplois significatifs pour les diplômés des collèges et des universités.
    4. Enrichir les écoles et leurs programmes afin d'attirer davantage d'immigrants dans les milieux ruraux.
    5. Redynamiser et promouvoir le talent dans les collectivités frappées par l'exode des jeunes et le déclin des industries traditionnelles.
- Mettront en œuvre les recommandations formulées par la Conférence canadienne des arts qui visent à permettre aux artistes d'accéder à différents programmes sociaux, y compris l'assurance-emploi, l'indemnisation des accidentés du travail et le Régime de pensions du Canada.
- Apporteront des modifications à la Loi sur l'Agence des douanes et du revenu du Canada pour permettre aux travailleurs du domaine des arts et de la culture de bénéficier d'un plan d'étalement fiscal qui tient compte du fait que les années de succès sont souvent précédées d'années de vache maigre entre la production d'un spectacle ou la rédaction d'un livre et l'obtention d'une subvention ou d'une récompense.
- Protégeront l'identité culturelle du Canada lors des négociations commerciales.
- Rétabliront le service de transport fourni par le gouvernement (et éliminé par le gouvernement Harper) pour faciliter le transport des expositions entre les musées et les galeries d'art.
- Protégeront le droit d'auteur des artistes pour éviter son transfert aux musées et aux galeries d'art lors d'une exposition.

« Les gens veulent vivre et travailler dans des collectivités dynamiques, pleines de gens créatifs et de possibilités d'apprentissage. L'attrait d'une collectivité est le dynamisme de sa vie artistique et culturelle. Ainsi, il est important de stimuler

la vie artistique et culturelle des collectivités dans le but d'attirer des personnes et des troupes talentueuses qui feront tourner l'économie de ces collectivités, et ce, autant pour jouir d'une meilleure qualité de vie que du strict point de vue économique. »
Richard Florida, The Rise of the Creative Class

Analyse économique

Le Parti vert du Canada applique la « méthode du coût complet » à la notion d'économie. Nous reconnaissons que, par rapport à d'autres secteurs qui bénéficient de l'appui du gouvernement, le secteur des arts et des activités culturelles souffre d'une insuffisance de capital flagrante. Attendu que la santé et l'éducation bénéficient grandement des nombreux avantages qui découlent des arts et des activités culturelles, certains investissements dans les arts et les activités culturelles au niveau des collectivités pourraient s'inscrire dans les stratégies de santé et d'éducation.

En tenant compte de la méthode du coût complet, le Parti vert du Canada est en mesure d'attester que cet investissement dans les arts et les activités culturelles s'avèrera extrêmement lucratif.

Le Parti vert du Canada fera preuve de polyvalence, de vision et de souplesse dans ses calculs économiques. Nous sommes en mesure de réfléchir en termes de PIB et de résultats économiques mesurables – c'est-à-dire que nous pouvons démontrer que les arts et les activités culturelles, tout en contribuant largement à l'activité économique de notre pays, soutiennent l'indice de bien-être (voir la Partie 1 : Économie verte).

La planète a besoin du Canada (et vice-versa)

Le Parti vert est le seul parti véritablement présent dans le monde entier, avec des partis verts dans 70 pays et des verts élus aux parlements de nombreux pays d'Europe, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Ensemble, nous œuvrons pour pousser les superpuissances nucléaires à respecter leurs engagements de désarmement afin de réduire puis éliminer la menace nucléaire. Nous militerons pour réorienter les budgets militaires vers des opérations de maintien et de consolidation de la paix. Nous œuvrons pour assurer l'éducation, les soins de santé et l'indépendance économique des femmes et des filles du monde entier pour nous attaquer à la pauvreté et à la surpopulation.

Le vote de l'Assemblée des Nations Unies qui a refusé au Canada sa présence traditionnelle au Conseil de sécurité devrait nous indiquer que notre réputation à l'échelle internationale est entachée. Le programme définit dans Vision verte rétablirait le rôle historique du Canada en tant que citoyen du monde respecté

5.1 Le rôle du Canada comme leader international en matière de consolidation de la paix, d'atténuation de la pauvreté et de protection de l'environnement

« Je crois que pour relever le défi de notre époque, les êtres humains devront développer un plus grand sens de la responsabilité universelle. Chacun de nous doit apprendre à ne plus travailler uniquement pour son propre bénéfice, celui de sa famille ou de sa nation, mais pour le bien de toute l'humanité. Seule la responsabilité universelle sera la clé de la survie humaine. Elle est la meilleure base pour établir la paix dans le monde, pour un partage équitable des ressources naturelles et pour amener, par égard pour les générations futures, un véritable respect de l'environnement. »

Dalaï-Lama, Sommet de la Terre, Rio de Janeiro (1992)

Le Canada s'est dangereusement écarté de sa vocation historique au service de la paix. La politique internationale du Canada s'est muée en ce qui s'appelle un « modèle 3D » – diplomatie, développement et défense. Cette approche intégrative atteint à peine une fraction de son plein potentiel, parce que la structure bureaucratique à Ottawa n'a pas fait l'objet de réformes pour parer à l'inévitable concurrence entre ministères avares de pouvoir et d'influence. Malheureusement, cet état des choses entrave la réussite des activités internationales du Canada.

À l'heure actuelle, le genre de leadership politique inspiré, qui permettrait au Canada de renverser cette tendance, fait cruellement défaut. En fait, l'opposé serait plutôt la norme. Nous souffrons d'un grave déficit diplomatique dans l'arène internationale, puisque la vaste majorité des capacités du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) est de plus en plus minée et érodée par le gouvernement Harper.

Les verts feront en sorte que le Canada renoue avec sa tradition de chef de file en matière de consolidation de la paix, de maintien de la paix et de diplomatie dans le monde. Nous avons été fiers lorsque le Canada a refusé de participer à l'invasion de l'Iraq aux côtés de l'armée américaine. Notre politique étrangère doit comporter un volet de désarmement, notamment le désarmement nucléaire, et un soutien aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous nous sommes écartés de ces deux principes en appuyant l'action militaire en Libye et en Iraq. Le Parti vert est le seul parti qui s'est opposé à la Chambre des communes à ces deux missions.

L'action militaire en Libye qui consistait à envoyer des bombardiers dans la région était justifiée par le principe en émergence du droit international de la « Responsabilité de protéger » (R2P). Nous avons appuyé les rebelles libyens, en sachant malgré tout que les troupes d'al-Qaïda faisaient partie de ces rebelles.

Nous avons bombardé la Libye en appuyant le président déchu Kadhafi et ses pratiques de lynchage en pleine rue. L'armement de ses entrepôts s'est retrouvé dans les mains de groupes extrémistes, certains au Mali, d'autres en Syrie.

La pire erreur que nous avons commise en Libye, croyons-nous, a été de miner la légitimité de la doctrine du R2P. Aller en Libye en affirmant vouloir protéger les civils, puis changer notre mission selon le nouveau gouvernement a fait en sorte que nous n'avons pu nous appuyer sur cette doctrine de la Responsabilité de protéger lorsque des civils innocents étaient tués en Syrie par le régime de Bachar al-Assad. Nous avons assisté en spectateurs à l'assassinat de rebelles prodémocratie en Syrie. Si nous avions appuyé un cessez-le-feu et des pourparlers de paix en Libye, nous aurions été à même d'utiliser les arguments de la doctrine de la Responsabilité de protéger au sein des Nations Unies. En raison de la supercherie implicite dans la transition pour éliminer Kadhafi, les forces de la coalition ont créé une barrière avec le Conseil de sécurité, permettant aux alliés de Bachar al-Assad - la Russie et la Chine - de s'opposer à la protection des civils en Syrie. Sans le vouloir, nous avons donné au dictateur syrien Bachar al-Assad et à ses alliés la preuve irréfutable que la doctrine de la Responsabilité pour protéger était utilisée pour masquer les changements de régime.

Tout en étant spectateurs en Syrie, nous avons alimenté la haine des rebelles contre le régime de Bachar al-Assad. L'État islamique qui s'était formé en Iraq s'est rallié aux groupes rebelles peu organisés de la Syrie pour renverser Bachar al-Assad. Pendant un certain temps, la théorie selon laquelle « l'ennemi de mon ennemi est mon ami » a placé l'État islamique du côté des pays de l'Ouest qui espéraient la fin du régime de Bachar al-Assad.

Plus tenace que nous le pensions, Bachar al-Assad est encore à la tête de la Syrie. Le premier ministre Harper a affirmé au Parlement que si le président syrien en faisait la demande, le Canada s'engagerait dans des frappes aériennes en Syrie. Il n'est pas exagéré d'affirmer que notre politique étrangère est devenue plus qu'erronée. La proposition est compliquée. Bombarder l'État islamique à la demande de Bachar al-Assad pourrait aider le président syrien à rester au pouvoir. De plus, les efforts des alliés pour déstabiliser l'État islamique ont, selon Human Rights Watch, déjà mené au bombardement américain de missiles Tomahawk sur la Syrie, tuant des civils et atteignant des rebelles qui n'appartiennent pas à l'État islamique.

En nous éloignant de l'obligation de se soumettre à la primauté du droit dans les affaires internationales, nous avons aggravé une situation qui était grave. Nos intentions étaient bonnes, mais leurs mises en application n'étaient pas soutenues par des preuves, un recul et une compréhension selon lesquels les décisions ne peuvent être prises sans considération pour tous ces aspects.

Le Parti vert estime que les lois et institutions internationales constituent les bases de la justice et de la stabilité dans le monde. Nous ne devons jamais contourner les exigences d'une résolution des Nations Unies avant de nous

engager sur le plan militaire. L'emprisonnement sans procès équitable et l'usage de la torture dans les interrogatoires des suspects détenus dans des centres de détention militaires sont des violations des institutions et des traités internationaux protégeant les droits de la personne. Le respect des lois et des conventions internationales est non seulement le garde-fou de nos valeurs morales, mais aussi, et surtout, la fondation d'un monde juste et sécuritaire. Nous devons cesser de fermer les yeux sur les pratiques d'incarcération qui affaiblissent le droit international et la société civile et, par conséquent, représentent une menace beaucoup plus grave à long terme.

Le Parti vert rétablira le Canada dans son rôle de médiateur et de diplomate adroit et très compétent – une force qui a toujours été un atout pour le Canada. Nous augmenterons l'aide au développement international et réorienterons les opérations de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) vers le développement d'économies vertes et la lutte contre la pauvreté. Nous participerons davantage aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et aux missions de secours lors des catastrophes naturelles, et équiperons nos contingents en ce sens.

Les députés verts :

- Rééquilibreront nos dépenses de défense de manière à augmenter nos capacités de secours et notre vitesse d'exécution pour venir en aide aux sinistrés lors de catastrophes naturelles (avec, entre autres, le DART – l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe) et notre participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, et à diminuer notre participation aux opérations guerrières de l'OTAN.
- Rétabliront les relations entre les ministères des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et de la Défense nationale (MDN), les Forces canadiennes (MDN/FC) et l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour accroître notre capacité à planifier, organiser et exécuter des missions à l'étranger.
- Joueront un rôle clé dans la création d'une force d'intervention rapide permanente des Nations Unies, qui aurait un mandat de maintien de la paix et de restauration de l'environnement, pour les crises internationales comme pour les catastrophes naturelles comme les inondations, tremblements de terre, ouragans et incendies.
- Exhorteront les ambassades et les consulats canadiens du monde entier à développer des capacités adéquates en termes de reconnaissance et d'évaluation rapide en cas d'urgence, en vue d'accélérer les délais d'intervention du Canada.
- S'opposeront au recours à la responsabilité de protéger des Nations Unies comme solution militaire pour obliger des nations à accepter des secours d'urgence.
- Concentreront l'aide au développement et les investissements économiques canadiens dans les secteurs stratégiques suivants :
    1. Les carburants et les sources d'énergie de remplacement qui réduisent considérablement la dépendance aux importations de pétrole et de gaz

naturel et favorisent la croissance des nations récipiendaires de l'aide ainsi que leur participation dominante au sein de ces secteurs ou des nouvelles entreprises appelées à prendre de l'ampleur.

2. Les secteurs agricoles qui offrent des possibilités d'investissement à la fois pour l'agriculture de subsistance et l'agriculture commerciale intérieure, conformément aux principes verts de respect de l'environnement et d'égalité entre les genres.
3. L'accroissement des échanges bilatéraux, dans la mesure du possible, afin de favoriser l'exportation des produits des petits états insulaires.
4. L'appui et le renforcement de la coopération avec des organisations régionales en vue de préserver et de renforcer l'indépendance et la souveraineté régionales.

- Soutiendront la convention internationale des droits de l'enfant de l'ONU, et s'assureront que ses principes font partie intégrante de la politique étrangère du Canada.
- Créeront un ministère de la Paix et de la Sécurité.
- Réviseront la participation du Canada à des alliances militaires telles que l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) pour s'assurer qu'elles sont en accord avec les priorités de diplomatie, de développement et de défense du Canada.
- Militeront activement pour un désarmement nucléaire à l'échelle mondiale, et pour la conversion des industries militaires du Canada et du monde entier en industries de paix et de reconstruction.
- Ouvriront des enquêtes internationales sur les centres de détention militaires existants où des violations des droits de la personne ont été rapportées, en Iraq, à Cuba, en Afghanistan et partout ailleurs et réclameront la fermeture de toutes les prisons militaires qui existent en dehors des limites du droit international.
- S'opposeront à l'utilisation des institutions publiques canadiennes au profit du développement de la technologie militaire.
- S'opposeront au développement et à l'utilisation d'armes spatiales en territoire canadien comme dans les eaux territoriales canadiennes.
- S'opposeront à la militarisation de l'espace.
- Insisteront sur le respect de la Convention de Genève par le Canada et ses alliés.
- Défendront l'adoption de mesures antiterrorisme respectueuses du droit international. Le terrorisme doit être combattu avec les outils classiques des enquêtes criminelles et des tribunaux.
- Soutiendront la Charte de la Terre et la ratifieront au sein du Parlement canadien.
- Feront en sorte que le Canada s'acquitte de ses obligations aux termes de la Convention sur la diversité biologique en allouant une quantité importante de nouveaux fonds pour la conservation de la nature dans les pays en développement grâce à la mise en œuvre de politiques conçues pour protéger

la diversité biologique à l'échelle de la planète. (Le gouvernement du Canada devrait prendre les rênes de l'organisation et du financement.)

- Soutiendront la collecte de diverses plantes cultivées et races d'animaux domestiques à l'échelle mondiale en vue de préserver la diversité génétique requise pour l'avenir de l'approvisionnement alimentaire, les fibres et d'autres produits biologiques, notamment pour les systèmes agricoles viables à faible apport d'intrants, mieux adaptés à un avenir marqué par la rareté des ressources.
- Feront valoir que la préservation de la nature sauvage et de la grande communauté de la vie, à l'échelle internationale, nationale et locale, est particulièrement importante non seulement pour leur propre survie, mais pour le développement futur de pratiques agricoles et forestières durables.
- Feront en sorte que le gouvernement du Canada incite tous les ordres de gouvernement du Canada à intervenir sans délai pour protéger, préserver et rehausser la nature sauvage et la grande communauté de la vie.

« Nous devons nous baser sur les lois internationales. C'est le roc auquel vous pourrez vous accrocher dans la tourmente. »
Paul Heinbecker, ex-ambassadeur du Canada aux Nations Unies, le 17 février 2007, dans le cadre du forum de politique étrangère du Parti vert

5.2 Abolissons la pauvreté

L'état de santé actuel de notre planète et de l'équité qui s'y pratique n'est guère encourageant. Malgré des années de paroles creuses et de promesses non tenues, malgré des progrès réels dans le domaine du développement, le nombre de personnes vivant dans un dénuement absolu (défini comme vivre avec moins de deux dollars américains par jour) atteint maintenant près de la moitié de la population mondiale. Le nombre de personnes qui subsistent avec la moitié de cette somme s'élève aujourd'hui à 1,2 milliard.

La pauvreté tue. Jusqu'à 50 000 personnes meurent tous les jours de causes liées à la pauvreté. Les enfants de moins de cinq ans sont les plus vulnérables; toutes les trois secondes, un enfant meurt dans la pauvreté la plus abjecte.

Les Canadiennes et les Canadiens ont répondu présents lorsque le monde leur a demandé de participer au mouvement Abolissons la pauvreté. En 1992, lors du Sommet de la Terre à Rio, le Canada a renouvelé son engagement d'augmenter son aide publique au développement (APD) jusqu'à 0,7 pour cent de notre produit intérieur brut (PIB). Cet engagement représentait l'objectif défini par le Canada trente ans plus tôt. En 1992, l'APD du Canada s'élevait à 0,45 pour cent du PIB. Lors du « programme de réduction des dépenses », l'ère de réduction du déficit budgétaire des libéraux de Chrétien, l'APD avait chuté à 0,25 pour cent du PIB à l'exercice financier (EF) 2000-2001. Par la suite, en 2002, Chrétien a établi un objectif de progression annuelle de 8 pour cent de l'APD. Pourtant, lorsque le

gouvernement Harper est arrivé au pouvoir, le Canada était toujours en deçà des montants de 1992.

Si l'on en croit les annonces faites en 2009, l'APD pourrait augmenter, mais la transparence fait cruellement défaut. Il est cependant évident que, sous le gouvernement Harper, les priorités de développement ont changé, beaucoup plus qu'on aurait pu s'y attendre, toujours sous l'influence de priorités stratégiques sans lien avec le développement. En effet, le plus important récipiendaire de l'aide canadienne en ce moment est la Tanzanie.

La politisation entourant le financement des organismes d'aide est encore plus dérangeante. Les organisations qui ont un excellent bilan dans la stratégie de réduction de la pauvreté ont été ciblées, leur financement ayant été retiré par le gouvernement Harper. Les fonds pour des groupes comme Planned Parenthood (limitation volontaire des naissances), MATCH et KAIROS (Initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice) ont été retirés. De même, le Conseil canadien pour la coopération internationale, le groupe responsable de coordonner les ONG de développement canadiennes, s'est vu retirer son soutien financier par le gouvernement fédéral. Des attaques idéologiques faites sur de bonnes organisations parce qu'elles militent pour l'accès à l'avortement, les droits des femmes, des mesures pour contrer le réchauffement climatique ou la justice sociale sont tout autant d'attaques à la réputation du Canada à l'échelle internationale.

Le Parti vert croit que ces ONG de développement au Canada qui ont des programmes cohérents, fondés sur des données factuelles, efficaces et fiables méritent le respect et un traitement équitable.

Entre temps, nous travaillerons sans relâche pour que le Canada respecte son engagement d'affecter 0,7 pour cent du PIB à l'Aide publique au développement et atteigne les objectifs du Millénaire pour le développement. En offrant bien moins qu'un centième de notre PIB, nous pouvons contribuer à atteindre le but le plus fondamental de tous : éliminer la pauvreté, réduire et traiter les maladies, promouvoir la démocratie et soutenir des économies vertes durables.

Nous nous assurerons que nos engagements visant à fournir des agents rétroviraux à l'Afrique pour traiter le VIH/sida sont respectés, et que l'Afrique demeure au centre de nos priorités de développement. Ainsi, nous soutiendrons les plans africains d'adaptation aux retombées de plus en plus délétères du changement climatique en Afrique.

« J'ai dit il y a quelques mois que nous étions "comme des somnambules marchant vers le gouffre". La réalité est bien pire : nous sommes endormis aux commandes d'un avion supersonique. Si nous ne nous réveillons pas, si nous ne nous ressaisissons pas, nous savons comment cela finira. »
Kofi Annan, ancien secrétaire des Nations Unies, 28 novembre 2006

Les députés verts :

- Rétabliront le statut de l'ACDI en tant qu'organisme indépendant du gouvernement du Canada.
- Mettront l'accent sur la réforme des mécanismes d'exécution de l'APD, tout en augmentant le pourcentage alloué de manière responsable et constante pour parvenir à respecter l'objectif de 0,7 pour cent du PIB établi par les Nations Unies à l'intérieur de dix ans.
- Réorienteront l'ACDI vers le développement d'économies vertes axées sur les collectivités, vers la lutte contre la pauvreté et vers des programmes de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses impacts, notamment par un renforcement de la Direction générale du partenariat pour acheminer l'APD à bon port.
- Respecteront nos engagements visant à fournir des agents rétroviraux à l'Afrique pour traiter le VIH/sida.
- Exhorteront les ambassades et les consulats canadiens du monde entier à développer des capacités adéquates en termes de reconnaissance et d'évaluation rapide en cas d'urgence, en vue d'accélérer les délais d'intervention du Canada.
- Après un désastre naturel, s'opposeront au recours à la responsabilité de protéger des Nations Unies comme solution militaire plutôt que diplomatique pour obliger des nations à accepter des secours d'urgence, une approche qui peut être improductive.
- Rétabliront le financement aux organismes Initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice (KAIROS), Centre Catholique Internationale de coopération avec l'UNESCO (CCIC), MATCH et Planned Parenthood (contrôle volontaire des naissances.

5.3 Taxe sur les transactions financières internationales

À l'échelle planétaire, l'appui pour l'adoption d'une taxe sur les transactions financières internationales est de plus en plus important. La proposition est fortement appuyée par la France, de même que par l'Allemagne, la Belgique et d'autres pays. Le gouvernement Harper est l'un des principaux opposants.

L'idée d'une taxe sur les transactions financières internationales vise à imposer une taxe insignifiante sur toutes les transactions financières « spéculatives ». La proposition initiale, connue comme la taxe Tobin (James Tobin prix Nobel de la paix et grand économiste américain), visait à imposer une taxe internationale seulement sur les spéculations monétaires. Le concept a depuis été élargi pour inclure une infime taxe sur les fonds spéculatifs, les dérivés et les produits dérivés et les obligations.

Le 23 mars 1999, la Chambre des communes du Canada adoptait la motion M-239, dans une proportion de 164 contre 83 :

« Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait décréter une taxe sur les transactions financières de concert avec la communauté internationale. »

À l'époque, le ministre des Finances, Paul Martin, et la plupart de ses collègues au sein du gouvernement libéral ont appuyé la motion des néo-démocrates, mais la motion n'était pas exécutoire en raison de la nécessité d'une approbation à l'échelle internationale.

La crise économique de 2008 a été le résultat du « capitalisme de casino », un casino international avec des joueurs qui parient sur des investissements spéculatifs et non viables. Les transactions financières durables ne pouvaient alors concurrencer en termes de rendement du capital investi obtenu dans cet immense casino au moment où la bulle grossissait. Comme nous l'avons vu en 2008, ce genre de bulle éclate, inévitablement.

Lorsque James Tobin a expliqué son idée de taxe, il voulait freiner la spéculation excessive sur les devises, largement répandue parce que la plupart des monnaies ont un cours flottant (à l'origine, le Fonds monétaire international fixait les taux monétaires). Mais la spéculation sur les devises mondiales perturbe les économies et peut déstabiliser des nations, cette situation étant causée par des joueurs milliardaires, comme George Soros, connu pour avoir dévalué la livre anglaise. Des événements comme la crise du peso de 1994, l'effondrement des prétendus tigres asiatiques en 1997-1998, les dévaluations massives du baht thaïlandais et d'autres monnaies de l'Asie du Sud-Est et la crise monétaire russe en 1999 ont notamment été liés aux impacts de la spéculation excessive sur les devises.

La crise financière de 2008 s'est étendue à bien plus que la spéculation monétaire en englobant la négociation d'hypothèques à risque. La valeur spéculative est alors devenue bien plus importante que la valeur réelle des actifs. La crise qui a suivi a obligé les milliardaires à nettoyer leur fond de tiroir, alors que les pauvres ont été ceux qui ont écopé. La classe moyenne a quant à elle été traumatisée et les gouvernements ont renfloué les joueurs, dont d'importants établissements financiers, en affirmant que ces gros joueurs étaient trop importants pour qu'on les laisse tomber.

La communauté internationale du développement est aussi très préoccupée par les répercussions à la hausse du jeu dans le domaine des produits de base, ce qui fait augmenter le prix du pétrole et des aliments.

La proposition actuelle vise une taxe de 0,05 pour cent sur toutes les transactions spéculatives ou 5 cents sur chaque 1000 $ investi. Le but : créer des fonds pour que les gouvernements se préparent en cas de spéculation désastreuse et aussi, comme le suggère l'économiste James Tobin, pour ralentir la flambée des prix de transactions de plusieurs milliards de dollars sans décourager les investissements prudents.

L’aspect « Robin des bois » de cette taxe, c’est que les fonds devraient être affectés aux Objectifs du Millénaire pour le développement formulés par les Nations Unies (voir remarque sur les programmes d’aide au développement). Nous sommes d’accord avec la France selon lequel la taxe devrait être perçue et gardée dans des fonds internationaux avec 50 pour cent de ces fonds affectés aux Objectifs du Millénaire pour le développement et aux mesures d’atténuation et d’adaptation aux changements climatiques.

Le Parti vert est d’avis qu’une taxe sur les transactions financières internationales contribuera à la stabilité dans le monde tout en permettant de générer efficacement les fonds qui font si cruellement défaut à la lutte contre la pauvreté dans le monde. En 1999, le Parlement du Canada a adopté une résolution non contraignante, avec l'accord des députés de tous les partis, en faveur de la taxe Tobin. Le moment est venu de mettre en œuvre cette déclaration d’appui.

Les députés verts :

- Feront de la taxe sur les transactions financières internationales une priorité dans les relations internationales.
- Négocieront pour que la taxe sur les transactions financières internationales fasse partie de l’Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce en tant que condition préalable à l’admission à l’Organisation mondiale du commerce. Des négociations sur une taxe sur les transactions financières internationales sont souhaitables depuis longtemps.

5.4 Élimination de toutes les armes nucléaires

Selon le Bulletin of Atomic Scientists, et selon d'éminents spécialistes canadiens tels que Douglas Roche, ancien ambassadeur du Canada pour le désarmement, le monde vient d'entrer tout doucement dans une seconde ère nucléaire. Le 17 janvier 2007, les scientifiques du monde entier ont fait avancer « l'horloge de la fin du monde » de deux minutes à la lumière des deux menaces actuelles : le changement climatique et la course aux armements nucléaires.

Jamais le monde n'a été si proche de la menace de guerre nucléaire depuis les bombardements de Hiroshima et de Nagasaki. Le Canada a tout simplement failli à son devoir de prévention de la prolifération des armes nucléaires, et de protestation lorsque ses alliés contrevenaient au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En fait, le Canada continue à promouvoir la vente de technologie nucléaire dans le monde entier, mais sans prendre les précautions adéquates. Le Canada a vendu des réacteurs à des régimes totalitaires comme l'Argentine à l'époque de la junte militaire. L'Inde a été admise dans le club nucléaire grâce à son site de déchets de réacteurs de recherche canadiens. L'énergie atomique doit absolument être éliminée progressivement dans le cadre du désarmement nucléaire.

La décision du gouvernement Harper de conclure des contrats pour vendre du matériel nucléaire à l'Inde contrevient aux conditions du Traité de non-prolifération, conclu à la réunion du G-20 en 2010. Cette décision a fragilisé encore plus les limites imposées à l'armement nucléaire et la primauté du droit.

Le Canada doit appuyer la proposition en cinq points du secrétaire général des Nations Unies soutenue par une motion adoptée à l'unanimité par le Sénat et la Chambre des communes en 2010. Cet effort de renforcer le Traité de non-prolifération avec une convention sur l'armement nucléaire a aussi été appuyé par plus de 800 membres de l'Ordre du Canada.

Le Parti vert souhaite tout mettre en œuvre pour que le désarmement devienne une réalité à l'échelle planétaire et faire en sorte de convertir toutes les industries militaires, au Canada et dans le monde, en industries de paix durable. Le Parti vert sait qu'un désarmement unilatéral peut être problématique pour un pays isolé, qui pourrait se sentir menacé par l'armement d'un autre pays; nous sommes conscients du fait que le désarmement, pour être réel, doit être multilatéral et se dérouler avec l'accord et la collaboration de toutes les parties intéressées, et à l'échelle internationale, sous l'égide de l'ONU de préférence.

Les députés verts :

- Exigeront la mise en œuvre du plan en cinq points du secrétaire général des Nations Unies en vue d'une convention sur les armes nucléaires interdisant l'utilisation d'armes de destruction massive.
- Supprimeront les subventions versées à Énergie atomique du Canada limitée (EACL) pour la promotion des ventes de réacteurs à l'international, et refuseront de financer ces « ventes » aux frais du contribuable.
- Renforceront le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin de s'assurer que les combustibles des réacteurs nucléaires ne serviront jamais à fabriquer des armes nucléaires.
- Militeront auprès des alliés de l'OTAN pour qu'ils cessent de produire et de vendre des armes nucléaires.
- Entameront des négociations multilatérales de toute urgence pour éliminer les arsenaux nucléaires et prévenir leur reconstitution, à l'aide de mécanismes des Nations Unies tels que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) et le Traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles (TIPMF) qui auront pour effet la fin de l'état d'alerte des armes nucléaires américaines et russes, et des garanties ayant force de loi de la part des puissances nucléaires de ne pas attaquer les pays ne disposant pas de l'arme nucléaire et de renforcer leurs techniques de contrôle.

« Dans sa protection de l'environnement et sa promotion du développement durable, le Parti vert se doit de souligner également l'importance de l'élimination complète des armes nucléaires. »
Douglas Roche, O.C., 17 février 2007, forum de politique étrangère du Parti vert

5.5 Réforme des Nations Unies

Les Nations Unies (ONU) se sont agrandies depuis leur création par 50 pays en 1945; elles comptent aujourd'hui 192 membres, et c'est la seule organisation internationale qui regroupe presque tous les pays du monde. L'ONU a envoyé 63 missions de maintien de la paix dans des zones de conflit, et elle est parvenue à une solution pacifique pour au moins 175 litiges internationaux. Malheureusement, l'ONU a traversé une « crise de crédibilité » en 2003, lorsque le Conseil de sécurité a été divisé quant au bien-fondé de l'usage de la force en Iraq pour évincer Saddam Hussein. De toute évidence, l'intervention de l'armée des États-Unis en Iraq était illégale. D'autre part, l'ONU n'est pas parvenue à prévenir les génocides, notamment au Rwanda.

Le Parti vert soutient le rôle de l'ONU dans ses interventions diplomatiques et ses opérations de maintien de la paix, y compris les interventions dans le cadre de sa « responsabilité de protéger » les personnes dans les situations où les états ne protègent pas leurs ressortissants, comme au Darfour.

Le Canada peut et doit accroître son engagement dans l'ONU, et l'ONU doit entreprendre des réformes substantielles pour se donner une plus grande efficacité, particulièrement au sein du Conseil de sécurité. Les droits de veto du Conseil de sécurité de l'ONU doivent être revus à la lumière du nouvel ordre du monde de l'après-guerre froide. Le Conseil de sécurité doit établir un meilleur équilibre entre le Nord et le Sud en son sein.

Les députés verts :

- Augmenteront nos engagements de ressources, avec notamment des fonds supplémentaires alloués aux Nations Unies pour le maintien de la paix ainsi que l'entraînement et l'équipement des soldats nécessaires.
- Soutiendront la réforme démocratique du Conseil de sécurité de l'ONU dans le sens d'une représentation plus équilibrée du Nord et du Sud, de la prise de positions justes de la part de l'Assemblée générale, notamment vis-à-vis d'Israël, et de la suppression du droit de veto.
- Réorganiseront d'autres puissantes institutions multilatérales – l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale –, les placeront sous l'autorité de l'Assemblée générale de l'ONU, et amorceront un virage du commerce international, du « libre échange » vers le « commerce équitable », avec pour priorités, dans le monde entier, la protection des droits de la personne, la protection des travailleuses et des travailleurs, la diversité culturelle et la préservation des écosystèmes.

- Militeront pour faire du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) une organisation financée par les Nations Unies, au lieu de la situation actuelle où le PNUE est financé par des dons des pays membres. Ils élargiront la mission du PNUE pour y adjoindre la supervision de tous les traités environnementaux multilatéraux, tout comme l'OMC supervise les

accords commerciaux au sein de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

- Lanceront un débat international sur le principe d'une ONU bicamérale avec d'une part l'Assemblée générale composée des représentants des pays membres, et d'autre part une Assemblée des peuples à l'image du Parlement européen, avec un mode de scrutin direct, pour représenter les peuples du monde.

5.6 Politique sur la défense

Le dossier de la politique sur la défense et des acquisitions n'a porté que sur un projet principal d'achat de F-35. En 2013, le vérificateur général a démontré avec preuve à l'appui que le cabinet Harper avait délibérément trompé le public canadien à propos du prix et des avantages des F-35. Les avantages avaient été montés en épingle et les coûts, sous-estimés.

Le débat entourant l'achat de F-35, que le Canada ne devrait pas acheter, a empêché les Canadiens et les Canadiennes d'avoir une discussion approfondie et transparente à propos des acquisitions nécessaires qui ont été reportées sans explications.

Le budget de 2014 ne comportait qu'un petit paragraphe à la politique sur la défense. Les quelques lignes allouées indiquent que des dépenses importantes ont été remises de la période 2013-2014 et 2016-2017 à plus tard.

Dans le tableau du document Prévisions budgétaires, mesures comprises (p. 266), les zéros se succèdent jusqu'en 2018-2019, soit la dernière année comprise dans ces prévisions. La nature des besoins à venir n'est pas expliquée, mais le montant des dépenses reportées est de 3,1 $ milliards. Les conséquences de cela, ce sont les dépenses à la baisse pour une cible essentielle et dérivée à des fins politiques qu'est l'équilibre du budget d'ici 2015.

Il n'y a aucune information supplémentaire dans le budget principal des dépenses à propos des 3,1 $ milliards différés. Dans l'ensemble, les dépenses pour la Défense augmenteront en 2014-2015, contrairement à l'année précédente et même si la mission très coûteuse que fut celle de l'Afghanistan, en terme de morts et sur le plan financier, vient de se terminer.

Des projets d'immobilisation importants sont toujours financés. Le Budget principal des dépenses nous indique que ces projets ont trait aux véhicules de combat terrestre, aux navires de patrouille dans l'Arctique/extracôtiers, aux véhicules blindés légers pour la mise à jour du système de reconnaissance et de surveillance et les centres de soins médicaux des Forces armées canadiennes.

La Chambre devrait avoir examiné les suggestions sur les compressions à faire dans un rapport détaillé effectué par le général à la retraite, Andrew Leslie. Dans ce document, le général souligne de façon précise les multiples façons de diminuer les dépenses au ministère de la Défense nationale sans compromettre la sécurité, la rémunération, le régime de retraite ou les avantages des membres des forces militaires nationales. Ce rapport, dévoilé à l'automne 2011, vaut la peine d'être consulté.

Ce qui nous a alertés, c'est le fait que la sous-traitance au ministère de la Défense a coûté aux Canadiens et aux Canadiennes près de 3 $ milliards par année. Le recours en hausse à la sous-traitance et le rapport qualité coût dans les évaluations montrent que les contribuables perdent au change lorsque le gouvernement a recours à la sous-traitance. Cette observation a été faite par le vérificateur général de façon générale. Nous savons aussi que le recours à outrance à la sous-traitance de la Défense américaine a coûté bien plus aux contribuables que le recours aux ressources internes.

Le Parti vert appuie les membres des Forces armées canadiennes et appuie leur droit à un équipement adéquat en service et à des soins adéquats une fois à la retraite.

Nous devons suivre une direction révisée de la politique sur la défense canadienne en mettant l'accent sur la réponse en cas de catastrophe, la recherche et le sauvetage, et les missions de paix. Nous devons, en particulier, aller de l'avant avec l'achat de brise-glaces, d'aéronefs de recherche et de sauvetage à voilure fixe et de navires de la Garde côtière.

Les députés verts :

- Poursuivront les réductions des dépenses en réduisant de 30 pour cent les 2,7 $ milliards dépensés par le ministère de la Défense chaque année pour les contrats de consultants, de sous-traitance et autres contrats du secteur privé pour des études et analyses.
- D'autres économies pourraient être envisagées en demandant aux réservistes qui sont plus de 9000 s'ils accepteraient d'occuper des postes à temps partiel.
- Iront de l'avant avec les acquisitions nécessaires de brise-glaces, d'aéronefs de recherche et de sauvetage à voilure fixe et de navires de la Garde côtière.

5.7 Afrique

Nous devons faire en sorte de mettre fin au pillage par les nations du monde des ressources naturelles de l'Afrique et nous concentrer à soutenir l'émergence de nations africaines dynamiques en ayant un respect complet pour leur souveraineté.

Nous devons appuyer le rôle de chef de file de l'Union africaine dans la mise en place d'une paix de coopération et de traités de sécurité entre nations, en plus de renforcer les solutions conçues par les Africains pour les Africains. Il ne faut surtout pas abandonner le continent africain en retirant notre soutien.

Le Fonds canadien pour l'Afrique a pris fin. Certains programmes se poursuivront, mais le gouvernement Harper s'est largement retiré de ses engagements constructifs. Sans discussion ou débat à la Chambre des communes, le gouvernement a décidé de se retirer officiellement de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, un geste qui a donné le ton un peu plus du désintéressement du Canada à l'endroit de l'Afrique.

Le Canada a aussi refusé de contribuer aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies dans la République démocratique du Congo. Le Canada doit renouveler son engagement envers l'Afrique sur le plan financier et par ses efforts de maintien de la paix.

Les députés verts :

- Renouvelleront leur engagement envers le continent africain.
- Affecteront l'aide au développement en priorité vers les populations les plus pauvres.
- Aligneront notre Aide publique au développement pour l'Afrique avec des buts qui ciblent la population et le réchauffement climatique, tout en augmentant notre aide par le biais du Fonds mondial pour le climat et les Objectifs du Millénaire pour le développement (achèvement prévue en 2015).
- Renouvelleront et ratifieront une fois de plus nos engagements envers la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification.

5.8 Mettre fin au génocide au Darfour

La crise du Darfour, dans l'ouest du Soudan, a fait plus de 500 000 victimes depuis 2003. Près de 2,5 millions de personnes ont fui la région pour se réfugier dans des pays avoisinants. Les groupes ethniques attaqués par une coalition de l'armée régulière soudanaise et de la milice rebelle Janjaweed subissent un véritable génocide.

En janvier 2011, lors d'un référendum dans le Soudan du Sud, plus de 98 pour cent des électeurs ont voté pour que leur région soit indépendante du Soudan. Le Soudan du Sud a des frontières communes avec le Darfour, ce qui fait craindre que le succès démocratique du référendum fasse oublier la situation au Darfour. Les Nations Unies ont déclaré le conflit du Darfour « la crise humanitaire la plus terrible au monde », une crise humanitaire qui s'envenime.

En août 2006, le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé l'envoi d'un contingent de maintien de la paix pour prêter main-forte aux soldats de la mission de paix de l'Union africaine (UA). Le Soudan a rejeté avec véhémence la résolution de l'ONU, et a déclaré que les soldats de l'ONU seraient considérés comme des « envahisseurs étrangers ». Les soldats de l'Union africaine et l'ONU continuent de souffrir d'un manque de ressources financières et logistiques. Le Canada a fourni une quantité limitée d'équipement. Depuis avril 2010, 34 Canadiens ont fait partie des soldats du maintien de la paix de cette mission.

Nous devons mettre fin à la catastrophe qui se joue au Darfour. Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement sont à l'origine du conflit régional. La crise du Darfour demande une intervention de la communauté internationale et une action diplomatique de la part du Canada. Le génocide du Rwanda ne doit pas se reproduire par manque de volonté politique, et par manque de cœur. Le Canada doit prendre l'initiative d'organiser rapidement une intervention internationale pour résoudre ce conflit efficacement et une fois pour toutes.

Le Parti vert a une approche holistique en matière d'affaires internationales, qui allie diplomatie, développement et défense. Suivant cette approche, non seulement nous réitérons de façon cohérente nos appels à l'action des années précédentes, mais nous demandons au Canada d'adopter urgemment une approche pangouvernementale de la région et des conflits qui y sont liés, dans le but d'imposer un arrêt des combats et de fournir une aide humanitaire dans les plus brefs délais.

Les députés verts :

- Exigeront du gouvernement du Soudan qu'il se plie aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.
- Insister pour que le Conseil de sécurité de l'ONU applique des sanctions contre les parties qui ne respectent pas un cessez-le-feu négocié préalablement, ou qui attaquent des civils, des travailleurs humanitaires ou des Casques bleus, et pour qu'il interprète et applique son mandat dans toute l'étendue de ses possibilités.
- Fourniront un appui financier, politique et logistique accru à la mission de l'ONU et de l'Union africaine au Soudan, afin de contribuer à renforcer rapidement sa capacité à protéger les civils en danger.
- Garantiront l'assistance diplomatique nécessaire, dans la mesure déterminée par l'Union africaine, pour que toutes les parties continuent à négocier un accord de paix global apportant démocratie, partage des pouvoirs, partage des richesses et stabilité, tout en s'assurant de l'adhésion collective aux accords existants.
- Mobiliseront une aide d'urgence additionnelle et soutiendront les organisations dans leur lutte pour fournir l'essentiel à ceux et celles qui en ont désespérément besoin, tant au Darfour que dans les régions voisines.
- Soutiendront la participation réelle des femmes dans la gouvernance et appuieront le renforcement de la capacité et de la visibilité des femmes dans

la sphère politique à partir de l'accord conjoint sur les femmes entre le Nord et le Sud, (Sudanese Women Vision of the Referendum Scenarios).

- Reconnaîtront l'étendue régionale du conflit, offriront une assistance diplomatique et une assistance au développement pour accélérer la coopération entre nations voisines et accélérer les solutions de paix négociées entre nations voisines et par l'entremise d'organisations régionales.
- Convaincront l'Union africaine et les signataires du pacte de sécurité, de stabilité et de développement dans la région des Grands Lacs à déclarer que l'accès à l'eau est un droit fondamental de la personne et à inscrire ce droit dans leurs constitutions et leurs accords respectifs.
- Recentreront l'aide à long terme sur les efforts d'adaptation à la désertification, aux sécheresses et aux changements climatiques.
- Reconnaîtront le besoin plus large de développement dans toute la région, ainsi que la futilité et les coûts excessifs de la solution militaire, et interviendront rapidement pour accélérer la réduction de la pauvreté et le développement de communautés durables et de gouvernements souverains forts sur le continent africain.

5.9 Gérer la crise de l'accroissement de la population mondiale

La population mondiale a connu une croissance exponentielle. Il y a 2000 ans, à la naissance de Jésus de Nazareth, la terre ne comptait que 200 millions d'habitants. En 1500 ans, la population a doublé pour atteindre 400 millions de personnes. Au cours des cinquante dernières années seulement, la population a encore doublé pour passer de 3 à 6 milliards de personnes. Les Nations Unies estiment que, en partie grâce à des taux de fertilité réduits, la population de doublera plus, mais se stabilisera à 9 milliards de personnes d'ici l'an 2050.

Le Worldwatch Institute nous a mis en garde, en 1999, alors que la population mondiale approchait les 6 milliards d'habitants, que l'accroissement démographique était sur le point d'excéder nos ressources hydriques. L'abaissement des nappes phréatiques était désormais une réalité pour tous les continents, les rivières s'asséchaient avant de parvenir à la mer, et des millions de personnes n'avaient pas assez d'eau pour subvenir à leurs besoins essentiels. La question de la capacité biotique de notre planète est primordiale. Nous avons une seule Terre. Dépasser les limites de notre planète aura des conséquences désastreuses.

Bien que la consommation soit une question primordiale, la technologie l'est tout autant. Notre capacité à fragmenter l'atome et à extraire des combustibles fossiles des entrailles de la Terre pour les brûler à un rythme excessif menace les cycles de maintien de la vie et risque de faire basculer la planète en provoquant des

catastrophes susceptibles d'entraîner la mortalité massive de formes de vie humaine et non humaine.

L'immigration, les échanges, l'équité, le militarisme et la dégradation de l'environnement sont tous des facteurs importants pour déterminer si la population de la planète est déjà trop nombreuse et si nos modes de vie excèdent la capacité biotique de la terre. Pourtant, les stratégies pour freiner l'accroissement de la population mondiale ont toutes échoué ou se sont toutes avérées inacceptables par le passé. Certaines ont même violé les droits de la personne les plus fondamentaux. La stérilisation forcée des femmes est un exemple parmi d'autres des pires aspects d'une politique de régulation des populations malavisée.

Heureusement, la solution à l'accroissement de la population est à portée de la main. Il est bien connu que la réduction de la pauvreté, notamment par le biais de l'éducation des femmes et des fillettes ainsi que l'accès aux soins de santé, l'autonomie politique et le pouvoir économique, contribue largement au déclin des taux de fertilité. Cette notion a été démontrée encore et encore dans de nombreuses nations de par le monde. Un exemple particulièrement instructif est celui de l'Arabie Saoudite. C'est la seule nation où l'éducation et l'accès aux soins de santé et le bien-être économique n'ont pas entraîné le déclin du taux de fertilité. En effet, les Saoudiennes n'ont aucune autonomie économique ou politique. Tous les éléments sont indispensables; ainsi, il faut respecter les droits des femmes si nous voulons freiner autant que possible l'accroissement de la population mondiale.

Les députés verts :

- Augmenteront substantiellement l'aide publique au développement (APD) de manière à améliorer l'éducation et, par le fait même, le pouvoir socioéconomique et le statut des femmes et des filles.
- Intégreront des objectifs de réduction des taux de fertilité à toutes les mesures de réduction de la pauvreté.
- S'assureront que les programmes de santé maternelle financés par le Canada ne limiteront pas l'accès à toute forme de planification des naissances et de soins de santé primaire, dont un accès sécuritaire à l'avortement.
- S'attaqueront au problème de la surpopulation mondiale par l'entremise de politiques étrangères axées sur les économies locales respectueuses de l'environnement, les soins de santé, et les droits politiques et économiques des femmes à titre de participantes intégrales de la société.
- Intégreront à l'effort visant à éliminer la pauvreté des objectifs axés sur l'amélioration des soins de santé primaires, l'amélioration et la diffusion des connaissances sur les méthodes de contraception, et un accès accru aux méthodes de contraception et à l'équipement destiné à la planification des naissances.
- Fourniront une aide au développement pour aider des pays à développer les capacités requises pour favoriser le développement des services publics et un

meilleur soutien aux personnes âgées sans rapport avec le nombre de naissances.

- Reconnaîtront que le niveau élevé de consommation des ressources par habitant dans les pays développés comporte des conséquences beaucoup plus graves pour les populations des pays en développement.
- Reconnaîtront qu'à défaut de stabiliser et de réduire la population humaine dans un délai raisonnable, la hausse rapide des taux de décès entraînera la réduction inévitable de la population humaine, puisque non seulement la population aura-t-elle excédé la capacité de charge de la planète, mais la consommation des ressources et la destruction du capital biologique auront engendré la pauvreté, la famine, la maladie, une grande misère humaine et, éventuellement, de grandes perturbations sociales.

5.10 Rétablir l'influence diplomatique du Canada

Le Service extérieur canadien a souffert de la négligence de plusieurs gouvernements successifs. Le gouvernement Harper, plus que tout autre, a fait peu de cas de l'importance d'un service diplomatique compétent, fort de diplomates hautement qualifiés. Dans le cadre de son programme budgétaire d'éliminer le déficit du Canada – un déficit créé par Stephen Harper – les résidences diplomatiques canadiennes partout dans le monde sont vendues. Cette approche à l'image d'une vente de débarras face à la diplomatie ne se fait pas sans heurts. L'influence du Canada à l'échelle internationale repose sur les relations établies dans ces élégantes résidences des ambassadeurs canadiens. Les autres nations prennent note du niveau d'intérêt à la baisse du Canada quant aux affaires internationales lorsqu'il organise des événements dans des hôtels. Voilà un exemple sur mesure d'économies de bouts de chandelle.

Le Canada a une longue tradition de diplomatie et son service extérieur a longtemps été un modèle d'excellence et de compétence. Ses agents diplomatiques étaient les portes-étendards d'un niveau d'excellence qui faisait notre fierté partout dans le monde. La gestion presque obsessive actuelle du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement consiste à éliminer la notion de carrière d'agents du Service extérieur. Le personnel de ce ministère a été avisé qu'il pourrait être affecté dans d'autres ministères et que le personnel d'autres ministères pouvait aussi être affecté au Service extérieur.

Les députés verts :

- Rétabliront un soutien financier adéquat pour l'embauche et la formation de diplomates et de personnel d'ambassades, de consulats et de hauts-commissariats à présence permanente dans le monde entier.
- Mettront fin à la vente de débarras des résidences diplomatiques du Canada à l'étranger.

5.11 Conflit israélo-palestinien

Le conflit entre Israéliens et Palestiniens est souvent perçu comme sans issue. Plus de trois guerres régionales et deux intifadas ont laissé de profondes cicatrices sur le corps et dans l'âme des habitantes et des habitants de cette région trouble. Des prises de position bien arrêtées et des revendications historiques sont solidement ancrées dans les deux camps, ce qui contribue encore davantage à la complexité du conflit qui est source de tensions et de malheurs pour de nombreux habitants du Moyen-Orient et du monde entier.

Il doit être clairement établi que le soutien et l'utilisation de tactiques militaires ou insurrectionnelles ne permettront pas de résoudre le conflit. Le cycle de la violence, la perte de vies et la profanation des droits de la personne doivent cesser.

Le Parti vert du Canada estime qu'aucune intervention menée auprès d'une seule partie au conflit ne pourra mettre fin aux réactions violentes qui exacerbent la souffrance humaine. Le rôle du Canada au Moyen-Orient doit porter sur la réduction des tensions, la recherche de solutions pratiques et l'observation du droit humanitaire international; le Canada doit éviter de choisir son camp dans ce conflit. Nous devons tout mettre en œuvre pour favoriser l'obtention d'un compromis mutuellement acceptable qui mènera à l'établissement d'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens et parmi ces deux peuples.

Le Parti vert est en faveur d'une solution dite « des deux États » au conflit israélo-palestinien qui tiendra compte des préoccupations sécuritaires, économiques et religieuses des deux parties.

Un effort diplomatique est également requis afin de bâtir des relations constructives entre les deux collectivités. La poursuite d'un dialogue stimulera le soutien des collectivités en faveur d'un accord de paix négocié et favorisera sa mise en œuvre et lui permettra de résister aux pressions au sein des collectivités israéliennes et palestiniennes.

Les députés verts :

- Appuieront la reconnaissance du droit des Palestiniennes et des Palestiniens à un État à l'intérieur des frontières internationalement reconnues aux termes de la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations Unies et appuieront la cohabitation de deux états – Israël et un État palestinien souverain – en fonction des frontières de 1967 en incorporant un plan international visant à stimuler la prospérité économique dans les deux nations.
- Demanderont aux deux parties de cesser de tuer des civils et d'observer le droit international.
- Protégerons le droit inviolable de l'État d'Israël d'exister sans peur et sans conflit.

- Exhorteront le gouvernement du Canada à exercer des pressions pour qu'un médiateur honnête, mutuellement accepté, engage des pourparlers de paix bilatéraux et multilatéraux auxquels participeront les Israéliens et les Palestiniens.
- Exhorteront les pays arabes à user de leur influence pour arbitrer un accord entre le Hamas et l'Autorité nationale palestinienne afin de favoriser la promotion de la paix entre les intérêts palestiniens divergents.
- Réclameront la fin de l'état de siège collectif à Gaza pour permettre l'accès à l'aide humanitaire.
- Exhorteront Israël à mettre fin à son expansion et à la construction de colonies de peuplement illégales au-delà des frontières de 1967.
- Appuieront les efforts des groupes de la société civile œuvrant pour la paix, le respect des droits de la personne et la justice dans la région.

5.12 Iran

Les changements apportés par les récentes élections en Iran ont été salués avec un optimisme poli aux États-Unis et par d'autres nations, alors que le gouvernement Harper considère toujours les intentions de l'Iran hostiles et peu honnêtes. Le Canada est de plus en plus isolé au moment où le reste de la planète tente de rétablir des liens avec l'Iran. Les effets inévitables de l'attitude canadienne seront la perte de liens politiques, économiques et culturels avec ce pays.

Il est plus que temps que l'Iran s'engage à la transparence pour préciser que ses intentions à propos du nucléaire sont entièrement pacifiques. Le temps nous dira si l'entente historique du secrétaire américain, John Kerry, avec l'Iran se maintiendra. Dans l'intérêt d'une paix durable dans cette région, le Canada devrait appuyer cette entente.

La longue histoire des ingérences extérieures et les rejets répétés aux offres de dialogue provenant d'anciens dirigeants modérés et, plus que tout, le recours à la fausse doctrine de « l'axe du mal » ont grandement contribué aux récentes menaces faites aux droits de la personne et à la démocratie en Iran. La corruption et la fausse rhétorique utilisée par une partie de la classe dirigeante creusent un gouffre entre le gouvernement et le peuple iranien.

Il faut s'engager à collaborer avec la société iranienne civile hautement scolarisée et à lui apporter un soutien actif. Cet engagement doit s'accompagner d'un effort pour amorcer un dialogue avec les représentants du gouvernement. Aucune stabilité à long terme du Moyen-Orient ne pourra être obtenue si l'Iran reste isolé. Même si les véritables changements ne doivent provenir que du peuple iranien lui-même, les pays comme le Canada doivent indiquer clairement qu'ils comprennent les problèmes auxquels ce peuple est confronté et qu'ils sont prêts à

accompagner pacifiquement le peuple iranien dans sa démarche. À cet égard, il est primordial de ne plus répéter les erreurs qui ont été commises dans un passé récent.

La négligence et la mauvaise gestion dont ont souffert l'économie et l'environnement iraniens jouent un rôle important dans les tensions que connaît ce pays. L'Iran doit faire face à une désertification grandissante et à l'érosion de ses sols qui menacent son agriculture et ses ressources en eau. La corruption présumée qui a cours dans ce pays et les soupçons que nourrissent un grand nombre d'Iraniennes et d'Iraniens quant à la sécurité du programme nucléaire de leur pays ne sont pas sans amplifier les problèmes économiques et environnementaux que connaît l'Iran. À cet égard, le Parti vert reconnaît et soutient le travail colossal que les femmes iraniennes accomplissent à la tête du mouvement environnemental de ce pays.

Le Parti vert dénonce le développement et la possession de toutes les armes nucléaires, quel que soit le pays impliqué. Nous croyons que la dépendance des pays envers le pétrole et l'énergie nucléaire contribue de façon importante aux conflits militaires qui affligent la planète. La sécurité mondiale passe uniquement par la paix, la démocratie et la véritable diplomatie.

Les députés verts :

- Renoueront avec l'Iran dans le cadre de nouvelles démarches diplomatiques qui supposeraient une réelle reconnaissance de l'histoire de la région et des politiques internes de ce pays.
- Favoriseront la création de programmes de coopération qui offrent aux membres de la société civile iranienne, notamment des avocates et des avocats, des juristes, des juges, des ingénieures et des ingénieurs civils, des environnementalistes et des membres d'autres professions, de créer des liens directs avec leurs pairs au Canada.
- Soutiendront les demandes provenant du peuple iranien dans leur quête visant à renforcer le processus démocratique iranien par le biais de moyens politiques.
- Dénonceront toutes les violations faites aux droits de la personne et les procès où l'on soupçonne le recours à la torture et à la brutalité policière pour obtenir de faux aveux et de fausses dénonciations.
- Soutiendront le mouvement écologique en Iran en travaillant avec le gouvernement iranien et d'autres pays à l'élaboration de projets conjoints avec l'Iran visant à résoudre les problèmes que posent les menaces à l'environnement qui s'intensifient dans ce pays.
- Exigeront l'entière collaboration du gouvernement iranien en ce qui a trait aux inspections et aux demandes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) concernant le programme nucléaire iranien.
- Offriront toute l'aide nécessaire sur le plan diplomatique afin de faciliter l'ouverture d'un dialogue entre l'Iran et ses voisins, qui permettra de diminuer

les tensions et contribuera à l'instauration du climat de paix et de stabilité tant souhaité par les habitants de toute la région.

5.13 Maintien de relations saines avec notre voisin

Le Canada ne doit jamais sous-estimer l'importance d'entretenir des relations saines avec les États-Unis. Sans égard au locataire de la Maison-Blanche, et sans égard aux différences entre nos perspectives nationales et nos intérêts commerciaux, notre histoire et notre situation géographique nous imposent des relations de bon voisinage. Bizarrement, le respect et l'influence dont jouit le Canada dans le monde dépendent de nos relations avec les États-Unis, et en même temps de notre détermination lorsque nos vues divergent de celles de la Maison-Blanche. Ces relations doivent être nouées à de nombreux niveaux : entre administrations fédérales, entre gouvernement fédéral et société civile, ainsi qu'avec d'autres ordres de gouvernement.

Le Canada et les États-Unis ont beaucoup de points communs. Par conséquent, nos relations doivent toujours évoluer dans le respect mutuel, même dans nos différends. Ensemble, nous devrions parvenir à faire progresser des idéaux démocratiques communs et élaborer des stratégies continentales pour renforcer la paix et la sécurité.

Des relations commerciales de base sont essentielles à nos économies respectives. La préservation de nos relations commerciales dépend plus de nos intérêts respectifs que d'une entente de façade.

Les députés verts :

- Noueront et renforceront des liens avec le gouvernement des États-Unis à tous les niveaux (municipal, état et fédéral) et avec la société civile des États-Unis.
- Élargiront les occasions de réseautage des entreprises canadiennes, notamment les PME, afin de promouvoir les exportations canadiennes.
- Élargiront les partenariats entre les institutions culturelles, les organismes de recherche scientifique, les universités et les municipalités.
- Élargiront et soutiendront les occasions de tourisme bilatéral, notamment pour les jeunes, par le biais de partenariats VIA-Amtrak à faibles émissions de carbone.
- Mettront fin au mutisme du gouvernement Harper quant à toute promotion touristique du Canada dans notre plus gros marché.
- Offriront aux visiteurs américains une image de « voisin accueillant et sécuritaire » afin de dissiper l'atmosphère de peur et de méfiance qui isole de plus en plus nos voisins américains du reste du monde.
- Développeront des missions mixtes de lutte contre la pauvreté dans le monde et prendront la tête des actions à visée environnementale.

- Lanceront un processus de réponse rapide aux mythes véhiculés par les médias américains sur le Canada. Ils réagiront dans les minutes qui suivent pour contrer les déclarations fallacieuses quant à la sécurité insuffisante au Canada et dissiper les mythes sur les liens avec les terroristes du 11 septembre et les lois canadiennes sur l'immigration. Ils seront positifs et aimables, mais fermes.
- Sensibiliseront les populations de nos deux pays à notre situation privilégiée à l'égard de nos possibilités et de nos obligations morales d'aider les personnes moins favorisées de ce monde.
- Abrogeront la loi FATCA (Foreign Accounts Tax Compliance Act - loi sur la conformité de l'impôt sur les comptes étrangers) et exigeront réparations en ayant recours à des arbitres compétents (de la Cour internationale de justice, de l'ALENA ou de l'OMC) contre toute mesure de rétorsion du gouvernement américain à l'endroit des banques commerciales canadiennes.

5.14 Partenariats avec l'Amérique latine et l'Amérique du Sud

Les députés verts :

- Établiront des partenariats neutres et indépendants avec des états latino-américains et sud-américains qui adhèrent aux principes des verts par le biais des mesures suivantes :
    - Collaborer activement avec ces pays en établissant des partenariats pour l'aide au développement et les investissements économiques qui appuient nos idéaux mutuels de commerce équitable et de renforcement de la société civile, de droits de la personne, et de respect des populations indigènes et de l'environnement.
    - Offrir une aide diplomatique pour promouvoir les objectifs communs.
    - Promouvoir et appuyer la mise en place d'accords de paix et de coopération mutuelles, dans le respect de la souveraineté de chacun, entre les états alignés et non alignés de l'ALBA.
    - Dénoncer toute ingérence étrangère qui prône la violence intérieure ou le renversement violent de gouvernements démocratiquement élus dans la région.

5.15 Haïti

À la fin de l'année 2003, Haïti était une nation qui luttait pour se sortir de deux siècles de dictatures brutales et de désastre écologique. Haïti a pourtant réussi à deux reprises à élire deux gouvernements de façon démocratique. On lui a refusé une troisième chance en raison de l'interférence internationale et d'un violent coup d'État.

Et puis en janvier 2010, un séisme d'une ampleur catastrophique frappait la petite île en faisant 200 000 victimes et en laissant dans la rue 1,3 million de personnes. Ceux qui ont survécu font encore aujourd'hui face à des pénuries d'eau, d'hébergement et de nourriture en plus de se battre contre une épidémie de choléra qui s'est abattue sur l'île à l'automne 2010. Haïti a besoin du Canada plus que jamais.

Les députés verts :

- Élargiront l'aide à long terme à Haïti pour l'aider à se reconstruire à la suite du séisme de 2010 et des crises sanitaires qui ont suivi.
- Demanderont une enquête approfondie et indépendante sur le rôle du Canada à la suite de la chute du gouvernement démocratiquement élu à Haïti en février 2004 et sur son rôle de soutien envers un gouvernement non élu coupable de violations des droits de la personne.
- Soutiendront les projets de reforestation écologiques qui s'attaquent à la restauration des forêts et aux cultures commercialement viables d'arbres qui ont une valeur monétaire supérieure pour leur rendement de culture que pour le bois, en plus de poursuivre le développement ou le soutien au développement d'autres sources d'énergie comme l'énergie éolienne et l'énergie solaire qui peuvent graduellement éliminer le recours au bois pour la cuisson des aliments tout en réduisant les besoins d'importation en pétrole et en gaz.
- Fourniront des fonds pour soutenir à long terme et permettre l'expansion du ministère haïtien de l'Environnement, qui permettrait la formation de garde-forestiers et d'agents de surveillance, d'application des lois environnementales et de protection des forêts contre l'activité humaine.
- Feront pression pour une résolution rapide des différends concernant les titres fonciers qui empêchent actuellement la reconstruction de logement permanent et d'infrastructure. Si nécessaire, feront pression pour une approche internationale de règlements des revendications territoriales pour résoudre la question rapidement.
- Continueront à soutenir le gouvernement haïtien pour une réduction internationale ou bilatérale de la dette ou son annulation.

5.16 Commerce et souveraineté

Robert Frost a écrit que les bonnes clôtures font les bons voisins. Le Parti vert soutient le commerce international équitable. Nous soutenons un commerce dont les priorités seraient l'équité internationale, la souveraineté du Canada, les droits de la personne et la protection de l'environnement.

Au cours des quinze dernières années, les accords internationaux de libre-échange sont devenus une part importante de l'économie du Canada. Si les points positifs sont indiscutables, certaines clauses, certaines sections de ces accords ne

sont pas équilibrées, car elles donnent la priorité à des intérêts étrangers et aux intérêts des entreprises.

Le commerce ne se résume pas à l'exportation et à l'importation de biens et services. Les accords commerciaux ont également un impact sur les droits de la personne, sur les normes du travail, sur la diversité culturelle, sur les lois environnementales, et même sur les droits constitutionnels. L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), par exemple, limite les prérogatives de notre gouvernement à l'application des nouvelles lois environnementales, des nouvelles normes du travail et des nouvelles lois sur les droits de la personne, car elles pourraient être contestées sous le régime de l'ALENA. Autant les Canadiennes et les Canadiens que les groupes de réflexion sur les politiques publiques reconnaissent aujourd'hui que l'ALENA n'a pas tenu ses promesses. Parmi ces manquements figurent la promesse de distribuer au plus grand nombre les revenus de l'ALENA, la promesse selon laquelle l'intégration entreprise par l'ALENA augmenterait la productivité, et la promesse selon laquelle l'ALENA nous permettrait d'éviter le piège de l'exportation excessive de nos ressources naturelles en bois et en eau.

Le Parti vert soutient un commerce équitable dont les priorités seraient la souveraineté, les droits de la personne et l'environnement, et refuse les accords commerciaux qui donnent la première place aux droits des multinationales.

Nous savons que le commerce est un volet essentiel de toute économie durable, mais nous ne pouvons pas laisser le commerce entraver ou saper les actions souveraines de protection et d'amélioration de la qualité de la vie des communautés, ou la construction des économies locales.

Le Parti vert est le parti des transformations : virage des mentalités, virage fiscal, virage d'un modèle de libre-échange peu efficace qui favorise le commerce vers un modèle de commerce équitable qui a fait ses preuves, et virage de la mondialisation vers un développement à l'échelle locale. Nous savons que les réserves de combustible fossile utilisées pour le commerce international et les transports internationaux sont limitées, et nous savons aussi qu'une participation des collectivités est nécessaire à l'établissement de collectivités durables.

Dans chacun des domaines suivants, les députés du Parti vert prendront les mesures suivantes, en lien avec les accords commerciaux :

- ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN (ALENA) :
    1. Déposer immédiatement le préavis de six mois requis pour le retrait de l'ALENA.
    2. Établir une exemption pour les exportations massives d'eau.
    3. Renégocier les dispositions de l’ALENA sur l’énergie tout en reconnaissant les besoins du Canada pour une réserve énergétique et sa sécurité énergétique à long terme, le contrôle des exportations

assujetties à un cadre environnemental, et l'accent mis en priorité sur des ententes interprovinciales.
4. Supprimer des éléments scandaleux, tels que le traitement national et les tribunaux souverains antidémocratiques, en s'assurant d'abolir le Chapitre 11.
5. Concevoir un nouvel accord de commerce équitable, basé sur les principes de protection des droits de la personne, des droits des travailleuses et des travailleurs, du marché de l'emploi et des droits civiques, qui tient compte des limites des ressources naturelles et préserve la position du Canada en vertu de sa Charte sur la limitation des droits de propriété, en plus de contribuer à assurer la protection de l'environnement.

- ACCORDS COMMERCIAUX BILATÉRAUX :
  1. Renégocier les accords commerciaux bilatéraux existants et en négocier d'autres pour se conformer avec les dispositions de l'ALENA énumérées précédemment.
- ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES (ZLEA) :
  1. S'opposer aux accords comme celui négocié avec la Colombie en juin 2009.
  2. Négocier des accords de commerce équitable avec des pays de l'hémisphère ayant spécifiquement indiqué qu'ils ne souhaitaient pas faire partie de la ZLEA, dont la dernière rencontre à Miami en 2003 a échoué; or, ces mêmes pays représentent d'ores et déjà un partenaire commercial de valeur.
- ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC) :
  1. Proposer de réformer l'OMC, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, de les placer sous l'autorité de l'Assemblée générale de l'ONU.
  2. Amorcer un virage du commerce international du « libre-échange » vers le « commerce équitable » avec pour priorités, dans le monde entier, la protection des droits de la personne, la protection des travailleurs, la diversité culturelle et la préservation des écosystèmes.
- ENTENTE COMMERCIALE CANADA-UNION EUROPÉENNE :
  1. S'opposer à tout élargissement des dispositions semblables à celles de l'ALENA dans une entente commerciale avec l'Europe.
  2. Rejeter l'ajout de dispositions sur les ententes investisseur-État.
  3. S'opposer aux dispositions qui favorisent les intérêts des entreprises pharmaceutiques plutôt que les médicaments d'ordonnance abordables pour les Canadiennes et les Canadiens.
  4. S'opposer aux dispositions qui minent la gestion des approvisionnements des industries canadiennes laitière et de la volaille.
  5. Demander un débat partout au Canada et au Parlement avant d'accepter un accord économie et commercial international.
- ENTENTE SUR LE COMMERCE, L'INVESTISSEMENT ET LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE (ACIMMO) :

1. Exhorter la Colombie-Britannique et l'Alberta à renoncer à l'ACIMMO et à conclure des accords afin d'assurer la souveraineté des gouvernements infranationaux, la sécurité énergétique et la sécurité alimentaire des Canadiennes et des Canadiens, tout en protégeant nos droits en vertu de la Charte et en évitant de lier les droits de propriété inaliénables aux accords commerciaux.

5.16.1 Accord investisseur-État (APIE)

Bien que les accords investisseur-État et les accords de libre-échange soient souvent associés et même confondus, ils sont différents. Un accord commercial de libre-échange donne aux autres pays un accès à des domaines ou des secteurs d'une économie nationale. Un accord investisseur-État est différent. Par exemple, le Traité d'investissement Canada-Chine n'a pas ouvert de nouveaux secteurs au commerce. La Chine refuse encore les investissements étrangers dans son secteur de l'énergie alors qu'elle fait des acquisitions importantes d'entreprises énergétiques canadiennes.

Un accord investisseur-État donne à une entreprise étrangère (un investisseur) le droit de réclamer des dommages et intérêts d'un pays (un État) en arbitrage privé. Malgré le fait que le mot « poursuite » est souvent utilisé, ces démarches ne se font pas devant les tribunaux. Ces réclamations en dommages-intérêts sont arbitrées par un groupe de trois avocats en arbitrage, habituellement dans une luxueuse chambre d'hôtel, n'importe où. Le premier accord de ce genre au monde a été le Chapitre 11 de l'ALENA. À la fin des années 1990, on a tenté par le biais de l'OCDE d'étendre les principes du Chapitre 11 à tous les pays industrialisés. La proposition de l'OCDE était appelée l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI). L'AMI a été rejeté grâce à la première campagne internationale efficacement menée sur le Web, selon plusieurs. Les tenants de l'AMI se sont alors tournés vers les traités d'investissement bilatéraux. Ces ententes sont généralement désignées comme des APIE ou des accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers. Les APIE se sont multipliés par centaines partout sur la planète et sont, dans leur essence, aux antipodes du concept de démocratie.

Comme nous l'avons mentionné, le Chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain a été le premier accord investisseur-État au monde. Cet accord a prouvé qu'il mine la capacité des gouvernements d'adopter des lois, des réglementations et des politiques qui protègent l'environnement ou la santé des citoyens. On n'a pas beaucoup parlé, en particulier, d'une analyse en arbitrage en vertu du Chapitre 11 de l'ALENA. Le Canada a fait l'objet de plaintes à de nombreuses reprises par des entreprises américaines. Mais il n'a jamais remporté de victoires lorsqu'il doit plaider ses causes en vertu du Chapitre 11.

Nous avons déboursé des millions $ pour interdire un additif neurotoxique à l'essence (à l'entreprise Ethyl Corporation à Richmond en Virginie) en plus d'abroger nos lois; pour interdire l'exportation de déchets contaminés au BPC (à l'entreprise S.D. Myers – une entreprise d'incinération de BPC en Ohio); pour se battre contre Abitibi-Bowaters qui a contesté les mesures du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador qui a tenté de faire respecter le contrat de ce géant de l'industrie forestière lorsqu'il a voulu quitter la province.

À l'inverse, lorsque les entreprises canadiennes ont tenté de poursuivre les États-Unis en vertu du Chapitre 11 de l'ALENA, elles ont toutes échoué. Voilà ce qui ressort de cette dépendance à la hausse à l'égard des APIE : les arbitres ne sont jamais justes ou neutres. À l'échelle de la planète, les grandes puissances économiques, en général, gagnent presque toujours.

« Lorsque je me réveille la nuit et que je pense à ce processus d'arbitrage, je suis toujours étonné que des États souverains acceptent tout simplement ce genre de processus d'arbitrage [...] Trois individus ont le pouvoir de réviser, sans aucune restriction ou procédure d'appel, toutes les mesures prises par des gouvernements, toutes les décisions des tribunaux et toutes les lois et les réglementations émanant de parlements. »
Juan Fernandez-Armesto, arbitre de l'Espagne

Le premier ministre Stephen Harper a conclu à toute vapeur sans même le soumettre au vote du Parlement canadien un APIE avec la République populaire de Chine, un geste qui sera considéré par les historiens comme la pire trahison envers les intérêts des Canadiens et des Canadiennes. Cet accord est particulièrement inquiétant. Il est même pire que l'ALENA sous plusieurs angles :

1. Les participants à l'ALENA peuvent se retirer de l'accord avec un avis de six mois; le traité d'investissement avec la Chine est en vigueur pour quinze années; le Canada ou la Chine peut donner un avis d'une année pour se retirer, mais les investissements existants sont couverts par le traité pour une autre période de quinze ans (immobilisation de 31 ans).
2. Même s'il est exagéré de penser que les entreprises américaines (ou théoriquement mexicaines) peuvent faire des réclamations de plusieurs millions de dollars contre les lois canadiennes adoptées sans l'intention de faire de discrimination dans les échanges commerciaux, les investisseurs de la Chine ne sont pas des entreprises privées. Ils sont tous des entreprises de la République populaire de Chine ou des divisions du gouvernement avec des conseils d'administration et des présidents directeurs généraux nommés par le bureau politique du Parti communiste de la Chine.
3. En vertu de l'APIE Canada-Chine, toutes les réclamations commencent avec six mois d'efforts diplomatiques pour régler le différend. En vertu d'une disposition, le plus important parti économique – la Chine – et toutes les activités de ses sociétés placées sous contrôle central pourront lier tous leurs investissements au Canada ce qui représente

une menace importante de représailles économiques. Une société américaine ne pourrait faire de même en vertu de l'ALENA. Et elle n'aurait pas à se soumettre à la procédure diplomatique.

4. En vertu du Traité d'investissement Canada-Chine, aucune des réclamations obtenues ou des décisions prises en arbitrage ne sont rendues publiques. Le gouvernement canadien peut informer les Canadiens et les Canadiennes des différends, mais il n'est pas obligé de le faire.

Les députés verts :

- Insisteront pour rouvrir immédiatement l'APIE Canada-Chine, en demandant à la République populaire de Chine d'autoriser une renégociation.
- Insisteront pour maintenir toute loi à laquelle s'objectera la République populaire de Chine si ces lois sont adoptées pour réparer les torts causés par le projet de loi omnibus sur le budget de Stephen Harper, même s'il faut verser des sommes d'argent importantes à la Chine pour toute décision arbitrale.
- S'assureront que le Canada ne signe plus aucun APIE avec quelque nation que ce soit ou des zones d'échanges commerciaux (AECG, Accord de partenariat transpacifique, etc.).
- Entameront un dialogue mondial pour annuler tous les APIE bilatéraux existants entre tous les pays pour rééquilibrer les droits des entreprises et la souveraineté nationale.
- Négocieront un nouvel accord sur les droits et les responsabilités des entreprises. De 1995 à 1998, les efforts pour négocier un accord multilatéral sur les investissements de l'OCDE ont échoué en raison de son manque d'équilibre. Le Parti vert du Canada travaillera avec les Partis verts du monde pour que s'entament de nouvelles négociations mondiales afin de créer des règles du jeu équitables pour les entreprises multinationales et le maintien de la souveraineté des pays. Le modèle sera celui de l'Union européenne au sein duquel les lois environnementales et du travail doivent respecter les lois les plus rigoureuses des pays membres. En s'assurant que les entreprises partout dans le monde respectent des normes minimales de protection des enfants, de l'environnement et des droits des travailleurs et travailleuses, aucune entreprise ne pourrait avoir des avantages compétitifs résultant du mépris de ces éléments qui sont le fondement de toute entreprise socialement responsable.

5.17 Union nord-américaine (UNA) par intervalles

Les négociations trilatérales entre le Canada, les États-Unis et le Mexique destinées à « harmoniser » les normes et la réglementation des trois pays se poursuivent en coulisse, malgré l'échec annoncé du processus du Partenariat

nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP), proposé en 2005 et discrédité par une campagne de sensibilisation populaire très efficace.

En réponse à ce recul temporaire, les tenants d'un programme d'intégration continental détaillé veulent maintenant faire avancer ce dossier par intervalles en évitant de porter le tout à l'attention des Parlements et du débat public. La dernière proposition concerne un périmètre de sécurité continental avec une frontière intégrée avec les États-Unis. L'information limitée disponible pour l'instant à propos de ce projet n'a engendré que de l'opposition du public en raison des menaces possibles à la souveraineté du Canada et la vie privée des Canadiens. Le besoin de tenir des négociations diplomatiques sous le sceau de la confidentialité ne devrait pas avoir comme conséquence la dissimulation d'information publique à propos des résultats de ces négociations. Le Parti vert remet en question les objectifs de ce dossier et les moyens utilisés pour les faire avancer.

Le processus du PSP découle d'un programme continentaliste préexistant adopté sous l'influence des entreprises conçu de manière à exploiter les inquiétudes des États-Unis en matière de sécurité nationale au lendemain du 11 septembre. Le PSP est une extension de l'ALENA et chercherait à rapprocher encore davantage le Canada, le Mexique et les États Unis au sein d'un système de marché commun et d'union douanière. Certains analystes le considèrent comme une Union nord-américaine (UNA) proche du modèle de l'Union européenne (UE) (intégration économique entière premièrement). Le Parti vert s'oppose à ce projet d'intégration continentale parce qu'il estime qu'il va à l'encontre des intérêts nationaux du Canada.

En effet, on peut constater des différences notables entre une éventuelle UNA et le modèle politique de l'UE. Alors que l'UE impose les normes d'environnement et de travail de l'État membre le plus strict à tous les autres et que son modèle comporte l'élection directe d'un parlement supranational, l'intégration continentale nord-américaine semble essentiellement conçue par de grandes sociétés dans le but de maximiser leurs profits et exclut la société civile. Les pouvoirs sont beaucoup plus équilibrés entre les différentes nations européennes qui forment l'UE qu'il ne pourra jamais y avoir entre les États Unis, le Canada et le Mexique. Par exemple, si l'UE fonctionnait sur un modèle similaire çà celui proposé pour l'UNA, il n'y aurait que trois pays – peut-être l'Allemagne, la Norvège et le Portugal – représentant respectivement les États Unis, le Canada et le Mexique. Il est facile d'imaginer qui contrôlerait et dominerait ce triangle politique. Les citoyennes et les citoyens de la Norvège et du Portugal – ou du Canada et du Mexique – deviendraient des citoyens de deuxième classe sur leur propre continent.

Bon Gouvernment

« Le Parlement peut difficilement être plus affaibli qu'il ne l'est déjà. Stephen Harper ne peut pas vraiment aller plus loin sans rendre cette institution inefficace. Il tente d'avoir la mainmise sur chaque aspect des activités de la Chambre des communes. En fait, il faudra que quelqu'un rétablisse le fonctionnement de cette institution si nous voulons une démocratie. » L'honorable Peter Milliken, ancien président de la Chambre des communes (Michael Harris, Party of One)

Les Canadiens et les Canadiennes sont de plus en plus méfiants à l'endroit des politiciens et des gouvernements. Et pour cause. Le respect fondamental qui doit être affiché envers les citoyens a cédé la place aux tactiques et aux stratégies pour gagner des votes. Les publicités négatives en période électorale sont chose courante en période préélectorale. Le discours public est contaminé par une partisanerie de bas étage. La chute du taux de vote est moins un signe d'apathie que de celui d'un profond dégout pour la chose électorale. Les Canadiens et les Canadiennes doivent se rendre compte que la seule façon de rétablir notre démocratie est d'exercer notre droit de vote et de voter pour ceux qui respectent la démocratie.

Le gouvernement Harper, porté au pouvoir en 2006 en raison du scandale des commandites des libéraux, est lui-même entaché par de nombreux scandales. Les promesses de Stephen Harper d'être transparent et de rendre des comptes ont été piétinées par des scandales bien plus graves que ceux qui ont entaché les libéraux.

Stephen Harper et son parti sont impliqués dans une série de scandales. Que ce soit la violation des lois sur les dépenses électorales (transferts frauduleux) aux fautes graves de sénateurs conservateurs et de leur tentative de cacher les sommes d'argent en question avec le présumé remboursement du chef de cabinet du premier ministre, le gouvernement Harper a montré un mépris des promesses qui l'ont porté au pouvoir. Même si les scandales avec sommes d'argent attirent le plus l'attention des médias, d'autres abus de pouvoir sont bien plus sérieux.

Mais c'est le mépris du premier ministre envers le Parlement et les institutions de notre démocratie parlementaire qui sont les plus inquiétants. Nous devons connaître les grands principes au cœur de nos institutions démocratiques et intervenir pour les faire respecter.

Le travail du député consiste à représenter les citoyens et citoyennes de sa circonscription et non pas son parti. Tous les députés sont égaux, même le premier ministre. Le premier ministre a des comptes à rendre au Parlement et non l'inverse. Enfin, c'est le Parlement, et lui seul, qui a la mainmise sur le Trésor public.

Les gens sont également désabusés de l'allégeance des députés à leur parti plutôt qu'à leurs électrices et à leurs électeurs, de l'incompétence et du gaspillage du gouvernement, et de l'incapacité du gouvernement de résoudre les principaux problèmes comme la crise climatique. En outre, notre système de scrutin est désuet, avec pour résultat que les suffrages exprimés ne correspondent pas aux députés élus, laissant ainsi une grande partie de l'électorat sans aucune représentation au Parlement. Bon nombre de citoyennes et de citoyens, notamment les jeunes, sont tellement frustrés de constater que « nos votes ne comptent pas » qu'ils ne prennent même plus la peine de voter.

Lorsque notre gouvernement fonctionne bien, il représente chacune et chacun d'entre nous et nous rassemble pour réaliser notre plein potentiel, que nous ne pourrions réaliser seuls. Notre parlement doit être un exemple de prééminence politique et de coopération, œuvrant dans l'intérêt de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens. Il doit aborder les principales questions de façon créative et constructive et dépenser l'argent des contribuables de façon plus judicieuse. Le système électoral qui sert à élire les députés doit être juste et faire en sorte que les partis politiques reçoivent la part des sièges du Parlement qui correspond à la part de suffrages exprimés en leur faveur. Les Canadiennes et les Canadiens doivent pouvoir être fiers de leur gouvernement et être convaincus qu'il agit dans leur intérêt supérieur.

6.1 Renouvellement démocratique et représentation proportionnelle

Notre système électoral punit injustement les électrices et les électeurs du Parti conservateur vivant dans les villes, les électrices et les électeurs libéraux et du NPD de l'Ouest, et les électrices et les électeurs des verts de l'ensemble du Canada. Ce système ne permet pas d'élire un gouvernement représentatif de la diversité des gens du Canada, en plus de ne pas correspondre précisément aux souhaits de l'électorat. En fait, le Canada est l'une des dernières démocraties parlementaires au monde à utiliser ce système majoritaire uninominal désuet. Les Canadiens en ont assez d'un système électoral qui fait en sorte que la moitié des électeurs n'ont pas de représentation. Les Canadiennes et les Canadiens sont prêts pour une réforme démocratique.

Le Parti vert du Canada croit que la démocratie canadienne profiterait de la réduction des obstacles financiers à la présentation d'une candidature lors d'une élection, à la réduction de l'âge électoral (à 16 ans) pour accroitre la participation des jeunes, et au passage à un système électoral qui traduit de façon plus juste les suffrages exprimés en représentation au Parlement.

Les députés verts :

- Légifèreront pour abolir le système uninominal à majorité simple et créeront immédiatement une assemblée citoyenne non partisane pour examiner les différents systèmes électoraux utilisés de par le monde et entamer des consultations publiques sur le type de représentation proportionnelle le plus adapté aux besoins du Canada. L'assemblée aura pour mandat de faire des recommandations au Parlement dans un délai de douze mois sur la réforme à entreprendre avec une ébauche de projet de loi.
- L'assemblée citoyenne invitera les Canadiens et les Canadiennes d'un bout à l'autre du pays à se pencher sur les tendances antidémocratiques suivantes :
    1. Le pouvoir de plus en plus grand et malsain du bureau du premier ministre.
    2. Le peu de portée des initiatives indépendantes de députés.
    3. L'utilisation de la prorogation pour éviter tout ce qui pourrait embarrasser le gouvernement, en violation avec les coutumes et les traditions du Parlement.
    4. L'abus par le Sénat du rôle de second examen où l'on rejette des projets de loi adoptés par la Chambre des communes, comme ce fût le cas en novembre 2010 lorsque le Projet de loi C-311 a été battu sans débat (la Loi sur la responsabilité en matière de changements climatiques).
    5. Les recommandations de l'enquête publique seront présentées comme des options aux électeurs et électrices canadiens.
- Tiendront des élections à intervalles fixes, contribuant ainsi à une stabilité politique accrue et à des élections plus justes.

- Réduiront le dépôt du candidat obligatoire de 1000 $ pour inciter davantage de Canadiennes et de Canadiens à participer à la vie politique.
- Élimineront tout système qui permet de faire fi au sein des partis du processus de sélection des candidats.
- Couperont de moitié le budget du bureau du premier ministre.

6.2 Améliorer la responsabilité et l'éthique gouvernementale

Le gouvernement conservateur est le plus centralisé et le plus secret dans l'histoire récente du Canada. Il a déposé des projets de loi soi-disant pour nettoyer la « corruption libérale ». Étonnamment, il a réussi à faire pire, rompant l'une après l'autre les nombreuses promesses faites relativement à la transparence et à la responsabilité du gouvernement alors qu'il dirigeait l'opposition. Fait ironique, sa Loi fédérale sur la responsabilité comprend douze nouvelles exemptions et dispenses générales empêchant la divulgation de certains types de documents gouvernementaux, et ouvre la voie à ce que des actes répréhensibles exposés par des dénonciateurs soient gardés secrets pendant au moins 15 ans. Dans sa « réforme », le gouvernement conservateur a supprimé le « devoir d'agir avec intégrité et de bonne foi » du code d'éthique régissant le Cabinet et la haute direction de la fonction publique.

Le Parti vert croit à la décentralisation des pouvoirs de prise de décision et en un gouvernement honnête et transparent.

Les députés verts :

- Amenderont la Loi fédérale sur la responsabilité pour faire en sorte que tous ceux chargés de surveiller le gouvernement soient sélectionnés sans lien de dépendance avec ceux qu'ils surveillent, pour déroger à toutes les exemptions générales sur la divulgation de documents de travail, et pour garantir que toutes les pratiques de gestion de l'information gouvernementale s'appuient effectivement sur des principes de transparence et d'ouverture.
- Mettront à jour la Loi sur l'accès à l'information pour permettre une plus grande transparence des activités gouvernementales.
- Rétabliront les commissions parlementaires comme véhicules d'amélioration non partisane et constructive des projets de loi, et demanderont que la version améliorée de ces projets de loi devienne la version définitive soumise au vote du Parlement.
- Prévoiront des mesures efficaces pour protéger les dénonciateurs des secteurs public et privé.
- Introduiront un code de conduite et une procédure indépendante de plainte pour faire en sorte que l'argent des contribuables ne soit pas utilisé à des fins partisanes en période préélectorale.

- Introduiront une formation obligatoire en éthique pour les députés et leurs employés, et réclameront que tous les députés et leurs employés suivent une formation en cours d'emploi sur les fondements de la saine gestion et l'éthique au Parlement.
- Réformeront le système de nomination pour empêcher le favoritisme en établissant un organisme indépendant pour veiller à ce que le processus de nomination aux tribunaux, conseils et postes de la haute direction du gouvernement soit fondé sur les qualifications, et que les nominations ne sont pas le fruit de favoritisme pour des motifs politiques.
- Renforceront le mandat des hauts fonctionnaires indépendants du Parlement, notamment du vérificateur général du Canada et du commissaire à l'information du Canada.
- Présenteront des projets de loi autonomes en vue de créer un commissaire à l'environnement et au développement durable indépendant, le soustrayant à l'influence du vérificateur général.
- Remplaceront le commissaire à l'éthique actuel, qui relève directement du premier ministre, par un commissaire à l'éthique indépendant qui relève du Parlement, nommé à l'issue d'un processus fondé sur le mérite, avec un large éventail de pouvoirs lui permettant d'enquêter sur les représentants du gouvernement et les lobbyistes.
- Doteront les parlementaires d'un système de vérification réglementaire indépendant, administré par le Bureau du vérificateur général, pour vérifier l'efficacité de la réglementation gouvernementale dans l'atteinte de leurs buts publics précisés.
- Prioriseront l'amélioration des services de tous les ministères et organismes gouvernementaux, avec une rétroaction systématique du grand public et un calendrier d'examen périodique des programmes.
- Exigeront que les employés du secteur public qui surveillent l'industrie, comme ceux chargés des secteurs des sciences halieutiques et de l'homologation des médicaments, soient sans lien de dépendance avec ces industries.
- Réclameront que les plans de service ministériels à long terme fassent état des buts précisés, des coûts, des réformes et de la performance du gouvernement.
- Renforceront les règles de conduite portant sur le lobbyisme. Toutes les relations entre lobbyistes et politiciens et fonctionnaires du gouvernement, officielles ou non officielles, devront être déclarées et rendues publiques.

6.3 Le droit constitutionnel à la négociation collective

Le Parti vert du Canada reconnaît le jugement rendu par la Cour suprême du Canada dans l'affaire des hôpitaux de la Colombie-Britannique. En effet, en juin 2007, la Cour statuait que le droit à la négociation collective était un droit protégé en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. À ce titre, un employeur, public ou privé, est tenu de négocier collectivement avec ses employés lorsqu'il

souhaite modifier le traitement salarial et les conditions de travail. La Cour a par ailleurs mis en garde tout employeur qui souhaiterait apporter de telles modifications de façon unilatérale lorsque les employés ont choisi d'être représentés par un syndicat.

Les députés verts :

- Soutiendront activement cette décision et mettront tout en œuvre pour promouvoir et favoriser la négociation collective à titre de droit de la personne en vertu de la Charte des droits.

6.4 Faire du gouvernement un chef en approvisionnement éthique

Le gouvernement fédéral est le plus grand acheteur de biens et de services dans de nombreux domaines au Canada. La stratégie d'approvisionnement en biens et services du gouvernement fédéral est essentiellement fondée sur la soumission ou le prix le plus bas. Mais elle ne tient pas compte d'autres critères essentiels au développement d'une société juste et durable.

Le Parti vert croit que le gouvernement fédéral doit montrer l'exemple avec ses politiques d'approvisionnement, veillant à ce que ses dépenses favorisent une économie canadienne florissante, de saines pratiques de travail et la protection de l'environnement.

Les députés verts :

- Réclameront du gouvernement qu'il s'approvisionne en biens et services canadiens, dans la mesure du possible, et que ses importations, le cas échéant, portent sur des biens certifiés équitables (produits selon des pratiques de travail responsables et respectueuses de l'environnement), dans la mesure du possible.
- Exigeront que tous les ministères et organismes gouvernementaux incorporent une analyse du « triple résultat » (avantages et coûts sociaux, économiques et environnementaux) dans leurs processus d'approvisionnement ainsi que lors de l'analyse de leurs opérations et des programmes offerts.
- Exigeront que tous les ministères et organismes gouvernementaux respectent les normes écologiques les plus strictes, y compris le recyclage complet, l'achat et l'utilisation de petits véhicules à faible consommation d'énergie, de bâtiments à haut rendement énergétique et exempts de produits toxiques, et de l'entretien paysagiste exempt de produits toxiques.
- S'assureront de la transparence des décisions d'achat en rendant l'information accessible à la surveillance du public.

6.5 Autoriser les organisations caritatives à défendre le changement

Les organismes de bienfaisance au Canada ont eu à faire face de façon croissante à des vérifications et du harcèlement politique et idéologique. En 2012, le budget Harper a augmenté le financement de l'Agence du revenu du Canada de 8 $ millions précisément pour poursuivre les organismes de charité à vocation environnementale. Les montants alloués ont par la suite été augmentés à 13 $ millions. Certains groupes environnementaux ont subi des vérifications à répétition sans recevoir aucun rapport par la suite. Cet état d'incertitude fait vivre aux représentants de ces organismes beaucoup d'insécurité et les place devant un mutisme dans un contexte où les lois et la réglementation environnementales sont la cible d'attaques sans précédent. Les organismes de bienfaisance qui travaillent à l'élimination de la pauvreté au Canada et ailleurs dans le monde de même que ceux qui militent pour le respect des droits de la personne font face à la même approche de la part du gouvernement. Comme preuve que ces attaques sont purement idéologiques, le statut d'organisme sans but lucratif de l'Institut Fraser n'a jamais été remis en question.

Les députés verts :

- Insisteront pour que les lois sur les organisations caritatives et les ONG soient revues et mises à jour afin de permettre aux ONG de participer pleinement au vaste éventail d'activités légales accessibles aux citoyennes et aux citoyens et aux sociétés pour se porter à la défense d'une cause, tout en conservant leur statut d'organisme de bienfaisance et leur capacité à recevoir des dons déductibles d'impôt.

6.6 Soutenir la libre circulation de l'information au Canada

L'Internet est devenu un outil essentiel de stockage des connaissances et de libre circulation de l'information entre les gens. Il joue un rôle clé dans la démocratisation des communications et de la société dans son ensemble. Certaines sociétés aimeraient parvenir à contrôler la quantité d'information disponible sur Internet et mettre un frein à la libre circulation de l'information en accordant un traitement de faveur à ceux et celles qui paient une surcharge pour un service plus rapide.

Le Parti vert du Canada est déterminé à faire respecter le principe de conception initial d'Internet – la neutralité du réseau, soit l'idée qu'un réseau d'information du public extrêmement utile traite tout le contenu, tous les sites et toutes les plates-formes de la même façon, permettant ainsi au réseau de distribuer toute sorte d'information et de supporter une grande variété d'applications.

Les députés verts :

- Proposeront des projets de loi pour concéder à l'Internet au Canada le statut de télécommunicateur afin d'empêcher les fournisseurs d'accès Internet de faire de la discrimination en raison du contenu transmis par l'entremise de leurs systèmes en les déchargeant de la responsabilité du contenu.
- Soutiendront le réseau évolué de recherche et d'innovation du Canada (CANARIE).
- Accroîtront les dépenses en infrastructure pour faciliter l'utilisation en hausse de la bande passante et pour améliorer l'accès à cette bande des Canadiens et des Canadiennes en régions isolées et rurales (voir section 1.14 Infrastructure et collectivités).
- Examineront les modèles économiques sur la façon dont les fournisseurs d'accès Internet facturent leurs clients.
- Amélioreront le soutien aux petits fournisseurs d'accès Internet pour améliorer la concurrence et la diversité de choix offerts aux consommateurs.
- Veilleront à la neutralité du réseau en donnant leur appui aux principes d'utilisation équitable, de la confidentialité des renseignements sur les consommatrices et les consommateurs, de la concurrence sur le marché des communications, et de la rationalisation des dispositions sur les dommages-intérêts légaux.

6.7 Ouverture des données gouvernementales

Les données publiques sans considération liée à la vie privée, à la sécurité ou à des préoccupations d'ordre juridique seront examinées par le Commissaire à la protection de la vie privée en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) et rendus publiques sous les conditions suivantes :

- Le plus grand niveau de granularité et de détail possible qui préserve tout de même la vie privée des citoyens et citoyennes.
- Dans un délai raisonnable pour que la valeur des données soit préservée.
- Accessible au plus grand nombre d'utilisateurs pour le plus grand nombre de buts dans un format non exclusif.
- Lisible en machine et structuré pour permettre le traitement automatisé sans avoir à recueillir les données de façon manuelle avant leur utilisation.
- Non discriminatoire et accessible à tous sans avoir à s'inscrire ou à s'identifier comme utilisateur de ces données.
- Avec permis sans gêner l'utilisateur et idéalement sans permis.

6.8 Limiter la concentration de la propriété médiatique

Au cours des dernières années, la propriété médiatique est passée en mains de moins en moins nombreuses, de telle sorte que la concentration de la propriété médiatique au Canada est l'une des plus importantes pour un pays du monde libre. Presque tous les journaux, stations de radio et réseaux de télévision sont la propriété d'une poignée de gens d'affaires. Le diffuseur public, CBC et Radio-Canada, est l'exception, mais craint de perdre son financement. Les quarante-deux journaux canadiens, propriété de PostMedia, offrent des articles et des chroniques publiés par les différentes publications. Lorsque l'empire Canwest s'est dissout et que les 42 journaux de sa chaîne ont été à vendre, nous avions alors une occasion en or que nous n'avons pas su saisir. Malheureusement, le syndic de faillite a insisté pour que les 42 publications soient vendues en un seul bloc. La situation était alors idéale pour exiger des entrepreneurs de ce secteur un engagement envers le journalisme pour redonner tout le lustre perdu à des journaux comme le Kingston Whig-Standard et le London Free Press. Le Parti vert a été le seul parti à demander au gouvernement de mettre fin à la mainmise des grandes entreprises sur 42 quotidiens importants, mais en vain, le Postmedia mettant la main sur les publications.

Des voix diverses et indépendantes dans nos médias nationaux et locaux sont l'ingrédient essentiel d'une saine démocratie.

Les députés verts :

- Réclameront une commission indépendante chargée de se pencher sur la concentration de la propriété médiatique au Canada comparativement à celle d'autres pays du monde occidental, et recommanderont des solutions visant à diversifier la propriété médiatique et approfondir et élargir les reportages des services des nouvelles du Canada, notamment ceux des services de nouvelles locales.

6.9 Assurer la propriété canadienne des ressources et des industries essentielles

Au cours des dernières années, de plus en plus de grandes entreprises canadiennes et d'intérêts dans les ressources naturelles ont été achetés par des sociétés étrangères. Cette situation n'est pas dans l'intérêt des Canadiennes et des Canadiens.

Les députés verts :

- Parraineront et appuieront des lois visant à limiter la propriété étrangère au Canada dans les secteurs stratégiques, afin que les Canadiennes et les Canadiens puissent demeurer en contrôle de l'avenir du Canada, tirer profit de l'exploitation des ressources canadiennes, et conserver le droit de déterminer leur utilisation et leur taux d'exploitation.
- Les ressources stratégiques principales (comme l'énergie, les communications, le transport et l'eau) devraient être sous contrôle canadien ou être exploitées par des sociétés d'État.

6.10 Rétablir la confiance du public dans la GRC

Un principe fondamental d'un État libre et démocratique est que ses forces policières doivent être exemplaires et au-dessus de tout reproche.

Le Parti vert appuie les agents de la GRC de l'ensemble du Canada. Le Parti vert appuie une Gendarmerie royale du Canada qui, en plus d'agir conformément aux normes de conduite les plus rigoureuses, mérite le respect de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens.

Les députés verts :

- Feront promulguer des lois pour établir des entités indépendantes chargées d'enquêter sur les plaintes logées contre la GRC, dotées des pleins pouvoirs d'enquête judiciaire et tenues de communiquer leurs conclusions au grand public.
- Augmenteront les budgets de la GRC destinés notamment à l'amélioration de la formation des nouvelles recrues.
- Veilleront à ce que les agents de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions soient dotés de la meilleure technologie qui soit en matière d'équipements de protection et puissent toujours compter sur des renforts adéquats lorsqu'ils doivent traiter avec des délinquants violents.
- Appuieront la création d'un conseil de gestion chargé de surveiller et de formuler des recommandations à l'égard de la gestion de l'organisation, de l'administration et de la responsabilité financière de la GRC. Le conseil aurait pour mandat de surveiller les opérations de la GRC sur plusieurs niveaux : planification et mise en œuvre stratégique, planification budgétaire et gestion financière, gestion des ressources humaines, gestion du risque, communications et gestion du rendement organisationnel.
- Fourniront un encadrement à la GRC qui lui permette de mettre en place un système de promotion qui tient compte du rendement, des compétences et des capacités de ses membres; le moral et la discipline au sein du service de police reposent sur des lignes directrices claires et transparentes quant à la promotion des agents.

- Collaboreront avec les provinces et les territoires en vue d'établir une force de police réellement nationale et entièrement dévouée à l'application des lois fédérales.
- Veilleront à ce que la GRC jouisse de toute la latitude et de l'indépendance nécessaires pour enquêter sur les représentants du gouvernement, les fonctionnaires et les cadres d'entreprise sans aucune ingérence de la part des politiciens.

6.11 Préparation aux situations d'urgence et sécurité publique

Le terrible séisme de 9,0 sur l'échelle de Richter suivi par un tsunami de trois mètres de hauteur et la crise nucléaire qui a frappé le Japon en mars 2011, ajouté aux séismes catastrophiques en Haïti en février 2010 et à Christchurch en Nouvelle-Zélande en février 2011 ont mis à l'avant-scène le besoin de mesures nationales de préparation aux situations d'urgence pour les Canadiens et les Canadiennes. Pourtant, en 2010, notre gouvernement fédéral a coupé 35,8 $ millions sur trois ans du budget de la Sécurité publique du Canada, ce qui a eu pour effet des compressions au seul centre des mesures d'urgence national et des réductions dans les programmes conjoints de préparation aux situations d'urgence pour l'infrastructure nécessaire à la préparation et la formation. Ces compressions ont été imposées dans une période où les budgets étaient déjà insuffisants et ont compromis gravement la préparation aux situations d'urgence du Canada.

Les municipalités canadiennes, qui ont la responsabilité de se préparer aux urgences et d'y répondre, n'ont, la plupart du temps, pas les ressources financières pour mettre leur plan de mesures d'urgence local en pratique. Elles ont besoin de l'aide du gouvernement fédéral. Les attaques du 11 septembre aux États-Unis et l'épidémie de SRAS ont incité le gouvernement du Canada à fournir des fonds spéciaux pour la préparation aux situations d'urgence aux attaques terroristes et aux pandémies.

Le Parti vert croit que les très fortes probabilités de situations d'urgence liées à des séismes, des tsunamis et des incidents climatiques comme des tempêtes catastrophiques soulignent la nécessité pour le gouvernement du Canada d'augmenter rapidement le financement dédié à la préparation aux situations d'urgence à l'échelle nationale.

Les députés verts :

- Travailleront à augmenter de façon substantielle le financement par le biais du ministère de la Sécurité publique du Canada et du Programme conjoint de protection civile (PCPC) pour des projets qui mettent en place des plans municipaux, territoriaux et provinciaux de préparation aux situations d'urgence, notamment : sensibilisation publique et programmes de formation; infrastructure d'urgence locale comme des systèmes d'avertissement au

tsunami adéquat; sirènes de protection civile et autres systèmes de communication; identification adéquate de routes d'évacuation aux urgences et moyens de fournir les services essentiels comme des services médicaux, des fournitures énergétiques, de la nourriture et de l'eau.
- Feront pression sur le ministère de la Sécurité publique du Canada pour simplifier le processus de demande au PCPC et étendre les critères d'admissibilité pour obtenir du financement par le biais de ce programme.
- Travailleront à augmenter le financement des programmes de formation de préparation aux situations d'urgence pour les premiers répondants, notamment le centre des mesures d'urgence.
- Feront tout pour fournir du financement rapide pour la modernisation d'édifices publics, comme les hôpitaux, les écoles et les casernes de pompier, afin de les rendre plus résistants aux séismes. Le programme pour une modernisation des édifices devrait être jumelé avec des programmes d'amélioration éconergétique pour une utilisation maximale des deniers publics.

6.12 Rétablir les relations fédérales-provinciales-territoriales

Après le rapatriement de la Constitution de 1982, et devant le refus des Québécoises et des Québécois de signer la Constitution, après l'échec de deux accords fédéraux, deux référendums, le fédéralisme asymétrique, le scandale des commandites et une loi faisant du Québec « une nation, au sein d'une nation », bon nombre de Québécois et de Canadiens posent la question évidente : « Et maintenant? »

Le Parti vert propose de faire du Canada une véritable confédération fonctionnelle dans laquelle les gouvernements des provinces et des territoires ont plus de pouvoirs et sont mieux financés pour mieux répondre aux besoins de leurs collectivités.

Les députés verts :
- Rétabliront l'équilibre du plan de financement pour le rendre équitable pour chaque région, province et territoire.
- Élimineront le mauvais choix offert aux provinces admissibles à la péréquation, qui consiste à les laisser accéder aux fonds destinés à la santé, à l'éducation et à d'autres services fournis par le biais de la péréquation, et supprimeront toute obligation de céder des droits en vertu de l'Accord atlantique.

6.13 La place du Québec au sein du Canada

L'un des éléments principaux de notre fédération multinationale, c'est l'engagement à la flexibilité et l'aménagement des différences entre les gouvernements provinciaux et les gens. L'asymétrie est un moyen important de favoriser l'identité collective politique et la vraie adhésion gouvernementale lorsque les Canadiens ont de multiples allégeances politiques. Cela permet aux gens de se définir à la fois comme Québécois et Canadiens.

Même si le Canada est un seul pays avec un dialogue public commun à tous, des valeurs communes et des engagements politiques, l'existence d'un seul pays ne nécessite pas un ensemble uniforme de valeurs, de cultures et de lois. Les Canadiens sont issus d'une très grande variété d'origines et de cultures et ont des préoccupations politiques variées. Le Parti vert du Canada reconnait donc les Québécois et les Premières Nations comme des nations propres dans un Canada uni. Nous croyons également que des arrangements institutionnels différents et des styles de gouvernance peuvent assurer justice et équité pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Il est important que les Québécois, comme les Canadiens dans d'autres provinces, aient leur mot à dire sur le même genre de décisions politiques, mais soient aussi capables de débattre dans un cadre provincial plutôt que fédéral. Les arrangements fédéraux qui reflètent la diversité culturelle et linguistique du Canada peuvent améliorer notre diversité et notre unité.

Le Parti vert du Canada est un parti issu de la base animé par une perspective mondiale. Nous sommes tous des citoyennes et des citoyens de la terre, mais c'est notre appartenance à la région que nous habitons qui détermine nos droits et nos responsabilités. À cet égard, le Parti vert respecte le droit des Québécoises et des Québécois à décider de leur propre avenir.

Le Parti vert propose de faire du Canada une véritable confédération fonctionnelle dans laquelle les gouvernements des provinces et des territoires ont plus de pouvoirs et sont mieux financés pour mieux répondre aux besoins de leurs collectivités. Québec et le reste du Canada doivent collaborer, devenir partenaires, dans l'esprit de la Confédération, et s'appliquer à résoudre les déséquilibres budgétaires et culturels. Les pouvoirs de réglementation fédéraux doivent servir à renforcer les normes environnementales, de santé et du travail les plus élevées, tandis que le financement et la mise en œuvre sont transférés aux administrations provinciales.

Les députés verts :

- S'assureront que la place unique occupée par le Québec au sein du Canada soit reconnue et mise de l'avant dans toutes les ententes qui interviennent entre les différents ordres de gouvernement.
- Respecteront le droit du Québec de se désengager des programmes sociaux et de recevoir une pleine compensation du gouvernement fédéral s'il offre un programme relativement semblable.
- Feront la promotion d'un transfert de taxe fédéral-provincial afin de réduire de façon importante le déséquilibre fiscal.
- Soutiendront le représentant officiel du Québec à l'UNESCO et s'assureront que le Canada s'abstienne lorsque le représentant du Québec et celui du gouvernement fédéral ne s'entendent pas sur une question.
- Rétabliront l'équilibre du plan de financement pour le rendre équitable pour chaque région, province et territoire.
- Respecteront le droit du peuple québécois à s'autodéterminer de façon libre et démocratique par le biais d'un vote majoritaire clair au Québec sur une question claire en faveur de la sécession, pourvu qu'un tel vote soit reconnu juridiquement et politiquement par la communauté internationale.

Conclusion

Le Canada demeure l'un des meilleurs endroits au monde où vivre. À l'échelle de la planète, les Canadiens et les Canadiennes sont très chanceux. Avec cette chance, il y a aussi une responsabilité envers le reste du monde et envers nos enfants.

Les verts s'engagent à faire en sorte que nous nous nous attaquions à la question du déficit qui menace l'avenir de nos enfants. Nous devons nous assurer que les générations à venir ne soient pas étouffées par nos dettes économiques, sociales et écologiques. Nous avons le potentiel d'être le premier pays et la première génération à prendre des mesures sérieuses pour éliminer la pauvreté, faire croître la classe moyenne, améliorer la situation des femmes et établir une relation saine et respectueuse avec les Premières Nations, les métis et les Inuits. Nous pouvons devenir le pays qui établira le rythme de la transition vers des sources d'énergie non polluantes et durables, loin des combustibles fossiles. Nous pouvons être des médiateurs à l'échelle de la planète et des artisans de la paix. Nous pouvons changer le monde et reconstruire le Canada que nous imaginons. Avec votre aide, nous le pourrons.